U d'/of OTTAWA
39003001440691

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/collectioncomplt25peti

AUG - 8 1966

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

# COLLECTION

COMPLÈTE

# DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

---

*Gaspard de Tavannes, tome 3.*

LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI, A PARIS.

# COLLECTION

COMPLÈTE

# DES MÉMOIRES

RELATIFS

## A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LE RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

---

TOME XXV.

PARIS,
FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N.° 9.
1822.

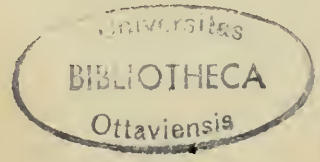

DC
3
.C62
1819
V.25

# LA VIE

DE

# GASPARD DE SAULX,

## SEIGNEUR DE TAVANNES.

### SUITE DU RÈGNE DE CHARLES IX.

La sage meffiance est source de seureté : il ne faut croire tous bruits des desseins des ennemis, et ce qu'ils publient vouloir faire, mais de ce qu'ils peuvent au prejudice du public, et de ce que l'occasion et le temps peuvent faire naistre ; et l'artifice de vouloir trop couvrir leurs desseins par subtilité inventée, les manifeste à ceux qui sont habiles.

Il est dangereux de faire cognoistre aux subjects ne vouloir, ou ne pouvoir faire pour eux ; l'avarice et la resolution de ne donner se doit tenir secrette : les genereux ou ambitieux, n'esperant en la vie des Roys, esperent à leur mort ou changement d'Estat, qu'ils desirent et recherchent ; les Souverains doivent couvrir leurs mauvaises intentions, et donner tousjours de bonnes esperances.

Desir et demande des importuns d'estre employez, lesquels ont cognoissance et pouvoir vers les ennemis,

sont soupçonneux et suspects, voyages qui se font souvent à deux cœurs et à deux ententes. Au declin de la ligue, le gouverneur de Beaune me pressa d'envoyer au Roy un mal affectionné de sa ville, pour traicter une neutralité : je l'empesche, luy defends, luy remonstre son ignorance ; la desobeissance estant ja parmi nous, il ne creut et envoya celuy qui, au lieu de traicter de suspension, traicta de reddition, le vendit et le trahit par sa faute.

Pour faire un effect, cinq cens chevaux à l'improviste peuvent traverser la France, où il n'y a garnisons establies, les rivieres estant la pluspart guayables. En soixante lieües de contenu de pays, sortent les plus grandes rivieres de l'Europe, qui coulent en differentes mers : le Danube, le Rhein, la Meuze, la Marne, Seyne, Rosne; Saosne, Loyre, qui tesmoignent que la Bourgongne est le plus haut lieu de l'Europe. Il y a plusieurs montagnes dont l'eau qui en sort tire aux quatre parts du monde en differentes mers : les rivieres sont guayables aux sources, et n'empeschent les armées ennemies d'entrer en France; bien facilitent-elles la bataille, estant contrainctes lesdites armées de s'approcher au commencement des rivieres, les unes pour passer, les autres pour l'empescher; les ponts, les passages divertissent ou hastent le combat, selon la suffisance des generaux d'armées, dont les experimentez treuvent invention de passer les rivieres, ou de se parer d'icelles. Un fossé, un ruisseau empesche la bataille, qui perd communement ceux qui les veulent passer en desordre, lesquels sont chargez auparavant qu'estre r'affermis. Les villes où s'assemblent les rivieres ayant trois poinctes de terre dans leur enclos, sont d'assietes

admirables, et difficile d'y forcer au combat les armées, quelque petites qu'elles soient; les vivres, le secours, ne leur peuvent estre empeschez par un de ces endroits.

Deux chefs en egale puissance rarement font bien. J'ai veu MM. les ducs de Palme et du Mayne quand nous levames le siege de Roüen, que le Roy se retiroit en desordre au Pont de l'Arche, qui ne dirent leur advis de le suivre, pour n'estre garants de l'evenement; mais faisoient opiner les capitaines, qui à leur imitation donnoient des advis douteux, debatant les deux raisons sans conclurre. L'irresolution estoit resolution de n'y aller, et demeurer en l'estat qu'on estoit, parce que cependant que l'on conseille l'occasion passe, et les capitaines craignoient les reprehensions selon les accidents, comme leurs chefs : tellement que l'armée du Roy, qui pouvoit estre deffaicte parce que celle du duc de Palme fut esté aussi tost arrivée au Pont de l'Arche qu'à Rouen, et les eut pris à demy passez, se retira sans estre combattüe.

Pluralité d'entreprises ruinent les grands desseins : infidellité, indiscrettion, peur, recompense, hastivité, observation de tant d'allées et venuës, changement de visage, d'estat, de vivres, de discours observez par les curieux en soupçon, devinent et descouvrent; si une est malaisée à celer, plusieurs le sont d'avantage : Mitridates à mesme heure, en divers lieux, fit tuer cent mil Romains par lettres arrivées en mesme temps. Les Huguenots à la Sainct Michel, pour estre fideles les uns aux autres, prindrent cinquante villes. L'une des entreprises est celée par la hayne des Romains et authorité du chef; l'autre pour crainte de mort, ne pensant nul salut apres avoir faict la cene. Douze montre

bien adjustées, envoyées en douze troupes, les peuvent faire paroistre en mesme temps; aux entreprises, qui trop embrasse mal estraint (disent les vieux). Si sans s'embrouiller de tant de desseins, les Huguenots eussent faict le seul de la Cour plus important que tout autre, ils l'eussent executé, n'ayant l'esprit, forces et moyens occupez qu'à iceluy. Ils estoient entremeslez parmi ladite Cour, qui receut l'alarme, non d'eux qui estoient les plus proches, ains des provinces plus esloignées, où ils entreprenoient en mesme temps; ce grand coup executé, tout le reste leur fust esté facile, et failly, le surplus estoit inutile.

Les assassinats des peres et freres ne peuvent appointer par les enfans et parens honorablement, si ce n'est que les meurtriers mettent leurs vies en puissance de l'offencé, qu'il conduit en lieu où il est le plus fort, et lui pardonne en considération de Nostre Seigneur, qui a pardonné sa mort; et faut qu'il soit sceu de tous, pour servir à couvrir la honte de tels apointements.

Les princes et les villes liguées sous l'Empire monstrent l'impuissance de leur chef. Imprudent est le Roy qui permet des confrairies, ligues, ou associations en son royaume, qui s'en fait chef, et qui n'essaye de les rompre; et plus mal-habile le prince qui (au lieu de juge) se declare partisan. Les actions justes, les commandements absolus, ouverts et sans crainte regissent et restaurent les Estats. Les levées, les enroolements se doivent faire par le seul commandement des Roys et regles d'Estat, non des associez; où ils usurpent l'autorité, l'Estat ligué n'est plus monarchique; l'origine des ligues en ce royaume provient des Huguenots. Les ecclesiaques s'estoient establis finement,

faisant des confrairies par tous les Estats chrestiens, sous couverture desquelles se pouvoient remuer les peuples, enrooller des hommes, et lever des deniers. C'a esté prudence aux roys de les abolir et defendre : les heretiques sont source des rebellions, et ont esté les premiers liguez contre les Souverains à Smalcade, et ailleurs en Allemagne, en Flandre contre la duchesse de Palme, avant et apres l'entreprise d'Amboise en France. Ils ne peuvent blasmer les catholiques de ce qu'ils ont fait à leur exemple, dont ils sont l'occasion et sujet. Les princes, les potentats chrestiens se liguerent pour l'entretenement des decrets du Concile de Trente, excepté les Roys de France et d'Angleterre, contre lesquels il fut resolu audit Concile de recevoir leurs subjects en la ligue, s'ils y vouloient entrer. Le cardinal de Lorraine est accusé de s'estre chargé à Trente d'y faire entrer le Roy, et à son defaut, ses freres et nepveux ; sa Majesté s'excuse de le croire sur les troubles.

La minorité des roys, la confusion de la Royne pour regner, le peu de provision de secours, argent, intelligence, incertitude du costé que penchoient leurs Majestez, jetterent ce malheur en ce royaume, dont les principaux, d'instinct juste et naturel pour la conservation de la religion et Estat royal, n'estans poussez ny aydez de leurs Majestez, s'aydoient d'eux-mesmes. Le cardinal d'Armagnac, Montluc et autres seigneurs (1), s'associent pour la conservation de la religion. Le sieur de Tavannes commence la con-

(1) *Montluc et autres seigneurs.* Ce fut en 1565 que Montluc, recevant la cour à Toulouse, proposa de former en Languedoc et en Guienne, une ligue catholique. (Voy. Mémoires de Montluc, livre 6.)

frairie du Sainct Esprit : ny l'un ny l'autre ne profitent, embarrassez par les irresolutions de la Royne ; toutes deux estoient faites, sans autre but que le bien de Sa Majesté, supleant au defaut de sa minorité, de laquelle ne pouvant recevoir ayde, ses subjects resouloient de s'ayder d'eux mesmes de leurs propres forces et argent, pour conserver la religion et la Coronne en la maison de Valois. Ceux de Guise y favorisent, et en donnent des commencements, ayant le cardinal de Lorrraine veu celle que Ferdinand avoit fait en Allemagne, et cognoissant que c'estoit le moyen de ruïner les Huguenots ; et suivent sous ceste couverture (sans que les auteurs des associations s'en apperceussent), les desseins pris par le cardinal de Lorraine au Concile de Trente. Il y eut articles expres en la paix d'abollir ces associations des confrairies du Sainct Esprit, et toutes autres à la requeste des Huguenots, prevoyans leur ruïne par l'intelligence des Catholiques, seul point par lequel leur petite troupe resistoit contre la confusion du cahos de la France ; l'extinction en fut facile à leurs Majestez, n'ayant ces premieres associations esté faictes que pour les maintenir.

En l'an 1576, François, duc d'Alençon, frere du roy Henry III, prit les armes contre luy, assisté des Huguenots et Allemands, mesle le bien public, liberté et appennage tout ensemble. Pour dissiper ces nuées composées de grandes troupes de reistres et de revoltez proche Paris, Sa Majesté promet d'augmenter d'Angoulesme et de Bourges l'appennage de son frere, de donner le gouvernement de Picardie et la ville de Peronne au prince de Condé, de tenir les Estats generaux. Les troupes separées et renvoyées par la paix, les gouverneurs des

villes et provinces, les sieurs de Ruffet, de la Chastre, et d'Estourmet interessez, s'associent pour n'obeyr au Roy, lequel se monstra content de ceste invention, pour avoir moyen de s'excuser de sa promesse qu'il ne vouloit tenir; favorise leur dessein. Eux, en crainte d'estre enfin abandonnez du Roy, courus par son frere et par les princes du sang, recherchez par MM. de Guise, sur le project du cardinal de Lorraine faict au Concile de Trente, à l'extirpation des heretiques, s'associent tous à l'exemple des Huguenots qui s'estoient liguez avec le roy d'Angleterre.

Les Catholiques s'unissent avec le roy d'Espagne et le Pape qui les escoutent, les aydent et favorisent en diverses intentions : le Pape pour la religion; le roy d'Espagne pour n'estre davantage troublé des Français en Flandres; ceux de Guise par le mecontentement contre les mignons; les gouverneurs pour se conserver. Le Roy cogneut sa faute par l'advis qu'il receut des signatures secrettes qui se faisoient par tout son royaume, mal conseillé d'avoir aggreé que ses subjects respondissent pour luy, pour empescher la reddition des villes promises à son frere, et plus mal advisé, au lieu d'opprimer ces factions par edict, de s'en estre rendu chef, en esperance que tout se feroit sous son nom, ou que s'en disant autheur, le peuple craignant et soupçonnant ces charges nouvelles les romproit. Ce qu'ils eussent fait n'eust esté qu'ils esperoient que la ligue dependant d'eux-mesmes, ils ne payeroient plus de tailles ny de gendarmerie que celle qu'ils agreeroient, puis que les enroollements et levées de deniers se faisoient par eux, et qu'ils se mettroient en republiques.

Sur cest evenement, le Roy resout d'employer ses fideles serviteurs : mon pere m'avoit laissé de ceste condition ; Sa Majesté me declare son intention, qu'il vouloit se faire chef de la ligue. Je luy fis voir le serment de la confrairie du Sainct Esprit faict par mon pere, pour la conservation de la Coronne en la maison de Valois : il le fit doubler par le chancelier Ghiverny, se resout de suivre le stile de ce serment bien different de celuy qui se signoit secrettement à Peronne. Il m'envoye avec plusieurs autres par les provinces, pour y establir ceste ligue en son nom. Le premier serment estoit à Dieu et à la religion catholique ; Sa Majesté me le fit jurer, et me sert d'excuse veritable, si ayant Sadicte Majesté contrevenu aux premiers poincts de la religion, par la paix qu'il fit après avec les Huguenots en l'an mil cinq cents soixante-dix-sept, je me dispensay du second article, qui estoit d'obeyr au Roy, puis que le premier estoit violé par Sa Majesté. Je me jettay avec MM. de Guise, d'où je sortis aussitost la paix de Nemours faicte en l'année 1585, parce que les Huguenots furent declarez ennemis du Roy, du service duquel le massacre depuis faict à Blois de MM. de Guise me dispensa, Sa Majesté contrevenant au serment qu'elle avoit faict sur l'Hostie de proteger les Catholiques. Quand le Pape advoüa le roy Henry IV, en l'année 1595, je me remis au service de Sa Majesté, estans nos premiers serments à Dieu, et les seconds aux roys legitimes et justes.

Pour l'extinction de ceste association qu'on nommoit la ligue de Peronne, et pour s'empescher d'estre bridé par les Estats, le Roy fait conclurre la guerre contre les Huguenots à la premiere assemblée tenue

à Blois, à cela porté pour empescher que lesdicts Estats ne diminuassent son pouvoir et authorité, pour l'execution de quoy il employe son frere M. d'Alençon, qui venoit d'estre chef des Huguenots, et fut soudain leur contraire; prenant et bruslant leurs villes il les offence. Sa Majesté, pensant avoir tout dissipé contre la resolution prise aux Estats, fait paix; son frere d'Alençon va en Flandres; aussitost mort que retourné (1). Le Roy, suivant la moitié des advis que le sieur de Tavannes lui avoit donnez d'abbaisser les deux maisons de Guise et de Montmorency pour en eriger de nouvelles, ayant oublié la moitié de son rollet, en lieu de capitaines prend de jeunes mignons subjects à blasme enorme. L'esloignement trop à coup de ceux de Guise, la defaveur de la Royne à la persuasion desdicts mignons, qui desiroit plustost la Coronne au marquis du Pont son petit fils qu'au roy de Navarre qui ne luy estoit rien, firent reprendre les vieilles erres de la ligue sous divers desseins.

Lesdicts sieurs de Guise prindrent les armes en l'an 1588 : tout est couvert de religion et de bien public, les simples s'y portent; la Royne desirant ruïner les mignons, rempieter le gouvernement, et faire tomber la Coronne au marquis du Pont. Le Pape vouloit chasser les Heretiques, le roy d'Espagne faire guerre en France pour avoir paix en Flandres, MM. de Guise, pour entrer au gouvernement et en chasser les mignons; chacun tire tant de son costé qu'ils rompirent la couverte, et vit-on jour au travers. Il falloit opprimer ces ligues au commencement; sans la faveur de la Royne,

(1) *Aussitost mort que retourné.* Le duc d'Alençon mourut à Château-Thierry, en 1584, un an après son retour de Flandre.

et credit de la Cour, celles des Huguenots n'eussent commencé ny duré; et pour celle des Catholiques, dez l'abordée il falloit defendre la ligue de Peronne ouvertement, franchement declarer de ne vouloir donner les villes à M. d'Alençon, ny aux Huguenots, non que le roy Henry III n'eust des incommoditez qui l'excusent, ne se pouvant fier à sa propre mere accablée des revoltes contagieuses, tracées des Huguenots; pour se sauver d'un peu de feu, il rompt la digue qui faut à noyer son Estat. Il est facile au Roy de maintenant prendre de meilleurs conseils sur ces fautes; ceux qui marchent les premiers aux tenebres bronchent plus lourdement. Je suis esté forcé d'escrire ce que dessus, pour faire mieux paroistre l'origine et accroissement de la ligue des Catholiques.

C'est grand heur d'avancer ses parens, et sagesse à ceux qui ne peuvent estre les premiers de les ayder à estre, sans considerer l'aage et jeunesse d'iceux; d'autant que si la reputation ne peut estre personnelle, du moins demeure-t-elle à la generalité de la famille, par l'ayde qui se faict à ceux qui, par dons de Dieu, de nature, ou de fortune, treuvent moyen d'acquerir de l'honneur. C'est une grace du Ciel non concedée à tous; quelques uns aymeroient mieux n'estre, que d'estre par leurs freres; vice dependant de l'envie, auquel il faut appliquer le souvenir du bon naturel, le devoir que nous avons à nos maisons et posterité, qui nous sont autant que la patrie.

Puisque l'estat est honoré par l'homme, non l'homme par l'estat, semble que la multitude des indignes pourveuz aux grades, ne doit empescher ceux à qui on les donne de les accepter. Les grands, les peuples sont

juges du merite, et mettent difference entre ceux qui les possedent : de cinquante chevaliers de l'Ordre, six sont estimez ; de douze marcschaux de France, deux ; le reste n'est guieres plus honoré avec leurs charges que s'ils n'en avoient point ; et d'aucuns ne les sçachant exercer les possedent à leur honte ; les raisons alleguées par ceux qui les refusent ne sont de peu de poids. Il y a plus d'honneur de demander pourquoy on n'a point faict de statues à Caton, que pourquoy on en a erigé à d'autres ; c'est plus de gloire d'estre jugé digne d'une charge, que de l'avoir. Il est agreable d'entendre le peuple publier que l'on merite mieux les estats que ceux qui les ont ; que ce n'est faute de valeur, prudence et experience, ains plustost pour en avoir trop ; accusant l'ingratitude, la crainte, l'envie des superieurs, ausquels l'on donne pour maximes de n'eslever aux grades les braves, à ce qu'ils ne leur facent la part.

Les grades honorent sous les vaillans princes, et deshonorent sous les vicieux : les capitaines de Sardanapale et d'Eliogabale estoient des maquereaux et gens sans honneur. Les cinq ans premiers du regne de Neron, les braves, les sages estoient promeuz aux estats ; les meschants ministres de voluptez les obtindrent au reste de sa vie ; et maintenant sont venus jusques là, que les charges sont à la honte de ceux qui les pourchassent, veu l'incapacité et obscurité de partie de ceux qui les possedent.

Toute la France tire à Paris, que les Huguenots effrontez publioyent avoir assiegé ; ils s'entretiennent devant sur les conseils, sur le nombre des soldats catholiques à eux revelez par leurs factieux de dedans la Cour, les femmes et amis secrets de leur secte. Leur

hardiesse accreüe et maintenue pour estre advertis quand et comment on les vouloit combattre, proposent deux esperances de paix : la generale qu'ils publient par leur party, pour gagner temps sans estre combattus, et attendre leurs reistres ; la secrette entre le connestable et ses nepveux, dont l'effect ne tint qu'au doute des variations de la Royne, qui n'avoit encore du tout perdu la volonté d'entretenir deux partys, craignant que ceux de Chastillon abandonnassent les Huguenots et se fissent Catholiques, laissant le reste en proye.

Ceste negociation rompue, le connestable depité, cognoissant le soupçon auquel il estoit, avoit fait offre qui ne fut acceptée de se retirer chez luy, se resout à la bataille à l'improviste, pour sortir de peine de ces ombrages, ou mourir. Il fait resoudre la Royne, qui se fiant en la multitude, conclurent le combat si soudainement, que les advertissements accoustumez ne previndrent leur dessein. Les Huguenots, se fians sur les traistres, et qu'ils seroient advertis de la Cour, avoient envoyé le sieur d'Andelot, avec partie des forces, saisir Poissy. Le connestable avec deux mil cinq cens chevaux, douze mil hommes de pied, Suisses et Français, le dixiesme jour de novembre 1567, canonne Aubervilliers et Sainct-Oing, pointe du logis des Huguenots, dont le corps estoit à Sainct Denis ; eux luy opposent en bataille douze cens chevaux et dixhuit cens arquebusiers, en l'absence du sieur d'Andelot. Ils avoient peu de lances par defaut non par dessein, d'autant qu'ils n'avoient encores experimenté le peu d'utilité desdictes lances, et estoient assez mal armez ; les Catholiques s'asseurent sur le nombre, les autres sur la retraicte de Sainct Denis. La rareté de pistolets rend les

charges moins dangereuses; les Huguenots attendent le declin du jour, pour se servir de la nuict au besoin à leur retraicte. Le grand nombre des Catholiques de difficile ordonnance, l'embarras de la sortie de Paris, favorisent leur dessein.

Les Catholiques se mettent en bataille en hayes, aux espaces vuides qu'ils avoient laissé entre leurs gens de pied; les Huguenots de mesme, ne sçachans encores bien ce que valoient les escadrons massifs, couvrent leurs trois logis. L'Admiral commençant à subtiliser avoit faict un retranchement à Aubervilliers, qui deffendoit la teste de sa cavalerie, flanquez de petites troupes d'arquebusiers, leurs piquiers et alebardiers restez à Sainct Denis : ce qu'ils n'avoient voulu hazarder, ny s'empescher du corps de piques, monstre bien qu'ils pensoient à la retraicte. L'Admiral enhardy, cognoissant qu'en la grande estendue de l'ordre des ennemis, il n'y avoit qu'une haye d'hommes armez à passer, deffend la teste des retranchemens de Sainct Oing et Aubervilliers, par escarmouche, empeschant le dessein du connestable, qui estoit de les reduire dans Sainct Denis.

La cavalerie catholique indiscrettement aproche Sainct Oing; l'Admiral leur fait tirer de pres tous ses arquebusiers; les voyant blessez, plier et en desordre (coustume des cavaliers qui se tournent à la portée de l'arquebuzerie), il charge et perce ceste haye de cavalerie qui plioit au droict de luy, et perce deux cens chevaux, s'avance trois mil pas par derrier les bataillons des Catholiques, jusques à la chapelle, où les fuyards mirent en desordre leurs gens de pied. Le prince de Condé, selon la resolution prise, suit ceste

mesme route, se conservant sans estre rompu d'aucunes charges, laisse l'escadron de Clairemont d'Amboise, pour empescher d'estre chargé en flanc ou par derrier, et pour defendre Auberviliers, qui est sa proye, que l'Admiral laisse pour amuser le gros de l'armée des Catholiques, qui se jettent sur la troupe dudit Clairemont, et laisserent outrepasser toutes leurs troupes à l'Admiral et prince de Condé de trois mil pas, (lesquels accreus de vaillance pour l'espoir de leur retraicte qu'ils voyoient à Sainct Denis) donnent l'espouvante à six mil badots de Paris, qui se rompent sans combat, s'en retournent et chargent le derrier de l'escadron du connestable, qui n'a loysir que de se retourner.

M. de Montmorency, qui estoit devant son pere, fut chargé par le prince de Condé, lequel apres prit un coin en flanc de l'escadron du connestable, lequel fut tué par Stoüard, Escossais huguenot, pour estre abandonné des siens, et sa cavalerie en confusion. La multitude nuist aux desordonnez; les Huguenots ne s'arrestent, ayant le cœur à leur retraicte de Sainct Denis; le mareschal d'Anville les souffre passer devant luy, l'ayant appris de M. de Guise à Dreux. Les logis d'Auberviliers et Sainct Oing quittez à la faveur de la nuict, tous les Huguenots se retirent à Sainct Denis; leur canon ayant esté retiré de bonne heure, les Catholiques ne garderent le champ que jusques à minuict. Le sieur d'Andelot revenu le matin, la bataille est representée par les Huguenots, et refusée des Catholiques. La mort du connestable faict disputer la victoire de la bataille aux partisans de l'Admiral, dont à la verité ils eurent du pire.

M. le connestable, vaillant et malheureux, fidelle à

la Coronne, et trop affectionné à ses parens, fut pris à Sainct Quentin, à Dreux, et tué à Sainct Denis; monstre avoir eu plus de jugement dans les conseils qu'à la veüe des ennemis, favorisé et defavorisé, et en soupçon. Il passa sa vie moitié bien, moitié mal, lava deux fois de son sang les accusations d'ayder les Savoyards et Huguenots.

Marcher sans regarder derriere, est dit pour ceux qui ne partent qu'à regret; il se faut jetter du tout, ou il ne se fait rien pour soy, ny pour le public.

Combien, sans danger et sans fortune, font croire en avoir couru beaucoup! Ils se coulent avec troupes obeïssantes au long des escadrons ennemis, et ne chargent que ce qu'il leur plaist, derrier, sur le flanc droict, ou, ne prenant qu'un coing des escadrons, ne laissent d'avoir honneur d'avoir esté au combat, sans beaucoup de peril; cognoissent l'esbranlement et desordre d'autruy, et sont dits autheurs de la victoire, qui devroit estre attribuée souvent à la fortune et desordre, ou à ceux qui ont chargé par le milieu. Plusieurs passent et repassent au travers des escadrons sans frapper; les capitaines les doivent requerir au moins qu'ils tirent ou donnent un coup qui porte en passant.

Plus de meslange de quantité de gens, plus de confusion; l'honneur et la honte sont generals, et le danger particulier; les soldats meslez n'obeissent à leurs capitaines, l'espouvante s'accroist par la multitude mal ordonnée. Les breches se doivent tenter à petites troupes, et, selon l'apparence et l'esbranlement des ennemis, les renforcer, et y faire donner teste baissée regiment apres regiment, à ce qu'il y ait des chefs à qui se prendre, et qui ayent à respondre de la lascheté ou faute

de courage de leurs soldats ; aux grandes resistances faut faire un logis au pied, ou au milieu de la bresche.

[1568]. La Royne, desirant la mort des grands, est contente de celle du connestable, resout d'oster le commandement general des deux maisons de Guise et Montmorency, et le porter à son second fils M. d'Anjou, qui fut depuis Henry troisiesme, et l'assister de bons capitaines; elle envoye vers le sieur de Tavannes, le choisit pour ses faits, escrits, conseils et fidelité : il dit qu'à bon cheval il ne faut point d'esperons, et toutesfois (considerant son aage) que c'estoit moutarde apres disner, qu'il ne pouvoit guieres joüir de ces faveurs. Les deux maisons de Guise et de Montmorency esgales en malheur par la mort des deux chefs, inimitié de la Royne, l'une d'enfans conduits par un sage cardinal, l'autre d'hommes soupçonnez et mols, les Huguenots affoiblis vont au devant de leurs reistres. La Royne craintive n'ose lever le commandement entier à ceux de Guise, leur donne quelques forces pour suivre les ennemis par leurs gouvernements, et donne la conduite du corps de l'armée à M. d'Anjou son fils. Les Huguenots (pour favoriser les passages de leurs reistres) se saisissent de Bret, Pont sur Yonne, et Nogent sur Seyne. Le jeune duc de Guise (ayant secouru Sens) se treuve engagé à la teste de ses ennemis, fait retraicte de dix lieues, excusé pour sa jeunesse, et la faute remise sur Esclavolles et Pavans ses conseilliers.

Plusieurs levent des soldats aux provinces; Poncenat et Mouvans avec sept mil hommes entrent en Bourgongne, attaquent Sainct Iangons le Royal. Le sieur de Tavannes y envoye son cousin de Vantoux avec sept cens chevaux. Apres une legere escarmouche, chacun en

crainte de son ennemi font retraite la nuict de dix lieües, et estoient le matin à vingt l'un de l'autre. Le nom du sieur de Tavannes, que Poncenat pensoit y estre, lui avoit attaché des aisles aux pieds. Cependant M. d'Anjou fault à combattre les Huguenots à Nostre Dame de l'Espine et Saincte Mencoul, par manquement de capitaines; eux passent à Esparnay, vont au devant de leurs reistres.

Le sieur de Tavannes va treuver MM. de Guise et d'Aumalle avec quatre cens chevaux, par commandement de la Royne, à ce qu'elle eust un surveillant pres d'eux, soupçonnant leurs actions, et que leurs troupes ne fussent du tout composées à leur devotion. Le cardinal de Lorraine prie le sieur de Tavannes de mener son nepveu, M. de Guise, à la guerre; il considere que la honte seroit sienne, l'honneur à autruy; qu'il n'estoit utile d'augmenter la reputation de ce jeune prince avant celle de M. d'Anjou; qu'il n'espere la recompense d'eux, et craint de desplaire à la Royne : respond au cardinal qu'il avoit donné tant de preuve de sa valeur, qu'il n'estoit besoin qu'il en fist davantage; c'estoit à gens nouveaux d'aller à telles entreprises, et s'en excusa. M. d'Anjou (avec l'armée proche Verdun) demande au sieur de Tavannes ce qu'il feroit; il lui conseille d'amener trois mil chevaux avec ce qu'avoient MM. de Guise, et qu'il deferoit les reistres harassez de longues traictes et non encores joincts aux Huguenots.

Cest advis fut adverty par ceux de Guise, qui ne vouloient perdre le commandement, et autres qui estoient proches de M. d'Anjou, lesquels pretendoient faire croire avoir autant de suffisance que de faveur.

Les Huguenots joints aux reistres, les forces de M. d'Anjou et de MM. de Guise s'assemblent et se retirent à Troyes. L'expérience, les charges, les fautes faictes à Nostre Dame de l'Espine en Lorrayne, le commandement de la Royne, donnent toute l'autorité au sieur de Tavannes. La reveüe se fait à Troyes; il met en bataille l'armée, change le premier l'ordre des armes, compose les escadrons de deux cens pistoliers en plusieurs rangs à la façon des reistres : quoy qu'il juge la lance inutile, sa vogue luy permet encore une file au premier rang et au flanc droit des escadrons. Il donne l'advis cy inceré pour l'ordre de la gendarmerie.

La gendarmerie estant en l'estat qu'elle est, il est mal aisé d'en tirer tel service que l'on en peut attendre, principalement à cause du changement et accroissement de l'ordre des gens de cheval ennemis; et voicy la raison : premièrement lesdits ennemis viennent au combat en gens unis et serrez, de sorte que le plus grand fort et retraicte qu'ayent les leurs, quand ils sont quelquefois separez et rompuz, est sous les enseignes de ces grosses masses et escadrons insupportables à infinies petites bandes de trente ou quarante hommes d'armes, separez par plusieurs regiments qui sont donnez à plusieurs, sinon à la faveur, à tout le moins pour contenter les seigneurs destinez, qui sont pres du Roy ou de ses lieutenans; tellement que l'on verroit ordinairement huict ou dix enseignes de gens darmes à un tel de ces regiments où ne se treuve plus de trois cens chevaux, et le pis est que du passé ils combattoient en haye. Iceux regiments marchant en bataille, separez l'un de l'autre par le moyen des gens de pied, artilleries ou autres lieux incommodes à se joindre les uns

avec les autres, pour s'engrossir quand l'occasion se presente; et encores qu'ils fussent en pleine campagne, si se joindront-ils fort envis (1), si de fortune le lieutenant de Roy ne se treuve là pour leur commander, ayant un chacun d'eux envie de faire paroistre leur valeur, sans considerer ceste grosse troupe, et (par maniere de dire) montagne d'ennemis qui leur vient tomber sur les bras; ny la crainte que peuvent avoir les soldats, qui, pour se voir foibles et demesurez, sortent hors, espians non seulement de vaincre, mais de vivre s'ils affrontent telle troupe, où ils se tiennent quatre contre un unis, serrez et en gros, comme dit est.

D'avantage lesdits soldats, pour estre de tant de pieces, sous tant d'enseignes et petites bandes, avec les opinions souvent diverses de leurs capitaines, se defient les uns des autres; de façon que, se voyant menez au combat, desunis, entrent souvent en soupçon de leurs compagnies: et de là vient le desordre, non par faute de courage, mais de foy et asseurance telle que peuvent avoir ceux qui s'ayment et se cognoissent. Par ainsi semble que pour mesler ceste foy et amitié avec l'honneur et devoir qu'ils doivent au prince, l'on doit faire les bandes plus grosses qu'elles ne sont.

A sçavoir les moindres bandes de quatre vingts hommes d'armes, sans croistre les gages des capitaines, et les autres bandes de cent; et qu'il doit estre regardé combien de gentils hommes peuvent porter les provinces, pour en icelles separement y faire les capitaines et compagnies; sçavoir est ceux de Normandie tous les Normands, ceux de Picardie tous les Picards, et consecutivement des autres provinces, tous separément,

(1) *Envis* : avec peine.

dont s'ensuivra telle commodité que s'ils viennent au combat, ils se treuveront tous presque parens, amis et voisins, qui (encores que le service du Roy n'y allast) tous se pourront inciter à mourir l'un sur l'autre, outre l'envie qui sera de l'une des provinces à l'autre, à qui fera le mieux.

Estans ces bandes ainsi grosses, et se retreuvans en une armée où il peut avoir deux mil hommes d'armes ou plus, semble que pour rendre les troupes plus grosses et unies, et oster tant de diversitez de regiments, et gens que l'on veut favoriser, avec cela doit estre mis en quatre regiments, et donné à quatre chefs sans faveur, ausquels le lieutenant de Roy, selon la contenance et ordre des ennemis, commandera fort aisement, soit de faire joindre deux desdits chefs et faire mil hommes d'armes d'un ost, ou plus ou moins, selon les contenances qu'il verra; bref que ledit lieutenant de Roy n'aura à commander qu'aux susdits quatre conduisants le regiment, lesquels paisiblement auront peu de capitaines sous eux, et plus faciles à commander avec les soldats, parens, amis, se cognoissans l'un l'autre, et unis comme dit est; il n'en sçauroit reüssir que bon effect. Et ne faut craindre de faire les bandes grosses, comme des autres bandes de soldats, pour y estre Sa Majesté si heureuse, que c'est le moins desrobé prince du monde en sa gendarmerie, par les capitaines, qui tousjours remplissent leur roolle, de sorte que s'il y a quelque abus pour les deniers, cela vient des officiers de Sa Majesté, laquelle gendarmerie doit estre tenue plus subjecte en temps de guerre qu'elle n'a accoustumé, et laisser faire l'estat des chevaux legers et arquebusiers à cheval sans s'en mesler.

Qu'il pleust pareillement à Sa Majesté, pour entretenir les bandes bonnes et belles, et y attirer les gentils hommes de bonne part et qui ont dequoy, ne les recevoir du premier coup à sa Cour qu'ils n'ayent passé par lesdits estats, et eslire les capitaines des provinces d'où seront les bandes, et principalement, quand lesdites bandes viennent à vaquer, en pourvoir les lieutenans, s'ils sont gens de bien. Ce que dessus pourra servir pour l'execution et service de Sa Majesté en temps de guerre; et pour le temps de paix ou garnisons, les compagnies estant ainsi toutes d'un pays et d'une province, il ne leur faudra plus de garnisons pour le soulagement du peuple, ains pourront faire deux monstres seulement l'an en armes, où pourront assister les mareschaux de France, ou lieutenans de ladite province à faire lesdites monstres tout en un jour, et pour le plus loing en deux jours, seront retirez en leurs maisons à la grande descharge dudit peuple : il faudra peu de commissaires, de tresoriers et controolleurs, et outre cela le mal vivant sera promptement cogneu, treuvé et facile à chastier. Davantage advenant une affaire sur les frontieres, il ne sera besoin traverser toute la France, ains seront lesdites provinces promptement en armes pour les deffendre du dehors, et quant et quant prests pour l'execution de la justice, faire obeïr le Roy, et executer ses commandements aux choses du dedans; ce qui ne se pourroit faire promptement, estans les gendarmes de chaque compagnie de plusieurs païs, d'autant qu'il y va du temps à les assembler, et le susdit Royaume tousjours traversé, comme dit est, à la grande foule du peuple.

Les finances du Roy seront espargnées, tant sur le nombre des capitaines, commissaires, controolleurs, tresoriers, que pour des deniers; le tout aussi au grand soulagement du Roy et du peuple.

L'on pourra alleguer quelque monopole à cause que les bandes sont toutes d'un pays : est à considerer qu'en temps de paix ils n'ont que faire dedans les places, et ne leur faut aucune garnison. Davantage ils seront plusieurs capitaines, chose difficile à s'accorder, et en temps de guerre sera besoin que les gendarmes des provinces voisines soient de la partie.

Les hayes de cavalerie sont inutiles; les escadrons composez de quatre cens cavaliers sont les meilleurs; ceux de quinze cens et de deux mil, qui est l'ordonnance des reistres, les emporteroient s'ils n'avoient à faire qu'à ces quatre cens; et y en ayant douze cens en trois troupes chargeant l'une apres l'autre, je tiendray l'advantage de leur costé: tant de gens en gros n'apportent que confusion, et n'y a que la quatriesme partie qui combatte. Ceste grande quantité de soldats en un escadron sert aux reistres, parce que les trois quarts de leurs gens ne sont que valets. Les premiers qui chargent ces grands gros, les desordonnent principalement donnant par flanc; et encore qu'iceux puissent resister aux premiers, les deuxiesme ou troisiesme escadron les emportent et defont, chargeant de bout à autre, et passant au travers : depuis que les deux premiers rangs sont passez, il y a peu de péril au reste. Qui a le plus grand nombre d'escadrons de trois et quatre cens doit obtenir la victoire.

Depuis le precedant advis du sieur mareschal de Tavannes, les armes souffrant un continuel change-

ment, l'experience nous a fait escrire cest advis susdict pour la composition des escadrons.

Les Huguenots, apres avoir vuidé leurs bourses en celles des reistres, passent au pont des Trocheres à la valée d'Anglan droit à Orleans, pour le grand nombre de leurs ennemis et difficulté, ne cherchent le combat de l'armée catholique, renforcée de Français et Espagnols, parée de la riviere de Seyne proche de Troyes, laquelle de sa part ne veut aussi hazarder le combat, esperant la defaicte de ses ennemis par les incommoditez, et qu'il ne falloit jouer tout contre rien. M. de Nevers, avec le secours du Pape, aydé du sieur de Ventoux, cousin du sieur de Tavannes, sous-lieutenant en Bourgongne, par la mort du sieur de Villefrancon, frere du sieur de Tavannes, qui luy avoit fait donner cette charge, reprend Mascon. Les Huguenots, chargez d'hommes et d'incommoditez, attaquent Chartres, esperant l'adjoindre à Orleans, et faire une petite conqueste au milieu de la France. L'armée catholique s'approche; la Valette logé trop pres, l'Admiral se jette au milieu de ses quartiers, assisté de trois mil chevaux, luy defait trois compagnies; il couvre sa faute d'une heureuse retraite.

La Royne, craignant l'evenement de fortune, propose la paix pour laisser croistre ses enfans, dissiper les forces huguenottes et les attraper, esperant de rompre sa foy, comme eux avoient fait la leur à Meaux. La paix fut conclue. Les Huguenots estans desesperez de la prise de Chartres, pour le changement de batterie, joint au murmure des reistres et debandement de leurs troupes, advenu sur l'edit qu'avoit esté publié de la protection des Huguenots non factieux ne portans les

armes, lequel fut publié de par le Roy par le conseil du sieur de Tavannes, mettant differance entre les rebelles et heretiques : les chefs desquels, en doute du mal advenir, sont forcez des soldats à la paix, sans lesquels ils ne pouvoient demeurer que sur la defensive, craignant de se perdre, monstrant que ceste difference des rebelles Huguenots avec ceux qui vouloient demeurer en paix, qui est le moyen de les separer, estoit trouvée par le sieur de Tavannes, cinquante quatre ans devant que celle que le roy Louys XIII a trouvé en ceste année 1621, qui par ceste division a ja pris quantité de leurs villes, sans qu'ils soient secourus : mettant difference entre rebellion et religion, par la protection en laquelle il prend les pacifiques Huguenots.

Le Turc, victorieux des Arabes, est chassé de leur païs à l'ayde des Portugais, qui estoient à Ormus, pres du sin Persique. Le roy de Suede, vainqueur des Moscovites, devient fol : les Estats mirent en sa place son frere qu'il tenoit prisonnier. Le duc d'Albe en Flandres en autorité royalle, remplit les villes de garnisons, attire les comtes d'Ayguemont, d'Ornes et de Bures, qui pensoyent (pour s'estre retirez) estre exempts de leurs signatures rebelles : le dernier est envoyé en Espagne, et fait couper la teste aux deux autres. La Flandre estonnée obeyt pour un temps; Sampetre de Corse, ennemy des guerres civiles de France, allumant l'estrangere en Corse, est tué. Le roy Philippe fait mourir son fils en prison, pour le bien (disoit-il) de son Estat; les Espagnols l'accusent d'heresie, d'intelligence en France et d'entreprise sur son pere, le tout advenu par l'offence qu'il receut quand le roy Philippe, sondit

pere, espousa Elizabeth de France qui luy estoit promise. Les Huguenots publient la jalousie de Sa Majesté d'Espagne contre ce prince et la royne Elizabeth, qui, par sa mort (advenue tost apres) confirme ce bruit.

Plusieurs sont qui entrent aux partis pour leur interest, hayne, amour, ambition et dessein particulier, sans soin du general, auquel ils n'aydent que tant que leur passion, commodité et desir de grandeur leur permet. Ceux qui font guerre aux provinces sans commandement de leur chef de party, ont des desseins particuliers, sont volleurs ou gens sans courage, qui se devroient autant souhaiter aux ennemis qu'aux amis. Ces commandements de provinces ne se doivent donner aux gens ambitieux, legers et mal asseurez; ceux qui auroient experimenté, comme nos generaux des guerres civiles ont fait, la peine de retirer telles gens des provinces dont l'imprudence ne juge que la teste coupée les membres sont inutiles, n'en employeroient jamais de semblables.

De troupes affamées celle qui craint et desire retraicte, doit considerer si la mesme volonté n'est point à ses ennemis; une heure de bonne mine donne la victoire; celuy qui deplace le premier est en peril.

Si les princes pouvoient donner autant de vertu que de charges, l'experience seroit inutile; elle se fait faire place aux perilleux evenements, ausquels volontairement les favorits cedent, ou sont promptement punis de leur outre-cuidance.

La crainte de mort et perte de biens arment les femmes et font porter les montagnes; le desespoir produit des miracles. Jusques à ce que les Huguenots

fussent certains que, ne portans les armes, ils demeuroient en repos sans danger en leurs maisons, le desespoir leur faisoit faire merveilles : aussitost asseurez par edict du Roy, les contributions, les armes cessent; ils diminuent, refroidissent leur zele et abandonnent leurs freres; ce qu'ils feront bien davantage quand ils verront les biens des rebelles rasez et occupez, qui servira de leurre pour ramener ceux qui inconsiderement se seroient armez.

Abraham et Brutus pour Dieu et pour la patrie resoulent la mort de leurs fils; Soliman et Philippe les tuent par ambition et par jalousie. Plusieurs peres meurent pour sauver ou agrandir leurs enfans; des femmes tuent les leurs pour sauver leur honneur, et d'autres ont desiré la mort pourveu que leurs fils imperassent, tant sont les affections du monde diverses : l'ambition est un grand monstre, puisqu'elle force le pere à tuer le fils. Anciennement les peres avoient pouvoir de tuer et vendre leurs enfans sans reprehension, qui faisoit qu'ils estoient bien obeys et respectez; maintenant il s'en trouve qui ne s'enquierent d'autre chose que de l'aage de leur pere, dont ils desirent la mort; autres qui irreveremment les offencent, et prennent leurs biens, abusant de leur bonté : à la vérité, recevant le mal dont il faut esperer le bien, et l'ingratitude cogneüe se supporte et endure beaucoup plus impatiemment que les offences faictes par ceux qui ne nous sont rien, et ne sert la dissimulation que plusieurs font, quand ils ont des peres habiles qui voyent au travers d icelle.

Il est mal-aisé d'inventer, facile d'augmenter : il estoit aisé de corriger la grosseur des escadrons, et d'oster

les lances inutiles des fronts aux successeurs du sieur de Tavannes, et de rendre les gros de trois cents chevaux seulement, pour par plusieurs d'iceux à diverses charges defaire ces grands osts de quinze cents chevaux reistres : les arts naissent comme les ours, qui se forment par temps et travail.

La creance de valeur est la base de l'honneur, et vray fondement pour se rendre capitaine ; qui en a fait preuve se doit mesnager, sinon ils meurent jeunes, ou tombent en de grands accidents : il est bon homme pour le jour (dit l'Anglais). Nous ne sommes tousjours pareils à nous ; le travail, mauvaise disposition, infirmité naturelle, la pluye, les veilles, le temps, transportent les corps, peuvent affoiblir et effeminer les courages. Estant logé à La Rochelle avec des gens de pied, assistant à toutes les approches, prises de casemates et assauts de bastions, je reçois lettres de mon pere, appreuvant mes actions jusques alors, et defence de ne m'hazarder plus qu'à propos. Pour acquerir honneur, c'est assez d'avoir donné deux ou trois fois preuve de sa valeur, et apres faire preuve de sa conduicte et prudence, ne s'hazarder qu'en commandant à des troupes, et rarement en particulier, pour faire de beaux et grands effects premeditez.

Quand le vivre plus que la mort ennuye,
C'est le temps de mettre fin à sa vie.

Si vous nous commandez chose plus griefve que la mort, nous mourrons plustost (disoient les peuples aux tyrans). La beatitude eternelle ne s'acquiert par les loix payennes licentieuses, ains par les chretiennes, qui nous lient plus estroictement, nous defendent de nous defaire : si est-ce que plusieurs saincts, sçachant

mourir où ils alloient, semblent s'estre precipitez volontairement, et avoir recherché leur fin : encore plusieurs aux Indes disent se procurer la coronne de martyre. Nostre religion estend ce commandement : « Tu ne tueras point » sur nous-mesmes ; il n'est loisible à une ame d'abandonner son corps, non plus qu'à un soldat sa place de combat sans le commandement de son chef : puis qu'elle est creée de Dieu, semble que sortant de ce monde par nous mesmes, c'est mespriser le bien qu'avons receu de luy.

Les anciens croyoient que s'oster la vie n'estoit peché, et leur apportoit reputation, que ceste offence n'estoit qu'à soy : la loy chrestienne prive de ce bien estimé le plus grand du monde par les miserables qui se sont occis volontairement : autres se sont tuez en prosperité, pour ne vouloir attendre l'inconstance du monde, plusieurs pour braver la fortune, et luy oster puissance d'avoir prise sur eux. Cleomenes maintient estre lascheté de se faire mourir, que ce n'est se sentir le courage assez bon pour resister aux adversitez de fuyr devant icelles par la mort. Quelques-uns disent que c'est braver le malheur de ne le vouloir souffrir, que l'homicide de soy-mesme devroit estre permis aux outrez d'extremes douleurs, de maladies, de gehennes, ou pour eviter un supplice ignominieux. C'est extreme punition de souhaitter la mort et ne la pouvoir obtenir ; le choix n'en est aux prisonniers gardez, qui n'ont que la pierre pour se donner de la teste contre : pour remede aux tourments et à la honte, les libres choisissent les poisons, les poignards, l'ouverture des grosses veines, l'opion et le pavot meslé de poison, qui marie le somme avec la mort.

Toutes donnent temps de se repentir et médicamenter; le seul coup de pistolet tiré dans la teste est sans revocation, confond et embroüille le sentiment soudain; la mort la moins premeditée est la plus douce, la peur fait plus que le mal. Cela me fait conclurre que nulle mort advancée par soy-mesme ne peut estre douce, encore moins aux Chrestiens, qui par icelle meurent eternellement.

Les supplices sont honteux sous le regne des justes, honorables sous celuy des tyrans, pour le bien de la religion et de l'Estat; tel me l'a procurée qui l'a treuvée pour luy. Le sieur de Biron ayda à me mettre en prison dans la Bastille, sur des lettres contrefaictes et supposées escrites du roy d'Espagne; Dieu m'en sortit, et permit qu'il fust pris sur des memoires veritables et certains, et eust la teste coupée en la mesme prison de la Bastille. A la vérité, il faut pardonner à ces braves courages anciens qui portoient un tuyau de plume plein de poison dans leurs cheveux, pour se delivrer de honte, de tourment et de malheur.

La cruauté et douceur produisent semblables effects. Cesar et Tamburlan par ces differentes voyes subjuguerent une partie du monde : la douceur se peut exercer par les princes establis; l'usurpateur, le conquérant sont contraints à suivre le contraire; les barbares font mourir des peuples entiers. Les Huguenots prospererent au commencement par cruauté; l'emotion populaire en Normandie, au temps de la ligue, fut esteinte par feu et sang. Le roy Charles, le duc d'Alençon, le roy Henry III à Paris, à Blois, à Anvers, ne profiterent aux massacres, non plus que le roy Philippe en Flandres en la mort du comte d'Aiguemont

et autres : Elizabeth, royne d'Angleterre, asseura son regne par le sang de ses millorts et subjects, qui n'eust reussi en autre nation. Le roy Henry IV treuve utilité en la douceur; la cruauté n'est seure qu'à ceux qui sont tousjours armez. L'exemple de la douceur de Cesar est d'autant plus imitable qu'elle est proche du salut. Les bons roys ont de reste, apres leur regne, d'avoir la conscience plus nette que les cruels : heureux sont les Chrestiens qui vivent sans charge, et ne sont forcez de brusler tout un païs, chasser les femmes et enfans aux arquebusades des assiegeans! Justicier un soldat pour un pain, en pendre soixante pour avoir evité le canon, necessaire aux generaux d'armées pour eviter la famine et gagner temps : ces actions sont injustes, tant sont les loix de Dieu contraires à celles de la guerre.

Plusieurs s'excusent de ce qu'ils font de petits maux, à ce que bien en advienne : il suffit (disent-ils) que le grand dessein soit equitable.

La cruauté sans utilité fait participer les hommes au naturel des bestes brutes, elle s'exerce par vengeance et colere des imprudens : mais le sage la reduit à l'utilité, et s'en sert par contraincte. C'est honneur de se pouvoir venger, et plus de s'en abstenir en ayant la puissance : aux jugements, aux propositions de cruautez, faut s'examiner avant que de s'y resoudre, si on est rassis, sans colere, sans melancolie, passions, affections ; et si on est nourri, habitué au sang, estre tousjours en soupçon de soy-mesme, se donner temps pour faire faire l'execution, se corriger et raviser, considerant la peyne en laquelle il seroit s'il estoit au mesme estat de l'affligé : la cruauté seule entre les

autres pechez est sans plaisir, suivie de regret et de repentir en ceste vie, et empesche de parvenir à l'eternelle.

Ceux qui usent de poisons sont traistres, sans courage et sans Dieu, n'ayans hardiesse de s'attaquer autrement à leurs ennemis : la France et l'Allemagne sont moins infectées de ce vice que l'Italie, au contraire des anciens Italiens, qui advertissoient leurs mortels ennemis de se garder du poison de leurs traistres serviteurs. Les prisonniers en soupçon de l'estre (comme plusieurs fois j'ay esté) s'en empeschent aucunement, ne mangeant que des œufs et du pain sec : les plus grands prenent des antidotes et contre-poisons, qui s'appliquent selon les signes que l'on ressent d'estre empoisonné. Les medecins sont dangereux, lesquels peuvent empoisonner sans reprehension : deux dragmes de drogues de plus en leurs medecines envoyent à la mort, dont ils se sçavent couvrir finement sur la maladie ou mauvaise habitude du patient.

L'argent de l'Estat est desrobé au roy de France, et plus à celui d'Espagne ; c'est peché de laisser voller le sang et sueur du peuple, autant que si on le prodiguoit : les tailles, imposts, subsides, exactions, sont plus grandes qu'au passé. Leurs Majestez ne donnent ny ne payent la gendarmerie, ne donnent aux femmes ny aux bastimens, et n'y a doüairiere ny partage en ce Royaume ; tant plus il y a d'officiers, plus il y a de larrons ; un seul faisoit anciennement ce que trente exercent. Ils prennent interest de l'achept de leurs offices à cent pour cent sur le sóuverain et sur les subjets, s'exemptent de tailles que les miserables surchargez payent, composent des dons, assignations du

payement des garnisons, des debtes du Roy par moitié; sans crainte font plusieurs faussetez, qui sont passées par intelligence et corruption en leurs comptes: les larrons sont rarement punis, parce que les favoris sont des parties, ou recevant des presents sont interessez aux recherches; ils serrent le tiers du gain pour se garantir de la corde, et sauvent le reste.

Avant que les collecteurs, receveurs generaux, particuliers, tresoriers de l'ordinaire et extraordinaire, tresorier de l'espargne, president, intendant, super-intendant, controolleurs et chefs des finances, cour des aydes, chambres des comptes, bureaux des tresoriers, esleus de païs, ayent signé, la moitié de l'argent est desrobé : ainsi il se depend autant par larcin, malgré le prince, que ses predecesseurs dependoient par liberalité. Sans le sceu des roys l'on peut faire ses affaires avec leurs serviteurs infideles; les financiers, plus que les autres estats, obscurcissent le mestier, pour faire croire qu'il faut estre né dans le maniment des finances pour les sçavoir exercer ; leur art est plus aisé que tout autre : Videville, financier, m'a monstré de son vivant, en deux feuilles de papier, le revenu et les charges de la France. Auguste avoit celuy de l'Empire romain en deux tablettes : la diversité des levées fait la multitude des financiers et larcins. En Espagne, à Venise, il ne se paye point de tailles; l'argent est levé sur les marchandises insensiblement. En France, il y a des deniers du sel, du domaine, des traites foraines, des aydes, tailles, taillons, subventions, doüannes, parties casuelles, polletes, peages, gabelles, huictiesme, vingtiesme sur le vin, sur le bled, et sur toute marchandise, et plusieurs autres

natures de deniers, sous lesquelles ils couvrent leurs volleries.

Seroit necessaire pour les eviter de reduire ces deniers à une ou deux sortes de payements, les mettre sur les marchandises, sel, ou sur les tailles payables à un terme : du moins chasque ville et village devroit sçavoir ce qu'il doit payer à chaque fois, et qu'il n'y eust qu'un receveur en chacune province, qui seroient seize en la France, lesquels respondroient à la chambre des comptes de Paris, et que ces receveurs fussent seigneurs de dix mil livres de rente, et non endebtez, aagez de cinquante ans. Ils auroient leurs consciences, leurs biens, leurs aages pour respondants de leurs malversations, plegeroient leurs commis employez aux charges susdites, et cesseroit le peuple d'engraisser de son labeur trente mil sangsues inutiles, au prejudice du prince, qui est interessé à la pauvreté de ses subjets. Les Turcs font honte aux Chrestiens : de trois cens mil payes ne se treuve aucun mesconte ny larcin ; les tributs et les daces si exactement rendus à Constantinople et aux Sept-Tours, que le souverain n'y est endommagé.

De ce temps l'on a voulu faire le procez aux financiers, dont ils sont sortis par la porte dorée, avec injustice si manifeste, qu'ils ont fait payer les innocents autant que les coulpables ; et un seul d'iceux par confiscation pouvoit payer douze cents mil francs qu'ils ont donnez. L'interest des favoris partisans a intercedé pour eux, et par cette composition ont confirmé le desordre et les larcins de la France : maintenant impunement ils prennent à toutes mains sans s'en cacher plus, prenant tout à coup les soixante et quatre-

vingts mil escus au detriment de leurs ames et consciences : et s'ils voyent un larron qui ait derobé vingt escus, il merite la mort (disent-ils), eux qui l'ont dix mil fois tellement desservie, qu'il ne seroit plus besoin d'autre procez contre eux, sinon de leur laisser deux fois autant de bien qu'ils avoient quand ils ont esté receuz aux finances, et leur prendre le reste et mettre au profict du Roy. De nouveau ils treuvent un eschapatoire, de s'allier aux seigneurs et gentilshommes de France, desquels ils esperent leur salut, ce qui ne leur devroit estre permis, et ne laisser de rechercher ceux qui sont encore en petit nombre qui se sont mis sous ceste protection.

La paix faicte, à l'exemple du roy Loys XI, pour separer et dissiper les ennemis, la Royne pensant estre juste d'attraper ceux qui l'avoient faillie à prendre à Meaux ; les Huguenots, necessitez à la paix, esperant prendre haleine et affermir leur intelligence estrangere par le payement de leurs reistres, et assembler argent pour corriger leur faute. La Royne demeure armée sous divers prétextes, met garnison à Orleans, rendu par les Huguenots, mande au sieur de Tavannes qu'il defist partie des reistres passans par Bourgongne, auxquels Sa Majesté avoit donné saufconduit. Il rejette ce commandement, sachant que ceste action, sans guerre ouverte, estoit subjette à desadveu, dont le mal pourroit tomber sur luy, comme infracteur de paix, et avoir les princes du sang pour ennemis.

Le sieur d'Andelot lui demande par Sainct-Bonnet escorte et hommes pour compter et conduire cinquante mil escus que le Roy avoit permis aux Huguenots lever sur eux pour le payement des reistres. Ce mesme

Sainct-Bonnet dict au sieur de Tavannes que le sieur d'Andelot luy mandoit avoir esté adverty qu'il avoit entrepris de le tuer : « Je remercie (luy dit-il) vostre « maistre, parce que lors que les Huguenots advertis- « sent de telle chose, c'est signe qu'ils veulent faire le « semblable ; j'ai trop d'honneur pour devenir Poltrot, « et quand la guerre sera ouverte je ne l'espargneray « point ; » qu'il donneroit escorte sans toucher cest argent, d'autant qu'il ne fut jamais comptable, ny ne le vouloit estre.

L'Admiral, cognoissant la faute de s'estre desarmé, envoye des hommes au prince d'Orange, pour estre une mesme cause, et avoir excuse de s'armer. Pour ce sujet Coqueville leve en Normandie : aussitost defaict, justicié par le commandement du Roy et desadvoüé de l'Admiral. La Royne, assistée des cardinal de Lorraine et chancelier de Birague (1), resout au mois d'aoust d'executer le sujet pour lequel elle avoit fait la paix. Apres avoir essayé en vain de mettre garnison à La Rochelle, tient les troupes armées sous divers pretextes, envoye Gonthery, secretaire de M. de Birague, au sieur de Tavannes, avec commandement d'investir le prince de Condé dans Noyers, où il s'estoient retirez n'ayant osé aprocher de la Cour. Le sieur de Tavannes, considerant ce commandement, respond à Gonthery que ceste creance estoit trop grande pour luy, et que Sa Majesté luy envoyast un capitaine : à quoy obtempe-

(1) *Chancelier de Birague* : Birague ne fut chancelier que plusieurs années après. A cette époque, le chancelier de L'Hôpital venoit de rendre les sceaux, qui furent d'abord confiés à Morvilliers, puis à Birague, qui les tenoit au moment de la Saint-Barthélemy.

rant, la Royne luy mande le sieur du Pasquier, avec mesme proposition.

Il respond que la Royne estoit conseillée plus de passion que de raison, et que l'entreprise estoit dangereuse, proposée par gens passionnez et inexpers, que luy n'estoit propre pour telles surprises ; que s'il plaisoit à Sa Majesté de déclarer la guerre ouverte, qu'il feroit cognoistre comme il sçavoit servir ; que quand il voudroit executer ce commandement, que MM. de Condé et Admiral ayans de bons chevaux se pourroient sauver, et luy demeurer en croupe, avec le blasme d'avoir rompu la paix, luy restans ces princes et ce party pour mortels ennemis.

Cognoissant qu'il en seroit pressé davantage, et qu'il y avoit des forces sur pied à cest effect, que les regiments qui n'estoient entrez à La Rochelle rebroussoient du long de Loire, conclud donner alarme au prince de Condé pour le sortir de son gouvernement, où il ne vouloit qu'un autre que luy fust employé, et ne jugeoit devoir faire ceste entreprise. Il fait passer des messagers proche Noyers avec lettres qui contenoient : « Le cerf est aux toiles, la chasse est preparée. » Les porteurs des lettres sont arrestez, comme il desiroit, par le prince de Condé, qui, fortifié d'autres advis qu'il avoit, part soudain en alarme avec toute sa famille, et passe Loire pres Sancerre.

Ceste entreprise mal dressée de quenoüille et de plume, de la Royne, des cardinal de Lorraine et chancelier de Birague, lesquels y devoient employer Monsieur, frere du Roy, sous lequel nul n'eust craint d'entreprendre, esperans en ce fautif dessein, ils se treuvent sans forces ny argent, donnant temps aux Hu-

guenots de prendre Nyort, Fontenay, Sainct Maisant, Xaintes, Sainct Jean, Ponts, Coignac, Blaye et Angoulesme, avec cruautez et pilleries permises, ce qui les renforce : et quand leurs troupes de Languedoc seroient jointes, ils pouvoient faire trois mil chevaux, et vingt mil hommes de pied. L'imprudence et longueur de la Royne, embarquée sans biscuict, plus estonnée que ceux qu'elle vouloit surprendre, leur donne temps de prendre ces villes : si elle eust eu une armée preste, et les suivre aussitost son entreprise faillie, elle les eust enclos à La Rochelle, et les soldats qui les allerent treuver se fussent joints au Roy : tardivement elle achemine l'armée avec son fils à Estampes.

Le sieur de Tavannes mandé en mesme temps, Sansac et luy, seuls vieux capitaines, se picquent sur l'ancienneté de leurs commandements, empeschent la Royne à faire les hola. Le sieur de Tavannes, cognoissant Sansac vouloir gagner par querelle l'advantage qu'il avoit sur luy par prudence, luy offre le combat. Leurs Majestez appointent tout, ils demeurent en égale puissance aux armées, non en égal credit, pour estre le sieur de Sansac turbulant et colere, et en rien approchant de l'entendement du sieur de Tavannes.

[1569] L'edict publié, bannissant les ministres, au contraire de ce qu'on avoit faict entendre aux reistres, que la guerre estoit d'estat, non de religion, facilite la levée pour les Huguenots. M. de Montpensier, commandant en Poictou, par tardiveté et irresolution, faut de donner la bataille au prince de Condé, ou aux Provençaux qui n'estoient joincts. M. de Guise avoit passé à Orléans, auquel imprudemment Sansac, qui assembloit

l'armée, avoit donné dix-huict compagnies de gens d'armes, sans attendre le commandement de la Royne, ny de Monsieur. Cela joinct avec M. de Montpensier et Brissac advancez au Poictou, ils defont deux mil hommes du sieur d'Acier, auquel en reste dix-huict mil venus de Languedoc, qui se joignent au prince de Condé, où estoit arrivée la Royne et prince de Navarre. M. d'Anjou, frere du Roy, joint M. de Montpensier à Chastelleraux, et font quatre mil lances, dix mil hommes de pied français et six mil Suisses.

Les armées s'approchent à Lusignan, les mareschaux de camp se rencontrent à Panprou, perdent l'un et l'autre à son tour l'occasion de defaire sept ou huict mil hommes; le tambour français battant à la suisse, empesche les Huguenots de charger, pensant toute l'armée y estre, gagnent quelque bagage. A la pointe du jour, le prince de Condé cherchant la bataille, les suit separé en deux, pour empecher l'embarras des chemins; l'Admiral menant partie de leur armée, se fourvoye. Le prince de Condé attaque l'armée de Monsieur, mal logée, à l'improviste avec deux mille arquebusiers en païs couvert, porte confusion aux Catholiques, reparée par le sieur de Tavannes, qui soustint par troupes d'arquebusiers soustenus de corps d'infanterie; se voyant pressé fait faire une charge aux chevaux legers, qui ralentit l'ardeur des assaillants : l'Admiral à la nuict joignit le prince, durant laquelle ils se retirent sans plus grand effect. Monsieur le suit le lendemain, et les approche pour les combattre à Vertueil. La Riviere, capitaine de chevaux legers, vaillant et inconsideré, se laisse investir dans la tour de Jarnac avec cinquante des signalez et volontaires de l'armée,

Monsieur demande conseil : le sieur de Tavannes maintient qu'il ne se peut secourir sans l'hazard de l'armée, qu'il valoit mieux perdre l'ongle que le corps. Neantmoins, MM. de Guise et de Martigues ne laissent d'obtenir permission de Monsieur pour secourir La Riviere avec trois mil chevaux. Monsieur, cognoissant sa faute, vient à minuict au logis du sieur de Tavannes pour s'excuser de ceste licence, lequel (comme prophete) dit qu'il alloit tout perdre; que l'Admiral attendoit ces princes en bataille, qu'il falloit desloger dez la pointe du jour, ne pouvant tenir ce logis en seurté, estant l'armée separée. Monsieur replique que M. de Guise n'estoit encores party : il le fait contremander et lui permet d'aller à la guerre avec sa compagnie s'il vouloit. M. de Guise contrainct laisser les trois mil chevaux, trouve avec deux cens toute la cavalerie de l'Admiral en bataille, qui le chassa et poursuit jusques proche de l'armée, où estant, il jure qu'il croiroit à jamais le sieur de Tavannes de ce qu'il diroit, lequel se rendoit admirable par ses prevoyances.

Les prince de Condé et l'Admiral se retirent et reçoivent La Riviere à composition; cet acte donne tout le commandement au sieur de Tavannes. La Royne invente une commission au sieur de Sansac (à ce que le sieur de Tavannes ne fust contrarié) pour assieger Vezelet, où il eut du malheur. Monsieur vint à Poictiers. M. de Brissac sauve son regiment d'une entreprise de l'Admiral, qui l'avoit assailly et mis en apparente defaicte, et ce, par le moyen du sieur de Tavannes, qui fit mettre toutes sortes de gens (venants de Poictiers) en bataille au-delà d'un ruisseau sur un coustaut. L'Admiral (pensant estre combatu) quitte

son entreprise lors que ledit regiment estoit tout en routte.

Monsieur, renforcé de cavalerie, cherche les Huguenots, prend Mirebeau, fait mine d'investir huict enseignes dans Loudun, au secours desquels les Huguenots arrivez mettent leurs troupes en bataille aux fauxbourgs. Les armées à un quart de lieüe l'une de l'autre, le combat est empesché de la glace; Monsieur, incommodé de logis, se retire à Sainct Marcoul. L'Admiral presuppose treuver ses ennemis logez au large; avec l'eslite de sa cavalerie et infanterie, il fait cinq lieues, treuve l'infanterie du Roy parée d'un petit ruisseau, Monsieur au milieu des Suisses couvrant sa cavalerie, logis extremement bien faict par le sieur de Tavannes, blasmé par les inexperts envieux, qui disoient que le general ne devoit estre à la teste, et ne consideroient qu'il estoit entre deux bataillons de picques. L'Admiral se retire sans effect; l'hyver ayant tué et debandé plusieurs, les armées s'esloignent pour se refraichir; il se leve des deux parts des logis endormis; Monsieur, renforcé de deux mil reistres, tourne teste aux ennemis.

Le sieur de Tavannes, quoy qu'envié, prophétise la bataille dans quinze jours; ses ennemis s'en mocquent. Il déclara le secret à M. d'Anjou : « Vous irez (dit il) « presenter le combat, la Charante entre deux, à l'Ad- « miral; il est glorieux : nous approcherons puis apres « d'une riviere; huict jours passez, je m'asseure qu'il « viendra rendre la pareille, lors nous passerons la ri- » viere et le combattrons; » ce qui advint. Ayant bravé l'Admiral, Monsieur esloigne la riviere, et soudain la r'aproche pres Chasteau neuf. L'Admiral, pour main-

tenir reputation, à son tour offre le combat la riviere entre deux, et, voyant le pont rompu, jugea qu'il ne se pouvoit si tost refaire. Le sieur de Tavannes le fait entretenir par escarmouches jusques à la nuict. L'Admiral ne pensant qu'il se peust passer à luy, loge et met gardes sur la riviere, lesquels faillirent à leur devoir.

Le sieur de Tavannes, qui avoit fait gagner le chasteau de Chasteau neuf, refait le pont, et plus bas un pont de batteau qui se charrioit avec l'armée, fait passer une heure en nuict par ordre et sans confusion. L'armée des Huguenots, affoiblie par l'hyver, s'aperçoit tard, et à la diversité des couleurs des casaques de toutes les compagnies cognoissent leurs ennemis estre passez. Le prince de Condé plus proche, advertit l'Admiral, qui ordonne la retraicte sans combattre, fait acheminer infanterie et bagage devant. Le prince de Condé, pressé de M. d'Anjou, mande à l'Admiral qu'il falloit plustot combattre qu'estre defaict en fuyant, qu'il n'y avoit plus de desdicte; met en bataille ses gens à la faveur d'un petit ruisseau, dedans et proche le village de Bassac, où se fait une charge par MM. de Guise et de Martigues, en laquelle fut pris la Nouhe. La cavalerie du prince de Condé leur en fait une si rude, qu'elle les met en route; et n'eust esté un gros de reistres que le sieur de Tavannes amena, faisant mine de charger en flanc les Huguenots, les sieurs de Guise et de Martigues estoient defaicts entièrement. Surquoy arrivant l'escadron de M. de Montpensier, le prince de Condé repasse sur la chaussée d'un estang, s'en couvre et d'un ruisseau qui sortoit d'icelle; ce que voyant, le sieur de Tavannes fait recognoistre par

Richemont, gentilhomme des siens, un passage plus bas, où l'on pouvoit facilement passer pour aller à eux, mande à Monsieur qu'il s'y achemine, et y conduit M. de Montpensier, commandant aux reistres, qu'en mesmes temps que l'on passeroit qu'ils passassent sur la chaussée apres les Huguenots, lesquels seroient contraincts de descendre et costoyer le ruisseau, et quitter la chaussée, là où lesdicts reistres passeroient pour donner jalousie aux ennemis d'estre chargez en queüe.

Les escadrons des Catholiques commencent à passer plus bas au ruisseau qui avoit esté recogneu; ce que voyant l'Admiral, et qu'il ne s'en pouvoit dedire, descend et coule le long du ruisseau, et vient à la charge mollement; il est soustenu de la Vallette et autres advancez. Le prince de Condé, plus resolu, avec une fleur de noblesse renverse les sieurs de Guise, de Martigues et la Vallette sur l'avant garde que menoit M. de Montpensier, qu'il treuve ferme et resolu pour l'assistance de l'escadron de M. d'Anjou, qui se joint proche de luy, luy donne force et courage d'emporter et defaire l'escadron du prince de Condé, où il fut pris et tué au milieu de deux cens gentilshommes des siens morts sur la place à l'entour de luy; ce qui causa la routte de toute l'armée. L'Admiral n'ayant fait qu'une charge feinte, ne s'estoit guieres rompu, se retire avec d'Andelot à Sainct Jean d'Angelic hors la route des fuyards, pour n'estre attrapé parmy eux: les princes de Navarre et de Condé s'estoient de bonne heure retirez à Xaintes.

La victoire eust esté suivie plus vivement, sans que toute l'infanterie huguenotte se treuva à deux lieües de là où la bataille s'estoit donnée en la ville de Coignac. Le sieur de Tavannes mit pied à terre avec MM. de

Guise et de Martigues, lesquels l'abandonnerent à une sortie de douze cens hommes de la ville ; il se resolut et fit teste avec quelques uns des siens. Lesdicts seigneurs retournent pour l'assister, disent qu'ils font conscience de l'avoir abandonné : luy desgagé respond qu'il regarderoit mieux à l'advenir avec qui il iroit. Aux premieres charges du commencement de la bataille, il s'estoit mocqué de M. de Guise, qui luy disoit n'avoir point eu peur au combat : il luy respond que pour s'en empescher il falloit faire peur aux autres. Les Huguenots se parent des rivieres ; ce corps d'infanterie ne peut estre forcé à Coignac. Le discours de ce voyage, depuis le partement de M. d'Anjou jusques au combat de Jarnac, se verra mieux en la lettre ci-jointe, dictée par le sieur de Tavannes, excepté que luy, qui ne se vantoit jamais, la discretion luy a faict celer l'honneur qui luy apartenoit, lequel il donnoit à Monsieur.

« Monsieur mon cousin, j'ay receu deux de vos lettres, et à ce que je vois, mesmes par la derniere escrite à Paris du sixiesme de ce mois, vous desirez estre esclaircy des choses passées en ce voyage, vous en ayant esté mandé de par deçà et par delà d'infinies sortes, chacun selon son affection. Je vous manderay à la vérité ce qui en est, vous priant que je ne sois allegué en ce discours que je vous en feray, combien qu'il soit veritable.

« Vous sçavez que dez le commencement que l'on cogneut la guerre declarée et le prince de Condé estre par deçà, que je fus ordonné d'y venir. M. de Montpensier y assembla les forces du pays, qui lors estoient fort petites, et n'eut guieres bon moyen de garnir les places, combien qu'il departit de ce peu qu'il avoit en

d'aucunes, attendant que le Roy l'eust secouru de plus grandes forces pour le mettre à seurté, et aussi qu'il eust fait approcher les gendarmes qui estoient de ces costez de deçà, pareillement les gens de pied. Tost apres arriva M. de Martigues avec bonne troupe, tant de pied que de cheval; comme aussi furent despechez les sieurs de Brissac et Strosse de la Cour, qui arriverent avec leurs troupes, à sçavoir, trente enseignes du sieur de Brissac, et douze du sieur Strosse, qui donna grand contentement, pour l'esperance qu'on avoit que les gens de pied et quelque nombre de gendarmes seroient departis par les places, à fin de les tenir asseurées, et que mondict sieur de Montpensier se tiendroit à Poictiers, avec aussi une bonne troupe, pour favoriser et secourir les endroicts les plus agitez et pillez des ennemis, lesquels ayant paravant premedité la guerre, avoient tout en un temps assemblé toutes les forces, et receu les gens de pied de Provence; de sorte que sans lesdits Provençaux ils pouvoient estre de quatre et cinq mille chevaux, et huict mil hommes de pied: occasion que la deliberation du sieur de Montpensier (estant encore pour lors trop foible de se mettre sur la defensive) eust été juste et raisonnable, attendant que l'armée de M. d'Anjou fust preste et arrivée; mais comme estant stimulé par ces seigneurs de la Cour, pour envie de faire cognoistre leur valeur et acquerir reputation, ou bien pour ne vouloir les uns estre envoyez dedans les villes pour les garder, ou pour quelques autres occasions occultes, demeurerent ensemble et en suspends, sans estre departiz à la garde desdites villes, esperans se fortifier tousjours assez à temps pour tenir la campagne et venir au combat.

« Mais le malheur voulut que, pensant bien faire, l'on fist le rebours; car M. de Guise s'en venant en poste comme pour estre des premiers, en passant à Orleans, où estoit le rendez-vous pour assembler ladicte armée, où le sieur de Sansac estoit pour recueillir les gendarmes, il en bailla audit sieur de Guise dix ou onze compagnies à mener, disant qu'il estoit fils de trop bon pere pour le laisser aller tout seul: occasion que ledit sieur de Montpensier, sentant venir ceste troupe de renfort, se resolut (à la persuasion de ceux qui estoient avec luy) de donner la bataille, et envoya demander congé de ce faire, ce qui luy fut accordé; et pour estre encores plus renforcé, envoya dire au sieur de Montluc, qui avoit de bonnes forces, qu'il se vinst joindre à luy, et au sieur d'Escars pareillement; ce qu'ils ne firent, disant qu'ils alloyent au devant des Provençaux, et partirent pour y aller; mais toutesfois ils les laisserent passer.

« Mondict sieur de Montpensier, resolu de combattre encore que ledict sieur de Montluc n'y fust, s'achemina à Confolans, les ennemis estans au siege d'Angoulesme, qui au bout d'un temps fut renduë; de sorte que lesdits ennemis furent dedans deux ou trois jours premier que l'on sceust au camp, tant l'on est bien adverty. Tost apres ledit sieur de Montpensier eut advis de la venuë desdits Provençaux, où au lieu de combattre ceux qui estoient audict Angoulesme, encores que M. de Longueville ayant esté depeché à Estampes y fust arrivé avec autres vingt compagnies de gendarmes, delibera de s'en aller au devant d'eux, et les treuva à deux lieues de Perigueux, où les bandes qui marchoient derriere, que menoit Mouvans, furent de-

faites, ledit Mouvans tué, et quinze enseignes emportées; mais le sieur d'Acier avec la plus grand part desdits Provençaux se rendirent au camp du prince.

« Je vous ay fait ce discours cy-dessus à fin que vous cognoissiez le malheur de ce commencement, advenu par la faute de messieurs nos coureurs de la Cour, qui ne se soucient de ce qui peut advenir aux despens du Roy et du public, et encores plus mal advisez ceux qui leur permettent et leur baillent des forces; car qui n'eust point donné ces forces là audict sieur de Guise en passant, ny souffert à tant de coureurs s'en aller devant pour gaster tout, ains demeurer à Orleans au rendez-vous où se devoit treuver l'armée; M. de Montpensier n'eust peut estre pas entrepris de donner la bataille, et se fust mis sur la defensive en mettant les gens de pied et autres forces, tant dans Angoulesme, Nyort, qu'autres villes perduës. L'armée de Monsieur eust été assemblée assez à temps pour les aller secourir; mais, faisant semblant de vouloir donner la bataille, ils ne l'ont point donnée, et si ont perdu les villes, qui est un malheur qui nous durera peut-estre plus qu'on ne pense.

« Monseigneur le duc d'Anjou estant arrivé à Orleans, où se devoit assembler tout le monde, ne treuva que l'artillerie, les Suisses et cinq ou six compagnies de gendarmes; et là fut mis en avant par le sieur de Tavannes de departir partie de l'artillerie, qui reviendroit facilement apres par eau rejoindre l'armée et envoyer à Sanserre, et fust depesché pour cet effect le sieur marquis de Villars. Mais (comme les opinions sont diverses) d'autres capitaines la firent changer, et fut l'entreprise rompuë, qui a esté un grand mal; car ils

n'avoient ny gens, ny munitions quelconques, et estoient prests à se rendre. Donques mondit sieur s'achemina, avec ce peu de forces qu'il avoit treuvées audit Orleans, du costé de Blois, Amboise et Tours, allant tousjours retenu et en suspens pour attendre l'issuë de la bataille qui se devoit donner, et faisant tousjours recognoistre les villes, soit pour les fortifier, ou y faire dresser un camp fortifié, si le malheur eust voulu que l'on l'eust perduë.

« Mais estant en chemin, il eut advertissement qu'au lieu de combattre ledit prince de Condé, ledit sieur de Montpensier s'en alloit au devant desdits Provençaux, qui estoit se reculer plus de quarante lieuës en arriere, laissant l'armée dudit prince entre mondit sieur et eux : occasion que cela le fit encore aller plus retenu. Et neantmoins sans ledit sieur de Tavannes il recevoit une grande escorne ; car encores qu'il eust infiniment debattu que l'on ne se devoit advancer, si est-ce qu'à la persuasion d'aucuns, il avoit esté conduit jusques au port de Piles, en délibération de passer plus outre jusques à Chastelleraux et Poictiers, au grand regret dudict sieur de Tavannes, lequel, avec plusieurs protestations, supplia mondit sieur, s'en allant disner à Pressigny chez le sieur marquis de Villars, de descendre et vouloir encore tenir un conseil à La Haye, qui fut tenu en passant.

« Ce qu'il luy accorda ; et fut remonstré par vives raisons, par ledit sieur de Tavannes, que l'armée, si foible, ne devoit point passer la riviere de Creuse, ny moins passer à Chastelleraux, que l'on ne fust joinct avec ledit sieur de Montpensier, d'autant que les ennemis y pouvoient facilement venir, et qu'il

valloit mieux couler du long de la riviere de la Creuse, et aller du costé du Blanc en Berry, et mander audit sieur de Montpensier s'en venir de ce costé-là, pour tous ensemble se joindre plus seurement. Mais estant le sieur de Sansac et quelques autres tousjours d'autre opinion, tout ce que peut obtenir le sieur de Tavannes fut que l'artillerie ne passeroit point ce jour-là ledit port de Piles, et qu'on sejourneroit un jour.

« Estant ce conseil departy, et les capitaines separez l'un deçà l'autre delà, chacun à leurs affaires, fit tant ledit sieur de Tavannes envers Monsieur, que l'armée séjourna quatre jours à La Guierche, dans lequel temps on envoya haster en toute diligence monsieur de Montpensier, qui ja estoit sur son retour. Au bout des quatre jours l'armée partit, et n'arriva pas si tost à Chastelleraux, que les ennemis, avec toutes leurs forces, et extreme promptitude, eurent passé la Vienne à Chavigny, et vindrent jusques à une lieuë de Chastelleraux. Mais ledict sieur de Montpensier ayant esté si fort hasté arriva le jour même ; ses gens et chevaux neantmoins extremement harassez, estans les ennemis logez à une lieuë de là. Mondit sieur le lendemain matin fit mettre l'armée en bataille, et fut ordonné le vicomte d'Ochy pour les aller recognoistre, avec quatre cens chevaux, sans toutesfois les attaquer qu'on ne luy mandast.

« Cependant ledit sieur de Tavannes ayant recogneu un ruisseau qui estoit entre leur camp et le nostre, il fit faire des ponts pour y passer la riviere, et fit passer les troupes de MM. de Martigues, de Guise et autres, pour soustenir ledit vicomte, qui avait decouvert les ennemis, auquel il manda les

attaquer, pendant que mondit sieur marcha avec toute son armée jusques audit ruisseau : mais ledict vicomte rapporta qu'il n'estoit demeuré que quelques-uns sur la queuë, et que leur armée s'estoit desja retirée près dudict Chavigny, qui est à cinq lieuës dudict Chastelleraux, n'estans venus là en autre espérance, sinon d'attraper mondict sieur seul avec son armée, avant que M. de Montpensier y arrivast : ce qu'à dire la vérité ils eussent fait sans la providence dudict sieur de Tavannes, et sejour fait audict la Guierche.

« Estant les ennemis ainsi retirez et repassez la riviere à Chavigny, pour s'en retourner en leurs conquestes, après avoir donné deux ou trois jours de sejour aux troupes dudict sieur de Montpensier, fut mis en délibération le chemin qu'on devoit tenir : sur quoy y eut plusieurs advis, estant le sieur de Sansac et d'autres toujours d'opinion que l'on allast à Poictiers, remonstrant que c'estoit le plus beau lieu pour une armée qu'il estoit possible, et que là on prendroit tel chemin que l'on voudroit pour treuver les ennemis. Ledict sieur de Tavannes, au contraire, disoit qu'encores qu'il n'eust point cogneu le païs, qu'il avoit entendu que Poictiers estoit en lieu fort, plein de baricaves (1) à l'entour, et que dudict Poictiers, en tirant vers Lusignan et Sainct Mexan, estoit un païs bien fort et plein de bois, de hayes et de colines ; que les ennemis se retrouvans là, ayants vingt mil arquebusiers, comme ils avoient, et les nostres seulement deux mil, les Suisses et la cavalerie de peu d'effet en ce lieu fort, lesdits ennemis auroyent l'avantage ; qu'il

(1) *Baricaves :* fondrières, précipices.

avoit entendu qu'on pouvoit à l'entour de ce païs-là, par les plaines du Mirebalais, se venir retreuver à Sainct Mexan ou Nyort : quoy faisant, tout le Loudunois et bas Poictou, qui n'estoient encores saisiz des ennemis, fussent demeurez pour fournir vivres ; et qu'ayant ja esté le sieur de Ludes dans Poictiers, l'on y pouvoit encore envoyer des gens de pied ; que lesdits ennemis ne se pourroient attacher audict Poictiers, ny à Luzignan, qu'ils ne fussent combatus : mais ceste opinion ne pouvoit avoir lieu, et marche-on droict audict Poictiers en deux jours. Et avoit mis ledict sieur de Tavannes en avant à mondict sieur, qu'à tout le moins on ne fist que repaistre audict Poictiers jusques à mynuict, et soudain apres repartir pour aller treuver les ennemis, qui ne pouvoient estre qu'à cinq ou six lieuës de là.

« Mais tant s'en faut que l'on peut faire ceste execution, qu'à cause de la difficulté de la dite ville, qui se treuva si mal aysée que l'armée ne la peut passer en deux jours, et fut-on contrainct d'y séjourner : ladite armée passée, mondict sieur s'en alla à la maison de Teligny, où se treuva le païs difficile et couvert, comme dit est, et fut délibéré le lendemain faire une traicte assez bonne, pour s'oster de ce païs fort, et aller loger sur le bord de la plaine, et resolu que l'on iroit à Pamprou, l'avant-garde à la bataille à Mais estans les mareschaux de camp arrivez audit village, treuverent que le lieu n'estoit point propre, et qu'il valoit mieux aller à Iazeneul, et envoyerent les mareschaux de camp advertir M. de Montpensier de ce changement, pareillement Monsieur. Toutesfois ledict sieur de Montpensier dit qu'il

n'en fut point adverti, et ne laissa de passer outre avec l'avant-garde droict audict Pamprou, et Monsieur qui receut l'advertissement alla droict audict Iazeneul; de sorte que l'avant-garde et la bataille se trouverent separées, et, approchant ledit Pamprou, ledict sieur de Montpensier treuva que les ennemis y estoient : lesquels soudain furent en bataille, et se treuverent à la veüe les uns des autres, et si près l'un de l'autre, que l'arquebuzerie joüa longuement des deux costez; mais la nuict soudain survenue les sépara.

« Monsieur de son costé arrivant fort tard audict Iazeneul, luy fut rapporté par ledict sieur d'Ochy, qui logeoit l'avant-garde, qu'il avoit trouvé cinq ou six mil hommes logez audict ; de sorte qu'estimant que ce fust toute leur armée, envoya en toute diligence chercher M. de Montpensier, qui manda soudain qu'il estoit à la veüe des ennemis, et que l'on allast à luy. Ainsi chacun pensoit, tant amis qu'ennemis, avoir toute l'armée devant soy : mais il fut advisé qu'estant mondict sieur chargé de l'artillerie, les gendarmes allez à leur logis, qu'il seroit impossible de marcher la nuict par un païs si fort que les ennemis ne les trouvassent en marchant, si forts d'arquebuzerie comme ils estoyent, à grand désadvantage, pour ne pouvoir ladicte gendarmerie joüer, ny les Suisses; qu'il valloit mieux revoquer ledict sieur de Montpensier avec ses troupes toute la nuict, et cependant faire fortifier le camp de tranchées, afin que si les ennemis venoyent, l'on peust les soustenir, attendant que l'on eust peu faire les esplanades nécessaires à la gendarmerie.

« Le sieur de Montpensier revint toute la nuict : mais

plusieurs bagages, pour ne vouloir sortir de leurs logis de nuict, ou pour s'estre fourvoyez, faillirent à suivre la file, dont il y eut quelques-uns de perdus. Et tout ainsi que M. de Montpensier estoit reparty de nuict pour nous venir treuver, aussi les six mil hommes qui estoient à pres du camp de mondict sieur, partirent de nuict pour aller trouver le camp dudict prince audict Pamprou. Et voyant ledict prince que nous estions reduits en ce païs fort, se promit incontinent la victoire, à cause de ceste grande arquebuzerie, et commença à marcher dez le grand matin, depuis ledict Pamprou droit audict Iazeneul, estimant nous treuver escartez, et en un logis fort desavantageux, et nos gendarmes separez par les villages. Mais ayant tres-bien preveu ce qui pouvoit advenir, ils treuvèrent toute l'armée en bataille, à dire la vérité, en lieu fort estroict et dangereux à cause de ladicte arquebuzerie; et arriva leur armée sur le costé de la main droicte de la nostre.

« Soudain qu'ils furent à nostre veüe (qui ne pouvoit estre que pres à cause du païs), comme ils commencerent à desbander de leur arquebuzerie par troupes, le sieur de Brissac, l'un des colonnels de nos gens de pied, se mit pour les aller soustenir avec sept ou huict cens arquebusiers. Mais le sieur de Tavannes, ayant preveu le costé par où ils pouvoient venir, avoit fait lever huict pieces d'artillerie de la teste des Suisses, qui furent soudain conduictes sur ledict costé droict à la venue desdicts ennemis, avec extreme diligence par le sieur de la Bordaisiere, et lesquelles pieces porterent une extreme faveur aux nostres, pour en estre les coups si souvent redoublez, que nuls de

leurs bataillons ne se pouvoyent advancer pour soustenir ceste grande arquebuzerie qu'ils avoient débandée. Et estoit leur deliberation de venir assaillir le village du logis de mondict sieur par derriere, parce que l'ayant gagné ils eussent peu faire deplacer les Suisses et gens de cheval de leur place de bataille, en danger d'y avoir quelque desordre. Pour à quoy obvier, avoit esté pourveu ledict village par le bout d'en bas des bandes de Bretons, où n'y trouvant pas trop grande seurté, ledict sieur de Tavannes fit partir une troupe d'arquebusiers qui estoient au flanc des Suisses sous la charge du seigneur Strosse, et y voulut puis apres aller ledict sieur Strosse luy-mesme, et fut assailly à l'instant le coing dudict village fort rudement par une grande troupe d'arquebusiers, où les nostres (pour estre peu) les soustindrent fort vivement.

« Mais la plus grande charge estoit sur les bras dudict sieur de Brissac, qui en fin voyant les ennemis renforcez de trois ou quatre mil arquebusiers fraiz, ayant perdu plusieurs capitaines et beaucoup des siens, dit audict sieur de Tavannes qu'il estoit force qu'il se perdist, s'il n'estoit renforcé d'arquebuzerie. A quoy luy fut respondu qu'on feroit faire une charge par les gens de cheval; qu'il n'y avoit point d'arquebusiers; qu'il estoit plus que necessaire faire ladicte charge : et se treuverent ledict sieur de Tavannes et le sieur de Martigues ensemble, et resolurent qu'il falloit faire ladicte charge; sur quoy ledict sieur de Martigues prit la peine soudain d'aller parler au sieur de la Valette, qui estoit ordonné pour marcher à la teste de l'avant-garde, pour luy faire faire la charge

en une petite plaine qui estoit entre les deux armées, où il y avoit toutesfois quelques hayes.

« Ledict de la Valette ne s'en fit pas prier ; comme gentilhomme courageux et fort advisé qu'il est, sortit de la place de bataille avec sa compagnie, et quelque autre trouppe, vint charger cette arquebuzerie ainsi desbandée, et les mena tuant jusques aupres des bataillons des ennemis, sans que nul des leurs fist un pas en avant pour les soustenir : et presume-on qu'ils ne s'oserent decouvrir à cause de ladicte artillerie, ou bien quelque autre raison. Et au mesme instant de l'autre costé furent ordonnez les sieurs de Rantigny et de Ramboüillet, pour faire la charge avec leurs gensdarmes à ceux qui assailloient ledict Strosse et Bretons au coing du village : ce qu'ils firent fort vivement, et menerent toute l'arquebuzerie qui estoit de ce costé-là battant jusques dedans leurs troupes, et se treuva deux ou trois cens arquebusiers des leurs de tuez, mais beaucoup plus du costé dudict sieur de la Vallette que de l'autre.

« Ceste charge ainsi faicte, il n'y eut plus une seule arquebuzade tirée tout le jour, et se camperent les ennemis au lieu où ils estoient, et à un jet d'arc de nostre armée. Et à dire la vérité, ceste arquebuzerie, que menoit le sieur de Brissac, fit merveilleusement bien, pour estre les ennemis dix contre un ; car ils les soustindrent deux ou trois heures, et meritoient bien d'estre secourus comme ils furent. La nuict survenue et toute l'armée en bataille, Monsieur commanda que l'on logeast au piquet, à fin d'estre plus pres, et luy-mesme, encor que son logis fust tout auprès, n'y voulut entrer, et print un arbre pour son logis, où à cause

que chacun s'alla accommoder il demeura seul, et sans avoir nulles nouvelles de ses officiers, sans feu, encore que la nuict fust humide et bien froide. En fin vint passer un vallet qui estoit de la bande dudict sieur de Tavannes, qui portoit une chandelle, un pain et un flacon de vin, qui fut arresté, et print mondict sieur sa part du pain, et le reste le donna aux autres.

« Au bout de deux heures vindrent ses officiers, et fut apportée une tente, où apres qu'il eut soupé il mit en deliberation ce qui seroit à faire avec bien peu de capitaines qui s'y treuverent; demanda au sieur de Tavannes qu'il luy en sembloit; dict qui luy estoit advis que les ennemis n'avoyent point faict ce jour-là en gens de guerre, de veoir mettre en pieces à leur veüe leurs gens sans les secourir, et que d'avoir déterminé une entreprise sans l'executer, qu'il ne pouvoit penser qu'ils n'eussent le cœur tremblant faute d'asseurance; qu'il luy sembloit qu'on devoit commettre un des plus suffisans capitaines, soustenu des corps de garde et de quelques autres troupes, à fin de conduire un nombre de pionniers pour aller faire l'esplanade, emplir quelques petits fossez et couper trois ou quatre hayes qui estoient entre les ennemis et nous; qu'il se tenoit tout asseuré que le lendemain à grande peine se passeroit le jour sans combattre; qu'il esperoit la victoire asseurée, veu le departement du jour precedant, donnant advis audict sieur qu'il choisist le sieur de Lignieres, chevalier de l'Ordre et capitaine experimenté, pour ceste execution, en luy commandant d'aller prendre les pionniers vers le maistre de l'artillerie pour cet effect.

« L'ayant ainsi commandé mondict sieur audict

Lignieres, il accepta ceste charge fort librement, et partit pour s'y en aller : toutesfois il ne l'executa pas, et n'en vint faire la response que le lendemain, qu'il estoit une heure de jour, qu'il se vint excuser, disant qu'il n'avoit sceu treuver des pionniers, desquels toutesfois pour lors nous avions deux mil, et eussent suffit deux cens pour ceste besongne qui n'estoit pas grande, et qui se fust facilement executée ; d'autant que nos sentinelles estoient estendues jusques bien avant dans le lieu où il falloit l'esplanade, et n'eussent esté empeschez des ennemis. Le jour venu, mondict sieur le fit recognoistre, qui estoit chose bien aysée, d'autant que l'on voyoit dez le camp toute leur cavalerie en une petite plaine sur un haut, et à laquelle l'on n'eust sceu aller qu'à la file, par faute de ladicte esplanade. Ils avoyent faict partir leurs gens de pied dez la nuict, dont l'on se pouvoit apercevoir à cause du païs fort; et n'eust-on peu juger ce deslogement, tant à cause de la fumée des feux de leur camp, comme de la bonne mine qu'ils faisoient, feignant se preparer pour venir combattre ; et sur les neuf ou dix heures commencerent à disparoir petit à petit, estant jà leur infanterie à plus de trois lieües; de laquelle cavalerie (à ce que raporterent les espies) à mesure qu'on les avoit perdu de veuë, alloyent le plus grand train qu'ils pouvoyent pour r'ataindre leurs gens de pied, et ce jour là firent six lieuës droit à Mirebeau.

« Monsieur retreuvant son armée harassée, ayant travaillé trois jours, jour et nuict à cheval avec plusieurs soldats blecez, advisa de la faire rafraichir à Lusignan, qui est à une petite lieuë de là, et fit present aux soldats blecez de cinq ou six mil escus.

Ayant sejourné audict Lusignan deux jours, fut mis en deliberation ce qui estoit à faire : les uns disoyent qu'il falloit aller à la queüe des ennemis, autres qu'il falloit retourner aupres de Pamprou par la plaine droict audict Mirebeau, dont ledict sieur de Tavannes estoit d'opinion ; d'autant que c'estoit se jetter entre eux et leur conqueste, à fin de les contraindre au combat. En fin le sieur de Brissac, colonnel de l'infanterie, fit entendre qu'il ne pouvoit point mettre ensemble trois cens hommes, d'autant que tous ses gens s'estoient debandez, et la pluspart retirez à Poictiers ; occasion qu'il fut deliberé au conseil de passer audict Poictiers, pour aller retreuver les ennemis, ce qui fut fait, et y alla l'armée en un jour ; où, apres avoir sejourné un autre jour, fut d'advis de marcher droict au pont d'Ozance sur le chemin dudict Mirebeau, pour retourner treuver les ennemis : auquel lieu les mareschaux allerent faire l'assiete du camp, et faisoient passer l'armée de l'autre costé de l'eau sur ledict pont d'Ozance, à sçavoir l'artillerie, les Suisses, les gens de pied, la cavalerie de l'avant-garde si avant, qu'elle pouvoit approcher à deux lieuës desdits ennemis, celle de la bataille en arriere à deux et trois lieuës, la pluspart de l'autre costé dudict Poictiers.

« Mais mondict sieur arrivant sur le lieu, fut recogneu le logis par ledict sieur de Tavannes grandement desadvantageux, d'autant que, encore que l'on eust peu s'y retrancher pour attendre ladicte cavalerie, il se treuvoit une montagne battant dans ledict logis par derriere ; de sorte que l'on n'y eust peu demeurer. Et d'autrepart, tant de cavalerie advancée du costé de l'ennemy eust tourné le doz en danger de venir avec

effroy, et perdre leur bagage, sans le peril où ils estoient d'estre surpris logez si pres des ennemis. Ainsi fut advisé, après avoir entendu les raisons dudict sieur de Tavannes, que les Suisses et l'artillerie qui n'estoient encore passez, avec tous les gens de pied de la bataille, demeureroient logez en un lieu fort eminent et advantageux, mettant la riviere et pont d'Ozance devant eux, assez pres des fauxbourgs de Poictiers; que mondict sieur logeroit au fauxbourg le plus pres desdits Suisses, et une partie de la gendarmerie dedans la ville; les gens de pied, et la pluspart des gens de cheval de l'avant-garde, logerent audict pont d'Ozance, et le sieur de la Vallette à un village un peu plus avant sur l'avenue des ennemis : chose qui fut (à ce que disent ceux qui s'y recognoissent) tres-sagement preveuë; mesmes ayant advertissement que tout le dessein de l'admiral, ja experimenté par deux fois à Chastelleraux et audict Iazeneul, estoit (ainsi fort de gens de pied) de surprendre l'armée dans le logis, d'autant que la necessité de l'hyver contrainct le mareschal de camp de loger la gendarmerie escartée qui ne se peut rassembler en quatre ou cinq heures, quelques coups de canon que l'on puisse tirer pour advertissement. Outre ce, les nuicts longues pour executer les entreprises de loing, et estans ainsi logez à la campagne hors de Poictiers, se treuva encore moins de gens de pied que audict Luzignan : de sorte que ledict sieur de Brissac continua encores, et dict qu'il ne pouvoit mettre trois cens hommes aux champs.

« Neantmoins mondict sieur ne laissa de faire recognoistre deux logis : l'un de Bellefaye, qui estoit le droict chemin desdits ennemis et Mirebeau, l'autre de

Dicey; et mit en deliberation auquel on devoit aller. Aucuns disoyent qu'on devoit aller à Dicey, autres à Bellefaye; les autres disoyent qu'il falloit passer le Clin pour aller audict Dicey. Ledict sieur de Tavannes fut d'opinion que si on vouloit passer la riviere d'Ozance et aller du costé des ennemis, pour estre iceux trop bien advertis, que l'on ne devoit point nommer le lieu où l'on devoit aller, qu'il falloit que l'armée marchast en bataille, et, le cul sur la selle, faire l'assiete du camp au lieu que l'on treuveroit le meilleur, et qu'il estoit necessaire à la plaine le plus que l'on pourroit, pour estre foibles d'arquebuzerie, et forts de gens de cheval.

« En fin fut resolu que, à cause des pluyes continuelles qu'il faisoit, et pour estre si foibles de gens de pied, que tenir tousjours les gens de cheval à la campagne seroit les ruïner, qu'il valloit mieux les mettre en leur fort, attendant que les susdits gens de pied, qui s'estoient absentez pour l'injure du temps, fussent rassemblez, et que le sieur de Joyeuse, qui venoit de Languedoc, et le colonel Sarlaboüe avec deux ou trois mil arquebusiers, fussent arrivez, et qu'on passeroit la riviere du Clin, qui vient dudict Dicey à Poictiers, et iroit-on par l'autre costé de ladicte riviere loger : et soudain fut faict le pont de bateaux sur ladicte riviere, et le matin passa l'artillerie, les Suisses, une partie des gens de cheval de l'avant-garde.

« Estant Monsieur à disner dedans la ville, pour passer à travers sur les ponts, les ennemis avec toute leur cavalerie, et le reste de l'armée qui les suivoit, donnerent jusque sur le pont d'Ozance, où ils treuverent ce peu de gens de pied qu'avoit ledict sieur de

Brissac, et luy-mesme en personne, qui à la faveur du chasteau dudict Ozance, qui est sur le bord du passage de la riviere, se defendirent vaillamment; partie toutesfois des ennemis passa tout outre jusques-là où estoyent logez les Suisses, et y tuerent quelques pionniers; de là vint l'alarme dedans la ville jusques au logis où estoit mondict sieur. Soudain monterent à cheval les sieurs de Tavannes, de Martigues, de Losse, de Carnavalet, sortirent et coururent à l'alarme, où y arriva plusieurs de toutes pieces, que ledict sieur de Tavannes fit mettre en bataille sur le haut, sous la conduite dudict sieur de Martigues, cependant qu'il s'aprocha plus pres pour voir la contenance desdicts ennemis. Cela favorisa fort ledict sieur de Brissac et sa troupe, qui ja toutefois avoit commencé à se retirer par la valée du long de ladite riviere, à la faveur de quelques hayes et arbres : là y eut quelques soldats des nostres tuez et des leurs, entre autres un gentilhomme de Bourgongne, qui fut recogneu avant que mourir; et est pour certain que si nostredicte armée eust esté logée au susdit logis ainsi desadvantageux, elle estoit en grand danger de recevoir une honte.

« Cela ferma la bouche aux calomniateurs, qui disoyent que ledict sieur de Tavannes avoit fait recevoir une defaveur à l'armée de la faire reculer, pour autant qu'en changeant ce mauvais logis les Suisses avoyent reculé environ cinq cens pas; et à dire vray c'estoyent gens qui parloyent sans l'entendre : car ils avoyent ouy dire qu'une armée ne doit point reculer; mais il s'entend quand deux armées sont si pres en bataille l'une de l'autre, qu'elles ne s'en puissent demesler, et non pas quand elles en sont à deux ou trois

lieuës, pour eviter un logis dangereux, se mettre en celuy qui luy donne l'avantage, tant pour le soulagement des soldats en hyver, que pour la seurté et advantage d'où procedent toutes les victoires.

« Monsieur temporisa dans ladicte ville, attendant que les retraictes fussent faictes d'une part et d'autre. Les ennemis se retirent les premiers, comme il est à presumer, à cause de la grande pluye continuelle qu'il faisoit, lesquels furent suivis, et recogneu qu'ils retourneroient loger à quatre lieuës de là du costé dudit Mirebeau : et arrivé que fut ledit sieur de Tavannes vers son excellence, treuva que la pluspart des capitaines luy donnoient advis qu'il devoit coucher dans ladicte ville, veu le mauvais temps, et aussi qu'il avoit quatre lieuës à faire, et qu'il estoit prés de la nuict. Surquoy il demanda l'opinion audict sieur de Tavannes, qui luy fit responce (quelque pluye qu'il y eust) qu'il devoit coucher en son camp, qui estoit le lieu le plus honorable : dont ledit sieur monstra visage d'estre merveilleusement contant, comme celuy qui ne craint nulle tempeste quand il est question des armes, et monta à cheval soudain, au grand regret de plusieurs, par le plus mauvais temps, la plus grande pluye qu'il est possible de voir, et arriva audict Dicey trois ou quatre heures de nuict, en un bien fort mauvais logis pour l'armée. Toutesfois le lendemain chacun s'accommoda, et logea-on au large, à cause de la riviere du Clin, qui se treuva entre les ennemis et nous, où il y a plusieurs gays, dont les uns furent rompus, aux autres mis des corps de gardes, et là fut ladicte armée contraincte de sejourner dix ou douze jours, au grand regret de mondit sieur premierement,

et de tous les gens de bien, lesquels sont aucunement excusables pour n'estre en façon quelconque payez.

« Durant lequel temps lesdits ennemis en estant advertis se tindrent tousjours depuis ledict Mirebeau jusques à Bonnivet, qui n'estoit qu'à deux lieuës de nous, s'estans saisis du chasteau dudit Mirebeau, assez fort pour avoir esté mal pourveu comme les autres places, et se saisirent pareillement de Loudun; et comme ils sentirent que lesdictes troupes de Languedoc approchoient, et seroient bien tost à nous, partirent avec toute leur armée pour essayer de gagner un passage sur la riviere de Vienne pour aller treuver le prince d'Orange en Champagne, et allerent à Chastelleraux qu'ils treuverent pourveu, de là à l'Isle Bouchard, où, ayant pris le fauxbourg, les ponts furent bien defendus par la garnison qui y avoit esté envoyée, de là en firent autant à Chinon.

« Enfin se resolurent d'aller à Saumur, afin de pouvoir passer la riviere de Loire, et par consequent toutes les autres rivieres, à un coup; laquelle ville, de leur costé, ils avoient ja si fort approchée qu'ils commençoient à venir à la sappe; et de faict l'eussent emportée pour ne valoir gueres, ayant artillerie comme ils avoient, encore qu'il y eust des gens de bien dedans. Quoy voyant, mondit sieur fit haster ledict sieur de Joyeuse et Sarlabous; lesquels estans arrivez, fut remonstré par ledict sieur de Tavannes, à part à mondict seigneur, qu'il ne falloit pas aller suivre les ennemis par le droict, et par là où ils estoient allez; mais qu'il estoit necessaire de couper au devant de leur conqueste, et aller droict à Mirebeau, afin de prendre la ville en passant, qui nous eust coupé les vivres, et laisser

quelques forces et artillerie derriere à M. de Ludes, pour reprendre le chasteau ; que les ennemis ne penseroient jamais qu'on voulust laisser derriere ledit Mirebeau, à cause des susdits vivres, et que cela seroit occasion pour pouvoir gagner au devant de ladite conqueste, et les contraindre à la bataille.

« Mondit sieur, estant trop plus sage que son aage ne portoit, tint ceste entreprise couverte de peur des ennemis, qui sont ordinairement dans les chambres et dans les salles des princes, comme les guerres civiles le portent, et ne la divulgua, ny au mareschal de camp ny autre, qu'apres la garde assize. Le matin partit, laissant les ennemis du costé de Saumur, comme dit est, marcha droit à Bellefaye, comme s'il eust voulu aller du costé de Nyort, estant à main gauche de Mirebeau : et quant et quant fut ordonné audit sieur de Tavannes qu'il fist marcher l'artillerie toute la nuit droit audit Mirebeau. Ce qu'il fit, et y alla pareillement le sieur de Losses, et firent faire les approches et la batterie en plein jour sans gabions, où le sieur de

( En cest endroit defaut un fueillet ; le tout y eust manqué, ayant esté trouvé par hazard dans des vieux papiers escrits de la main du sieur mareschal de Tavannes, qui ne se soucioit qu'il ne demeurast à la postérité, se contentant de bien faire sans aucune vanité. )

Continuant tousjours :

« N'y eut autre chose sinon quelque escarmouche, et neantmoins la gendarmerie presque tousjours à cheval, qui ne se retiroient en leur logis qu'à la nuict, et ce, pour eviter une surprise ; d'autant que l'armée des ennemis estoit à couvert dedans la ville pour sortir à leur commodité, et nous à la campagne, lesdits gendarmes

au village, et le jour subsequent, pour le grand travail que portoit nostredite armée, et n'ayant point de vivres, parce qu'audit Mirebeau (le chasteau duquel avoit esté pris ce jour là d'assaut, et mis en pieces ce qui estoit dedans) ne s'y estoit treuvé nul bled.

« Monsieur advisa d'assembler le conseil, pour sçavoir ce qui estoit à faire, et fit cest honneur au sieur de Tavannes, d'autant qu'il s'estoit blessé, l'aller tenir au village où il estoit en son logis; et là fut deliberé que, ne pouvant avoir vivres que de Chinon, et que le camp des ennemis estoit devant, qu'il falloit faire une lieüe en tournoyant à l'entour d'eux, et se mettre du costé dudit Chinon; et estoit d'advis le sieur de Tavannes que l'on laissast le chasteau de Barroque à main droite, lequel est au dessous de la montagne que les ennemis avoient gagné le jour devant, et que si lesdits ennemis revenoient en leur place de bataille, qu'il y auroit quelque moyen d'aller à eux sans rencontrer point de fossé, et qu'il falloit recognoistre le chemin. A quoy fut debattu, par le sieur de Sansac et autres capitaines, que ce seroit passer fort pres d'eux, et monstrer le costé d'une armée en marchant, qui seroit chose dangereuse. Sur quoy fut debattu encores, par ledit sieur de Tavannes, que l'ordre des batailles se pouvoit faire en sorte qu'encore qu'on marchast en monstrant le costé de l'armée, les premiers rangs se pourroient facilement treuver en leur rang, sans gueres bouger de leurs places, faisant departir l'artillerie, une partie à l'avant-garde, l'autre partie à la bataille; que le bagage pouvoit marcher à main droite, et estre couvert de l'armée, et que si on failloit à combattre les ennemis en ce lieu là, que l'on estoit pour attendre long-temps.

« Sur ces disputes fut résolu que les mareschaux de camp iroient le lendemain recognoistre le chemin et le logis : ils rapporterent qu'il ne se trouvoit point de logis propre en passant si pres des ennemis, qu'il falloit laisser le chasteau de Barroque à main gauche, et aller jusques à la Marsolle, une lieuë de là, qui estoit sur le costé dudict Chinon, pour avoir les vivres; et le jour apres fut mandée toute l'armée : encore que ce mauvais temps durast tousjours, furent ordonnées toutes les batailles et l'advant-garde derriere, pour estre plus pres des ennemis s'ils sortoient à la queue; et apres que l'on eut commencé à marcher en un fort bel ordre, sortit de la ville environ de deux à trois mil chevaux, et faisoit un temps obscur comme broüillards, de sorte qu'on ne pouvoit descouvrir ce qui venoit apres ces troupes-là.

« Ledit sieur de Martigues et autres seigneurs manderent à Monsieur qu'ils estoient pressez, voyant ces grosses troupes à cinq cens pas d'eux, que l'on mandast ce qu'ils avoient à faire. Sur quoy, mondict sieur demanda audict sieur de Tavannes l'opinion de ce qui estoit à faire, et lui dit qu'il estoit d'advis qu'on mandast audict sieur de Martigues, s'ils passoient un chemin creux qui venoit du costé du parc à la vallée, lequel il avoit bien recogneu, qu'il leur vouloit donner la bataille, et qu'il cheminast tousjours pour les laisser passer, et que toutesfois il n'allast point à la charge que mondict sieur ne luy commandast. Parole que treuverent estrange quelques-uns de dire, comme il estoit possible que Monsieur, qui cheminoit tousjours devant avec la bataille, sans qu'il peust voir les ennemis, commandast à ceux de ladicte advant-garde de charger quand

il seroit temps : ausquels fut apris secrettement que c'estoit afin qu'ils ne se perdissent allans à la charge sans que Monsieur fust tourné pour les aller soustenir ; et qu'à l'exemple de plusieurs qui ont treuvé leur bataille si loin de leur advant-garde, que l'un ou l'autre a esté defait, ou bien tous deux, à l'exemple du sieur de Sainct Paul dernierement en Italie, et autres. Lesdits ennemis voyant le bel ordre auquel on se retiroit, qui (à dire la verité) estoit l'une des plus belles façons de retraicte qui aye gueres esté veu, mesmes en temps si mauvais, le verglas froid durant tousjours, les gens-d'armes, gens de pied et autres gens de guerre si harassez et morts de faim.

« On marcha en cest ordre jusques à la nuict sans debander, qu'on arriva à ladicte Sainte Marsolle, et ne furent la pluspart desdicts gend'armes en leurs villages, qu'il ne fust minuict ou une heure apres. Le lendemain ladicte Saincte Marsolle estant de l'autre costé de la montagne et dudit Loudun, par un bien fort grand broüillars, ressortirent de Loudun, et revindrent en leur montagne, et amenerent quelque piece d'artillerie ; surquoy fut par le moyen de la nostre advertie ladicte gendarmerie, laquelle fut le plus tost qu'elle peut en leur place de bataille, et demeura toutesfois plus de trois heures à cause du verglas, qui fut cause que ledict sieur de Sansac, en tombant ce jour-là, se rompit une jambe ; lequel ne fut pas tout seul ledict jour, et trois ou quatre jours auparavant ; car il s'y bleça plus de quatre cens gentils-hommes.

« Lesdicts ennemis s'aprocherent fort pres de nostre camp ; mais ce fut sçachant bien qu'on ne pouvoit aller à eux, d'autant qu'il se treuvoit entre deux une valée,

et un ruisseau fort difficile à passer; et y eut pour ce jour-là seulement des escarmouches, et force coup d'artillerie. Le lendemain, à cause que les vivres ne pouvoient venir par ce mauvais temps, fut advisé qu'on marcheroit encores deux lieuës, à un lieu nommé Mercey sur le chemin dudit Chinon, ce qui se fit; et, estant arrivez là, infinis soldats par la necessité, tant de pied que de cheval, se desbanderent pour aller audit Chinon, et une grande partie des gentils-hommes qui accompagnoient mondit sieur. Toutefois, esperant que l'injure de ce mauvais temps passée ils reviendroient, sejourna audit Mercey quatre jours; mais en fin luy fut remonstré par les colonels des gens de pied, signamment par le sieur de Brissac, qu'ils n'avoient plus de gens, et estoient ses bandes et celles de Strosse si defaictes, que les enseignes estoient presque toutes seules, ne restant plus que Sarlabous, qui pouvoit avoir quinze cens hommes avec infinis malades et harassez, et une grande partie de la gendarmerie qui estoit demeurée.

« Mondit sieur advisa, tant pour ne combattre avec ce desadvantage que pour sejourner et refraichir son armée, de se loger audit Chinon avec les Suisses et l'artillerie, et fit passer la gendarmerie derriere pour se rafraichir; bailla au sieur de Brissac l'Isle Bouchard, pour ramasser ses bandes, audit sieur Strosse et au sieur de Sarlabous Saumur. Et pour autant que l'armée du prince d'Orange estoit entrée en France, et qu'on avoit advertissement que les ennemis avoient envie de forcer la riviere, mondict sieur pourveut toute la riviere de Loire et celle de Vienne, pour leur empescher le passage; de sorte qu'ils ne pouvoient passer

sinon du costé de Gascogne, ou devers Limoges. Mais lesdicts ennemis, qui avoient fort grande envie de forcer le passage de Saumur, s'estoient acheminez jusques à Toüars et Montrubellet, en esperance que mondict sieur romproit son armée, où ils sejournerent longuement; durant lequel temps se fit plusieurs entreprises, les uns sur les autres: entre autres le sieur de Brissac et plusieurs autres gentils-hommes de la Cour defirent deux enseignes, dont les drapeaux furent envoyez au Roy.

« Le sieur de La Riviere, qui commandoit audict Saumur, envoya garder une abbaye où il y avoit force bled et vin, par un capitaine avec des soldats qui la rendirent. Le sejour des deux armées fut fort long; enfin ils delibererent de partir les premiers, et chercher quelqu'autre moyen pour leur passage, et s'acheminerent droit devers Nyort et Sainct Messan, en esperance de donner ordre à leurs malades dont ils avoient grande quantité, et departir ce qui estoit necessaire pour la garde des villes, et le surplus s'acheminer du costé de Limoges, pour venir par le bout de la riviere de Loire passer en Bourgongne, pour aller treuver le prince d'Orange; et pour cest effect envoyerent pour prendre quelque passage sur la riviere de Vienne, comme Confolans et qu'ils treuverent bien pourveuz.

« Quoy voyant, mondit seigneur marcha avec son armée aux plus grandes journées qu'il peut droit à la riviere de la Creuze, et jusques à La Roche-Posay; mais comme ils en furent advertis, leur entreprise fut rompue. Quoy voyant, mondict sieur, encore que son armée fust fort foible, resolut par conseil que l'on pouvoit passer jusques à Montmorillon, attendant que les reistres qui venoient fussent arrivez, et les Proven-

çaux qu'amenoit le comte de Tandes fussent venus ayant sejourné deux jours à Montmorillon, fut mis en avant par quelques-uns que l'on devoit aller jusques à Confolans pour tousjours gagner pays, et fut là un conseil fort debatu, si on devoit aller jusques audict Confolans ou non ; fut remonstré par le sieur de Montreüil, qui servoit de mareschal de camp à M. de Montpensier, que ledict sieur de Montpensier y avoit esté avec son armée, et mangé tous les vivres, et qu'il n'y avoit rien deçà l'eau, que c'estoit pays de brandes, et qu'il falloit passer de l'autre costé.

« Ny pour cela la pluspart des capitaines fut d'opinion que l'on y devoit aller; à quoy ledict sieur de Tavannes se formalisa fort, remonstrant que, l'armée estant ainsi affoiblie, le secours de nos reistres prest à venir dans sept ou huict jours, qu'il n'y avoit point d'apparence d'aller audict Confolans ; qu'estant là à mourir de faim l'on seroit contrainct de passer de l'autre costé pour chercher à vivre, en danger de donner la bataille au desadvantage ; et puis qu'ils estoient encore reduicts entre les rivieres, ne pouvant passer pour aller à leurs reistres, qu'il n'y avoit nulle apparence de rien hazarder; que si on voyoit qu'ils eussent passé les rivieres, en danger de s'aller joindre au prince d'Orange, qu'il estoit d'advis, fort ou foible, qu'on les combatist, et que si d'avanture on passoit outre ledict Confolans, qu'il seroit le dernier (quelque foible que l'on fust) qui diroit qu'il fallust retourner; sçachant tres-bien combien les retraictes sont dangereuses aux Français mesmes qui ont à repasser la riviere.

« Ny pour cela le plus de voix l'emporta : estant mondict sieur jeune et courageux, tourna volontiers de la

part de ceux qui parlent d'aller du costé des ennemis; de sorte que le lendemain l'on partit pour aller audict Confolans, là où, apres y avoir sejourné deux jours, toute la gendarmerie presque passe l'eau pour la necessité de vivres : fut tenu un conseil de ce qui estoit à faire en ce lieu si necessiteux, où tous les capitaines resolurent qu'il ne falloit bouger de là, jusques à ce que le secours desdicts reistres fust venu. Ceste opinion ainsi resoluë fut envoyée par le comte d'Ochy audict sieur de Tavannes estant malade et ayant pris medecine, pour sçavoir son opinion. A quoy il fut respondu par ledict sieur de Tavannes qu'il estoit d'opinion à Montmorillon de ne point passer plus avant; mais qu'à present il l'avoit bien changé, d'autant que la necessité de vivres avoit contraint la gendarmerie de passer de là jusques à deux ou trois lieuës, et que les ennemis pouvoient venir avec l'armée assaillir ceste gendarmerie, qui seroit contrainte (en perdant leur bagage) revenir en desordre repasser au pont dudict Confolans, et à nostre veüe peut-estre les voir defaire, ou en perdre une grande partie sans les pouvoir secourir; qu'il estoit d'opinion que l'on envoyast le sieur de Biron dans le pays recognoistre un logis ou deux, et cependant, s'il pouvoit trouver quelque petite ville, comme Sivray et autres, qu'il s'en saisist pour faire préparer des vivres, et nous attendant que nous devions passer la riviere avec toute l'armée, et aller prendre place sur la riviere de Charente, comme à Vertueil ou Ruffec; lesquels on pourroit avoir gagné premier que lesdicts ennemis fussent assemblez : chose que Monsieur trouva tres-bonne pour les raisons susdictes, et mesmes puisqu'il falloit aller en avant; et le lende-

main, contre la susdicte deliberation, on passa la riviere, et vint-on loger en un lieu qui s'appelle Champagne, ayant saisi ledict sieur de Biron la ville de Sivray et La Rochefoucaut, et y establi un commissaire pour dresser des vivres; et le lendemain vinsmes à Vertueil et Ruffec, où fut pris le chasteau que tenoient les ennemis. Cependant ledict sieur comte de Tandes arriva avec environ deux mil Provençaux; fut advisé de faire quelque sejour audit Vertueil, attendant le comte Reintgrave et Bassompierre, qui amenoient ledict secours de deux mil reistres; durant lequel temps se fit quelques petites courses, les uns contre les autres; et cependant MM. de Martigues, de Guise et de Brissac, treuverent façon d'avoir congé de Monsieur d'aller dehors sans le sceu dudict sieur de Tavannes, et y mener douze cens chevaux; et ledict sieur de Tavannes, sentant les ennemis gaillards, avec grande envie d'en prester une, dez l'heure qu'il l'entendit, supplia Monsieur de revoquer ce congé qui vint bien à propos; car ledict Admiral les attendit tout le jour en deux villages en embuscade avec deux mil chevaux et trois ou quatre mil arquebusiers.

« Durant lequel temps un capitaine de chevaux legers nommé La Riviere, ou pour le butin, ou pour autre chose, delibera de s'aller saisir de la maison de Jarnac qui estoit pleine de meubles, où il y a sept grandes lieuës depuis ledict Vertueil, à une lieuë et demy de Coignac, où estoit le camp des ennemis, et entre Angoulesme et ledict Coignac; il y demeura deux jours, accompagné d'environ cinquante ou soixante chevaux, et au troisieme il fut assiégé, sans qu'il mandast jamais chose du monde; et ne le sceut-on qu'un jour apres qu'il

fut assiégé. Soudain que Monsieur en fut adverty, l'on estima qu'il estoit perdu, d'autant que ce n'est qu'une maison basse, et qu'il y avoit artillerie, et falloit un grand temps pour assembler l'armée; qu'il valoit mieux y envoyer le sieur de La Vauguion avec cinq cens chevaux pour le favoriser; que s'il n'estoit pris on le pourroit aller secourir avec l'armée. Ledict sieur de La Vauguion rapporta qu'il estoit pris, et toutesfois il ne l'estoit pas encore à l'heure qu'il y arriva, l'ayant assez mal recogneu; mais il estoit bien pris à l'heure qu'il fit son rapport d'avoir executé sa commission. S'estant acheminé Monsieur avec l'armée jusques à Montagnac, pour deux occasions, l'une pour le secourir (s'il ne se fust si tost rendu), l'autre pour executer l'entreprise que le sieur de Tavannes luy avoit dez long-temps premeditée, pour aller faire le tour d'Angoulesme, et prendre Chasteau-neuf, où estoit le pont de pierre sur la Charente, entre ledit Coignac et Angoulesme; aussi pour estre du costé de Gascongne, pour empescher le passage aux ennemis.

« Mais comme l'on estoit sur le point de marcher pour executer ceste entreprise, arriva un païsant menteur qui dit que le susdit chasteau de Jarnac n'estoit pas encores rendu; surquoy Monsieur demanda l'opinion de ce qu'on devoit faire. Tous les capitaines, vieux et jeunes, resolurent qu'il falloit passer l'eau, encores qu'il fust pres de midy, et aller du costé dudict Jarnac; surquoy je vis ledit sieur de Tavannes desesperé de voir rompre ladicte entreprise de Chasteauneuf, jusques à dire qu'il s'en iroit du camp; qu'il se tenoit asseuré que c'estoit une menterie, que ledit Jarnac estoit pris; qu'ils faisoient semer ce bruict et qu'ils pou-

voient avoir quelque entreprise; qu'il falloit peser les inconveniens ordinaires d'aller sur l'entreprise de son ennemy, et qu'il ne falloit passer l'eau en façon que ce fust, et que dez l'heure que les reistres seroient arrivez, qui seroit le lendemain, l'on adviseroit ce qu'on auroit à faire.

« Sur ces entreprises vint nouvelles que les ennemis estoient en campagne, et qu'ils marchoient de nostre costé; surquoy les sieurs de Guise et de Brissac (accoustumez à se haster) monterent à cheval avec cinq ou six cens chevaux pour les aller treuver, et treuverent les ennemis, en nombre de huict ou neuf cens, qui estoient venus jusques à une lieuë de notre camp, qui commençoient là à se retirer. Ils se mirent à les suivre, le sieur de Brissac menant les coureurs, ledict sieur de Guise et la Valette menans les troupes. Ledit sieur de Brissac marcha fort pour aller sur la queuë; mais ils luy firent une charge, de sorte que son plus beau fut de se retirer droict à sa troupe.

« L'Admiral estoit à une lieuë de là pour les soustenir avec autres deux mil ou douze cens chevaux; et ceste grosse cavalcade qu'il faisoit, tendoit à deux effects : l'un pour attirer quelque troupe pour aller secourir ledict Jarnac, sur le susdit bruict qu'ils avoient fait courre par la voie d'une damoiselle catholique qui pensoit dire vérité, luy ayant envoyé un homme de la part d'un sien parent qui estoit dans ledit Jarnac, dire qu'ils tiendroient encores ce jour-là, et le lendemain jusques à dix heures : l'autre, pour nous attirer sur la main droicte de la Charente, où n'ayant point de pont pour nous de ce costé-là, ils eussent peu passer du costé de Gascongne ou de Limoges, ou nous devancer

de plus de quatre journées pour aller vers leurs reistres, avant que nous les eussions sceu r'atteindre.

« Le lendemain les reistres furent arrivez, et marcha mondit seigneur pour poursuivre ladicte entreprise de Chasteau neuf, y estant arrivé en deux grandes journées qu'il fit avec diligence; et ne se peut tant haster que lesdits ennemis qui arrivoyent, eu tout advis que nostre armée passoit audict Montagnac, ne fussent ja passez l'eau à Coignac, et acheminez partie jusques à Barbezieux pour prendre le susdit chemin de leurs reistres; mais, advertis de nostre arrivée, en toute diligence se retirent audict Coignac. Mondit sieur arrive audit Chasteauneuf; en le faisant recognoistre pour y mettre l'artillerie, un Escossais, qui avoit esté archer de la garde, capitaine dudict chasteau, avec quelque nombre de soldats, se rendirent dez le soir mesme.

« Et le lendemain, dez la pointe du jour, ledict sieur de Tavannes alla ordonner pour faire refaire une arche du pont qui estoit rompuë, laquelle fut refaite, par les charpentiers que le sieur de la Bourdaiziere y mit, en deux heures : et fit soudain mettre des pionniers pour faire un ravelin, à fin de garder le bout dudit pont de l'autre costé. Cela executé, il y fut mis une enseigne pour la garde, et fit ledit sieur de Tavannes treuver certains grands basteaux que lesdits ennemis avoient mis à fond, et ordonna à un bourgeois de la ville, nommé Tesseron, assembler les pescheurs de la ville, et lever ces grands basteaux de dessous l'eau, pour (quand l'occasion viendroit) s'en pouvoir ayder. Et ce soir-là delibera mondict sieur d'aller avec toute l'armée jusques pres ledit Coignac, où estoit celle des ennemis, et laisser tout le bagage audict Chasteauneuf, tant

pour voir leur contenance, que, pour l'occasion qui se presentoit, essayer de leur en prester une. Mais ayant attaché quelque escarmouche seulement devant la ville dudit Coignac, tant s'en faut qu'ils sortissent en gros, que l'on aperceut toute leur armée qui marchoit de l'autre costé de la riviere, droict du costé dudit Chasteauneuf, et estoit ja sur les quatre heures apres midy. Quoy voyant, encores que le pont dudit Chasteau neuf fust fortifié, comme dit est, mondict sieur ne laissa de retourner coucher audict Chasteau neuf tout d'une traicte; et, ayant fait l'armée huict lieuës, fut deux heures de nuict avant que l'on y arrivast.

« Les ennemis demeurerent de l'autre costé de la riviere à Jarnac, qui est à deux lieuës de Chasteau neuf; et ledict sieur de Tavannes, ayant souventefois predit à Monsieur que la gloire feroit venir au combat ses ennemis, preveut bien qu'ils entreprendroient ou de venir faire quelques braveries et se presenter de l'autre costé de l'eau, ou bien quelque stratageme pour couvrir l'autre chemin; que l'on pouvoit prendre partie de leurs forces pour passer et repasser à Montagnac, et les rivieres de Vienne et Creuze, qui lors estoient gayables, pour s'en aller par le Berry treuver leurs reistres; et pour autant qu'il n'y avoit que le pont de la ville où il estoit impossible de passer toute l'armée, ledict sieur de Tavannes se leva avant le jour et fit appeller le comte de Gayas; et eux deux tous seuls, sans valet, allerent pour recognoistre le lieu où l'on pourroit faire un pont de batteau, et vindrent à un moulin treuver un petit bateau de pescheur avec lequel, pour autant que la riviere estoit trop large pour le peu de bateaux que nous avions, sonderent les endroits où

l'eau estoit plus basse, pour y pouvoir faire des treteaux, à fin de croistre le pont et satisfaire aux bateaux qui n'estoient suffisans pour la largeur. Ceste deliberation ainsi arrestée, ledict sieur de Tavannes commit cette charge au comte de Gayas, d'aller prendre des charpentiers vers le sieur de la Bordaisiere, maistre de l'artillerie, et faire tenir tout le bois prest ce jour là en un lieu loing de la riviere, pour n'estre descouverts, à fin que, la nuit venue et la garde assise, l'on peust commencer le pont pour passer, chose qui fut executée, et y fit besongner ledict maistre d'artillerie luy-mesme en grande diligence. Ayant ledit sieur de Tavannes fait entendre à mondict sieur (qui lors estoit au conseil) l'ordre qui avoit esté mis, lequel en demeura fort contant.

« Sur l'apres disnée commença à paroistre l'armée des ennemis de l'autre costé de l'eau, et en fin marcha toute leur cavalerie sur le haut de la montagne, de l'autre costé du pont; surquoy mondict sieur fit sortir, tant des bandes de Strosse que du sieur de Brissac, mil ou douze cens arquebusiers, qui attacherent l'escarmouche avec quelques-uns des seigneurs de la cour; mais cela ne dura que demie heure, que lesdits ennemis commencerent à se retirer; à sçavoir, une partie s'alla loger du long de l'eau, du costé dudit Jarnac, en un lieu nommé Bassac, et l'autre partie, qui estoit de beaucoup la plus grosse, print le chemin comme si elle eust voulu aller du costé d'Angoulesme et Montagnac, et ne sceut-on pour ce jour là descouvrir où estoit allé loger ceste grosse troupe; et le soir (la garde assise) Monsieur mit en deliberation ce qui estoit à faire; fut incontinant resolu de faire poser le pont en toute diligence, ainsi

qu'il avoit esté ordonné. Fut mis en deliberation si l'on passeroit : tous les princes et capitaines furent d'opinion qu'il falloit passer ; surquoy fut ordonné au sieur de Biron, mareschal de camp, qui desiroit aussi infiniment que l'on passast, que, suyvant l'ordre qu'avoyent accoustumé les troupes de marcher, que chacun se treuvast à l'heure qui seroit dicte pour eviter la foule et desordre, et que chacun passast à l'heure qui luy seroit donnée, à commencer dez la minuict. Ledict sieur de Tavannes estant toutefois d'advis qu'avant que commencer à passer, et avant la minuict, que l'on devoit recognoistre qu'estoit devenuë la grosse troupe qui avoit pris le chemin de Montagnac, et que s'ils avoient passé sur les ponts dudit Montagnac et Vars, et les rompre apres eux, premier que l'on sceut avoir passé l'eau, ils seroient si loing pour aller treuver leurs reistres, qu'ils ne pourroient plus estre r'attaincts, encores que l'on laissast tout le bagage dans les logis et chariots des reistres, qui ne sçauroyent estre passez en un jour, et que la moindre troupe qui estoit demeurée à Bassac du long de la riviere, pouvoit estre la garnison qui devoit demeurer en Xaintonge, qui (par aventure) se pourroit estre retirée la nuict; insista aussi vivement qu'il falloit laisser des troupes de gens de pied pour la garde du bagage, et fut resolu que l'on y laisseroit six enseignes de gens de pied, et que le capitaine La Riviere iroit recognoistre qu'estoit devenuë la susdite grosse troupe, et que la susdicte armée ne laisseroit d'estre mandée suivant l'ordre ordonné audit sieur de Biron.

« Surquoy chacun se retira pour reposer une heure, en peine toutefois pour ne sçavoir quel party avoit pris la susdite grosse troupe des ennemis, laquelle au bout

d'un temps fut descouverte estre logée à une lieuë de là par ledit capitaine La Riviere, qui en vint faire le rapport à Monsieur, qui soudain envoya vers ledit sieur de Tavannes, pour se resjouïr avec lui de ceste bonne nouvelle. Il luy fit responce qu'il avoit raison de ne pouvoir dormir de la joye qu'il avoit, et qu'il pensoit, avant que la journée du lendemain fust passée, luy faire advoüer estre un des plus contents princes qui se peust trouver.

« D'avantage fut donné ordre que tous les bagages qui estoient dedans la ville de Chasteau neuf ne bougeroient de leurs logis, et que tous ceux des reistres, de la gendarmerie et autres, tant de pied que de cheval, n'entreroient point dedans la ville, pour n'embarrasser le chemin des ponts; et se treuva ledict sieur de Tavannes luy-mesme à la pointe du jour, pour faire ressortir ceux qui estoient entrez, et arrester les autres. Fit commander que tous se mettroient sur le haut du costaut, en la plaine qui est au haut du chasteau, et laquelle se pouvoit descouvrir dez le costé de la riviere où estoient logez les ennemis; en sorte que, à juger de si loing, sembloit plus une grande partie de l'armée que du bagage; chose qui servoit à couvrir le passage des gens de guerre. Ladicte armée ne commença pas à passer dez la minuict, pour autant que la gendarmerie estoit logée à deux et à trois lieuës de là, ains commença à passer seulement deux heures avant jour; et neantmoins, ayans esté les ponts et entrée d'iceux avec tant d'heur et extreme diligence achevez, passoient à souhait et sans embarrassement quelconque, durant lequel passage MM. de Guise, colonel des chevaux legers, Martigues, qui avoit esté ordonné

tousjours à l'avant garde, ayant fait acheminer le sieur de la Valette devant eux, treuva que les ennemis commençoient ja à arriver sur le haut de la montagne, lesquels à l'instant se retirerent. Et voyant leurs troupes que les nostres avoyent prins la place de bataille à un quart de lieue delà du susdit village de Bassac, où à l'instant les autres susdites grosses troupes les vindrent treuver et se mirent en un lieu fort advantageux et tres difficile, à cause d'un ruisseau qu'ils mirent devant eux, où il falloit aller à la file.

« Durant lequel temps toute nostre armée se treuva passée, et laquelle mondict sieur (voyant les ennemis) fit descendre de la montagne en la plaine, et fut attachée l'escarmouche sur le bord dudict ruisseau, et furent menez de telle façon, que, contraints de quitter le ruisseau, firent retirer leurs gens de pied, les couvrant de grosses troupes de cavalerie, jusques à un autre quart de lieuë de là sur le bord d'un estang, et un autre ruisseau devant eux. Nostre avant-garde estant passée la premiere, les seigneurs qui alloyent les premiers, comme les sieurs de Brissac, de Guise et quelques autres, se hasterent tant qu'ils arriverent où estoient les ennemis en desordre, mesmes les enseignes desbandées, et se mirent en un village sur le bord de ladicte chaussée.

« Quoy voyant, ledict sieur de Tavannes (qui par le commandement de mondict sieur alloit à la teste pour voir le deportement) manda à mondict sieur qu'il voyoit un tres mauvais ordre à ceux qui alloyent devant, et qu'il falloit qu'il se hastast en toute diligence avec la gendarmerie, pour soustenir ceux qui estoient devant, autrement qu'il les voyoit en danger d'estre

perdus, et luy en fit deux ou trois recharges; la dernière fut par le seigneur Marc Anthoine, de l'escuyrie du Roy : ce que mondict sieur fit en la plus grande diligence qu'il luy fut possible; mais cependant les nostres s'estans ainsi desbandez et advancez, receurent une grande charge dedans ledict village, de sorte que la pluspart tourna et l'abandonnerent presque du tout avec un grand desordre. Mais ledict sieur de Tavannes, n'ayant en cet endroit amené nulle troupe, et sa compagnie demeurée avec Monsieur, vint treuver le comte Rintgrave avec sa troupe de reistres, luy pria qu'il voulust venir à la charge pour soustenir les nostres; ce qu'il fit volontiers, et les mena ledit sieur de Tavannes au grand trost, à costé dudit village; quoy voyant, lesdits ennemis tindrent bride et se retirerent : chose qui vint bien à propos pour ceux qui s'estoient avec si mauvais ordre tant advancez; et là demeurerent ces troupes l'une devant l'autre, ne pouvant venir au combat que par la chaussée de l'estang, à cause du petit ruisseau qui partoit au dessous de ladicte chaussée et de certaines hayes.

« Quoy voyant, ledit sieur de Tavannes envoya en diligence un jeune gentil-homme nommé Richemont au dessous dudit ruisseau, recognoistre s'il y avoit moyen de passer, lequel soudain fut revenu et raporta que le passage estoit facile. Toutefois, puis que la chose importoit tant, et qu'il estoit question de venir à la bataille par ce costé là, ledict sieur de Tavannes pria les sieurs de Losse et de La Vauguion, et le seigneur de Baillon d'aller recognoistre si ledit gentilhomme disoit vérité : lesquels soudain rapporterent que l'on y pouvoit facilement passer.

« A l'instant envoya ledict sieur de Tavannes à Monsieur pour le faire prendre à main droicte avec ses troupes, droict audit passage, et y faire acheminer l'artillerie et le reste de ladite armée; et quant et quant fit marcher les sieurs de Guise et de Martigues qui estoient ressortis audict village, et r'alliez à leurs enseignes, et le reste de l'avant garde droict audit passage pour aller au combat, estant toujours l'armée desdits ennemis en bataille de l'autre costé dudict ruisseau, si pres et à la veüe l'un de l'autre, que l'un ne pouvoit rien faire que l'autre ne le vist. Et comme ces troupes commençoient descendre le long dudict ruisseau, ledict sieur de Tavannes, se doutant bien que les ennemis en feroient autant, alla à la troupe dudit Rintgrave, et le pria qu'il ne suivist point l'avant-garde, mais, comme il verroit lesdits ennemis desemparer ladite chaussée et le ruisseau, qu'il passast, et comme les nostres iroient à la charge, qu'il pourroit charger lesdits ennemis par derriere, ou à tout le moins par le flanc. Ce qu'il accorda, et les mit ledit sieur de Tavannes luy-mesme au chemin, voyant que lesdits ennemis commençoyent ja à desemparer pour aller au devant de nostredite avant-garde; et s'en retourna ledict sieur de Tavannes soudain retreuver Monsieur, qui estoit son lieu, ayant charge de combattre avec luy.

« Nostre susdicte avant-garde arrivée au passage, treuva que partie de l'artillerie qui avoit pris la main droicte y estoit ja arrivée, et neantmoins si tard qu'elle n'eut loisir de tirer que deux coups. Là les ennemis vindrent à la charge les premiers, où l'on dit qu'estoient l'Admiral et d'Andelot fort mollement; car comme ils furent à la longueur des lances la plus grand part

tourna à gauche, et celle du prince de Condé vint tout droict, et se treuva le premier à la charge; le sieur de la Vallette avec sa troupe fort vivement, les sieurs de Guise et de Martigues estans pour le soustenir, se treuvans abandonnez de leurs gens, qui tournerent le dos, et ledit sieur de la Vallette mal soustenu; de sorte que toute la charge vint tomber sur M. de Montpensier et M. le prince dauphin, lequel prince dauphin tint ferme, où Monseigneur arriva avec sa troupe bien à propos; en sorte que les ennemis furent mis en route. Là fut tué ledit prince de Condé, et se peut dire que les reistres qui avoient passé sur ladicte chaussée servirent grandement, encores qu'ils allassent assez mollement à la charge; car s'ils eussent voulu, ils eussent donné par le derriere au prince de Condé à l'heure qu'il marchoit droict aux nostres, et neantmoins qu'ils tinssent bride, ce qu'ils firent servit de beaucoup. »

Le reste de ce discours qui ne s'est treuvé, est perte pour la verité et posterité. Le sieur de Tavannes, qui en est l'autheur, ne mentoit point, estoit eslogné de toute vanité, donnoit le loz et honneur qui luy appartenoit à son general, et parfois à ses amis.

La passion, l'ardeur d'ambition, de haine, ne doit porter les sages à vouloir forcer le temps ni la scituation et incommoditez des lieux, pour precipiter le combat : le chastiment suit la presomption, le blasme d'amis et d'ennemis, et redouble le dueil de la faute faite par inconsideration de l'autheur.

Les bons esprits, sages et vieux, prophetisent par experience et jugement; aucuns prudents capitaines ont fait croire estre revelation ce que la prevoyance

leur donnoit. Celuy qui considere ce qu'il feroit s'il estoit en la place de ses ennemis, s'il est de semblable prudence qu'eux, souvent devinera ce qui adviendra; le monde est de peu d'estime, puisque la mine y sert plus que le jeu. Nul ne mesprise sa marchandise, tous s'aydent de vanité, les uns plus que les autres artificiellement : il faut toujours dire que l'on vaincra, que l'on battra les ennemis, les mespriser de paroles, et s'en faire accroire; cela asseure les soldats, intimide les ennemis, et fait reüssir les desseins. Les guerriers croyant leurs chefs fuyr le combat en deviennent de moindre courage; la reputation se perd, les amis, les alliez retardent l'aide et le secours, les vivres, l'argent et les provisions; les tiedes et les neutres se declarent ennemis. L'on peut presenter le combat et s'empescher d'y estre contrainct, ou de faire retraicte honteuse, pourveu que l'on advise prudemment de ne se trop advancer, ny sortir des lieux advantageux, à ce que la retraicte ne perde la reputation.

Les roys qui commandent aux capitaines de rompre la paix pour des entreprises secrettes subjectes à desadveu, les veulent plus vaillans qu'eux, qui ne s'osent declarer : la crainte de faillir, qui les garde d'entreprendre, doit estre plus considerée des particuliers, lesquels ils advoüent selon le bien et le mal qui en reussit, et souvent donnent telles commissions pour la ruyne de ceux qui les acceptent, persuadez de leurs envieux. Les amis, l'un pour l'autre, peuvent alleguer et debattre les impossibilitez, sans brusquement les rejetter, laissant parer le temps, et artificiellement proposer ou faire dire d'autres moyens sans refus absolu, pour exempter à la pareille leurs compagnons des com-

missions fascheuses; il vaut mieux franchement rejetter le commandement que se perdre en iceluy.

Les roys, les princes ne cellent leurs entreprises où il leur va de la vie; les mignons, les femmes les descouvrent : comment celeront-ils celles commises à autruy, où ils ne courent aucun danger de leurs personnes? Ny les lettres, sceaux et escrits de leurs Majestez n'asseurent s'ils ne sont veuz en plein conseil; ils disent qu'on les a obtenu par surprises : Strosse mort aux Essores, et Genlis en Flandres avec leurs amis, en font preuve, ayant esté desadvoüez, quoy qu'ils eussent des patentes secrettes. De mon temps, j'ay esté employé de la Royne mere; j'eus plus d'heur à la rupture de l'entreprise que de prudence à l'accepter : tel peut estre le dessein, et tel le maistre que l'entreprise se pourroit accepter. Il seroit necessaire d'avoir lettres patentes et instructions de leur main, contresignées de leurs secretaires, despechées presents deux ou trois conseillers d'Estat: le malheur est qu'elles ne se peuvent monstrer qu'à des particuliers; et la faute advenue, la généralité du peuple l'attribue à l'entrepreneur.

Les services des roys et des republiques ont de pareilles incommoditez; l'envie et le soupçon y dominent; le trop bien faire, les grandeurs, credits et richesses des particuliers y nuisent. Les valeureux sont mieux sous une republique; ils recompensent en absence, sont amateurs de la generosité : il n'est pas tant necessaire de courtiser des mignons et femmes; la porte des honneurs et grades est fermée aux luxurieux, boufons et flateurs plus qu'aux Cours des princes.

Le mareschal de camp soulage ou ruyne l'armée, la sauve ou la perd; l'inexpert la tient à cheval tout un

jour pour faire une lieuë, la mande et renvoye à des rendez-vous generaux sans necessité, embarrasse les files de bagages, porte confusion et desordre. Les prudents, hors la veüe des ennemis, exemptent les troupes de venir au rendez-vous general, et les font marcher par divers chemins : tel ne fait que deux lieues qui en feroit dix ; donnent diverses voyes à la cavalerie et aux gens de pied, artillerie et bagage ; evitent les passages estroicts ; separent les heures de marcher à ce que les troupes ne se rencontrent à mesme temps, et ne laissent d'arriver à mesme heure ; envoyent les prevosts commander aux bagages, les font marcher tost et matin, considerent la commodité ou incommodité de l'armée, qui repose sur leur prudence ; s'informe des chemins, rivieres, bois et montagnes, laisse des gens de pied derrier pour luy servir de retraicte, avec observation de ne s'advancer tant, que pour son salut la bataille ou un grand combat s'en ensuive mal à propos ; fortifie la teste de son logis d'infanterie, couvre toute sa cavalerie, laquelle pour prendre sa place de bataille marche en avant.

Les charges de mareschaux de camp sont subjectes à l'envie, aux querelles, responsables des mauvaises gardes des endormis. Les troupes logées loing se plaignent, si à l'estroict encore plus par manquement de vivres, si proche des ennemis, d'estre trop harassez de gardes, offencent ceux chez lesquels ils les ont logez, qui en rejettent le ressentiment sur le mareschal de camp. S'il se sert de vaillans, il a les favoris contraires ; si des favoris, il ne se fait rien qui vaille ; sans cesse sans repos, ne peut contenter la moitié du monde, moins servir au gré de tous, offence l'un et l'autre, et ne

se couche sans querelle ou ennemis nouveaux, souvent blasmé de son general inconsideré. Le pis est que sa peine, son labeur ne sont plaints ny estimez ; au contraire envié, accusé de vouloir tout faire, d'estre ambitieux, rebarbatif, est semonds et convié de laisser faire aux autres. La presomption (vice plus commun) fait croire à plusieurs qu'ils feroient bien cest estat, duquel ils ne sçavent commencement, milieu, ny fin. Je ne conseille à mes amis, sans grande experience, promptitude, valeur, santé, fraternité et amitié de son general, d'entreprendre ceste charge, et excuse ceux qui l'ont de l'impatience et colere qu'ils font paroistre, ayant le general la cavalerie, artillerie, bagages et tous les ennemis sur les bras, à toute heure ; et parmy tous ces embarras, les ignorans voudroient que l'on parlast comme femmes ou pucelles.

Les Turcs, les Suisses ont de l'advantage pour estre sans bagages ; les petites puissances, exemptes de cest embarras, resistent aux grandes : pour cinquante mil hommes de combat chrestiens, il est necessaire d'avoir pour deux cens mil bouches de vivres, ce qui les rend inferieurs aux Turcs.

Les revoltes de France sont plus dangereuses d'hyver que d'esté ; la force du Roy est en la noblesse qui ne patit aux armées. Les soldats des villes les suivent au beau temps ; le froid, les incommoditez les en tirent ; ce qui rend forts les plus foibles est que, n'ayans plus de seurté en leurs maisons, ils sont contraincts d'endurer la rigueur de l'hyver en campagne. De plus, les rebelles ont temps de s'establir et fortifier aux places surprises, dautant que les sieges ne se font commodement l'hyver.

Tard en querelle, tost en sortir est le mieux ; l'of-

fencé ne sçait quand ny comment il se vengera : il ne vit plus ; pareillement l'offenceur languist en garde. Il ne faut prendre dispute en lieux de respect, ou les finir au mesme lieu ; les ennemis indiscrets commençans, tous dangers doivent estre postposez à la perte de l'honneur. Le blasme d'inrespect est moindre que celuy de l'outrage receu ; mieux vaut estre blasmé d'imprudence que de poltronnerie, opinion que j'ay practiqué à seize ans. Je donnay un souflet à Sainct Jean de Montgommery en la chambre du Roy, qui me desmentist ; les espées à la main nous fusmes separez et prisonniers, ne pouvans estre punis l'un sans l'autre. La faveur de mon pere nous sauva tous deux, apres avoir demandé pardon au Roy, qui abolit l'offence. Montgommery interessé en conscience, me voulant appeler en Italie, est appellé par la mort, qui m'exempta de ceste courvée. Les roys, les capitaines qui prenent sur eux l'offence faicte en leur presence ou en leur logis, ne voudroient prendre les souflets ny les coups de bastons receux ; leurs paroles ne servent de satisfaction qu'aux descouragez, et ne purgent les consciences et ressentimens d'hommes d'honneur. Je loüerois qu'ayant esté offencé en lieu de respect, et forcé par le prince à l'accord, que, lors qu'il voudroit faire embrasser les quereleux, l'offencé, en la presence du chef, rendist par voye d'effect ce que son ennemy luy auroit presté, assisté de quelques amis qui empescheroient la colere dudict prince, et apres offrir le combat ; ce qui semble juste, mesmement ayant esté surpris et offencé sans sujet.

Je treuvai moyen d'apointer deux seigneurs dont l'un avoit receu des coups de baston, lequel par mon

conseil fut satisfait, d'autant que celuy qui les avoit donné se vint seul mettre en la puissance de l'offencé pour en recevoir autant à sa discretion, lequel offencé luy pardonna estant accompagné de ses amis. Il est certain que toutes satisfactions qui se font par le commandement ou en presence des roys, princes, ou mareschaux de France, sont de peu d'effect, parce qu'il semble qu'elles sont faites par le commandement et authorité des superieurs.

Il ne se doit hazarder le tout pour partie; il ne faut engager portion de ses troupes; et si le malheur les engage avec impossibilité de les secourir, il vaut mieux se retirer que perdre le reste; si la perte est evidente, il ne faut joüer sa reputation. C'est le proverbe, qu'il vaut mieux se retirer de la rive que du fonds : les effects importants au salut general, le chef les doit voir et faire, ou un second soy-mesme qu'il doit visiter d'heure à autre, pour ne s'engager mal à propos; et si un presomptueux et temeraire s'est voulu perdre, il n'est pas raisonnable de se perdre pour luy.

L'infanterie qui n'avoit combattu, enfermée dans Coignac, soustint les victorieux. Cependant les Huguenots rassemblés se retirent vers la mer à Tonne-Charante, se parent d'une riviere, esperant de s'aller joindre aux vicomtes, qui amenoient quatre mil Gascons; renforcez de la royne de Navarre, reprennent courage. M. d'Anjou quitte Coignac, repasse à Jarnac la riviere, sous esperance d'intelligence fautive à Angoulesme : adverty que les Huguenots tiroient devers les vicomtes (1) à la Garonne, repasse audict Jarnac :

(1) *Les vicomtes.* Ces vicomtes gascons étoient au nombre de sept:

là est sceu qu'ils changeoient de dessein, et n'alloient vers les vicomtes, ausquels ils envoyerent Montgommery, chargé de rafraichir Angoulesme en repassant. Monsieur debande, M. de Martigues apres luy, qui defait quatre cornettes, pour empescher de joindre les forces des Gascons avec l'Admiral. Monsieur prit des petites places, Mucidan où le comte de Brissac fut tué, voulant luy-mesme recognoistre, et apres avoir pris Aubeterre et Bergerac, petites villes qu'ils attaquoient pour ne pouvoir rien faire aux grandes, faute d'artillerie mandée de Paris, pour ne demeurer inutile, ne pouvant contraindre l'Admiral de combattre qui avoit les passages des rivieres libres.

En ce temps le sieur d'Andelot mourut à Xaintes: les vicomtes, sçachans Monsieur sur le passage, resoulent de retourner en Gascongne, dont ils n'avoient envie de sortir pour le gain qu'ils y faisoient. Pendant la bataille de Jarnac, les Catholiques de Bretaigne avoient repris Tiffanges et couru tout le bas Poictou; l'Admiral y envoye des forces, y leve deniers, et prend des places que les Catholiques lui avoient ostées; il attaque Bourg sans effect. L'Admiral r'asseuré, renforcé, branle pour aller prendre les vicomtes en Auvergne, passer la riviere de Loire à Roüanne et aller joindre le duc des Deux Ponts qui amenoit leurs reistres. Monsieur, adverty, gagne le logis de Ville-bois, coupe chemin à l'Admiral, fait mine d'aller prendre douze canons à Tours, venus de Paris pour attaquer les bonnes places; et ne pouvant faire les deux, envoye sçavoir lequel plairoit à la Royne, ou d'essayer

Jean Roger de Comminges, Bertrant de Rabasteins, Rabasteins de Paulin, Montaigne, Caumont, Antoine de Lomagne et Rapin.

d'empescher le passage à l'Admiral, ou que l'on attaquast les places. Sa Majesté estoit d'advis que l'on ne s'amusast aux villes, et empeschast l'Admiral d'aller au devant des reistres, qu'elle avoit mis bon ordre pour garder le duc des Deux Ponts de passer.

Monsieur, à cet effect, fortifie le comte de Ludes de troupes, et le jetta entre Poictiers et l'Admiral; cependant luy, à douze licuës de Poictiers vers Paris, prenoit l'advantage sur le passage. L'Admiral, considerant que par son absence toutes les villes demeureroient en danger, resout valloir mieux hazarder l'armée allemande que sa conqueste : il avoit tasté de l'incommodité des reistres devant Chartres ; ceux-cy avoient esté persuadez se lever dez la fuitte de Noyers. Les Huguenots ne cesserent d'epouvanter les Lutheriens estrangers, leur faisant croire que l'on vouloit exterminer ceux que l'on disoit heretiques par ligue faicte avec le Pape et le roy d'Espagne. Les massacres de France, sceus en Allemagne et en Angleterre, fortifient leurs advis, monstrent l'entreprise faillie à Noyers, les edicts de defense à ce qu'il n'y eust plus qu'une religion. Cela esmeut la royne d'Angleterre d'entrer en ligue avec les Lutheriens, ennemis jurez du Pape et des Espagnols, et dont la paix estoit sa guerre, la division de ses voisins son repos; raison pour laquelle elle les entretenoit en trouble. L'argent de la royne d'Angleterre, la sterilité d'hommes en Allemagne, l'heresie, le prince d'Orange, et comte Ludovic chassé de Flandres, et Vollerade de Mansfeld, sont les sources de ceste levée de reistres.

La Royne, sans peur du cardinal de Lorraine pour sa prestrise, jeunesse de ses nepveux, et ignorance de

M. d'Aumalle, imprudemment, comme Ciceron, renaist Jule en Auguste, favorisant le jeune seigneur de Guise : ceux de Bourbon et de Chastillon estoient ennemis declarez, ceux de Montmorency en soupçon. Le cardinal de Lorraine se glisse en authorité plus que la Royne ne l'eust desiré, continue de vouloir mettre ses nepveux en la charge de M. d'Anjou, ne l'ose blasmer directement, seulement calomnie ses gouverneurs et ses actions : propose de les retirer à la Cour, et d'appeler le duc d'Albe, et luy donner ses nepveux de Guise sous luy, pour commander en France. Le sieur de Tavannes penetre ses desseins, oppose la bataille de Jarnac; l'heureux commandement de Monsieur, qu'il maintient en reputation, s'ayde de l'amitié maternelle et intelligence de la Royne; le cardinal, frustré, fait resoudre à leurs Majestez le voyage de Mets, pour s'esloigner des conseillers de M. d'Anjou. La Royne separée, ils la contraignent de donner le commandement à M. d'Aumalle son frere, de l'armée contre les reistres. Sa Majesté n'y peut resister ; toute sa finesse est de faire dresser une seconde armée à M. de Nemours, sa creature, et les joindre, esperant que par la contrarieté ils ne feroient rien qui vaille, ce qui advint. Le Roy à Juinville, arrive Lignerolles, envoyé de M. d'Anjou par le conseil du sieur de Tavannes; requiert luy estre permis de laisser les gouverneurs des provinces en teste de l'Admiral en Poictou, et qu'il luy fust accordé d'amener quinze cens chevaux sans bagage, joindre les armées de M. d'Aumalle et de Nemours, qu'il donneroit la bataille au duc des Deux Ponts à son arrivée ; la Royne y consentoit.

Le cardinal, ayant empieté plus d'authorité qu'il ne se desiroit, s'offence, menace, et rompt ce dessein tres-salutaire, et ce pour maintenir son frere en charge; comme si ce luy fust esté honte d'obeïr à un fils de France. Le sieur de Tavannes (sans passion, ne pouvant mieux pour l'Estat) conseille depuis Poictou M. d'Aumalle en Bourgogne ; luy escrit qu'il y avoit audit païs une plaine de vingt-cinq lieuës de long, et de quatre de large, bordée de la Saosne et des montagnes, où il faloit que les reistres passassent. Ceste plaine, barrée en deux parts de la Thille et de l'Ouche pres de Trichasteau et de Nuys, donnoit lieu commode de combattre les reistres, ou les empescher de passer. M. d'Aumalle (la Royne estant retournée de Mets à Paris) marche aux montagnes de Saverne, pour empescher le passage du duc des Deux Ponts, imprudemment donne couleur aux bruslements en France, par ceux qui s'allument aux frontieres d'Allemagne ; les reistres se mocquent, prennent le chemin de Montbelliard et du comté de Bourgongne. MM. d'Aumalle et de Nemours retournent hastivement, se treuvent au front du duc des Deux Ponts, qui passe à leur veuë, faillent une douzaine d'occasions de combattre, laissent prendre Nuys et La Charité. Ces chefs discordants, selon la prevoyance de la Royne, renversent les conseils l'un de l'autre, s'excusent que la Royne avoit deffendu le combat : prudent artifice de Sa Majesté, qui craint que la victoire n'exalte M. d'Aumalle et la maison de Guise, ou que leur perte n'haussast par trop les Huguenots ; tant faut-il tenir la balance droicte à ceux qui donnent le commandement à personnes suspectes.

Les sages ne ruynent leur armée par imprudence, ne s'amusent aux places, estant leur ennemy fort en campagne ; il faut opposer le gros au gros, chercher la fin de la guerre : c'est repos d'estre front à front de ses ennemis, et seurté quand ils sont si mal advisez que d'entreprendre des sieges.

Plusieurs royaumes et armées sont gouvernez par simples conseillers et capitaines, l'honneur desquels est preferable à celuy des roys et generaux, puisque c'est d'eux que procedent les belles actions; c'est leur faire tort de les celer, pour donner la gloire à ceux qui ne l'ont merité.

Les edicts, les commandements contraires portent confusion; appreuver et impreuver les actions en mesme temps sans nouveaux evenements, donne soupçon d'imprudence, ou de legereté, et mauvaise foy. Les estrangers avoient esté asseurez des ambassadeurs de France que le Roy estoit en guerre d'Estat, et pour conserver sa coronne seulement : bannissant par edict la religion huguenotte de son royaume, se voit qu'il y va de l'interest d'icelle, ce que les estrangers protestans ne voulants souffrir, cela hasta leurs levées de reistres.

Les reistres sont mesprisez des Français, qui à peine à main armée passeroient le Danube et Rhein, et n'iroient jusques à Vienne, non plus loing pour eux que La Rochelle est pour les reistres ; le roy Henry II donnant secours à l'Allemagne, s'arresta sur le Rhein.

Esmerveillable soudaineté du changement de temps et d'experience des capitaines : le duc d'Aumalle vingt fois par le milieu des reistres avec douze mil hommes ne les ose combatre, ni lever aucun logis : son nepveu,

M. de Guise, vingt et cinq ans apres, avec quinze cens hommes, ruyne six mil reistres et six mil lansquenets à Vimori et Auneau, leur levant deux logis nuictamment.

Ceste armée de six mil reistres et d'autant de lansquenets, et deux mil Français, nonobstant le duc des Deux Ponts empoisonné par les vins de present d'un medecin d'Avalon, ne laisse de passer n'y ayant faute de chefs. Et apres avoir pris La Charité par la negligence de M. de Nemours, qui n'y avoit envoyé personne, marchent au rendez-vous que l'Admiral leur avoit donné, pour se joindre à luy en Limosin. Monsieur se met entre deux, esperant de battre l'une des armées separement, favorisé d'une riviere au Blanc, se joint proche Preuly à M. d'Aumalle. Les reistres huguenots à grande traicte traversent le Limosin, lentement costoyez des deux armées de Monsieur et de M. d'Aumalle, necessitez de vivres, chargez de charroy : enfin furent approchez à la Souterrane, où Monsieur propose la bataille à ses reistres, qui estoient en nombre de quatre mil; ils s'excusent sur la faute de vivres. Monsieur ne laisse de suivre ses ennemis jusques au petit Limoges, où ses reistres firent le mesme refus de combattre.

Le comte de Mansfeld, chef de l'armée en la place du duc des Deux Ponts, passe la riviere de Vienne, joint l'Admiral. La Royne, poussée du cardinal de Lorraine, qui blasmoit les actions de M. d'Anjou, et plus de son conseil, vint à l'armée pour s'esclaircir de la faute de n'avoir combattu avant que les ennemis fussent joincts. Sa Majesté veut aller à la guerre avec le sieur de Tavannes, les armées à une lieuë l'une de

l'autre, quasi egales en forces, treuve une escarmouche attachée, un ruisseau entre deux gayable. Les Huguenots feignent de s'enfuyr, le cardinal de Lorraine crie que l'on poursuive vivement, que tout s'en alloit en vauderoute; le sieur de Tavannes le defend, et fait tout retirer sur une coline. Soudain paroissent six mille chevaux qui estoient couverts d'une montagne; la Royne les vit la premiere, dit à M. le cardinal que si on l'eust creu tout estoit perdu. Le sieur de Tavannes replique qu'il est impossible d'estre bon prestre et bon gendarme, qu'à chacun son mestier n'est pas trop, qu'il se doutoit bien d'un garde derriere. La Royne retirée, les armées egales en force, celle de Monsieur (nonobstant la faute de vivres) passe la riviere pour combattre les ennemis. Elle se debandoit journellement, comme si l'armée de M. d'Aumalle eust apporté cette contagion parmy celle de M. d'Anjou, en necessité de vivres, contrainct de marcher sur les bruslements des Huguenots, qui se logerent à Sainct-Yrier advantageusement.

Monsieur vint à La Rochelle-la-Belle, distant d'une lieuë d'eux, assiette pareillement forte, ayant une marée, un marests en teste. Il y avoit une belle assiette plus proche entre les deux armées : le sieur de Tavannes est d'advis de la prendre, et de s'y placer à la pointe du jour, pour les desloger en desordre et les contraindre au combat, ce qui n'est executé par envie et contrarieté des capitaines. Le sieur de Tavannes, general et mareschal de camp, fait la pluspart des estats de l'armée, et avoit fait ce logis bordant un ruisseau de l'infanterie, la place de bataille tout proche et derrier eux. L'Admiral, qui avoit recogneu

l'advantage de ceste assiette entre les deux armées, s'en saisit dez la pointe du jour, commence une escarmouche, attaque trois cents arquebusiers catholiques qui estoient en garde de son costé au-delà du ruisseau. Strosse, colonel, au lieu de tenir ferme, et retirer ces trois cents arquebusiers, et combatre, favorisé du ruisseau devant la place de bataille, ainsi qu'il lui avoit esté commandé par le sieur de Tavannes, s'advance avec quinze cens arquebusiers hors de son ordre, poursuit les ennemis qui feignent de se retirer. MM. de Guise et de Martigues firent la plus grande faute, sans commandement passent le ruisseau avec deux cents chevaux, la pluspart volontaires, donnent chaleur à toute l'infanterie, qu'il n'y eut plus moyen de retenir, et poursuivent plus de quinze cents pas par delà le ruisseau les ennemis. Quatre mil chevaux paroissent, leur tombent dessus suivis de toute l'armée huguenotte, viennent à la charge; aussitost M. de Guise avec deux cents chevaux tourne, abandonne l'infanterie qui se jette dans des palissades, lesquelles estant aussi soudain rompues par la cavalerie huguenotte, l'infanterie se met en route, laisse prendre le colonel Birosse, et tuer quarante capitaines, ausquels cinq cens de leurs soldats tiennent compagnie à la mort, et y en eut plusieurs pris.

Incontinant le sieur de Tavannes adverty de ce desordre dit : « Je disois bien vray, que ces jeunes gens « gasteroient tout », court à la place de bataille, r'asseure, remet tout en ordre, borde le ruisseau d'hommes; que si les Huguenots l'eussent passé, il y avoit apparence qu'ils eussent eu la victoire entiere. Ils en furent empeschez par le sieur de Tavannes; eux tour-

nent pour passer à un village où estoient logez les Italiens qui faisoient un bout du camp, par où ils pouvoient entrer dans l'armée. Le sieur de Tavannes y arrive premier qu'eux, treuve les Italiens embarrassez ; leur infanterie et cavalerie, ne se pouvant secourir l'une l'autre, vouloient opiniastrer l'honneur du logis. Il remonstre à M. le comte de Sainct Flour qui leur commandoit, et fait quitter le village, qui estoit les deux tiers delà le ruisseau, les ramene en la place de bataille, qu'il met en tel ordre que les ennemis n'osent passer, et sont contraincts de se retirer.

En ces allées et venuës le sieur de Tavannes treuve M. de Guise cause du desordre, luy dit : « Monsieur, « avant qu'entreprendre il faut penser ; il vous fust « esté plus loüable de vous perdre et mourir que faire « ce que vous avez faict. » Depuis, M. d'Anjou luy dit qu'il avoit bien lavé la teste à MM. de Guise et Martigues. Le sieur de Tavannes respond : « Ce « n'est pas tout, il faut les chasser de l'armée, » qu'il auroit plus d'honneur d'avoir peu de gens obeïssans qu'un grand nombre de desreglez. Le sieur de Tavannes leur est contraire ; il les cognoist desirer de l'honneur et des charges aux despens de Monsieur ou de son armée : assemblez au conseil, discourans de ce qui s'estoit passé, le roole des morts est apporté ; le sieur de Tavannes le deschire, disant : « Il faut parler « de combat, non de deuil. » L'armée estoit logée à La Roche-la-Belle, tres-advantageusement, et ne se peut blasmer le logis, mais bien la cavalerie, qui mena l'infanterie au combat, puis la laissa et s'enfuit.

Il y en a qui ne reçoivent ny ne suivent conseil s'ils n'en sont inventeurs, et le rejettent par inimitié,

et quelquefois par opinion d'inexpertise de celuy qui le propose, et ce imprudemment, d'autant que les mal-habiles peuvent par fois donner de bons advis. C'est sagesse, s'ils sont tels, de les cognoistre, les accepter, ou rejetter; celuy qui pense estre odieux doit faire faire ses propositions par autruy ; les pierres fines se jugent fausses ez mains des pauvres, tant l'opinion se laisse illuder par le mauvais object.

Pour perdre une armée, une entreprise, ou une place, il faut donner le commandement égal à deux; l'honneur et l'ambition ne se partagent entre les frères; infinis ayment mieux se perdre que de procurer l'honneur à leur concurrant. Nul n'hazarde volontiers sa vie entiere pour donner la moitié de la gloire à son associé; peu estiment la reputation qui est mypartie, et dont on n'a que la moitié, et n'ont soin du malheur, n'en pensent estre responsables, n'estant que par moitié, se deschargent des hontes, dommages et pertes sur leur compagnon. Si on l'eust creu, si on l'eust laissé faire, s'il n'eust esté empesché, s'il eust esté seul chef, tout fust bien allé. Gouverneur de Normandie en l'an mil cinq cens quatre vingts dix, pour obvier à l'inconstance du peuple de Roüen, je me rends maistre du fort Saincte Catherine. Ne treuvant homme des miens assez suffisant, je joints la prudence d'un à la valeur d'un autre, pense des deux hommes en composer un parfaict; trois jours apres l'un tue l'autre en duel; les ennemis proches, je perdois place, honneur et vie, si je n'eusse esté le premier adverty. Ces mots : « vous vous entendrez bien, vous saurez vous accom- « moder ensemble, » sont inutiles où il y va de l'honneur; le particulier prefere son interest à celuy du general.

Les lettres, conseils, armes, vivres, chevaux venants d'ennemis, sont suspects; poisons et trahisons peuvent estre mis par tout cela : apres avoir esté trahy des habitans d'Auxonne et de mes serviteurs leurs citoyens, ausquels je me fiois, et avoir perdu mon gouvernement, j'assiege leur ville avec le sieur de Rosne, les puits et fontaines sont empoisonnez d'iceux, qui rendent la moitié des troupes malades. Ils envoyent un pestiferé me presenter une lettre trempée en sa peste coulante; je devine, dits au sieur de Rosne en riant: « Frere, prend la, c'est la peste »; il fut chassé à coups de pierre. Je me vengeay d'eux encores que je ne rentrasse au gouvernement, parce que je fus cause de leur reprise, et les livray entre les mains de M. de Guise leur ennemy, qui preposa son profit à la vengeance des traistres qui m'avoient trahy pour luy avoir fait service.

Les historiens, comparants les vertus anciennes aux modernes, ne treuvent rien de semblable. Voila M. d'Anjou premier joint à l'armée de M. d'Aumalle, deux autres camps ennemis s'assemblent en sa présence, perd l'occasion de combattre. Nous en fismes autant quand M. de Longueville amena le secours du roy Henry IV, que nous avions assiegé à Diepe : nous nous trouvasmes entre les deux armées et ne combatismes ny l'une ny l'autre, soit par manquement de bon conseil ou de resolution, veu que nous estions plus forts que toutes lesdites deux armées. Scipion, entre les camps de Syphax et d'Annibal, en un jour et une nuict les vainquit tous deux separément. A ces anciens la discipline, la punition de mort, la recompense des beaux actes, le peu de



UNIVERSITAS OTHECA

bagage, rendoient les soldats obeïssans et expeditifs. Si les auxiliaires eussent refusé à Scipion de combatre, comme firent les reistres à M. d'Anjou, il les eust taillé en pieces : il vaut mieux avoir peu de gens et les pouvoir chastier, que quantité de desobeissans.

Les ruisseaux et chemins creux empeschent les batailles ; nul ne les passe en desordre sur peine d'estre chargé en flanc, ou, à moitié passé, avant que d'estre en ordre de combat.

La prudence, prévoyance et valeur ne manquoyent aux capitaines anciens qui conduisoient leurs ennemis au periode de leur ruïne ; et quand ils perdoient l'occasion de les vaincre du tout par malheurs secrets, et advenoit qu'ils se perdissent apres eux mesmes, ils disoient avoir quelques dieux contraires. Les Chrestiens l'attribuent à leurs demerites, ou merites de leurs ennemis ; les sages infortunez ne doivent estre meprisez, non plus que les braves combatans en duel, qui sont tuez par le defaut des armes ou de l'escrime. Ce qui fait recognoistre la superiorité du ciel, parce que les prudens, prevoyants et experimentez, sont souvent vaincus par les ignorans, imprudens et foibles, quoy qu'ils soient plus forts, vaillans, et en meilleur ordre qu'iceux.

Les armées mal logées, sans vivres, l'huguenote se recule de cinq lieuës, s'aproche de Nyort, assiegé et quitté du comte de Ludes à leur arrivée. Eux, en se rafraichissant, desirent nettoyer leur conqueste de Poictou ; par ambition, mauvaise intelligence des sieurs d'Amville, Montluc et Terrides, qui avoient assiegé Navarrin, leurs desseins ne prosperent point. La maladie de M. d'Anjou ne l'empesche de suivre les

Huguenots, envoye des forces au comte de Ludes, pour garder les villes de son gouvernement que les Huguenots tenoient toutes en jalousie. Iceux, tournant teste de plusieurs costez, prenent Luzignan, ensemble les pieces du reste du siege de Nyort que le comte de Ludes y avoit retirées : sur ces occurrences, le sieur de Tavannes obeyt au commandement de la Royne, et luy mande son advis par la lettre souscripte :

« Madame, mon homme qui est par delà m'a escrit que luy aviez commandé que je vous mandasse mon opinion sur les affaires qui se presentent, ce qui estoit à faire si les ennemis tiroient du costé d'Orleans, comme l'on presumoit, et qu'ils en avoient pris le chemin, aussi ce qu'il me semble de leurs desseins. C'est chose assez difficile, et que vous, Madame, pouvés conjecturer mieux que personne. Quant à ma part, je tiens que l'un des principaux desseins qu'ils ayent et qu'ils doivent avoir, est en premier lieu pour cest esté, de bien borner et asseurer leur conqueste : car cela sera occasion d'entretenir les estrangers, qui cognoistront qu'ils ont un pied dans le meilleur endroict du royaume, et principalement les Anglais qui se tiendront tant que ceste conqueste durera en verdeur et esperance, et se pourront faire vosdits ennemis, par leur moyen, si forts par la mer, qu'ils tiendront en jalousie toutes vos costes d'icelle; et s'ils gagnent l'hyver (comme je voy qu'ils s'y en vont, qui n'y remediera), il sera mal aisé, encores que l'on leur aye donné la bataille, comme nous ferons, estans renforcez de gendarmes, et avec l'ayde de Dieu faict perdre la campagne, de reprendre les places qu'il n'y ait une

merveilleuse longueur ; car vous voyez comme les moindres bicoques se defendent. Et faudra à la fin venir, comme je vous mandois il y a plus de six mois, à reduire le païs de leurdicte conqueste en friche, ainsi que fut le Boulonnois, qui est (à mon advis) le but où il faut tendre, encores qu'il soit bien long, et qui neantmoins ne se peut guieres bien executer, si le roy d'Espagne ne met une armée aux champs, pour arrester les forces qui peuvent venir d'Allemagne, et qui n'attendent sinon que ceux icy soyent empirez pour les rafraichir. Car Vostre Majesté sçait que c'est d'avoir toute la Germanie contre vous, et plus fort irritée à cause des alliances qui vous seront plus de reputation et despence qu'utiles, si Sadite Majesté Catholique ne s'y veut employer autrement ; car vous sçavez les forces et le credit de l'Empereur.

« D'autre part, ayant les Anglais pour ennemis, et un grand nombre de vostre peuple pris pied en un des coings de vostre royaume, et qui tiennent partie de vos villes, avec si estroicte intelligence dehors, il est impossible que seul vous puissiez resister. Vous pouvez quant et quant cognoistre la volonté de vos autres sujects las et harassez d'autrepart, et sçavez le fond de vos finances. Je dits donques que, par necessité, le roy d'Espagne, tant que ces guerres dureront, doit avoir une bonne et forte armée en campagne du costé de l'Allemagne, Vos Majestez une autre ; que le Pape et les potentats d'Italie doivent fournir (sans s'amuser à envoyer des hommes) une bonne somme de deniers, qui sera departie egalement aux deux armées, et que ceste guerre doit estre continuée, sans intermission aucune, tant et si longuement que l'on en voye le bout,

en attachant, comme je vous dits dernierement, ces deux coronnes si estroictement ensemble, que l'une ne puisse tomber qu'elle ne mene l'autre apres soy, et considerer que la dissimulation de l'un porte la ruïne de l'autre.

« Le pis que j'y vois c'est à vous à courre ; mais c'est si fort, que vous en estes ja en la grosse haleine. Par ainsi rendez ces deux coronnes unies, comme dit est, en le cognoissant par effect et non de paroles, ou prenez party ; car j'aymerois mieux la ruïne de mon voisin et de mon frere que la mienne. Je ne dits pas qu'il faille faire paix, car elle est dangereuse ; mais il se faut garder d'avoir pis, et m'excuserez si je parle à vous librement, comme j'ay accoustumé. Et toutesfois, par maniere d'advertissement, si l'on vous joüe à la fausse compagnie, cognoissez l'estat auquel vous estes : vostre armée est si defaicte de gensdarmes, que malaisement les r'assemblerez vous de quelque temps. Si c'eust esté à moy, j'eusse donné le saufconduit à l'Estrange d'aller parler à vous, à la charge d'une trefve cependant, durant laquelle il ne se peust rien fortifier. Il est vray que cela peut apporter mescontentement à vos alliez, tant à cause de la despence qu'ils font, que la peur d'une paix ; mais si faut-il qu'ils considerent qu'il y a six ou sept ans que vous estes en despence, et vos gens depuis deux ans sans cesse en campagne, la noblesse (qui est votre force) bruslée et destruicte en leurs maisons, qu'ils ne peuvent moins qu'avoir un mois ou six sepmaines pour revenir, lequel temps vous est necessaire pour les laisser respirer. Et comme les capitaines de vosdits alliez qui sont icy en seront juges, lesquels, quelque bien payez qu'ils soyent, sont diminuez de leurs forces de la moitié, vous

pouvez gagner ces six sepmaines, sous ombre de vouloir parler de la paix; mais que cela soit négocié secrettement. D'autrepart, vous fortifiez leur droict en la Germanie de les refuser; car ils font accroire qu'ils s'humilient, et qu'ils ne demandent que la seule religion, avec toute obeïssance et subjection. Aussi bien n'avez vous pas moyen, durant le susdict temps, de les garder de tenir la campagne, et vous porter dommage. Cecy n'est qu'un pourparler que Vostre Majesté sçaura par son bon sens rejetter selon le jugement sain et entier qu'elle a, comme aussi un advis dont un mien amy, bon serviteur du Roy, m'a parlé ces jours passez : qui est que Vostre Majesté, comme Regente esleüe par les Estats, missiez en avant, durant la susdicte trefve, de les faire assembler, chose que lesdits ennemis ne pourroyent refuser, et adviser de mettre une tranquillité en ce royaume, et les assembler en grand nombre, comme de chaque cour de parlement six ou huict, et à l'equipolent des gens de l'Eglise, noblesse et villes en grande quantité, sans toucher en rien les affaires du royaume et gouvernement d'iceluy, qui vous apartient, et ne mettre en avant sinon ce qui concerne le faict de ses subjects desobeïssans.

« Vous les mettriez en tort, ou ils passeroient par ce qui seroit dit : et, en cas de desobeïssance, sera ordonné le remede d'y pourvoir, dont il seroit deliberé sur le champ, principalement où se prendroit la despence, et ce, à fin d'eviter la crierie des imposts que Vos Majestez sont contrainctes de mettre sur le peuple. Cependant si rien ne se pacifie, vostre armée et gensdarmes seront rafraichis, vous aurez un petit de

despence d'avantage des estrangers : mais un mois luy fait plus de mal qu'à vous deux. Et pour vous dire, Madame, ce qui m'a fait plus advancer de tenir ce propos, est l'imprudence de l'ambassadeur d'Espagne, que j'ay veu par les lettres que vous avez escrites à Monsieur, qui desja veut commencer à parler en maistre, nous estimant comme abandonnez des medecins : ou bien il veut preparer pour faire venir le duc d'Albe en France, pour commander ou servir de pedagogue à Monsieur, et lequel n'y viendra qu'avec une bonne grosse armée, avec une partie de ce qui se treuvera icy à sa devotion pour faire la loy : de sorte que cette coronne se treuveroit la gauffre entre deux fers : je vous laisse penser où cela va.

« Si vous treuvez quelque apparence en ce que dessus, et il vous plaist d'en ouvrir le propos à quelques-uns de vos fidelles serviteurs qui soyent sans passion, qui n'ayment que le Roy et le public, vous le pourrez faire, en m'excusant, s'il vous plaist, si je me suis trop emancipé. Au demeurant, Madame, voicy le mieux ne peut : nous allons gaigner le costé de la riviere de Loire, pour couvrir Orleans et Paris ; mais si vous ne nous faictes avoir des gensdarmes, il est impossible que nous puissions faire rien qui vaille : dés l'heure que nous serons forts, nous nous tiendrons si pres des ennemis, qu'avec l'ayde de Dieu nous viendrons à la bataille.

« Mais si ces beaux gensdarmes veulent joüer des tours qu'ils ont fait par deux ou trois fois cette année, qui est que dés l'heure qu'on approche de l'ennemy de s'en aller sans dire adieu, tout ne peut aller à la fin que sens dessus dessous. Nous en sommes à

ceste heure si fort diminuez, que je ne vous l'ose escrire; jusques à ce que nous en soyons renforcez, nous serons contraints d'aller retenus, en danger de ne faire gueres, et qu'ils ne prennent quelques villes, et favoriserons toutesfois tout ce qu'il nous sera possible. On m'a dit que vous envoyez faire encores une levée de Suisses, et je ne sçay à quelle occasion; car les creües de ceux-cy venuës, il y en aura autant que de cent mil; et d'autres gens de cheval ou de pied que les nostres, il n'y en a point de meilleurs, ny de si bons, mais qu'ils soient bien payez ils tiendront coup; et faudra (sauf meilleur advis) faire servir la gendarmerie par quartier, et payer ceux qui se treuveront presens tous les mois, afin de leur faire tenir pied, et les gens de pied les payer tous les huict jours. C'est à faire à quelque petite despence d'avantage pour les commissaires, qui ne sera pas perduë : la police se pourra regler de cette façon, autrement sans argent il ne s'y faut pas attendre. »

Regret ne cesse au cardinal de Lorraine de voir le commandement hors des mains de ses nepveux; il les anime, les esmeut, les excite, envoye à M. de Guise commandement du roy Charles sur les chevaux legers, preparant obstacle de son nepveu à Monsieur, favorisé de soupçon secret qu'il donnoit à Sa Majesté. M. de Guise veut aller journellement à la guerre, se plaint estre empesché en sa charge de colonel : apres plusieurs refusées, une luy est permise; il se treuve engagé, ne peut se retirer à l'armée, est forcé de se jetter dans Poictiers; il fait de necessité vertu, dit s'y estre mis pour le siege. Le sieur de Tavannes blasme cest acte avenu sans commandement,

dit que sa personne feroit attaquer Poictiers. L'admiral l'assiege contre son advis; forcé de ses capitaines huguenots de Poictiers, il le met en telle necessité, qu'aucuns des seigneurs assiegez opinent de se rendre. L'armée de Monsieur, affoiblie du depart de M. de Guise et des maladies, se refraichissoit. Le sieur de Tavannes en colere de la faute de M. de Guise, le cardinal de Lorraine, voyant le peril de ses nepveux, remplit la cour de faux bruicts, continue blasmer le conseil de M. d'Anjou. Le sieur de Tavannes luy respond par le discours suivant, escrit à Beaulieu le onziesme jour d'aoust 1569;

« Pour autant que plusieurs, avec quelque apparence de raison, n'ayant entendu les choses qui sont passées en l'armée de Monsieur depuis l'arrivée du duc de Deux Ponts en France, et que ceux qui n'ont point esté au camp, qui ne le sçavent pas, ou peut-estre ne le veulent entendre, neantmoins en parlent, treuvent estrange, s'esbahissent, et font plusieurs interrogats sur tout ce qui est passé depuis la bataille derniere donnée pres Jarnac;

« Premierement, sur ce qu'ils disent n'avoir esté suivie la victoire, et autres plusieurs poincts dont ils semblent vouloir taxer Monsieur, et ceux qui se sont meslez de son conseil, depuis la susdite bataille jusques à l'arrivée dudit duc des Deux Ponts, et qu'apres avoir esté joints avec l'armée de M. d'Aumalle, incontinent les ennemis n'ayent esté combattus et vaincus; pour les relever de la peine où ils sont, ils pourront icy treuver la verité, comme le tout est passé jusques à ce jourd'huy.

« Quant à n'avoir esté suivie la victoire pour Jarnac,

les ennemis furent courus huict lieuës le jour du combat. Et quant à ce qu'ils demandent pourquoy l'armée s'arresta audit Jarnac, qu'elle y sejourna le lendemain, et apres alla à Coignac, l'on vint faire rapport à Monsieur, qui suivoit la victoire, que les gens de pied et partie des gens de cheval des ennemis s'estoient sauvez audit Jarnac ; lequel soudain envoya commander à l'artillerie, encores qu'il n'y eust point de pieces de batterie, de s'acheminer droit là en diligence pour les forcer ; ce qu'il fit, du moins ils furent contraints abandonner la place, et passer delà l'eau par un pont de batteaux qu'ils avoient, le rompant apres eux, et estoit nuict. De façon que la pluspart de ceux qui estoient allez à la chasse ne revindrent point ce jour là : qui est l'occasion pourquoy l'on sejourna le lendemain, et pour refaire ledit pont. Le jour apres, fut advisé d'aller à Coignac, qui, pour n'avoir esté fortifié, l'on estimoit qu'ils ne s'y arresteroient point, et que le prenant ce seroit tenir Angoulesme en subjection. Joinct que de plus avant suivre les ennemis qui estoient retirez à Xainctes, Sainct Jean d'Angely et La Rochelle, ne seroit que perdre temps, principalement n'ayant point de grosse artillerie ; laquelle neantmoins avoit esté mandée plus de trois mois auparavant, pour avoir moyen d'assaillir les places, et attirer lesdits ennemis au combat.

« Et estans arrivez pres dudit Coignac, on les fit semondre, et fit-on semblant de faire quelques approches par le parc ; mais il se treuva que la pluspart de leurs gens de pied, jusques au nombre de quatre ou cinq mille, s'estoient sauvez là dedans, et n'ayant point de pieces de batterie, comme dit est, ny pour tirer

d'autres pieces que deux ou trois cens coups, aussi qu'il falloit loger à descouvert, avec une pluye extremement froide, mondit sieur se logea à demie lieuë de là, resolu que ce seroit perdre temps de l'assaillir sans artillerie. Le lendemain ayant entendu que les ennemis se r'allioient du costé dudit Sainct Jean d'Angely, Nyort et La Rochelle, fut advisé de repasser l'armée audit Jarnac, pour les aller treuver; apres toutesfois avoir sejourné deux jours, à cause des grandes traictes que l'on avoit fait pour l'entreprise de Chasteauneuf, et de la bataille, et pour nos reistres qui ne faisoient qu'arriver à grandes journées, et marcha-on jusques aupres de Dampierre, dautant que lesdits ennemis estoient acheminez jusques vers Tonne-Charante. Et là fusmes advertis que, sentant nostre venuë, ils avoient passé ladite Charante jour et nuict, et estoient venus du costé de Ponts, et avions advis qu'ils devoient passer à la faveur de Piles, qui estoit à Bergerac du costé de la Guyenne, pour avoir les vicomtes.

« Quoy voyant, retournasmes soudain au passage dudit Jarnac, n'y en ayant nul autre plus prés, pour essayer de les attraper au passage de la Garonne, et fut debandé le sieur de Martigues, avec deux mille chevaux, pour aller devant : lequel treuva qu'ils avoient changé d'opinion; et estoit ordonné seulement le comte de Montgommery avec huict cornettes pour y aller, desquelles il en deffit les quatre, dont les drapeaux furent envoyez au Roy, et vint retreuver l'armée avant qu'elle fust au passage dudit Jarnac. Sur quoy fut advisé d'envoyer querir quatre petits canons à Poictiers, que le sieur de Ludes amena jusques à la

riviere de Boutonne, où toute l'armée l'alla querir, et ce pour prendre, en attendant la grosse artillerie de Paris, les petites places qui tenoient le passage de Gascongne, comme Mussidan, Aubeterre, Bergerac et autres petits chasteaux; et n'avoient lesdits ennemis point de corps d'armée où l'on les eust sceu aller attacher, ains tenoient leurs gens tous dans Coignac et Xainctes, par le moyen desquelles villes et du port de Tonne-Charante, ils avoient les passages de la riviere à leur commandement, ne se pouvant forcer lesdites villes par faute de grosse artillerie, comme dit est. De sorte que mondit sieur s'achemina avec l'armée à Montmoreau, tant pour empescher l'armée desdicts vicomtes, que l'on disoit tous les jours devoir passer, que pour prendre ledict Mussidan et autres places avec les susdicts petits canons, qui n'estoient pas de grand effect, et alla plus de temps à la prinse dudit Mussidan que l'on n'avoit esperé : d'autant que ceux qui estoient dedans se treuverent resolus, et la firent combattre pied à pied. Depuis, apres l'avoir faict razer, advertis que lesdits viscomtes, à cause de la prise dudict Mussidan qui les favorisoit, avoient resolu de ne plus passer, et d'autre part que les ennemis faisoient estat d'avoir r'allié environ quinze cents chevaux, et deux mil arquebusiers, la pluspart à cheval, et des mieux en jambe, lesquels ils esperoient faire passer la riviere de Loire au dessus de Roüanne, pour aller treuver le duc des Deux Ponts qui commençoit à sortir d'Allemagne; et y avoit ja desdits ennemis huict cens dans Angoulesme.

« Quoy voyant, mondit sieur vint avec son armée se loger à Villebois, pour empescher ceste entreprise,

toujours attendant la susdicte grosse artillerie, de laquelle quelques jours apres arriva douze canons à Tours. Cependant ledit duc des Deux Ponts arriva en la Franche Comté; surquoy fut donné advis au Roy, s'il luy plaisoit que l'on se mist à assaillir les places, ou bien que l'on empeschast le passage des ennemis, qui pouvoient aller passer au long de l'Auvergne, pour là prendre lesdits viscomtes, et aller droict au susdit passage de la riviere de Loire; lesquels vicomtes pouvoient tirer avec eux six mille arquebuziers et six cens chevaux : de maniere que tous ensemble eussent peu estre deux mille chevaux et huict mille hommes de pied, et leurs places tres-bien garnies, remonstrant que nous ne pouvions assaillir les places, et les empescher de passer.

« Surquoy, Sa Majesté manda que l'on empeschast sur tout le passage de ces troupes là, sans s'amuser aux places, comme chose plus importante, et que cependant le duc des Deux Ponts seroit fort bien empesché de delà. L'on sçait assez en quel estat ils estoient reduits, pleins de famine et de maladies, leurs villes comme à un coup toutes assiegées, et jà en grande necessité, ayant laissé les forces du sieur de Ludes du costé de Poictiers gaillardes, pour empescher la recolte, et mondit sieur de l'autre costé, quand les nouvelles vindrent que le duc des Deux Ponts avoit jà outrepassé la Bourgongne, et comme avec raison mondit sieur, pour n'estre forcé de combattre à si grand desadvantage, fut contraint de prendre party, et s'approcher de la Vienne, mesmes attendu que l'armée dudit duc, ayant forcé La Charité, venoit la premiere. Où estant arrivé au Blanc, M. d'Au-

malle l'advertit et le supplia de prendre garde à soy, occasion qu'il achemina ladicte armée entre Preully et ledict Blanc. Et depuis estant approchée l'armée de M. d'Aumalle, fut advisé de se joindre, non toutesfois sans grande crainte que ceux de son armée, ja desobeissans, et qui avoient commencé à l'abandonner, vinssent à continuer, et servir d'exemple à l'armée de mondict sieur. Et depuis s'estre joincts à demy, et par maniere de dire en poste, en la presence de la Royne, on entra dans le pays sterile de Limosin, sans avoir temps d'y dresser nul magazin.

« Par lequel pays les ennemis qui avoient auparavant sejourné marchoient à grandes journées, et les vint-on rejoindre à La Sousterrane, où (par l'excuse que treuverent nos reistres sur les vivres) on ne les peut combattre, et marcha-on avec la faim jour et nuict jusques au petit Limoges, où ils furent encore r'attaints, et firent lesdicts reistres le mesme refus. De sorte que lesdits ennemis passerent la riviere de Vienne, où l'armée des Princes les vint approcher; et ayant l'armée de Monsieur outrepassé Limoges, les capitaines furent d'advis de suivre les ennemis le plus diligemment que faire se pourroit, et demanderent de porter avec eux pour un jour de pain, et ce, pour, s'ils trouvoient les ennemis en lieu si advantageux que promptement on ne les peust combattre, ils eussent quelque temps pour en chercher les moyens, ou bien s'ils faisoient quelque traicte, ils eussent moyen de les suivre, et oster l'occasion et excuse ausdicts reistres; mais il ne fut possible d'en estre secouru, encores qu'outre les commissaires des vivres, plusieurs de la suitte de la Royne s'en meslassent.

« Enfin l'armée passa la riviere pour aller trouver lesdicts ennemis, et le jour mesme la maladie ja commencée en Bourgongne, en la susdicte armée de M. d'Aumalle, vint à continuer, de sorte que son lieutenant partit; et s'en alla toute sa compagnie, fors huict ou dix, et infinis autres, tant de l'une que de l'autre armée, à son exemple, sans congé, et sans avoir esgard que nous allions pour donner la bataille, ny en la presence de Sa Majesté qui estoit encores audit Limoges; et continuerent depuis avec cest exemple à s'en aller les nostres, avec plus d'occasion toutesfois pour avoir campé pres d'un an, non qu'il y ait excuse qui vaille ny pour l'un ny pour l'autre.

« Quoy voyant, mondit sieur delibera, avant qu'il y eust plus grande diminution, d'aller retreuver lesdicts ennemis, encores qu'il n'y eust nuls vivres, principalement pour estre contraincts de passer à leur suitte, et du feu qu'ils mettoient apres eux, et vint loger à La Roche la Belle, à une lieuë de Sainct Yrier, où ils estoient en lieu fort advantageux, et nous pareillement, pour avoir une allée et un marests à la teste de nostre armée. Là fut deliberé de ce qui seroit à faire, et furent quelques-uns d'opinion qu'on devoit passer à la vallée qui estoit entre les deux camps deux heures devant jour, afin de prevenir et prendre les places avant que les ennemis s'en saisissent; chose qui ne fut executée pour les difficultez qui s'y treuverent. Lesdits ennemis vindrent prendre la susdicte place le matin, où notre arquebuzerie, pour estre logée assez pres du vallon, au lieu de se venir rendre en leur place de bataille, sans commandement, ny sans regarder qu'ils ne pouvoient estre secourus des gens de cheval, alle-

rent passer la vallée du costé desdicts ennemis pendant que l'armée se mettoit en bataille, et, non contents de ce, allerent par dedans le bois de haute fustaye monter jusques sur le haut du coustaut, et là attacherent l'escarmouche, et s'en ensuivit ce que plusieurs seigneurs et gentils-hommes pourront tesmoigner, qui s'y treuverent aussi sans commandement, sinon ceux que mondit sieur y avoit envoyez pour les retirer.

« Pendant lequel temps, mondit sieur envoya le sieur de Tavannes devers les Italiens, qui estoient logez à un des bouts du camp en un petit village, seule advenuë par où lesdicts ennemis pouvoient venir (en faisant toutesfois un grand tour), et trouva que lesdicts Italiens s'estoient mis en bataille, à sçavoir leurs gens de cheval dedans le camp, et leurs gens de pied dehors, le village entre-deux; de sorte que les gens de pied et de cheval ne se pouvoient secourir l'un l'autre, à cause des marests, sinon à travers ledit village, par un seul lieu bien fort estroit, l'arquebuzerie separée en certains bois de haute fustaye qui estoient plus avant. Sur quoy fut remonstré par ledit sieur de Tavannes à M. le comte de Saincte Fiour, qu'il estoit raisonnable que les gens de pied repassassent dedans le camp, à fin de pouvoir combattre avec l'armée et leurs gens de cheval. Ledict sieur comte dit qu'il luy sembloit n'estre pas fort honneste d'abandonner le logis, mesmes que son bagage estoit encore dedans. A quoy fut respondu par ledict sieur de Tavannes, que le logis ne luy estoit donné sinon pour sa commodité, et non pour combattre; que le lieu du combat estoit avec les autres en bataille, et que (sauf son meilleur advis) il luy sembloit que son bagage devoit aller trouver le bagage

de l'armée; que le bataillon des gens de pied devoit passer du costé des gens de cheval; que neantmoins se pourroit laisser quelque arquebuserie pour defendre le village le plus longuement que faire se pourroit; lequel toutesfois ne se pouvoit tenir, à cause d'une montagne fort pres de là, qui luy estoit à cavalier : à quoy mondict sieur le comte s'accorda tres volontiers, et avec prompte diligence fit repasser ses gens de pied du costé du camp où estoient ses gens de cheval; et de là en avant se logea dans le camp en la campagne, au lieu que sur l'heure fut advisé, tousjours neantmoins sur la seule avenuë, ainsi que luy, comme personnage de valeur, le desiroit.

« Et pource qu'aucuns ont voulu dire que le susdict camp estoit fort debile et mal à l'advantage, il se treuvera, par le dire de ceux qui s'y entendent, qu'il n'en est point de plus avantageux, comme il se peut voir, apres que les batailles furent rangées ainsi qu'elles devoient. Le lendemain, lesdits ennemis partirent de leur logis, et firent une grande traicte de six lieuës du costé de Perigueux, qui avoit esté fort bien pourveu, non toutefois sans grande difficulté; et apres, mondict sieur estant contrainct par famine et necessité de prendre la main gauche, et aussi pour favoriser ledict Perigueux, l'armée vint à Lassac. Lesdicts ennemis treuverent ledict Perigueux si bien pourveu, qu'ils prindrent la main droicte, et depuis tout à un coup tournerent droict à Chabanay, Confolans, et Le Dorat, qui estoit tourner la teste devers le païs de Berry ou Touraine. Occasion que mondict sieur entra soudain en jalousie qu'ils voulussent aller gagner à Tours ou autres villes qui sont sur la riviere de Loire, combien qu'il n'en

pouvoit advenir inconvenient, ayant commandé à M. de Ludes, dez l'heure que les ennemis approcheroient de la Creuze, faire approcher le maistre de camp Onoux avec quinze enseignes, pour se jetter dans ledict Tours quand il verroit l'occasion.

« D'autre part, depesche le maistre de camp L'isle et les enseignes italiennes du duc de Somme, pour y aller et pourvoir Loches en passant; et de sa part considerant que nos gensdarmes avoient tousjours continué de s'en aller, de sorte qu'il n'y en avoit presque plus, fut advisé de retourner par aupres de Limoges gagner le devant dudict Tours. Quoy faisant, lesdicts ennemis tournerent tout court droict à Lusignan, avec l'artillerie qu'ils avoient amenée d'Angoulesme, jusques aupres de Confolans, qui en quatre jours s'est rendu. Celuy qui estoit dedans, ou M. de Ludes, en pourront rendre raison, ayant esté laissé audict sieur de Ludes trente enseignes de gens de pied des vieilles bandes, et sept compagnies de gensdarmes pour la garde seulement dudict Lusignan et de Poictiers, sans comprendre les compagnies qui gardoient la riviere de Vienne et Loire jusques à Saumur; et pour ce que ces forces là estoient trop gaillardes pour garder seulement deux places, ains estoient bastantes pour tenir lesdits ennemis serrez dans leurs places, et empescher la recolte, aussi pour, quand l'armée desdicts ennemis seroit passée en la Guienne, ou du costé de la France, se joindre avec les forces du sieur de Montluc, et se mettre en campagne, ainsi que leur avoit esté commandé, à fin d'essayer à reprendre quelques villes de leur conqueste avec l'artillerie qui estoit à Poictiers; ayant toutefois, ledit sieur de Ludes, commandement

expres, mesmes par le sieur d'Arjance qui luy porta la parole, de ne sortir, et n'assaillir rien avec l'artillerie, que les ennemis ne fussent esloignez, comme dict est, et qu'ils ne peussent tourner à luy, toutefois Monseigneur entendit, incontinent qu'il estoit devant Nyort, et l'advertit par quatre messagers tout de rang, qu'il eust à prendre garde à soy, et se retirer avec l'artillerie, ce qu'il fit; mais ce fut tard, si qu'il en laissa une partie à Sainct Messan, et l'autre à Lusignan, et partie de ses forces demeurées audict Sainct Messan; le tout comme il sçaura mieux rendre raison, et pourquoy il s'avança tant de sortir, et l'occasion qu'il ne mit plus de gens dans ledict Lusignan. Comme aussi doivent rendre raison, luy et les autres gouverneurs, pourquoy les villes de Poictiers, Limoges, Perigueux, Libourne et Saumur, ne sont fortifiées : chose qui leur a esté commandée par plusieurs et reïterées fois, et envoyé ingenieurs, et commandement d'employer les païs pour cest effect.

« Or, estant Monsieur acheminé pour venir gagner Loches, M. de Guise demanda plusieurs fois congé d'aller à la guerre : chose qui luy fut refusée, mesmes en la presence de M. d'Aumalle, tant pour si peu de gens de cheval français que nous avions, dont l'on ne pouvoit desgarnir le camp, que pour le respect de sa personne, important pour le service du Roy et reputation. Mais enfin M. de Guise persista si instamment, remonstrant que le Roy luy avoit donné charge des chevaux legers, et qu'il falloit qu'il fust indigne de sa charge s'il ne la faisoit executer, de sorte que mondict sieur, à son grand regret, luy accorda son congé pour aller à la guerre entre leur camp et le nostre; et

toutefois, la premiere nouvelle qu'eust mondict sieur fut qu'il s'estoit allé jetter dedans Poictiers avec ce qu'il avoit emmené.

« Quoy entendant, lesdits ennemis qui estoient encores à Lusignan, fust pour atrapper ledit sieur de Guise, ou pour attirer ceste armée sans gens d'armes à la bataille pour l'aller secourir, sont venus assieger ledict Poictiers; et estime-on que sa presence y aura servy, combien que M. de Ludes a tousjours mandé que l'on s'asseurast de la place sans demander autre secours.

Voilà comment le tout est passé jusques à cette heure; mais pource que l'on a entendu que certains imposteurs ou ignorans ont mis en avant qu'il s'estoit perdu des occasions de combattre, par l'opinion de quelques capitaines particuliers, alleguant, d'une part, qu'estant au petit Limoges, si bien les reistres ne voulurent marcher, la cavalerie française, qui pouvoit monter jusques à deux ou trois mil, estoit bastante pour cest effect, avec l'arquebuzerie au passage de la riviere. Premierement, le passage n'estoit point si etroict qu'ils ne passassent cinquante chevaux de front, et y avoit quatre ou cinq gays pres l'un de l'autre; d'autre part, il n'y a capitaine si estourdy ny precipité, qui voulust conseiller, avec trois mil chevaux, en combattre huict ou neuf mil et davantage; ils n'estoient pas sans arquebusiers et sans gens de pied : calomnie ou ignorance trop evidente. Il en a esté autant dict quand les ennemis vindrent à Aysses, et que, faisant soudain passer trois ou quatre mil chevaux, l'on eust peu combatre ce qui paroissoit de l'autre costé : chose où il y avoit quelque aparence pour gens non usitez; mais il faut considerer qu'en gagnant l'on ne pouvoit sinon perdre, et estoit

force que la chasse durast jusques à l'armée du duc des Deux Ponts, qui n'estoit qu'à deux lieuës de là : outre ce qu'il faloit estre adverty à poinct nommé de ce qui estoit derriere, et si ladicte armée y estoit point en bataille ; et falloit pour cest effect, pour le droict de la guerre, passer avec toute l'armée. Mais estant ja deux heures apres midy, et point de pont pour les gens de pied ny pour les poudres, il eust esté presque nuict avant que d'avoir passé : et de dire qu'il y ait quelque capitaine particulierement qui ait esté l'occasion de rompre les susdits desseins, il ne s'en treuvera point de particuliers, pour n'y en avoir un seul si lourdaut, qui voulust user d'un conseil si mal advisé et dangereux pour le service du Roy, outre ce que mondict sieur y eust tres bien sceu remedier.

« Reste à parler de la patience et incommodité soufferte, tant des capitaines que des soldats, depuis un an en çà, mesmes par le rude hyver qu'il a fait, avec infinies maladies et mortalité : chose grandement considerable et à loüer, mesmes sans avoir fait les gens de cheval qu'une monstre, et les gens de pied une autre. Bien y a-il eu quelque prest aux gens de pied, qui revient à peu, ainsi qu'on le pourra voir par l'estat cy attaché, par lequel se treuvera les payements avoir manqué des trois parts; de sorte qu'il se peut dire, si jamais armée patit, celle cy doit estre du nombre. Loüange et reputation aux bons et fideles serviteurs du Roy, qui ont tousjours tenu coup, qui ne doit estre cachée à l'endroit de Sa Majesté et du public; il s'entend public, la France, Italie, Espagne, et tous autres potentats qui peuvent estre vexez de leurs subjects, et principa-

lement de nostre Sainct Pere le Pape qui a icy M. le comte de Saincte Fiour avec partie de ses forces, et celles du roy d'Espagne avec le comte de Mansfeld : tous deux personnages tres dignes, qui se sont treuvez aux conseils de partie de ce qui est cy dessus declaré, non toutefois si souvent que mondict sieur eust voulu. Et suplie Sa Majesté, d'autant que c'est le bien commun, les vouloir admonester d'icy en avant s'y treuver le plus souvent qu'ils pourront. Aussi si sadicte Saincteté et Majesté les revocquent pour quelque affaire, qu'ils en veulent envoyer d'autres, les plus suffisans qu'il leur sera possible, pour assister à cette saincte defence publique. Comme aussi remonstre à Sa Majesté le long temps qu'il y a que plusieurs des vieux capitaines sont continuellement en travail : les uns assez mal sains, autres qui peut-estre (comme chose bien raisonnable) voudroient avoir quelque peu de repos, pour donner ordre à leurs affaires, signamment le sieur de Tavannes, qui craint demeurer court à cause de son indisposition ; qu'il plaise à Sa Majesté le renforcer de quelques chefs de guerre, comme partie des mareschaux de France, et autres qu'il luy plaira adviser, pour assister aux affaires de telle importance qu'elle peut considerer. En outre, qu'elle vueille ordonner que, d'orenavant, les finances viennent à poinct nommé, à fin que la parole qu'il donne sur les estats qui luy en sont envoyez se puisse trouver veritable, et son credit et auctorité entretenuë parmy les soldats, et les pouvoir regler, et reduire la police qui jusques icy, à faute de ce, y a esté mauvaise ; aussi, pour pouvoir contraindre lesdits soldats, tant de pied que de cheval, à n'abandonner l'armée, qui est le seul moyen

pour l'abreviation de la guerre pour laquelle et pour le service de Sa Majesté sa vie ne sera jamais espargnée. »

M. d'Anjou alla trouver le Roy son frere, par le conseil du sieur de Tavannes, et luy rendit compte de sa charge, en une harangue dressée par ledict sieur de Tavannes, où il n'oublie M. de Guise sans forces, sans congé à Poictiers. Le Roy demande les moyens de le secourir; le sieur de Tavannes met en difficulté d'y opposer une armée rompue et dissipée; cent mil escus ne se doivent hazarder contre un; que les Anglais avoient esté chassés de Guyenne par patience, qu'il en faloit faire ainsi des Huguenots. Le conseil separé sans resolution, la Royne r'assemble ses fils importunez du cardinal, les sieurs de Tavannes, de Rets, et de Villequier; le Roy dit qu'il veut perdre son royaume ou secourir Poictiers.

Le sieur de Tavannes invente le remede par le siege de Chastelleraux, où les principaux chefs huguenots estoient malades; qu'ils les prendroient (portant honte et dommage à l'Admiral) promptement, ou le contraindroient de lever le siege de Poictiers; ce qu'advenant, il empescheroit M. d'Anjou d'estre combattu, le retireroit, et pareroit de la riviere de Boing, et du marets à Ingrande : aussi tost resolu, aussi tost executé. Il assiege Chastelleraux; l'Admiral avoit paty sept semaines devant Poictiers, et fait un pont sur le Clin, qui sert de fossé à la ville. Les assiegez tournent en force la foiblesse des colines de la ville, en font des plateformes, resolus pour les mauvaises murailles defendre la bresche à cheval : force sorties, force assauts aux fauxbourgs, gagnez et repoussez, qui empeschent

l'Admiral de conclurre à l'assaut general; refroidy, est en doute de la prise.

Il sçait, il entend la batterie de Chastelleraux plustost que l'advis du siege, suject qu'il prend honorable pour lever celuy de Poictiers; il marche, son armée en bataille, droict audict Chastelleraux. Le sieur de Tavannes adverty, et les Italiens repoussez de l'assaut dudict Chastelleraux, à la faveur d'un retranchement treuvé sur la bresche, la poussiere porte nouvelles de l'arrivée de l'Admiral. Le sieur de Tavannes, froidement, sans embarras, avec le fruict de son dessein, retire artillerie, soldats et bagage. Monsieur, croyant les fols, voulut coucher à deux lieuës proche. « Demeurez-y si vous voulez, luy dict le sieur de Tavannes en colere, et je m'en vay avec ceux qui ayment le salut de la France : l'ennemy sera dans deux heures sur vos bras. » Monsieur, fasché du deslogement, le suit, fait marcher l'armée toute la nuict, passe la Creuze au port de Piles, garnit les passages d'arquebusiers et chevaux légers, qui amusent et trompent si bien l'Admiral qui suivoit, qu'il est forcé de loger, au lieu de suivre. L'Admiral suit droict à Selle, assiette remarquée dez long temps du sieur de Tavannes, environnée de riviere, marets et bourg retranché, n'y ayant qu'une estroicte avenuë où s'estoient placez les Catholiques.

L'Admiral treuve plus fin que luy qu'il ne peut forcer au combat; ne pouvant tourner au tour, s'esloigne de six lieuës, passe la Creuze le troisiesme septembre 1569, se rafraischist à Faye la Vineuse; le prince d'Orange se retire avec vingt chevaux en Allemagne. La faillite de Poictiers, maladie et famine, diminuent l'armée et reputation huguenotte. Ce strata-

geme, la levée du siege de Poictiers, augmente, grossit celle des Catholiques : la chance se tourne ; qui fuyoit la bataille la cherche. Les Catholiques approchent trois lieuës les Huguenots, qui deslogent pour n'estre en bonne assiette. L'Admiral s'aperçoit de sa diminution par le courage de ses ennemis, resout de ne combattre qu'advantageusement, se retire vers le bas Poictou, esperant refroidissement et dissipation du courage soudainement pris des Catholiques, composez de noblesse et de volontaires, marche lentement entre opinion de combattre et ne combattre pas. Le sieur de Tavannes, devin ordinaire par son entendement, penetre leur dessein, non seulement ce qu'ils font, mais ce qu'il feroit s'il estoit en leur place, marche sans attendre autre advis, pour leur couper le chemin de leur conqueste où ils vouloient aller.

Les armées ont accroissement, periode et decadence, principalement les françaises, composées de noblesse privilegiée pour avoir eu part aux conquestes des Gaules, avec leurs rois electifs, qui vindrent de Franconie ; se sont maintenus à ne pouvoir estre contraints de demeurer au camp plus de trois mois tenus à l'arrier-ban, excepté par l'ordonnance des estats generaux (maintenant abolis) et des roys inventeurs de la gendarmerie, composée de noblesse contraincte par la solde, le manquement de laquelle, la douceur de la France, la mollesse de leur nourriture, l'hyver et mesaise leur font souhaitter la retraitte. C'est la perte des conquestes des terres sainctes et d'Italie que la fertilité de la France, où l'on veut tousjours retourner. Maintenant la gendarmerie n'est plus payée, qui est un expedient propre à serrer de l'argent en paix, ad-

venant la guerre tres-dangereux, parce que qui n'est entretenu en paix se congedie en guerre de luy-mesme. La paye d'une année qu'ils dependent chez les vivandiers ne les peut obliger ny arrester, considerant qu'au partir du voyage ils ne seront plus payez; c'est pourquoy maintenant l'on entretient les chevaux legers et les paye-t-on en gendarmes, estant une erreur de les qualifier du nom de chevaux legers, puis qu'ils tiennent la place de gendarmes; mais aussi la gendarmerie n'estant payée, et ne se fiant plus d'estre entretenue en temps de paix, s'en iront de l'armée comme les chevaux legers qui n'estoient entretenus faisoient; mais ils sont entretenus en si petit nombre, qu'ils n'empeschent pas dix fois une plus grande quantité qu'eux de prendre party dans les guerres civiles, mesmes contre Leurs Majestez. Ceux qui sont semonds par leur devoir et contraincts de l'arriereban de servir deux mois, iceux passez, croyent en avoir trop faict. Les armées rebelles dont les soldats n'ont seurté chez eux, ont advantage sur celles des Roys, lesquels n'osent punir aux guerres civiles ceux qui s'en vont sans congé, en crainte qu'ils ne prennent party contraire.

Vous, generaux, employez vos florissantes armées, ne laissez r'alentir l'ardeur française; prevoyez qu'elle doit estre tost dissipée : et vous, plus foibles, mettez vous sur la defensive, temporisez; tel a dix mil hommes que le lendemain n'en a deux mil, tant est le desbandement d'armée maladie contagieuse; chacun peut tenter la fortune à son tour. Le plus salutaire remede est (quand les roys n'ont à faire à de puissants ennemis) d'employer le tiers des forces des provinces à la fois, à ce que, quand les unes se faschent, les autres retour-

nent ; dont il ne se peut user contre les empereurs et roys d'Espagne, où l'on a affaire de tout, contre lesquels la France sera trompée en ce desordre et manquement d'entretien de gendarmerie.

Les maximes du danger de desloger en presence, faillent en M. d'Aumalle, parce qu'il ne vouloit combattre, quelque occasion qu'il en eust. Je resolus la varieté de M. le duc de Palme à aller lever le siege de Roüan, luy propose que la Normandie estoit pays d'infanterie, couvert de hayes et levées, qui l'empescheroit de combatre, et luy donneroit moyen (s'il estoit en presence) se retirer de nuict sans perir à cinq lieuës en arriere, et prendre autre assiette plus forte. Il me creut, et chassa le Roy du siege de Roüan, lequel, revenu avec de nouvelles forces en presence, le duc de Palme se retire de nuict, passe la Seyne à Codebec, eut l'honneur et profit de son entreprise sans combattre, contre l'opinion du Roy, qui nous mandoit que serions les premiers capitaines du monde si nous nous demeslions sans bataille.

C'est inexpertise ou faute de courage qui empesche d'entreprendre : il y a tousjours moyen d'agir sur les armées qui sont en campagne. Gouverneur de Roüan, j'entrepris, avec douze cents arquebusiers et trois cents chevaux, de deffaire le vieil mareschal de Biron, auquel n'estoit resté que deux mil reistres, deux cents chevaux et quatre canons proche Andely, ayant emmené le Roy le reste à la guerre vers Paris. Ce dessein sans doute reüssissoit, sans que nous et nostre infanterie, allant de nuict par divers chemins pour empescher l'embarras d'une merveilleuse diligence, elle se treuve à front de nous hors du rendez-vous, nous

donne l'alarme, et la prent : nos imprudents coureurs chargent sans bien recognoistre, en blessent et tuent, tout se met en confusion. J'arrive, j'y mets ordre, non tel que toute l'infanterie despitée ne m'abandonne et retourne à Roüan. En colere, je poursuis mon entreprise avec la cavalerie ; je donne, avec trois cents chevaux, dans le milieu du logis de mil reistres, y demeure demie heure, croyant qu'il n'y eust personne de logé ; eux qui ne faisoient ny guet ny garde, se contentoient d'estre par centaines dans les logis, montent à cheval dans les cours, sonnent leurs trompettes. Je leur defis cent cinquante hommes, emmenay autant de chevaux : me jugeant foible, je me retire devant quinze cents des leurs qui ne m'oserent enfoncer : sans ce malheur, je defaisois reistres, mareschal, et prenois leur canon. Malheur qui m'avoit suivy trois jours auparavant, que je pouvois gagner tous les bagages de l'armée du Roy, qui pareillement estoit à la guerre ; me contentay de defaire le regiment de Sainct Jean, et en emportay deux enseignes. Ces fautes, celle de M. de Montpensier qui m'eschappa, le secours de Chartres, celui de Noyon, conduit jusques à la perfection, qui sembloit infaillible, ne manquant de diligence, prevoyance et courage, et neantmoins empeschez, me font juger que mes pechez ou mon mauvais ange m'ont vollé grande partie de ma bonne fortune.

Les logis se levent par intelligence, rapport d'espions, ou à l'aventure ; quelquefois par la prise que les inexpers mareschaux de camp donnent sur iceux, pour, par paresse et negligence, n'avoir esté sur les lieux, ou avoir trop legerement creu aux paysans, et à ceux qui, pour sauver leurs biens, ne se soucient du

peril de l'armée; quelquefois, par importunité des capitaines mal-contents, pour ausquels plaire et les regagner, le mareschal de camp les loge au large, contre le devoir de la guerre. Tout le logis ne s'estant peu voir, croyent et se fient aux ignorans, aux envieux, et quelquesfois aux traistres, et à faute de l'avoir veu ou envoyé voir par experimentez capitaines, au lieu de demie lieuë s'en treuve une toute entiere; et en change d'une plaine qu'on leur avoit dit, ils treuvent un ruisseau, une rivière, une coline ou montagne, et les troupes sont separées desdits bois et rivieres, fossez et chemins estroits, qui les empeschent de se secourir l'un l'autre, et aller à la place de bataille. Souvent la faute des logis arrive de la desobeyssance des chefs, qui se vont loger eux-mesmes sans departement, pour ne sçavoir leur mestier et pour estre au large, se fiant de pouvoir retourner à leur rendez-vous à un besoin : chastiment qui doit estre exemplaire, ne pouvant iceux recevoir commandement, ne sçachant où ils sont logez, et ouvrant chemin aux entreprises, mesmes sur le general de l'armée. Et advient quelquefois ce mauvais logis par une situation si forcée, que le mareschal de camp, pour ne camper point, est contrainct de loger des troupes mal à propos, ou, contre son honneur et devoir, veut favoriser quelques siens parens ou amis, ou par timidité et crainte de querelle, ayant oublié ce mot : « Faisons ce que nous devons, *et crepe qui vo-* « *glio*, » response du duc de Palme.

L'importance de ceux qui veulent lever des logis est de sçavoir l'assiete et logis des troupes; celles qui sont advancées ou separées aux flancs, qu'elles les soustiennent; les chemins et retraictes pour y aller et re-

venir; ce qui s'en aprend par intelligence est dangereux; qui trahit peut tromper à son choix celuy qu'il luy plaist, selon que l'evenement, les bien-faicts, le changement d'opinion, ou crainte l'agitent. Les rapports de divers espions conformes (pourveu qu'ils ne sçachent rien l'un de l'autre) sont plus certains. Les troupes envoyées à la guerre, prenant langue de prisonniers, peuvent apporter quelque seurté d'entreprise, ayant peu voir et juger à l'œil les logis, lesquels bien recogneux, sont plus aysez à defaire lors que les armées marchent, parce que les troupes arrivent tard, sont mal logées, et se fient qu'arrivant à la nuict l'ennemy ne sçaura leurs departements, negligent les gardes: aussi est-il mal-aisé d'y donner; avant que l'on ait veu loger, advertir, assembler les soldats et marcher, l'occasion seroit passée.

Pour s'en prevaloir, faudroit avoir envoyé des espions de bonne heure, et leur donner un rendez-vous à une heure en nuict, à une lieuë du premier logis de l'armée, là où toute la troupe destinée pour l'entreprise se treuveroit, et non si avancée que la trahison des espions puisse faire entreprendre sur eux; et faudroit mettre devant quelques-uns pour parler à eux, sans que la grosse troupe se mist en peril. Outre ce, cinq ou six cavaliers peuvent avoir veu loger l'armée, le rapport desquels, conforme aux espions, se peut plus facilement entreprendre. Ces rendez-vous se doivent faire (s'il se peut) sur un flanc de l'armée; les espions ne peuvent sortir par les testes d'icelles, sans estre rencontrez, et leur faut temps pour se destourner, et ne se doit entreprendre sur la teste de l'armée, où est le meilleur ordre; les flancs sont plus propres,

pourveu qu'on ne se retire proche la teste de l'armée ennemie, où l'on se treuveroit chargé en flanc ou en queuë; et vaut mieux se retirer hors du chemin de l'armée, et prendre un grand circuit pour n'estre rencontré par les ennemis, qui devinent les chemins de la retraicte.

Aucuns plus hazardeux, sans intelligence ny espions, ayant seulement leurs coureurs veu loger l'armée, en arrivent proches sur la minuict, et par la consideration des feus, grosseur et quantité des villages, sçachant le mestier, cognoissent là où sont les quartiers les plus gros et les plus foibles, où il y a de l'infanterie et de la cavalerie, où ils peuvent facilement donner, jugeant où le mareschal de camp ennemy doit avoir logé les gens de pied et arquebusiers à cheval pour couvrir le logis, font esquiver les uns et donner dans les autres. Ceste façon d'entreprise est fautive; elle est meilleure quand les armées, par le sejour, ont donné temps d'avoir tout bien recogneu, les bois, les ruisseaux qui les séparent, les commoditez des charges ou retraicte. L'heure sembleroit propre de donner dans un quartier à l'entrée de la nuict, ou à une heure de jour, temps que les gardes ne sont posées, ou elles sont levées. L'incommodité est que du premier on voit venir les troupes, et prend-on l'alarme, et du second l'on est contrainct faire sa retraicte de jour avec peril. Ceste heure-là n'est bonne que quand ceux qui entreprennent sont du moins aussi forts que tous les ennemis assemblez; autrement l'heure la plus commode est de donner à deux heures apres minuict : les gardes sont travaillées, le vin est reposé, la nuict porte crainte et confusion, il y a temps pour se retirer : les troupes,

qui montent souvent à cheval par feinte trompent les espions, et les ennemis ayant souvent de semblables advis les negligent.

Les logis d'infanterie sont mal aisez à lever s'ils font garde; leurs barricades forcées, ils peuvent combattre dans les logis; il y a peu de gain de les aller chercher dans les armées, d'où ils peuvent estre secourus. Pour lever un logis de cavalerie et infanterie logées ensemble, il est necessaire de sçavoir les avenues des villages, faire donner l'alarme à la plus grande avenue, et, guidé des paysans, entrer par les plus secrettes : que si l'infanterie qui défend les premieres barricades entend leurs ennemis derriere eux, elle quitte leur defence. S'il faut enfoncer determinement une barricade, l'on doit faire donner trente ou quarante hommes devant, pour faire tirer ceux qui la defendent, s'approcher à pied avec les cuiraces et armes de main, et, apres avoir fait tirer de vingt pas cinquante ou soixante coups d'arquebuse et de mousquet, donner la teste baissée, et en mesme temps avoir des arquebusiers qui rafraichissent les premiers. Et ceux qui veulent bien defendre une teste de baricade ou de tranchées, faut qu'ils envoyent au devant de leurs ennemis, et jettent des gens dehors, qui tirent par les flancs ceux qui les assaillent, ausquels il en faut avoir preparé pour y respondre. C'est chose certaine que ceux qui assaillent une baricade, si on ne les envoye rencontrer dehors par quelque troupe pour rallentir leur premiere furie, ont un grand avantage.

La nuict n'a point de honte, c'est le manteau des poltrons, la mere de confusion ; les armes, les soldats s'accrochent, s'embarrassent, tombent ; les mesches

s'esteignent, les bruicts, les frayeurs s'accroissent; elle fait des boiteux, des sourds et des aveugles. Allans à une entreprise, il ne faut mesler les troupes que le plus tard qu'il se peut, à ce que chasque capitaine responde de ses soldats, ny faire donner tous les capitaines ensemble; l'honneur estant en commun, et le danger en particulier, faict qu'ils ne se soucient de l'evenement, premeditent de se descharger l'un sur l'autre. Pour le plus il ne faut donner qu'un chef ou deux, plustost faire assaillir les troupes l'une apres l'autre; l'honneur qu'ils esperent, la honte qu'ils craignent, cognoissant que tous sçavent que c'est eux qui conduisent la teste, les empeschent de mal faire : et si c'est une grande resistance, et qu'il faille donner en gros, un maistre de camp aura la mesme crainte de faillir, ayant le commandement seul d'assaillir.

Non seulement faut avoir l'œil, et tenir les espions et paysans (dont le naturel est de mentir et de trahir), mais sur les soldats, qui, outrez de crainte, voudroient l'entreprise rompue, et estre de retour en leur logis, pour aller piller et courre la vache; crient, font bruict, monstrent la mesche, mettent le feu en leurs poudres, s'endorment, se desvoyent, coupent les fils, se degoustent, s'alarment l'un l'autre, disent qu'ils sont vendus, que l'entreprise est sceuë, qu'on les mene à la boucherie, qu'ils n'ont rien mangé il y a vingt quatre heures, qu'ils n'ont ny mesche ny poudre. Ces paroles lasches soient reprimées sur le champ à coups d'espées par les capitaines, qui aussi doivent avoir pris garde que leurs soldats ne disent la verité : s'ils sont à jeun, ils n'auront pas bon courage; si leurs armes ne sont lestes, ils ne feront rien qui vaille; s'ils ne

sont reconfortez par paroles de bonne esperance, ils s'aneantissent.

Les logis de cavalerie sont plus faciles à lever : il se faut presupposer de trouver des batteurs d'estrades, les sentinelles redoublées, corps de garde à cheval à l'entrée du village, quelque barriere à la grande avenue, soustenue d'arquebusiers à cheval, que la garde à cheval tiendra ferme, ou sera derriere une muraille ou fossez, pour charger en flanc les premiers, et donner temps aux leurs de monter à cheval et prendre leur place de bataille, par issue secrette, sur le flanc du village. Ceux qui assaillent doivent donner l'alarme à la grande avenue, où est le corps de garde, et, avec le gros, enfoncer par les avenues des flancs, guidez de ceux qui sçavent le pays. Le logis my party apporte confusion, ou bien, suivant les premiers batteurs d'estrade, qui ne s'arrestent sur la parole d'ámy aussi tost qu'ils ont tiré, debander trente chevaux après eux, qui arrivent au village en mesme temps que l'alarme, et chargent le corps de garde sans recognoistre, et entrent pesle mesle par les lieux que les ennemis ont reservez pour retraicte, mettant d'abordée confusion dans le quartier. Les entrepreneurs les suivent au trot avec le gros, prenant garde de ne s'embarrasser dans des barrieres et chemins estroits, se mettant hors de moyen de combattre, et donner temps aux ennemis de faire le tour du village, et de venir charger en flanc ou en queüe. Ceste premiere cavalerie, qui s'avance au trot, doit estre flanquée ou secondée d'arquebusiers à cheval, pris dans les regiments, pour (à une resistance d'une barriere) se mettre pied à terre, pour la faire abandonner à quelques arquebusiers à cheval, qui ont

accoustumé de defendre les testes de logis de cavalerie qui n'ont point de gens de pied. Le gain du combat consiste en ce gros qui marche en ordre, qui, selon la prosperité des trente chevaux qui ont donné les premiers, les suit, ou, s'ils sont repoussez, partie de ceste grosse troupe donne par le doz de ceste secrette avenue.

Il y doit avoir principalement un ost de reserve, qui jamais n'entre dans le village, pour soustenir les ennemis en cas qu'ils se ralliassent, et pour soustenir le secours qui vient des autres villages, ne se meslant qu'à toute extremité. Et doit prendre garde ce gros de reserve à sa place de bataille, non embarrassée, sur l'un des flancs du village, ou sur l'avenue du secours, tellement que ceux qui levent le logis soient couverts d'eux ; c'est ce gros d'où depend la victoire et la seureté de la retraicte.

Ceux qui donnent dans les villages ne doivent mettre que la moitié d'eux pied à terre, avec les arquebusiers à cheval, pour enfoncer les logis : l'autre moitié doit transcourir et marcher en gros par le village, pour rompre ceux qui se rallient ; et à cela sert d'avoir promis à tous de faire mettre le butin et prisonniers en commun. A mesme temps sera bon d'envoyer donner l'alarme à un autre quartier, pour empescher les ennemis de penser à se defendre, et partir la cervelle aux autres qui entendent divers bruicts, et ne sçavent auquel aller. Il seroit utile d'avancer six chevaux avec quelques trompettes sur l'avenue du secours : lesquels, sonnant la charge la nuict, hors du chemin du village où l'on a donné, contraignent ceux qui viennent au secours de faire halte pour les envoyer recognoistre,

donnant autant de temps à ceux qui levent le logis de se retirer. Il serviroit beaucoup de sçavoir l'ordre qu'a donné le mareschal de camp aux ennemis, si un quartier doit secourir l'autre, ou se mettre deux ensemble, ou s'ils doivent aller à la place de bataille sans venir ayder à leurs compagnons, qui seroit un grand advantage; et, selon ces advis, l'on employeroit le temps, qui doit estre supputé, en combien l'alarme sera portée, ce qu'il faut aux ennemis pour se resoudre, se mettre en bataille, et venir au secours. Le chef, ayant une montre en main, selon la supputation fait sonner la retraicte, ayant adverty les soldats auparavant qu'il abandonnera ceux qui ne se retireront : il vaut mieux en perdre quelques uns que le tout; en l'espace d'une heure que l'on est dans un village, se donne beaucoup de pistoletades et de coups d'espées.

La retraicte est dangereuse ; les blessez, les chargez de butin, ceux qui courent de crainte d'estre abandonnez, et ceux qui de long-temps ont gagné le devant, donnent moyen au capitaine de monstrer prudence et experience, demeurant le dernier avec l'ost de reserve, tournant teste quelquesfois ayant l'ennemy proche, et faut faire retirer à coups d'espées ceux qui, pour faire les vaillans, veulent engager le tout. Que s'il est trop pressé, il n'y a remede; à la faveur d'un fossé, d'un vallon, d'un bois, ou d'une haye, faut faire une charge aux plus avancez, en se retirant, sans pour cela s'enfoncer dans les gros des ennemis ; autrement les pistoletades tirées dans le doz mettent tout en confusion. Les combats sont dangereux et ennuyeux à ceux qui ont une fois pris la resolution de retraicte, empeschez de butins et de prisonniers : il ne faut laisser

tant penetrer l'opinion de retraicte au cœur de ses soldats, qu'elle efface du tout la resolution de combattre : dequoy, en se retirant, il leur faut tousjours parler et monstrer desirer l'ennemy pour luy faire une charge.

Il y a moins d'experimentez capitaines qu'au passé, parce que les armes de feu en tuent cent fois autant que les anciennes; les bons se doivent garder. Je ris d'aucuns roys qui follement publient que les estats donnez aux hommes les font capitaines. Que ne disent-ils qu'aussi tost avoir donné un evesché, une presidenterie, le Sainct-Esprit descend sur l'evesque, sur le president, que l'un parle toutes langues, l'autre sçait toutes loix? Effronterie manifeste, comme si leurs lettres patentes formoient soudainement vaillance, prudence, prevoyance, temperance, experience et diligence. Ceste cire et ce parchemin auroient plus de force que les anges, estant le mestier des armes le plus difficile des autres. Puisque le temps et les armes esteignent les capitaines, le Roy devroit employer ceux qui luy restent, pour escrire exactement ce qu'ils sçavent de la guerre, pour servir de precepte à ses heritiers; enclorre ces memoires dans ses cabinets, à ce que par la longue paix l'aguerriment ne se perdist, et que par iceluy les estrangers n'obtinssent l'advantage par exercice que les Français ont maintenant sur eux. Et si Spinola, de citadin de Genes a esté fait grand capitaine en peu de temps, ce n'est pas grand merveille, ayant disposé de tout l'or des Indes et d'Espagne à sa volonté; que s'il fust esté dans la necessité des guerres civiles de France, il ne fust parvenu à ceste reputation, laquelle dans icelle est à toute heure hazardée par la necessité.

Auparavant que les arquebuses et canons fussent inventez, il estoit plus de capitaines que maintenant, parce qu'ils duroient plus long-temps, dautant que ceux de ce temps ne courent pas seulement si grande fortune, et ne sont en danger de mort lors qu'ils sont dans la meslée du combat avec les ennemis; mais aussi en allant recognoistre, ou passant pres d'iceux, estans forcez de s'approcher pour juger de la contenance des ennemis, et ce qu'il faut qu'ils facent, plusieurs sont tuez d'arquebusades et canonnades avant qu'ils ayent l'experience necessaire. Les arbalestes et arcs des anciens ne pouvans attaindre si loin, le danger des capitaines n'estoit si grand, et eux se pouvans plus approcher prenoient de meilleures resolutions que ceux qui sont contraincts de juger de plus loin.

Si les roys estoient si genereux, et que leur aage leur peust permettre de se servir de ceux qu'ils auroient fait enseigner, ou qu'ils previssent une telle generosité à leurs enfans qu'ils fussent tous guerriers, et que, pour desirer la guerre, ils ne craignissent point les guerres intestines de leur royaume, je leur conseillerois, puis que l'on dresse des academies pour apprendre à monter à cheval, joüer du luth, escrimer, qui n'importent qu'à la bienseance et au profit d'un seul, que l'on en dressast qui profitassent generallement à l'Estat, là où s'enseigneroit l'art de la guerre, les moyens d'estre capitaine et general experimenté, semblablement le maniment des affaires d'Estat, et extraire de tant de livres qui en sont escrits les moyens, stratagemes et conseils les plus utiles. Faudroit choisir des plus vieux et experimentez capitaines du royaume, et reduire les enseignements en art, tant pour les prin-

cipes, progrez, que perfections; ces capitaines auroient des maistres experimentez sous eux pour les soulager. Aux premieres classes se monstreroit l'arithmetique, et en toutes les autres les mathematiques, moyens de mettre des soldats en bataille, les conseils de guerre, stratagemes; et aux dernieres classes des conseils d'Estat. Vray est-il que malaisement il se trouvera gens capables pour enseigner ce que dessus, et ne s'en trouvera pas trois ou quatre en un Estat.

Aussi ne conseillerois-je pas à un roy qui craindroit les guerres civiles, de faire apprendre indifferemment toute sorte de gens ces exercices, et suffiroit qu'il en eslist en son royaume une trentaine en l'aage de seize ans, et pourroient aprendre jusques à vingt ans, pour servir puis apres. Il faudroit que le Roy choisist des gentilshommes bien naiz et de bon lieu, sans y admettre les princes, ny ceux que l'on craindroit (pour estre de grande parentée) pouvoir remuer, ou tenter à renverser l'Estat. Et faudroit que ces grands capitaines qui les enseigneroient recogneussent la capacité ou incapacité de ceux qui voudroient aprendre, pour ne perdre point temps à enseigner les timides, grossiers et sans jugement, ausquels on pourroit dire qu'ils se retirassent, apres les avoir recogneu incapables de pouvoir apprendre et exercer le mestier de la guerre et conseiller d'Estat; et seroit utile de prendre des races des maisons qui sont illustrées par quelques genereux actes.

De ces escoles sont partis Scipion, qui en vingt et deux ans commanda de general en Espagne, et Cyrus, qui, au partir de l'escole des Perses, defit l'empyre de Crœsus. Ce seroit honneur que les estran-

gers vinssent chercher les grands capitaines en France pour commander contre les Infideles.

Tant plus d'hommes, tant moins de seurté : si c'est une multitude desobeyssante, elle est inutile et vaincue facilement par les bien ordonnez. Il vaut mieux perdre la moitié de ceux qui font les mal-contents, que leur souffrir gaster le reste par mauvais exemple et impunité. Ou general ou rien, capitaine ou soldat, maistre ou vallet; la crainte de perdre le meschant ne doit empescher la justice. Mieux en vallent cent que mil, les victoires en seront plus glorieuses, les pertes plus excusables; le petit nombre de gens de bien se voit par toutes les histoires avoir vaincu la multitude des meschans, qui sont abandonnez de Dieu et mal ordonnez. Et aujourd'huy, toutes les victoires des Espagnols ne s'obtiennent que par l'obeyssance et bon ordre d'iceux.

Il faut prevenir l'espouvante avant qu'elle arrive, estouffer les bruits, cacher les morts, mespriser les forces ennemies, magnifier les nostres, dire soy-mesme le malheur qui ne se peut celer, l'amoindrir, s'en moquer, et en donner le remede : il se reçoit mieux des soldats venant de l'advis du chef, et n'occupe tant leurs cœurs quand la descouverte vient du general qui sait accommoder ses paroles. Tous ne ressemblent aux soldats de Cesar, lesquels il r'asseura leur disant : « L'on vous trompe publiant Ariovistus fort de » cinquante mil combatants, grands et espouventables; « ils sont la moitié d'avantage, et plus effroyables, et « les veux vaincre avec la moitié de vous. » Admirable façon de r'asseurer les hommes.

Que les femmes facent les femmes, non les capi-

taines : si la maladie de leurs maris, la minorité de leurs enfans, les contraignent se presenter aux combats, cela est tolerable pour une fois ou deux en la necessité ; il leur est plus sceant se mesler des affaires en une bonne ville proche des armées, que d'entrer en icelle, où elles sont injuriées des ennemis et mocquées des amis.

Les theologiens et capitaines qui presument sçavoir la science l'un de l'autre, en disputent ou la veulent exercer, se font mocquer d'eux. Il ne suffit quinze ans à un bon theologien pour apprendre la theologie, la diversité des langues, loix ecclesiastiques, civiles, et histoires. Il faut plus de temps aux capitaines pour apprendre les stratagemes, ruzes de guerre, et commandements necessaires de leur mestier.

Par l'advis du sieur de Tavannes, l'on marche droict pour couper le chemin aux Huguenots de leur conqueste : les deux armées, ne sçachans nouvelles l'une de l'autre, se rencontrent apres avoir fait quatre lieuës. L'Admiral surpris, ne croyant que la prudence du sieur de Tavannes devinast ses resolutions, pense ses conseils revelez, se treuve empestré en plusieurs petites charges que le sieur de Tavannes luy faict faire, se r'asseure à la faveur d'un ruisseau. Les armes front à front, le canon de M. d'Anjou tue plus de trois cents hommes des ennemis, sans estre que peu endommagé du leur. L'Admiral n'osoit guieres advancer pour n'estre forcé à la bataille, ne voulant deplacer de jour ; la nuict en donne moyen aux Huguenots, qui, à grande peine, avoient gardé de passer le ruisseau aux Catholiques tout le jour.

Ils se logent à Montcontour ; Monsieur faict taster

le logis, le treuve fort et paré d'une petite riviere, marche pour passer à la source (chemin coupant la retraicte des princes); leur conseil party sur le deslogement de nuict, ceux qui contrefaisoient les genereux, ou plustost les fols, emportent l'Admiral à attendre l'aube du jour, pour ne perdre reputation par la retraicte honteuse; il se laisse resoudre à ne fuyr entierement la bataille, et la donner s'il ne pouvoit passer autrement. En ceste deliberation ils vestent des chemises blanches, sont retardez des reistres et lansquenets, qui demandoient de l'argent et refusoient de marcher. Le sieur de Tavannes, qui avoit preveu que s'ils eschapoient ce jour il n'y avoit plus de moyen de les combattre, se voyant proche de l'hyver, fait marcher de grand matin l'armée, se treuve aussitost à la plaine de Montcontour qu'eux. L'armée de M. d'Anjou estoit de huict mil chevaux et de seize mil hommes de pied français, reistres, suisses et italiens, et quinze pieces de canon; celle des Huguenots, de sept mil chevaux et seize mil hommes de pied, unze pieces d'artillerie.

La campagne large, le sieur de Tavannes croit qu'homme pour homme ils seroient plus forts que les ennemis, à cause de la noblesse catholique. Il range les bataillons et escadrons d'un front, celuy des Suisses aucunement advancé, duquel il avoit couvert les flancs d'arquebusiers et charriots, entremesle les nations: sur le flanc droict un regiment de gens de cheval français, un de reistres, et un autre d'Italiens: sur le gauche, deux de cavalerie française, et au milieu un de reistres; fait un ost de reserve conduict par M. de Cossé, qu'il met derriere les Suisses, l'artillerie advancée sur les deux coings, proche laquelle estoit l'infanterie, l'aisle

droicte en forme d'avant-garde, conduicte par M. de Montpensier, la gauche, qui estoit la bataille, par Monsieur. L'armée des Huguenots estoit de mesme estendue, les lansquenets et les arquebusiers au milieu; l'Admiral conduisoit l'advant-garde sur le flanc droict, et le comte Ludovic commandoit à la bataille au flanc gauche : proches, l'œil voyant ce que la pensée a seulement conceu, il luy fait recommencer sa deliberation, et diminue souvent du premier courage. Monsieur, sur un tertre, accompagné de ses capitaines, voyant la bonne mine des ennemis, mettoit en doute et en nouvelle deliberation le combat.

Le sieur de Tavannes, cognoissant que, faisant halte, l'armée huguenotte à leur vue tireroit droit à Ervaux pour passer la riviere, dit : « Il n'est plus temps de « deliberer, mais de combattre. » La bataille resoluë, demande à Monsieur un cheval d'Espagne, va recognoistre les ennemis, les approche, considere l'ordre de leur marcher, leur asseurance, les juge en peur parce qu'aucuns escadrons ne marchoient en gros uniment et laissoient des intervalles au milieu d'eux, et que les piques des lansquenets se battoient avec plus de contenance de confusion que d'asseurance, pour la haste qu'ils avoient de passer. Soit qu'il le cogneust ainsi, ou qu'il le feignist, il revint avec ceste remarquable et valeureuse parole : « Monsieur, avec l'ayde de Dieu « ils sont à vous, je les ay recogneuz estonnez; je ne « porteray jamais armes si vous ne les combattez et « vainquez aujourd'huy; marchons au nom de Dieu. » Parole qui fut receüe pour mot de la bataille, et sembloit que le seul corps du sieur de Tavannes mouvoit les escadrons et bataillons comme ses membres,

craignant que les Huguenots n'esquivassent le combat.

Il tire l'armée plus à gauche, pour barrer le chemin d'Ervaux. Estans proches, tous les escadrons et bataillons s'arrestent d'eux-mesmes. Monsieur demande au sieur de Tavannes quand il faudra aller à la charge. Il respond que c'estoit trop temporisé, et que l'artillerie endommageroit les escadrons. Le souvenir du traict de M. de Guise, qui, faisant halte à Dreux, avoit fait combattre et perdre M. le connestablé devant luy, pour apres avoir l'honneur et le fruict de la victoire, estoit cause que c'estoit à qui marcheroit le premier, ou M. de Montpensier qui conduisoit l'avant-garde, ou M. d'Anjou avec la bataille; lequel le sieur de Tavannes ne voulant laisser attraper comme mondit sieur le connestable, fit faire halte à Monsieur avant que d'estre aux canonnades, envoyé par quatre fois commander à M. de Montpensier, conducteur de l'avant-garde, d'aller à la charge, qui autant de fois le refuse. Le sieur de Tavannes luy monstre estre plus fin que luy, dit tout haut à Monsieur : « Marchons, « puisqu'il faut que vous serviez d'avant-garde ; » ce que voyant, M. de Montpensier marche, commence d'aller au combat.

Le sieur de Tavannes, voyant qu'il ne s'en peut plus desdire, avance jusques à un vallon, là où il se met à couvert des canonnades : la bataille s'y arreste pour donner temps à l'avant-garde de charger la premiere ; laquelle advancée ne peut plus faire halte, le canon ennemy donnant parmy eux, est contraincte de boire le calice : estant composée de quantité de noblesse, charge la bataille des Huguenots qui se treuva devant eux, et qui estoit composée la pluspart de

bourgeois et des moindres reistres, ayant l'Admiral retiré le comte Ludovic et tout le bon, proche de luy à l'avant-garde, imprudemment, à l'instant du combat, et ayant laissé la bataille sans chef. Luy, qui menoit l'avant-garde, se treuve à l'opposite de la bataille des Catholiques; ils demeurent ferme un temps l'un devant l'autre : ce que le sieur de Tavannes faisoit pour donner temps à l'avant-garde catholique de defaire la bataille huguenotte qui estoit foible : ce que les deux parts virent advenir avant que la bataille des Catholiques et l'avant-garde des Huguenots se joignissent; ce qui encouragea les uns et decouragea les autres. Et estans les escadrons passez les uns parmy les autres, en fortune quasi egale, il y eut quelque desordre à cause du cheval de Monsieur qui tomba, et fut relevé par le sieur marquis de Villars.

Le sieur de Tavannes envoye deux et trois fois haster les Suisses, qui, contre son ordre, et pour faire aller l'avant-garde à la charge, la bataille avoit esté contrainte de les laisser derriere. M. l'Admiral, considerant la defaicte de son avant-garde, qui estoit sa premiere faute d'avoir laissé charger les plus foibles aux plus forts, sans combattre tous ensemble, fait une seconde faute, faisant retirer MM. les princes de Navarre et de Condé trop tost ou trop tard, parce que sous ceste couverture il se retira plus de cinq cents chevaux avec eux sans combattre, outre la defaveur aux siens, qui croyoient que ce fust une fuitte entiere. En mesme temps les Huguenots de l'avant-garde, conduicte par l'Admiral, viennent à la charge à la bataille, passent au travers les uns des autres, esbranlent fort l'escadron de M. d'Anjou et se ral-

lient ; ce que considerant, le sieur de Tavannes envoye encore deux ou trois fois haster les Suisses ; cependant pour gagner temps mene à la charge un autre escadron de cavalerie française, lequel de soy-mesme fait halte à vingt pas d'un escadron ennemy, et à force de coups d'espées que ledict sieur de Tavannes donne sur le casque d'un enseigne, il les fait charger, et passant les uns parmy les autres, tous les escadrons français, reistres et italiens estoient fort rompus ; et luy, treuvant un escadron d'Huguenots entier, un de ses gens dit : « Monsieur, il faudroit charger ceux-cy. » N'estant que luy quatriesme passé au travers de la charge, il se prit à rire et respondit : « Sera donques toy et « moy qui les chargerons, car nous ne sommes pas « davantage ensemble. »

De tous costez se faisoient des ralliements au partir des charges, et le sieur de Tavannes, considerant ces ralliements necessaires proche des Suisses qui venoient quasi au trot, les approche, les haste, les ordonne. Et voicy la troisiesme faute de l'Admiral : un gros escadron de reistres, de quinze cents chevaux, qui n'avoient point combattu, assistez de plusieurs ralliez, jugent la victoire estre en la defaicte des Suisses, marchent pour charger leur bataillon par flanc, les treuvent couverts de chariots ordonnez par la prevoyance du sieur de Tavannes, sont contraincts couler du long, recevant trois mil arquebusades de l'infanterie française, placée entre les chariots et les Suisses, au bout desquels ils montrent le flanc, en faisant leur limaçon accoustumé, au maréchal de Cossé ayant son escadron qui n'avoit point combattu, lequel les charge à propos, les emporte. Ce gros de quinze cents chevaux

s'enfuyant, et l'avant-garde des Catholiques ayant l'advantage sur la bataille huguenotte, tout ce qui estoit espars en la plaine de l'avant-garde de l'Admiral, qui avoit esté rudement chargé, se joinct, se retire en gros vers le reste de la cavalerie huguenotte, et ne se fait plus qu'un gros de quatre mil chevaux qui se retirent en ordre, abandonnent leurs lansquenets, sur lesquels la cavalerie catholique passe; les Suisses les achevent, et est defaicte toute l'infanterie de l'Admiral.

Cest ost de quatre mil chevaux ne peut estre enfoncé par ceux qui suivoient la victoire en petit nombre; les escadrons qui les soustenoient, ne pouvant aller si viste, estoient contraints de faire halte quand leurs ennemis tournoient et faisoient teste : l'Admiral avoit pris le devant, à cause d'une blesseure qu'il eut au visage.

Ceste victoire n'est suivie que deux lieuës. Le colonel Grand-Villiers, du comté de Ferrette, commandant à dix mil lansquenets pour les Huguenots, estoit cousin issu de germain du sieur de Tavannes, qui, le lendemain de la bataille, le cherche pour le faire enterrer. Il ne peut estre recogneu, non plus que le marquis de Bades, qui avoit aussi esté tué. Les princes et le reste de l'armée huguenotte se sauvent par delà la Charente, Chastelleraux, Nyort, Fontenay, Sainct-Maixant, Partenay et Luzignan, suyvent la fortune des victorieux, qui, enyvrez de leur bonheur, tombent en differents advis : les uns d'attaquer les places; le sieur de Tavannes opinoit au contraire de suivre l'Admiral et ses reistres par toute la France les rendre dans une place et les assieger; qu'en ceste poursuitte les reistres capituleroient, renouant les pratiques qu'il avoit faictes parmy eux devant la bataille.

Plusieurs contrarient son advis, qui estoit gain de cause : ceux de Montmorancy, qui n'eussent desiré la victoire de l'Admiral ny sa ruïne; autres ne vouloient la reputation entiere de M. d'Anjou, craignant que les capitaines pres de luy vinssent plus en faveur qu'ils n'estoient proche du Roy. Le cardinal de Lorraine, de ceste mesme inclination, voyant par ceste grande reputation ses nepveux exclus du commandement, le comte de Rets, favory du Roy et de la Royne, souffle à Sa Majesté que la reputation de son frere luy doit estre suspecte, qu'il ne luy devoit permettre d'achever la ruïne des Huguenots et se la reserver, ce qu'il persuadoit pour son interest, croyant devenir aussi tost capitaine qu'il estoit devenu favory.

Le Roy mande à son frere qu'il tienne ferme, qu'il alloit à l'armée. Le sieur de Tavannes debat le contraire, pensant vaincre par les raisons de guerre, ne prenant garde que celles de l'estat du Roy les emporteroient; Sa Majesté eust mieux aymé les Huguenots à naistre que la victoire entiere à son frere. Le sieur de Tavannes, contrarié et offencé, demande congé, obtint de Monsieur d'aller vers le Roy. Toute la France recognoissoit que ce qui estoit passé estoit par sa seule prudence et conduite, n'ayant M. d'Anjou experience que ce que l'aage de vingt ans lui en pouvoit permettre. Les batailles de Jarnac, de Montcontour, levée du siege de Poictiers, estoient attribuées sans difficulté audict sieur de Tavannes. Monsieur avoit fait porter toutes les enseignes et cornettes conquises en son logis, luy ordonnant de les envoyer au Roy, ce qu'il fit par Vedignac, enseigne de sa compagnie. Il arriva tost apres vers Sa Majesté, se souvenant tousjours de son

opinion rejettée; prevoyant l'advenir, recherche le moyen d'avoir son congé, feint d'estre davantage cassé du travail des deux ans qu'il avoit esté continuellement à la guerre, demeure en son logis. Le Roy et la Royne le vont voir, le pressent de les accompagner au siege de Sainct Jean d'Angely. Il dit que ce n'estoit à luy à respondre, que Sa Majesté, qui avoit tout pouvoir sur luy, considerast s'il estoit de fer plus que les autres, et que malade, s'il luy permettoit de s'aller guerir, il s'en pouvoit servir deux fois : autrement, que sa maladie augmentant le rendroit inutile; qu'il feroit ce qu'il luy commanderoit. Le Roy ne l'ose davantage presser : à cela ayde le rapport des medecins, qui, voyant son urine rouge, qu'il faisoit de long temps ainsi, le jugent plus malade qu'il ne disoit : il obtint son congé.

Le mesme jour la Royne luy mande que Movert, soldat de Mouhy, huguenot, l'avoit tué, et s'estoit venu rendre. Il respond : « Cela merite la corde, » que si telles gens se reçoivent, nuls capitaines de leurs serviteurs, ny Leurs Majestez mesmes, ne seroient en seureté. Il passe à Paris où sa reputation le precede, reçoit des citoyens tout l'honneur accoustumé à faire au sauveur de la France, avec present d'un vaze et d'un bassin aux armes de la ville, non jamais donné qu'aux tres-signalez capitaines et princes victorieux. Il s'en retourne chez luy, chargé d'honneur et de gloire, et ce d'autant plus que le Roy, Monsieur, et son armée, demeurant comme corps sans teste, n'ayant creu son conseil, ne font rien qui vaille, assiegent Sainct Jean d'Angely, perdent deux mois de temps : M. de Martigues et plusieurs capitaines

tuez ruinent leurs armées, donnant loisir à l'Admiral de se r'asseurer, lequel juge ne pouvoir subsister dans les villes avec les reistres en danger d'estre pratiquez, leur promet et tient argent et conduite; va joindre en Gascogne Montgommery victorieux de Terrides, riche de ses despoüilles employées au payement des reistres. Tous passent la Dordonne, arrivent en Quercy au temps que Nysmes fut pris pour eux par un treillys (1), et Vezelet failly par Sansac qui leve le siege. La prise de Sainct Jean d'Angely n'esmeut tant à la continuation de la guerre que la ruïne de l'armée, advenuë en ce siege, fit desirer la paix, aydée des contrarietez naissantes entre le Roy et son frere, qui se retirent à Paris, couvrans leur emulation, que les Huguenots rompus n'estoient plus que gibier des gouverneurs des païs, lesquels ils fortifient d'hommes.

[1750] Les Français, accoustumez d'obeyr au frere du Roy, ne suivent les gouverneurs, qui, par negligence et mal-entendu, donnent passage à l'Admiral en Languedoc et aux Savennes, et entre en Bourgongne. Le sieur de Tavannes estoit allé treuver le Roy par son commandement, qui disoit que sans luy tout son conseil ne faisoit rien qui vaille. Il le treuva à Argenton; Sa Majesté luy demande s'il avoit veu son frere; il entend que c'est à dire, replique qu'il ne faisoit la reverence à personne premier qu'à son maistre. Ceste responce pleut à Sa Majesté qui le mene chez la Royne, où il dit qu'il n'y avoit plus à la cour que les filles de son temps, parce qu'elles estoient mariées tard. Le sieur de Tavannes conseille la guerre ouverte, le Roy pour chef, ou, s'il ne vouloit employer son frere, qu'il em-

(1) *Treillys :* machine de guerre.

ployast le prince Dauphin (1), qui estoit sans dessein pour ruïner les Huguenots. Ceux qui proposent mauvais conseil à Leurs Majestez par temps et artifices gagnent la Cour, inclinent à la paix; les malheurs survenus aux conducteurs des petites armées les y precipitent. Le mareschal de Cossé, avec une petite armée, s'oppose aux Huguenots à Arnay-le-Duc, pert deux cens Catholiques; l'avantage en demeure à l'Admiral qui s'en prevaut, se retire à La Charité, promettant paix et argent à ses reistres.

La trefve est en d'aucunes provinces: en Poictou, Puisgaillard, pour estre venu de loing chercher combat, se travaille et s'harasse; La Noüe feint de fuyr devant luy, s'embusque en bataille dans un vallon, reçoit Puisgaillard desordonné; pensant suivre une victoire, treuve une honte. Il avoit laissé son infanterie derriere; il est renversé sur eux, leur porte peur et fuit ensemble, sont defaicts en perte de trois mil hommes de pied et deux cents cinquante chevaux. Sur le point de la paix, ceste aigre nouvelle, portée au conseil, les attriste. Le sieur de Tavannes, qui oyoit un peu dur, demande qu'est-ce? On luy dict : « C'est « Puisgaillard qui est defaict.—Ho, ho, respond-il, cela « n'est pas trop gaillard.» Ce mot receu en risée de Leurs Majestez en mespris de ceste perte, sortent du conseil riant, à l'estonnement des deputez huguenots qui estoient à la porte attendans la paix. L'Admiral se faschoit de la peine (que nul ne sçait sans espreuve) de faire la guerre contre le Roy, desiroit la paix : ces pe-

(1) Le *prince Dauphin.* On appeloit ainsi le fils du duc de Montpensier.

tites bastonnades la firent faire. La Rochele, Montauban, Coignac et La Charité, donnez pour deux ans pour seurté des Huguenots, les reistres payez et renvoyez, l'Admiral et les princes se retirent à La Rochelle, resolus de ne se fier plus qu'à propos.

Pendant ces troubles de France, le duc d'Albe en Flandres, s'estant les comtes d'Aiguemont et d'Ornes (1) fiez sur de belles paroles, sont pris et decapitez. Le prince d'Orange, comte Ludovic et autres, ne s'estans voulus fier, levent des troupes en Allemagne, entrent au Païs Bas. Le duc d'Albe, qui s'y estoit affermy, ayant basty les citadelles d'Anvers et de Gand, par sa prudente conduite les chasse hors du païs, les contrainct d'entrer en France. Le prince d'Orange se joint avec le duc des Deux Ponts, et furent une partie des reistres qui allerent à Montcontour se faire defaire. La royne d'Angleterre, ennemie des Espagnols, de contraire religion, desire empescher et s'opposer à la grandeur d'iceux, de qui leur guerre estoit sa paix; estant entrée en ligue avec tous les Huguenots d'Allemagne, France et Flandres, espere de se maintenir par le malheur d'autruy, favorise les rebelles de Flandres, comme elle avoit fait ceux de France; par son moyen plusieurs villes sont surprinses. En l'année 1569, la royne d'Angleterre qui avoit arresté celle d'Escosse prisonniere, l'accuse de conjuration avec le duc de Norfolck, le fait condamner par une vieille loy d'Angleterre qui defend d'espouser aucune princesse sans le congé du Roy : elle cherche les

(1) *Les comtes d'Aiguemont et d'Ornes.* Les comtes d'Egmont et de Horn périrent sur l'échafaud le 15 juin 1568.

moyens de faire mourir la royne d'Escosse prisonniere, pour atterrer les souslevemens de ses subjets malcontens, et autres mouvements qui se faisoient en Escosse pour la religion catholique, favorisant aux gouvernemens les plus grands qui estoient huguenots, entre les mains desquels estoit le jeune roy d'Escosse; et le regent Jacques Stuard ayant esté tué par David, elle favorise le comte de Chastelleraux, qu'elle avoit tant hay, pource qu'il estoit le plus fort. En ceste mesme année, Selim veut faire une tranchée entre les rivieres de Tanaïs et la Boristene, pour faire aller les marchandises, remontans et descendans par ces rivieres, des Pallus Meotides en la mer Oceanne. Le Moscovite, craignant que cela luy prejudiciast, empesche l'ouvrage. Selim, jugeant que sans intelligence du Persan il n'eust osé empescher sa volonté, declare la guerre au Perse.

Ceux qui choisissent les belles assietes n'en laissent volontiers de semblables proche d'icelles; les sages regardent que rien ne commande dans leur camp. Les armées fortifiées l'une proche de l'autre, celle qui pour plus de courage et d'hommes a envie de combattre, sans se precipiter aux rampars de ses ennemis, peut remuer son camp de jour à autre, pour gagner le derrier desdits ennemis, et leur couper les vivres; estant à croire qu'ils se seroient campez aux lieux plus commodes pour en avoir, et à ce qu'eux voyant ce dessein ne deslogent de nuict. En ceste circulation ils ne se doivent abandonner de plus de la portée du canon, sans aussi les approcher si pres qu'ils puissent combattre à la faveur de leur fort, qu'ils soient contraincts d'en sortir s'ils veullent venir à la bataille.

Pareillement campez et fortifiez proches, il se peut tirer des tranchées ou aisles de costé et d'autre, faisant de deux cens pas en deux cens pas un fort : ou les ennemis sortiront pour les attaquer, et en ce cas seront hors de leur advantage, ou bien ils se souffriront enclorre avec des forts qui esclaireront toutes leurs actions, et les incommoderont de vivres, s'ils donnent le temps, sans se lever en presence. Il se peut faire en un de ces forts un cavalier, avec des fascines et terre, pour loger des pieces et battre dans leur camp.

Ceux qui sont forts d'infanterie et veulent plus presser, doivent approcher leur rempart à la portée des arquebuzades de celuy des ennemis, pourveu qu'ils se couvrent en une nuict; et lors il seroit malaisé de s'en dedire. Et estant si proche, se pourroit mettre des canons en batterie pour battre la courtine et les flancs du camp desdits ennemis, ainsi qu'il s'est veu quelquefois battre la courtine d'une grande ville, sans empeschement des grandes forces qui estoient dedans; et pour peu que les coulevrines fussent haussées, ils battroient en courtine et verroient dans les ennemis. Ces remparts de fascines nouvellement faictes, six canons y pourroient faire de grandes bresches et esplanades; et faudroit que l'armée demeurast en bataille, les piques baissées, tant que la batterie dureroit, et, selon l'estonnement des ennemis, ou le mepris et peu de courage d'iceux, assaillir le camp. Et au contraire, si le bon ordre et la bonne mine met en doute l'attaquement dans le rempart, il se faudroit pour ce jour contenter de la braverie; il vaudroit mieux tenter ce moyen qu'inconsiderement assaillir un rempart fossoyé et flanqué, ainsi qu'il se fit

à La Bicoque, à nostre prejudice. Cecy est dit, non qu'il y ait grande apparence que telle chose advienne, n'estant les guerriers du jourd'huy tels que les anciens, et l'aguerriment changé par les armes de feu, qui ne souffrent ces proximitez. Ceux qui desireroient venir promptement aux mains, treuvant une armée fortifiée de chariots, peuvent conduire des pieces, qui (pour estre bien attelées) ne peuvent estre engagées ; et apres avoir tiré plusieurs vollées dans un des coings, pourroient y faire donner des escadrons de cavalerie flanquez de bataillons d'infanterie, pour (en escornant) tenter l'evenement, sans engager les deux tiers de leur armée, qu'il faudroit en tenir esloignez, et qui, à temps, pourroient attaquer un autre costé sans desordre, et, selon l'evenement ou jugement, s'avancer ou se retirer.

Le jugement de la terreur, espouvante, courage et cœur des ennemis, fait et a fait des miracles en ces derniers temps. Tel n'estoit vaillant que par artifice et à moitié, qui le paroissoit entierement pour la grande cognoissance, remarque et observation des irresolutions, confusions et volonté de retraicte de leurs contraires, ce qu'il consideroit par l'advis qu'il avoit de leurs desseins, valeur et intention de leur chef. Plusieurs font bonne mine jusques à dix pas des coups : c'est ce que les anciens vouloient signifier, disans que l'on les cognoistroit aux lances baisser. A ces gens de bonne mine et mauvais jeu, desquels on se veut esclaircir, les attaquements, les chaudes escarmouches soustenues et rafraichies avec quelque gros, tant par la cavalerie que par l'infanterie, retenant tousjours le moyen de se retirer à la place choisie du combat, aydent

beaucoup à recognoistre quelle est la resolution des ennemis.

Les arquebuziers à cheval vallons, montez à l'advantage, sont fort propres, lesquels sont asseurez soldats, qui vont tirer proche des ennemis, se reculent et se retirent au galop, et le font tellement à temps et par troupes, qu'il faut que la cavalerie ennemie (si elle n'est assistée d'arquebuzerie) se retire ou s'avance, pour eviter ou renverser la charge dont sortent ces mousches qui les piquent. Les jours veuz dans les escadrons et bataillons, partie des chevaux tournans le flanc, puis la teste çà et là, s'avançans inegalement plustost l'un que l'autre, courant trop soudainement à l'entour comme bien empeschez; les escadrons se mouvants à contre temps, les bruits du combat differents, non prononcez unanimement en paroles courtes; la multitude semblable à celle d'une populace, estans les tons differents de confusion et d'ordre; la poussiere qui ne s'esmeut en l'air en tourbillons, et au contraire s'espanche; la contenance des valets et bagage, qui s'enfuyent ou se retirent par le commandement de leur chef; semblablement, quand les piques des gens de pied se battent et se croizent, et se voit des jours et places vuides en quelques endroits, le bagage non bien demeslé de parmy eux, allans à deux cœurs de costé et d'autre, comme irresolus; et quand aux moindres affaires ils crient : « Cavalerie, cavalerie; » tout cela tesmoigne l'espouvante et l'irresolution. Au contraire, la fermeté, l'unité, le parler, le taire, l'arrest, le mouvement esgal, à mesme temps, tourner d'un mesme vouloir, d'un mesme commandement, semblables aux grandes machines meües par un seul ressort avec peu

de bruict, sinon ceux du combat hardiment prononcez, denote resolution et conduicte.

La poudre qui se voit en l'air est differemment esmeüe par la cavalerie ou bestail : l'une se leve en gros soudainement redoublez ; l'autre s'espand et dilate, plus blanche, et avec moins d'espaisseur que celle de la cavalerie qui monte en tourbillon. Les corneilles, les pyes, pyroüetans et croaçans ; le bestail se retirant de costé et d'autre ; l'haleine, fumée de la sueur des chevaux, principalement en hyver, ou au matin, paroissent de loing, quoy que couverts de bois. Ceux qui, esloignez du bruict des leurs, metttent l'oreille contre terre, ayant bonne ouïe, au temps de gelée ou de secheresse, entendent de fort loing, et principalement de nuict, l'hannissement et la bature des pieds des chevaux : il faut escarter à droit ou à gauche plusieurs hommes, pour voir et entendre sur les colines et vallées ; les cavins, les vallons, les rivieres portent le son : la senteur des mesches, de la poudre, et mesmes le sentiment des hommes et chevaux (dont nature a donné plus aux uns qu'aux autres) sert. Les laquais, les garçons de pied, les chiens avancez fort loin devant, descouvrent souvent les embuscades ; il ne faut mespriser des petits moyens, pour apprendre l'intention de ses ennemis, et surtout se garder des paysans et femmes envoyez par iceux, qui asseurent n'avoir veu personne en campagne.

En l'année 1570, trespassa Claude de Saulx, seigneur de Ventoux, parvenu de grade en grade, de soldat capitaine d'arquebusiers à cheval au camp d'Amiens, despuis lieutenant de gensdarmes, gouverneur de Beaune, et apres lieutenant de Roy en Bour-

gongne, en l'absence du sieur de Tavannes, auquel il servit et aida à conserver la province contre les rebelles Huguenots, au commencement des troubles, et, en son absence, assista tres utilement M. de Nevers à reprendre Mascon, que les Huguenots avoient surpris une autre fois, depuis qu'ils en avoient esté chassez par le sieur de Tavannes. Et se treuvant seul commandant en Bourgongne lors que l'armée des reistres conduicts par le duc des Deux Ponts passa, conserva non seulement les grandes villes, mais les moindres, ausquelles il se jetta à la teste de l'armée huguenotte, que les sieurs d'Aumalle et de Nemours suivoient en queüe. En fin accablé des maladies suscitées par le faix des armes, mourut jeune et avant temps, suivit le chemin de son frere aisné, le sieur de Torpes, gouverneur d'Auxonne, mort une année auparavant : gens vaillants, et qui laisserent des enfans de mesme estoffe, dont l'un (qui estoit guidon de ma compagnie) eust flory et se fust signalé, si le trop de valeur n'eust precipité sa vie en querelles, qu'il devoit avoir reservée pour sa patrie.

Les places foibles, batuës, assaillies, qui ne sont emportées en trois jours, durent six sepmaines; les mediocres non emportées en six sepmaines, ayant resisté aux assauts, peuvent durer long-temps : les foibles s'attaquent sans tranchées, les mediocres contraignent d'en faire, les fortes se prenent pied à pied. Les assauts soustenus encourágent; apres iceux, l'assiegeant peut cognoistre ce qui reüssira de l'entreprise, continuë ou leve son siege, selon la necessité des affaires : il vaut mieux quitter les ennemis que se perdre pour trop d'envie de les vaincre. Les capitaines advisez ne resol-

vent volontiers l'assaut general s'ils ne battent en courtine; plus il s'envoye de soldats à l'assaut, plus de confusion; par petites troupes se loger sur les bresches est plus utile, pourveu qu'ils soient soustenus de pres.

La retraicte de nuict ne se doit mettre en difficulté quand on craint estre defaict au poinct du jour. C'est prendre l'espouvante, c'est perdre reputation de s'en aller de nuict: qui a le profit de la guerre en a l'honneur. Tel brave en conseil, qui s'enfuit à l'effect; tel donne advis, qui se mocque de ce qu'on l'a suivy. Si les Catholiques ne se fussent retirez par l'obscurité apres le siege de Chastelleraux, ils n'eussent esté victorieux à Montcontour. Si les Huguenots eussent marché de nuict audit Montcontour, ils n'y eussent esté rompus le lendemain, ny Strosse en Italie vaincu par le marquis de Marignan. Le duc de Palme, des plus grands capitaines de nostre temps, se retira heureusement du champ de bataille qu'il tenoit à la portée du canon du roy Henry IV, de nuict, et se trouva apres à une assiette si forte aupres de Codebec, que Sa Majesté ne luy peut rien faire. Et sans vanterie, je diray que si je n'eusse asseuré ledict duc qu'approchant de Roüan où j'avois commandé il se trouvoit des assiettes fortes, de quatre en quatre lieuës, qu'il pouvoit prendre à la faveur de la nuict et s'empescher de combattre, il n'eust avancé si avant pour lever ledict siege qu'il fit.

Entremesler les auxiliaires parmy les siens contre les monopoles est necessaire : les Suisses, lansquenets et Italiens, sont mis en mesme corps de bataillon par les sages Espagnols avec leur nation. Ceste diversité ne se mutine en mesme temps, ne demande argent en

mesme langue, ne refusent le combat tous ensemble : les affectionnez, les vaillans, tirent les autres apres eux, par exemple et par emulation. Les Romains separoient les auxiliaires ; leur nombre, leur vaillance les excedant, ils ne leur pouvoient nuire, leur commandant comme à leurs esclaves non experimentez. C'est prudence d'opposer les forts aux foibles en bataille, pourveu que les foibles de sa part ne soient contraincts combattre avant la defaicte des moindres des ennemis, laquelle advenant descourage les contraires ; le premier bon-heur d'un combat donne grand advantage. Et souvent ceste ruse s'est faicte d'amuser les plus forts des ennemis, leur mettant à l'opposite des foibles fort esloignez, cependant que les plus forts de leurs contraires advancez obtenoient la victoire sur les foibles de leurs ennemis.

Les passions, prieres, larmes, ny les presents, ne doivent esmouvoir les generaux d'armées, lesquels, à l'exemple du serpent, se doivent boucher l'oreille pour n'estre charmez, et (comme hommes) les ouvrir à temps, pour n'opiniastrer contre la raison ; autrement ils sont soudainement chastiez : et pour vouloir exempter un logis par prieres ou argent presenté, ils ouvrent une porte pour endommager ou defaire leur armée, à faute d'estre logez en gens de guerre ; les evenements mauvais ne doivent faire regretter les sages conseils, qui pour lors ne se pouvoient ny se devoient donner autres ; tellement que reprochez, ceux qui les ont donné disent ne s'en repentir, d'autant que l'estat des affaires de lors le requeroit, non qu'ils fussent obligez d'en garantir l'imprudence ou malheur des evenements fortuits.

Il est difficile de garder un passage aisé à forcer, contre ceux qui veulent combattre : une armée perdant ce qu'elle garde pert autant de courage. Les Lutheriens contre l'empereur en Allemagne, la defaicte des Français par Consalve, celle de l'Autrec, pres Milan, sont advenuës pour vouloir garder les passages des fossez ou rivieres. Je regretteray tousjours que, lors que je chassay Les Diguieres de devant Tallard et que je l'envitaillis, que luy, paroissant en gros sur le bord de la riviere de la Durance avec toutes ses forces, le jour devant que je ne la passis, sans doute il n'eust point rendu de combat. Le lendemain que je traversis la riviere, ils se tindrent si loing du bord, qu'ils eurent moyen de se retirer quand mes coureurs furent aux pistoletades avec eux.

Faut aprendre aux coureurs de ne remplir de doute, ny refroidir les premieres ardeurs des troupes par ces mots : « Les voici, ils desirent la charge, vien-« nent à vous en bon ordre. » Le sage capitaine respond : « Si nous marchons, ils ne viennent plustost à « nous que nous à eux. » L'advisé coureur, forcé de parler devant les troupes, couvre le courage des ennemis, disant : « Ils viennent passer pres de nous pour « se retirer ; ils sont contraincts de couvrir leur peur « de bonne mine et de combattre, pource qu'ils ne s'en « peuvent aller. » A la chasse, en se promenant, en marchant, les capitaines peuvent recognoistre les bonnes ou mauvaises assietes des armées, lieux eslevez, passages flanquez de bois, barrez de riviere, advenues faciles et difficiles à retrancher, d'où viendroient les vivres, et comme quoy ils peuvent estre empeschez, pour s'en prevaloir à la necessité, et se

figurer des exemples pour s'en servir de semblables au besoin.

Les entreprises descouvertes sont faillies, honteuses et dangereuses, les partements sceuz fort perilleux : le secret ny la voix prononcée ne se peut retenir, et volle de l'un à l'autre, l'amy à un autre amy qui le dit au troisieme : la recommandation de se taire donne plus de desir de parler. L'ignorance, la vanité, envie et malveüillance sont autant de langues qui accusent les desseins. Aucuns, en crainte d'y aller, les descouvrent ou publient qu'ils sont ja descouverts, qu'il y a trois jours qu'il se dit que les ennemis le sçavent, qu'ils les attendent ; et quelquesfois aucuns les advertissent au prejudice du general, pour se venger par emulation de leurs compagnons, empescher qu'ils n'entrent en pareil honneur qu'ils pensent estre, ou à celuy auquel ils aspirent. Les capitaines commandez d'un general qui dit son intention à ses conseilliers, lesquels demeurent au logis, participans au secret et non au peril, il leur est indifferent qu'il soit sceu, pourveu qu'ils n'en puissent estre accusez ; quelques fois le diront pour rejeter la faute de la descouverte sur leurs compagnons. Les chefs indiscrets commandez d'aller à la guerre, pour haster leurs soldats, ou pour paroistre avoir de la faveur, disent ce qu'ils sçavent : d'aucuns qui sont sous eux, qui se voyant trainer aux dangers sans participer guieres à l'honneur, ne manquent de parler ; et s'en est treuvé qui ont fait des bruits, signals, et tiré des arquebuzes au partement, en chemin ou proche des ennemis : autres par conjectures devinent l'entreprise : offensez de ne leur avoir esté communiquée, advertissent.

Pour remedier à ces perils, où le capitaine porte sa vie, son honneur, et engage ses amis, le meilleur seroit ne se fier du secret et de la resolution qu'à soy-mesme, duquel ne dependant l'entiere execution, n'ouvrir du moins la bouche qu'en cas de necessité forcée. Si le commandement, si l'entreprise est faicte par son general prudent et grand capitaine, apres s'estre enquis de ceux à qui il l'a communiquée, s'ils sont ses ennemis, envieux ou imprudents, il se doit excuser d'en prendre charge de l'executer, la rejetter sur autruy ou proposer des difficultez, selon qu'il cognoist que le dessein est descouvert; il vaut mieux estre accusé de tardiveté que de perdre l'honneur; que si le general ne prend excuse en payement, il faut parler clair avant que partir, avec protestations que s'il advient du malheur il sera rejetté sur le commandement divulgué mal à propos, et non sur celuy qui obeyt.

Là et en tous lieux les amis servent ; ils peuvent dire des choses qui seroient mal seantes à la bouche de ceux ausquels ils touchent le plus, peuvent retarder et rompre le dessein, et prendre garde que l'inclination d'entreprendre ne facilite, ny trop de soupçon ne retarde les desseins, considerant l'amitié et suffisance du general, s'il est persuadé d'amis ou d'ennemis, si c'est point une commission pour se defaire de celuy qui l'entreprend, ou l'abaisser d'honneur. Heureux qui a rendu preuve de soy, et auquel le refus des commissions ne peut estre attribué à defaut de courage! Le dessein estant accepté, il faut se recommander à Dieu, n'aller en esperance de butin ou de vaine gloire, et marcher en intention de sauver ceux qui ne se mettront

en defence, les ecclesiastiques et l'honneur des femmes, et d'attribuer l'heureux succez à nostre Seigneur, non à nos entendements, non à nos forces ny soldats.

Les partements impourveuz sont les plus seurs, et en mesme temps que l'on est contraint de faire monter à cheval, semer divers bruits au contraire de l'entreprise, ou faire donner une alarme, dire que le general veut voir les troupes marcher quelque temps sur le chemin opposite au dessein; faire entretenir les soldats par quelque confident, à ce qu'ils n'accusent leur chef de menterie, et leur imprimer en l'esprit de faux sujets pour lesquels on marche, colorez de raison, et là où il y a de l'apparence à ce que leurs esprits preoccupez ne devinent. Seroit bon monter deux ou trois fois à cheval et s'en retourner, ou demeurer aux champs, avant que d'entreprendre, quelques jours; et lors que les ennemis negligent, et pour tant de divers advis qu'ils auront receuz pensent l'entreprise faillie, ou que l'on soit party pour autre sujet, c'est le temps qu'elle s'execute : si le capitaine est favori du general, le meilleur seroit qu'il fist l'entreprise soy-mesme.

Apres avoir fait monter à cheval ses compagnons pour son dessein, qu'il n'a dit qu'à soy-mesme, il peut venir demander congé d'aller à la guerre, et n'en dire au general que ce qu'il en faut pour conserver sa faveur; et si l'execution est plus grande que la proposition qu'il luy aura dicte, de retour fera entendre que ce bon-heur est venu par occasion et advis qu'ils ont eu sur le chemin. Les supputations aux entreprises servent infiniment : les espions verront seller les chevaux, partiront; il leur faut tant d'heures pour aller vers les

ennemis, et aux entrepreneurs tant pour y estre. Avant que montrer signe de monter à cheval, seroit utile de mettre deux ou trois cavaliers sur le chemin ou faux sentiers, et mesme opposite aux ennemis, pour attraper les espions.

La seurté des entreprises est d'y aller fort, faire differents gros, à ce qu'à tous evenements les derniers soustiennent la confusion, si elle advient aux premiers. L'ordre nocturne est le plus difficile, se rompt, se confond soy-mesme par accident ou à escient, par les soldats mal nourris, lassez, endormis, qui monstrent les mesches, rompent la file, menent bruict, s'esloignent, se cachent des capitaines en païs estroict, entre bois et valons, se perdent facilement. Chaque troupe de cavalerie et d'infanterie doit avoir son guide et son chef, qui ne les souffrent mesler que le moins qu'il se pourra : qui n'a esté en ces entreprises ne sçauroit penser la confusion qui y arrive.

Les grandes troupes de gens de pied en chemins estroicts mettront une nuict à faire trois lieuës : de là vient l'advis des ennemis, la surprise du jour, et la faute d'arriver à l'heure premeditée; autre est la disposition de ceux qui cherchent combat à la grosse avanture. Les soldats (hors le casque) doivent porter leurs armes, pour n'estre contraincts les aller chercher lors qu'il n'y a temps que pour se mettre en bataille ; c'est pourquoy leur casque doit estre à l'arçon de la selle : eviter que le bruict, l'appel des vallets, le tour qui se fait pour les chercher, n'apporte estonnement. Le seul chef se peut exempter de porter ses brassards et tacetes, à ce que le travail du corps ne luy empesche celuy de l'esprit; joinct qu'il est con-

trainct de courre de tous costez. Les capitaines respondant mieux des soldats marchant trois à trois, ou cinq à cinq, empeschent plus aisement qu'ils ne se desbandent pour le butin et inobeissance, qui fait demeurer les cornetes seules, et rend les soldats pilleurs, le pays ruiné, et les ennemis advertis. Ces mal creez, se faisant coureurs quand ils veulent, qui aux moindres obstacles reviennent desbandez, portent l'effroy et le desordre avec eux.

Pour les empescher faut mettre les mareschaux des logis, et des advisez soldats à cinq cens pas sur les flancs et sur la queuë, commander à ceux qui menent les coureurs et ausdits mareschaux des logis, de tuer les hommes ou les chevaux de ces bandeurs desbandez qui font perdre l'occasion, l'honneur et la vie des hommes de commandements, lesquels ne doivent souffrir, en sorte que ce soit, passer devant eux. Tout git à estre bien adverty : le meilleur capitaine n'est pas trop bon pour mener les coureurs, desquels souvent despendent la victoire et la honte. Ils peuvent marcher mil pas devant le gros, laissant au milieu trois ou quatre chevaux pour advertir le chef de ce qu'ils voyent et de ce qu'ils font.

Les advis doivent estre portez comme esclairs : les coureurs peuvent mettre à cinq cens pas devant eux trois ou quatre chevaux à gauche, et à droite autant, lesquels peuvent apercevoir sur les flancs, que les montagnes, colines, ou bois cachent. Ces coureurs doivent s'esclaircir de ce qui leur sera commandé avant que prendre ce nom ; et s'il est ordonné de combattre tout ce qu'ils treuveront, et qu'ils soient soustenuz de grandes troupes, il n'y a pas beaucoup de ce-

remonies : si au contraire ils vont en doute de la grande force des ennemis, dez qu'ils les voyent apres l'advis donné, ils doivent faire descouvrir le derrier d'iceux par circulation et escart, de costé et d'autre, de quelques advisez soldats bien montez, pour (s'ils sont trop forts) donner temps et moyen au gros de se retirer sans qu'il soit en presence, ou pour donner temps aux leurs de s'ordonner au combat, choisir et prendre leur advantage et assiete.

Aucuns ont fait leurs coureurs forts, auxquels ils commandent de charger; s'il leur reüssit bien, leur gros n'est si esloigné qu'ils ne puissent suivre la victoire; si au contraire les coureurs sont battuz, ledict gros n'est si proche qu'ils ne se puissent retirer. Cela est de l'expertise du chef, qui monte à l'advantage, et partant, hors de peril, fait charger ces coureurs sans se mesler, taste le courage des ennemis, et sans s'embroüiller revient en son gros pour le faire retirer, s'il est besoin, avant qu'il y soit contrainct. Ceux qui sont foibles ne doivent faire leurs coureurs forts, pour n'estre engagez, et que le regret de les perdre ne face hazarder le paquet mal à propos.

A la premiere nouvelle des ennemis, le chef doit faire halte : il se faut mettre premierement en ordre de n'estre battus, avant que de penser à battre les autres. Ceux qui reçoivent l'alarme avec bruits et cris, et qui hastivement marchent en avant, monstrent de la legereté et font naistre la confusion. Les coureurs doivent estre advertis de ne la donner trop chaude, d'envoyer des hommes discrets, qui, au lieu d'encourager, n'apportent crainte. Ces mots : « les voicy qu'ils « viennent à vous, ils marchent pour prendre la charge,

« ils sont bien ordonnez, ils sont beaucoup, » se peuvent dire avec la mesme signification, sans apporter crainte, et dire : « L'on descouvre quelques ennemis qui font « mine de vouloir recevoir la charge, et font halte ; ils « s'avancent, quelques uns mal ordonnez. » Ainsi parlant froidement en public, l'imagination des soldats n'est soudainement malfrappée, encore que l'intelligence soit semblable. Et apres il est besoin que les chefs oyant les rapports des coureurs hors des gros, et les instruire et commander de ne parler qu'à eux et sans bruict. Ils peuvent aller au devant d'eux pour ouyr et resoudre, sans en dire aux troupes que ce qu'il est necessaire qu'ils sçachent et qui les peut animer au combat.

Menant des arquebusiers à cheval ou à pied, faut tellement les disposer qu'ils n'apportent embarras. Les bagages ne sont propres pour telles entreprises, si ce n'est que ce soit gens de pied desnuez de cavalerie, contraincts de mener des charretes pour les couvrir au besoin. Les capitaines doivent resister aux bruicts de ceux qui leur crient qu'ils se hastent, que les ennemis s'enfuyent, que l'occasion de la defaicte se perd; plusieurs se sont precipitez sur ces raports. Pour defaire les ennemis, il faut se mettre en estat de ne l'estre ; avancer, marcher, suivre tout par ordre, pour soustenir une grande embuscade, ou un retour des ennemis, leurs façons bien recogneües, et leur retraicte asseurée. Si elle se fait en gros, les arquebusiers à cheval bien montez, une troupe hazardée pour se mesler les engage, et fait paroistre leur resolution, leur fait changer le pas au trot, et le trot au galop ; et lors il ne faut plus marchander, trente en battent cent. Le chef ayant laissé les troupes à son lieutenant, qui

suit en ordre au grand trot, force de charger et mesler les siens avec commandement audacieux et aigre. Quoy que ce soit, ne mettre son gros en tel estat ou desordre qu'il ne puisse plus recevoir commandement. Et quand les rangs par la poursuitte sont rompus, et que tout marche confusement, comme une troupe de taureaux, les capitaines en flanc, en teste, sur la queuë, les peuvent encores retenir en estat de recevoir ordre : et vaut bien mieux perdre l'occasion que de la donner, laisser la proye que de se mettre en proye soy mesme.

L'ordre soustient l'assaut; les meilleurs doivent estre employez pour les bresches, et les moindres pour les gardes : faut des capitaines des quartiers, employer des bourgeois affectionnez, à l'artillerie, au commandement des ouvrages, pionniers et maneuvres, et les plus fideles aux vivres et munitions; observer les chemins pour conduire les munitions, retirer les blecez, porter les reparations sans embarras, chaque chose en son lieu, en son temps, à son heure.

J'ay fait plusieurs inventions, tant pour les villes que pour la campagne, qui peuvent servir : la fumée inventée sur les bresches des courtines, des bois se tirans comme un rideau quand on veut donner à la bresche; plus, des chariots qui couvriroient le flanc d'une armée, s'alongissant chacun de trente pas, des ponts de quarante pieds qui se jettent en despit des assiegez; des poutres de mesme longueur eslevées par engins, où il y a des hommes couverts de mantelets au dessus qui tirent dans les bresches, et voyent dans la ville quand il n'y a point d'artillerie pour les desloger, des chausse trapes de six pieds enchainées pour

couvrir les bataillons de gens de pied ; des pieces pour servir dans les escadrons, qui tirent sans estre besoin d'oster les chevaux ; un rang de vingt chevaux maillets pourtans des fauconneaux avec des soldats sur lesdicts chevaux, lesquels descouverts du premier rang peuvent tirer dans les escadrons sans tourner. Les inventions nouvelles estonnent les ennemis : infinies se peuvent fabriquer et augmenter meilleures qu'une partie de celles que j'ay inventées, desquelles il faudroit voir les modelles pour les bien entendre.

Les empoisonneurs et assassinateurs doivent estre punis et rejettez, à ce que nous ne soyons subjects à courre pareille fortune par leurs semblables. Les gens d'honneur, sous fausses marques ou promesse de service, perdent ce nom, tuans ou trahissans ceux ausquels ils ont engagé leur parole : au contraire, cachant sa marque au milieu d'une armée, et tuant les signalez, merite gloire et recompense (1).

Les livres, l'experience font croire qu'il vaut mieux aller à la bataille que resoudre : nous marcherons devant eux, s'ils nous attaquent nous leur respondrons, sinon nous passerons. Les cœurs des soldats ne sont resolus, pensent que pour la cognoissance que le general a d'eux et de leur avantage, il se passeroit volontiers de combattre s'il pouvoit : ainsi ils donnent preeminence sur leurs cœurs aux ennemis, lesquels proposent la bataille à leur passage, et presument ceux qui veulent passer, que les autres ne viendroient

(1) *Merite gloire et recompense.* Cette idée entièrement fausse se ressent des fureurs qui animoient les deux partis : elles étoient le résultat déplorable d'une longue guerre civile.

au combat pour les empescher, s'ils ne se sentoient plus forts d'hommes et de cœur qu'eux.

Les troupes égalles aux gardes ordinaires difficilement entrent aux villes assiegées; trois cens chevaux les peuvent secourir sçachant le pays, attendu que les gardes ne sont composées de pareil nombre : sans advertissement ne sont jamais que quatre vingts ou cent chevaux, et cependant que pareille troupe est aux mains, les autres deux cens entrent. Il est facile de conduire des troupes jusques proche des villes assiegées, impossible de se retirer sans grand peril, ou il ne faudroit conduire le secours, ou estre le secours soy-mesme; le salut et l'honneur est à ceux qui entrent, le peril est souvent la honte à l'escorte qui se retire. J'en ay fait la preuve à Noyons, que le Roy assiegea en l'année 1591; avec quatre cens chevaux, je conduits le secours de trois cens arquebusiers à deux cens pas de la ville sans alarme : je les tenois dedans, et, me retirant au pas, je reçois partie de l'armée du Roy sur les bras, et ne treuvant personne de courage suffisant pour faire la retraicte, j'y demeuray pour sauver les quatre vingts chevaux : je me perdis, et fus pris, mal assisté dans une charge. Si j'eusse resolu de perdre tous nos chevaux et d'y entrer, j'en venois à bout sans fortune, n'y ayant que trente chevaux en garde; le mal estoit que je n'avois le commandement de ce faire du general.

Aux effects hazardeux il faut se resoudre soy-mesme, ou avec un ou deux interessez à l'honneur. J'estois allé pour secourir Chartres; à deux lieuës pres, les capitaines prindrent excuses sur la perte de leurs chevaux : tellement que je n'y peux jetter que quarante

hommes, qui ne suffirent pour la garantir. Le meilleur precepte pour ceux qui secourent, est de ne l'entreprendre, ou de sortir du logis, determiné de combattre tout ce qui se presentera, sans mettre en deliberation en la campagne ce qui a esté resolu au logis, si ce n'est sous nouveau accident.

Les reistres sont peu valeureux de la façon qu'ils combattent. Ils n'enfoncent les escadrons, le premier rang tire et tourne à gauche, descouvre le second qui faict de mesme; le reste suit tournant en limaçon, se met en seurté derrier les autres qui n'ont tiré, et prennent un grand tour pour aller tous ensemble recharger leurs pistolets en sauveté. Les Français les enfoncent, et se meslans en ce contournement les emportent. L'ordre du combat d'Yvry est blasmé, parce que les reistres estoient au flanc droit, contraints pour leurs ordres et limaçons de tourner à gauche, où, treuvant la cavalerie de leur armée, ils y apportoient confusion. S'ils eussent eu le courage qu'avoient ceux de M. d'Anjou à Montcontour, ils n'eussent point apporté d'inconvenient, et eussent passé outre, comme les escadrons des reistres dudit Montcontour, qui par leur vaillance ne firent point de desordre à la cavalerie française des leurs qui estoit aussi placée sur leur main gauche, ayant esté placez entre deux escadrons de lanciers français; si les reistres ne changent leur ordre de combat, ils sont aisez à défaire : je le juge par l'experience que j'en ay faicte.

M. d'Alençon favorisant les Huguenots et mal contens, en l'an 1575, M. de Thorey passe avec deux mil reistres et cinq cens cavaliers français, pour favoriser la sortie de la cour dudit seigneur

d'Alençon, qui en partit en mesme temps que ces forces entrerent. Le Roy envoye M. de Guise accompagné de douze cens lances, desquels j'estois avec ma compagnie de soixante maistres. Nos ennemis faisoient de grandes traictes pour eviter le combat, et joindre mondit seigneur d'Alençon. Nous redoublasmes les nostres, si bien que nous les joignismes à une journée de Dormans, les retardans par escarmouches, escadrons d'arquebusiers à cheval soustenus. Ils se hastent d'une telle vistesse, que nos troupes harassées ne les peuvent approcher en gros : moy, plus diligent, me treuvay en la place de bataille au rendez-vous dez la pointe du jour.

M. de Guise continue les attaquemens par arquebusades qui portoient dans les derniers rangs des reistres : eux, craignans de perdre leurs bagages, resolvent le combat, renversent les escarmouches. M. de Guise s'estonne n'ayant que ma compagnie, celle de Bezigny, la moitié de celle de M. d'Elbeuf et de Pienne, qui tous ensemble pouvoient estre deux cens chevaux. M. de Guise, conseillé du sieur de Biron, nous commande de soustenir et attendre la charge de pied coy, sans nous advancer; fait mettre pied à terre à deux cens arquebusiers à cheval, tirez des regiments de gens de pied, au bord d'un marets et d'une haye à nostre main droicte. Il n'y avoit à demye lieuë de nous aucune cavalerie, n'estans arrivez les escadrons de MM. de Guise et du Mayne, composez de mil chevaux, ny trois cens reistres que nous avions.

Ce que considerant, nos ennemis viennent resolus, leur cavalerie française à droicte. Le sieur de Biron persiste de n'aller à eux, nous fait les attendre de pied

ferme, pour ne nous desordonner. Ils viennent à la charge; avant qu'y estre ils reçoivent la salve de deux cens arquebusiers; partie de leur effort tombe sur les compagnies de Pienne et d'Elbeuf, j'en eux la meilleure part. Je charge dans le coing de leur escadron; eux moitié tournez et chargez, je les emporte avec tel danger, que mon cheval tué, mon casque jetté hors de ma teste, en leur tournement me donnerent temps d'estre remonté par les miens. De bonheur mon enseigne, auquel je l'avois defendu, n'avoit rompu sa cornette : je les suivis, et se rallierent sous ma cornette plusieurs seigneurs, entre lesquels estoit M. d'Aumalle.

Environ quinze cens chevaux reistres ennemis se retirent en gros; je reste seul à leur suitte avec soixante. Ils passent la Marne à Dormans, moy apres, avec cinquante, contre l'advis de tous mes compagnons. Je ne l'eux si tost passé, que r'alliez font mine de venir à la charge; me voyant branler pour aller à eux, ils continuent leur fuitte par dedans un bois où eux et nous fusmes long temps à le passer. M. de Guise, qui nous avoit fait charger à la premiere charge sans s'y mesler, cherche un passage plus bas, et se treuve à leur flanc quand ils sortoient du bois, où il fut blecé d'un arquebusier qu'il vouloit tuer. Sa blessure oste le courage à cinquante hommes de cheval qu'il amenoit, dont plusieurs de bonnes maisons se cachent dans le bois.

Je r'asseure tout, et tost apres vindrent deux mareschaux de France sous ma cornette, MM. de Rets et de Biron; il y en eust soudainement de bien estonnez. Nous n'avions que soixante maistres, ny à quatre

lieuës de nous autres forces des nostres, sinon M. de Guise blecé, parce que nous avions suivy plus de cinq lieuës la victoire, et que les regiments de MM. de Guise et du Maine avoient tenu autre chemin apres quelques gens de pied et bagages que les reistres avoient; et peux dire que si je n'eusse fait ferme, ces reistres, s'advançant, eussent pris M. de Guise qui estoit sur un brancard, à demy mort. Tous ces quinze cens reistres se mettent en ordre de combat, viennent à nous; de ces soixante maistres il ne m'en demeure trente : voyant le peril, chacun prend party, l'estonnement augmenté pour la blesseure de M. de Guise, que nous tenions mort. Je dits au sieur de Biron, qui estoit assez triste, que j'allois charger, avec ces trente chevaux qui me restoient, ces quinze cens pour sauver M. de Guise, et qu'il se retirast, s'il pouvoit, avec luy. Ainsi que je m'advançois au trot, nous recogneumes dix trompettes nues testes; et ayant envoyé un des miens qui parloit allemand, le suivant de pres, ces trompettes nous dirent que ces quinze cens reistres se venoient rendre, les ayant M. de Thorey abandonnez, s'estant retiré avec cent chevaux; les mareschaux vindrent faire la capitulation, et r'amenerent avec eux les trente qui s'en estoient allez. J'eus l'honneur ce jour, avec cinquante chevaux qui me restoient de ma compagnie, d'amener quinze cens reistres prisonniers, et avions rompu au commencement les deux mil avec deux cens chevaux. Je continue en mon opinion, que c'est une nation (s'ils ne changent) fort aysée à battre, maintenant qu'ils ne sont pas tels qu'ils estoient à la bataille de Dreux.

La resolution que les Huguenots eurent de com-

battre à Montcontour, en l'année 1569, semble celle que M. du Mayne prist à Yvry, en l'an 1590. Leurs deux armées composées d'estrangers, toutes deux traictoient avec leurs ennemis, toutes deux eurent des conseillers (dont j'estois) de ne combattre, me souvenant avoir dit au conseil, le matin devant le combat, que cent raisons convioyent à la bataille, et deux cens la dissuadoient : une seule mauvaise raison emporta les deux chefs en divers temps, qu'ils ne perdroient que ce qu'ils devoient perdre, manquant d'argent; qu'en quinze jours leurs estrangers traicteroient et les trahiroient ou abandonneroient. Malheureux advis, sans considerer que la perte ne gisoit à estre abandonné des estrangers, mais bien en l'honneur et reputation des armes, qui est la ruyne des partis, suivie de toutes defaveurs. Apres la faute, les deux chefs de guerre civile, MM. du Mayne, admiral de Chastillon, le cogneurent et l'esprouverent à leur dommage et perte : les jeunes audacieux, et les clercs qui s'ennuyent de la guerre, sont des conseils dangereux.

Opiniastrer forcement, quoy que les conseils soient veritables, contre son general, est dangereux; faut maintenir son advis sans l'offencer; autrement par depit, pour ne se monstrer ignorans, ils suyvent les contraires opinions, encore qu'ils les sçachent moins utiles que les proposées : neantmoins, en ce qui emporte de la vie et de l'honneur, vaut mieux perdre la bienveillance du general que la ruïne du party à ceux qui ont de la generosité.

La retraicte estoit facile à l'admiral de Chastillon à Montcontour, s'estant retiré en gros, faisant souvent

teste, s'empeschant d'estre chargé par petites troupes, lesquelles, contrainctes d'attendre leur gros, donnent loisir de retraicte. De ce temps les arquebusiers à cheval bien montez pressent fort ceux qui s'en vont, joinct à ce que les victorieux y precipitent des petites troupes pour arrester les fuyards; la prudence sans perdre l'entendement est grandement requise, depuis qu'on tourne le doz pour faire une retraicte, si on ne previent la crainte des soldats, et par bon ordre et paroles audacieuses, feignant que la retraicte se fait à dessein pour faire debander les ennemis à la suitte, et avoir moyen de les defaire lors qu'ils pensent estre victorieux : ces inventions sont necessaires pour eviter le desordre. Mil chevaux en cinquante troupes prenans divers chemins, ayans mesme rendez-vous, se peuvent retirer sans grande perte, et se remettre ensemble à vingt lieuës de là où ils se sont separez : au pis ne s'en defait qu'une des troupes de vingt chevaux.

La perfection d'un homme de bien semble ne luy permettre feindre d'estre malade; il peut dire : « Je ne « peux, ou je ne veux librement. » Ceux d'advis contraire blasment ceste franchise d'ignorance; est loisible à un homme de bien de dissimuler et mentir à bonne fin, si est-ce que la generosité et vérité sont tousjours à priser : heureux sont ceux qui n'y sont contraincts par les manyments des grandes affaires !

Les maladies sont envoyées aucune-fois plus pour le bien que pour le mal des hommes, le trop de santé apporte souvent prejudice. Celles que j'ay eu m'ont osté le moyen d'acquerir de la reputation : que si la santé me fust demeurée depuis le temps que les guerres sont passées, sans doute je l'eusse employé à en

rechercher de nouvelles en Hongrie et en Flandres, me ressentant assez de courage et d'experience pour acquerir de l'honneur. Mais aussi la guerre ne pouvant avoir autre consideration que l'utilité d'icelle, il n'y eust manqué d'occasion de peché et de damnation : et Dieu, qui sçait mieux ce qu'il nous faut que nous mesmes, qui quelquesfois nous veut sauver malgré nous, nous envoye des accidents que nous nommons malheurs, qu'en effect sont pleins de felicitez, purgeant nos peschez, nous empeschant de nous perdre en ceste courte vie, pour en acquerir une éternelle.

Hors des sanglants combats, sauvé de tant d'assauts,
Percé de douze coups d'arquebuse et d'espées,
Prisonnier quatre fois des Turcs et des armées,
En rompant leurs prisons par d'infinis travaux;
Je disois à part moy : Comme de tant de maux,
De feu, de fer, de sang à ma mort conjurée,
Dieu m'a voulu tirer, ma vie est destinée
Pour quelque illustre faict ou miracles nouveaux.
En retournant chez moy Dieu m'a ouvert les yeux,
Confirmé mon penser; mais en differents lieux,
Changeant le vain honneur au monde pretendu,
A un celeste espoir et de divine flame,
Consumant mes pechez, il m'a sauvé, perdu,
Et pour ceste grandeur avoit gardé mon ame.

Un gros au milieu du village placé evite les surprises; promptement et sagement courir à l'alarme, sans se precipiter, renverse les entrepreneurs, qui entrent à deux cœurs, en soupçon de trahison et entreprise double : les mots dicts à propos quelquefois de gausserie, en un grand peril r'asseurent les estonnez. Hannibal en usa à la defaicte de Cannes, respondant à Gigon que de tant d'ennemis qu'il contoit il n'y en avoit point qui eust nom comme luy.

Si les chefs de guerres civiles ne sont genereux, et qu'en peu de temps leur dessein ne succede, ils s'ennuyent, et souhaittent d'estre à recommencer, tant pour le danger des ennemis que pour l'importunité, menaces et monopoles des amis. Ceux qui en ont tasté ayment mieux vivre en une mal-asseurée paix, ou se precipiter dans les combats, qu'estre en la servitude des leurs, en danger d'estre trahis à tous mouvements. Il faut des parties non communes à un chef de part, mespriser la mort, laquelle se presente à tout coup, vigilant, agissant, sans repos, n'y ayant seurté qu'en travaillant.

Le Turc desire joindre le Tanaïs avec la Boristene, pour rendre navigables les marchandises de la mer Noire en l'Oceane; est empesché par le Moscovite, mais plustost de Dieu, qui a limité des bornes que les hommes n'ont puissance de passer. Les Venitiens tranchent quelques canaux, les rendent navigables pour peu d'espace; les grandes entreprises leur sont interdictes, ainsi comme aux Français de trancher le destroict de Sainct Jean du Lux pour entrer de la Mediterranée en l'Oceane, ny joindre Loire à Seyne, ny la Mouzelle à la Meuze. Les entrepreneurs de tels ouvrages en France, de joindre la Seyne à la Loire, la Saosne à la riviere d'Armançon, se sont faicts mocquer d'eux, et de leurs epitaphes ja desseignez pour les planter quand l'ouvrage seroit faict.

L'aguerriment des peuples s'accroist, se change, s'amoindrit en peu de temps; quinze cens reistres tuez par M. de Guise au baron d'Aulne, lequel baron avec quatre mil qui luy restent fuit cinquante lieuës, et sort de France. Les reistres, perdant la bataille de

Moncontour, se retirent en gros en moindre nombre, traversent quatre vingts lieuës de montagnes, reviennent combattre à Arnay le Duc. Aux suittes de victoires le trop de prudence a ses incommoditez comme le trop de folie ses pertes. Les Huguenots se sont maintenus, ont fait la paix sans argent, n'ayant que cinquante villes; ceux de la Ligue avec les deux tiers de la France, les forces du Pape et d'Espagne, se sont perdus : tant peut en divers temps la difference des generositez. Il est vray que la Ligue avoit des incommoditez, estant de semblable religion que leurs ennemis; ils traictoient quand bon leur sembloit, ils n'esperoient avoir de leurs chefs par le danger que ce que le Roi leur promettoit par la paix.

Il est emerveillable d'où viennent tant de millions d'or levez en France, en trente cinq ans de guerre des Huguenots et de la Ligue : c'est que la guerre estoit auparavant sur les frontieres ou aux païs estrangers, non dans le cœur du royaume. Depuis les Anglais és guerres civiles des maisons de Bourgongne et d'Orleans (semblables aux dernieres pilleries), il y a eu six vingts ans : en ces six vingts ans de repos, le peuple avoit reservé et enterré de l'argent qu'il a falu sortir pour rachepter les vies des particuliers. De plus, il y a une circulation d'argent; ce qui se donne aux soldats est rendu par eux aux marchands et ouvriers, lesquels, pour avoir pain, vin et foing de la campagne (où ils n'osoient sejourner, ny mesmes les gens de guerre), le donnoient aux païsants qui le rendoient aux gendarmes par contributions. C'est pourquoy, en trente lieuës que contient la Bourgongne, se levoit au temps des guerres passées huict cents mil escus par an des

deux partis; tant faisoit promptement cet argent sa circulation. Le Roy entrant en Bourgongne, en trois mois de sejour y apporta plus de dommage que six ans de guerre n'avoient faict, parce qu'ils emporterent l'argent et le bestail hors de la province, qui ne revint plus, duquel se faisoit ce contournement susdit. Et sans la venue de Sa Majesté, en l'année 1595, il y avoit assez d'argent en la province pour continuer les grandes levées, et faire la guerre trente ans, par l'ordre qu'on y avoit mis, pourvu que l'on ne se fust servy d'estrangers qui eussent emporté les deniers. La principale pauvreté de la France est advenue en la mort du peuple, et de ce qu'ils ont esté empeschez de labourer, d'autant que les Espagnols y ont apporté six millions d'or, qui est plus d'argent que la solde des estrangers n'en emportoit.

La reputation des armes sert de beaucoup : avant le siege de Poictiers les Huguenots se faisoient craindre, apres ils craignent. En la Ligue, jusques au combat de Senlis, dix de M. du Mayne en faisoient fuyr cent du Roy; apres, dix de Sa Majesté en faisoient fuyr cent de M. du Mayne; tant peut l'opinion en laquelle il se faut maintenir. Les capitaines ne doivent permettre aux ignorans ou timides d'aller à la guerre; ceux qui sont battus ou battent souvent, ostent le courage ou le donnent aux armées.

Ceux qui commencent les premieres guerres civiles, pour s'en prevaloir et changer l'Estat, n'en viennent à bout; les seconds ou troisiesmes entrepreneurs les font quelquefois reüssir. Sylla et Marius esbranlerent l'Estat romain, Pompée et Jules Cesar approcherent de s'en rendre maistres, Auguste l'obtint absolu, changea la

republique en monarchie; ce qu'il n'eust peu sans ceux qui l'avoient precedé, qui travaillerent pour luy non pour eux, luy tracerent le chemin qu'il devoit suivre; se fit sage par leurs fautes, cogneut ce qu'il falloit faire et eviter pour ne tomber aux erreurs qu'ils avoient fait. Les troubles huguenots sont comparez à ceux de Marius et Sylla, Sertorius, Spartacus; ceux de la Ligue à ceux de Jules Cesar, ayant esté M. du Mayne aussi proche de la Coronne que luy: garde le troisiesme qu'il ne s'esleve un Auguste, ou plusieurs qui changent l'Estat, et facent le dessein plus court, les traictez d'estrangers plus fermes, et à ses partisans des effects et promesses plus asseurées, lesquels seront en defiance, en courage, resolution, actions, differents de ceux du passé. Du chastiment de l'ignorance de leurs devanciers naistra la prudence des successeurs, desesperera les traictez, vivront pour vouloir mourir, si la mort des vivans n'empesche ceste science qui ne s'apprend par livres. Dieu est maistre de tous ces changemens; la guerre, la paix adviennent selon nos œuvres. Le paysan du Danube, en plein senat romain, dit: « Nous nous vengerons de vous lorsque vos dieux se-« ront courroussez, les nostres appaisez, et que serons « plus gens de bien que vous. » Si la France obeyt à Dieu il luy donnera sa paix, sa dissipation et ruyne si elle fait le contraire.

Il y a eu quatre changements de divers buts aux Huguenots: les premieres guerres civiles se firent par les menées de la Royne, pour obtenir le credit de la Cour, et en deposseder ceux de Guise; les secondes par les Huguenots croyans occuper le Roy et l'Estat; les troisiesmes par necessité, et pour asseurer leur vie; aux

quatriesmes ils furent tuez par leur outrecuidance à la Sainct Barthelemy, voulant forcer les Catholiques français de prendre leur querelle contre les Espagnols, et recevoir la perte, de laquelle ils vouloient tirer le profict. Ceux de la Ligue, au commencement sous M. de Guise, assistez de la Royne, firent la guerre pour entrer en credit, et chasser les mignons du roy Henry III. Apres la mort de M. de Guise, la necessité arma ses freres, l'heureux progrez le fit pretendre au supreme degré; de quoy tombez apres la bataille de Senlis, le decez du Roy r'alluma ce dessein d'occuper la Coronne, que les victoires d'Henry IV esteignirent en partie, et firent penser à la dissipation empeschée de Dieu, de la maladie du duc de Palme, imprudence et mauvaise intelligence des chefs de l'union.

L'honneur posé en la vaillance des gentils-hommes, et la honte en la fuitte, sert beaucoup aux roys, pour lesquels eux portez au combat s'y maintiennent pour leur propre interest et reputation, sont plus braves par necessité que les citadins, qui ne sont tant dezhonorez en leur fuitte; mais lors qu'iceux gentils-hommes se mes-allient, les enfans perdent souvent la juste moitié de leur valeur.

Apres tant de victoires la paix honteuse accordée par la Royne, pour gagner trois ans d'aage à ses enfans, necessaire pour gouverner et pour ruïner le party huguenot, lequel (ambitieuse) elle ne vouloit du tout atterrer, pour s'en prevaloir contre ses enfans propres à un besoin, ou autres qui voudroient la deposseder de son gouvernement, juge le profond repos contraire à son dessein et aux levées de deniers extraordinaires qu'elle desiroit. MM. de Lorraine consentent à ceste

paix, sous esperance d'attraper les Huguenots desarmez, lesquels, haussez des prosperitez advenuës depuis Montcontour par la faute des Catholiques, r'encouragez ne desseignent rien de bas.

Le sieur de Tavannes craint d'estre garent de ses conseils aux evenements mauvais qui pourroient succeder pour n'estre creu qu'à moitié, contrarié par les divers buts et desseins de la Cour, ne s'oppose à la paix, pense à ses affaires domestiques, marie sa fille au sieur de Mortemart le plus riche gentilhomme de Poictou, son fils à la fille du sieur comte de Charny, auquel il fait avoir la reserve de l'estat de grand escuyer tenu par le sieur de Boisy son beau pere; luy donne la lieutenance de Bourgongne qu'il avoit, sous promesse de la rendre dans six mois à sondit fils; à quoy ledict comte de Charny manqua: tant peut l'amitié des peres qui se despouillent des grades pour faire avoir des filles heritieres à leurs enfans. Le Roy et Monsieur, son frere, en jalousie à qui seroit le sieur de Tavannes, chacun le desire: M. d'Anjou luy offre deux mil livres de pension; il les refuse, si ce n'est avec permission du Roy. Apres avoir monstré qu'il n'est loisible aux subjects de prendre pension que de leurs souverains, l'accepte par commandement de Sa Majesté.

M. d'Anjou, riche d'appennage et d'honneur, mignon de sa mere (qui le prepare pour s'en servir contre le Roy son fils, s'il luy vouloit oster le gouvernement des affaires), se plonge aux plaisirs. Le sieur de Tavannes l'en reprend, luy remonstre que la mort vient assez tost, sans l'avancer par voluptez et irritemens d'apetit extraordinaire, ruïne d'ame, de corps et

de reputation. Les despences excessives continuantes aux nopces de M. de Guise et de la vefve du prince de Portian, ledict sieur de Tavannes s'en moque, dit au Roy qu'il vouloit faire un festin, et qu'au lieu des chantres qu'ils faisoient venir dans les nues feintes, il en feroit venir qui diroient ceste verité : « Vous estes des « sots, vous despendez vostre argent en festins, en pom- « pes et masques, et ne payez gensdarmes ny soldats ; « les estrangers vous battront. » Se mocquant des prodigalitez du Roy, faictes à gens sans merites, dict qu'il avoit tant fait battre un mauvais chien qui prenoit le meilleur morceau à la curée d'un cerf, qu'il rendit sa gorge, et que les Turcs mangeoient un batteau de foing devant les Chrestiens, ausquels ils faisoient payer de l'argent, disans qu'ils avoient mangé pour leur donner passe-temps ; que les courtisans demandoient au bout de deux ans recompense : enquis pourquoy, ils ne pouvoient respondre, sinon que pource qu'ils avoient bien regardé Sa Majesté ; dict que la Cour ressemble une estable de pauvre gentilhomme, là où l'on met les chevaux, les asnes et les bœufs, en mesme ratellier ; son merite faisoit prendre toutes ses gausseries en bonne part. Les Huguenots, à l'accoustumée, continuent les plaintes dés le lendemain de la paix.

Le Roy nomme le sieur de Tavannes, avec autres de son conseil, pour pourvoir aux differents et rançons des prisonniers. Il le fait avec tant de justice que les Huguenots mesmes ne vouloient autre arbitre. Il refuse souvent d'aller au conseil des finances, respond ne se vouloir damner pour accroistre les tailles du Roy. Il se fust volontiers retiré pour faire son salut, n'eust esté le desir de la grandeur de ses enfans : son integrité paroit

à la responce suyvante aux inventions du sieur de Marillac (1) :

« Je dis que tous ces articles proposez par le sieur de Marillac, financier, tendent à subsides, non seulement sur le pauvre peuple, ains aussi sur la noblesse et sur l'Eglise, dautant que les poincts où il parle d'eriger officiers, sont tousjours plus de despence pour un chacun, et si en fin reviendra à grands frais au Roy, pour la grande quantité d'argent qu'il faudra pour les gages; outre qu'au lieu de reformer la justice pour l'equité et soulagement du peuple, c'est y adjouster infinis pilleurs à sa ruïne.

« Quant au subside de payer un denier pour livre de chaque contract, ou vendition qui se fait, c'est la mesme taille pour la noblesse, et plus sur icelle que sur autres, d'autant qu'ils ont plus de biens, et contractent plus souvent.

« Quant aux subsides sur les farines et vin, il se treuvera de mesme ; la noblesse sera plus à la taille que les autres, et perdront une partie du revenu de leurs moulins. Le pauvre peuple, comme laboureurs, en seroient aussi chargez par trop, d'autant que la pluspart ne vit que de pain ; enfin il se treuveroit bien dur que les hommes ne peussent manger un seul morceau qui ne portast subside.

« Il y a aussi fort peu de propos de prendre et payer le vin à la vigne, parce qu'il n'y auroit point d'egalité en ce subside par le royaume ; et tel pays qu'est tout de vignoble, où est ordinairement le plus pauvre peu-

(1) *Du sieur de Marillac.* Guillaume de Marillac, seigneur de Ferrières, frère de Charles de Marillac, archevêque de Vienne, étoit alors surintendant des finances.

ple, ne vivant que de ses bras, payeroit cent mil livres ou tant de subsides par an, plus que les meilleurs où il n'y a vignoble. Et à tous evenemens, s'il falloit prendre sur le vin et que l'on ne voulust craindre d'eriger subsides sur le peuple, le faudroit prendre lors qu'il se vend en destail, d'autant que partout il s'en vend, et y seroit la noblesse moins interessée.

« Et touchant celuy de vendre des bois par coupes, cela est juste et raisonnable, sans faire tort à personne.

« Et quant à reduire les rentes qui sont au denier quinze, il y a quelque apparence, attendu le gain qu'ont desja fait ceux qui les tiennent : c'est le moins mauvais.

« Apres avoir veu les moyens baillez par le sieur de Marillac, et consideré ce qui touche à l'estat de la Coronne, il n'est possible de treuver bon un seul des articles qui interesse la noblesse, ny qui la rend taillable, et de serve condition : d'autant que l'on sçait bien l'inconvenient qui en peut advenir au susdict Estat. Les exemples en sont recents de tous costez, et faut necessairement considerer que c'est ce qui soustient la hautesse du Roy et l'Estat pour estre courageuse, et partant doit estre tenuë libre et menée par amour, qui en fin ne veut mettre tout au hazard, en ce temps que les cervelles et fantaisies sont trop remuantes. »

Au mois de novembre 1570, le roy Charles espouse Elizabeth d'Autriche, fille de Maximilien, empereur, esperant en vain, pour le peu de puissance que les empereurs ont en Allemagne, par ce mariage rompre les levées des reistres, si accoustumez à venir en France.

[1571] Le sieur de Tavannes sans grade gouvernoit l'Estat; ses merites parlent pour luy ; ennemy de toute faction contraire à Leurs Majestez, qui se plaignent de n'avoir aucuns estats vaquans pour le recognoistre. La Royne disant à madame de Tavannes qu'elle le creeroit cinquiesme mareschal s'il s'en estoit fait autres fois, elle respond que c'est chose inusitée de leur avoir fait gagner deux batailles en un an, qui meritoit recompense non accoustumée. Leurs Majestez se resolvent, luy donnent et le creent cinquieme mareschal de France, avec plus d'honneur que s'il eust esté pourveu par la mort d'un d'iceux : sa valeur estouffe l'envie; le choix est appreuvé generalement de tous, pour y avoir douze ans que la France le luy donnoit. La teneur de ses lettres fut telle :

« CHARLES, par la grace de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Comme nous n'ayons rien plus cher ny recommandé que la vertu et preuve signalée des grands et gens de guerre, mesme de ceux qui ont vaillamment hazardé leurs vies et liberalement employé leurs biens et moyens pour s'acquerir la gloire que les armes peuvent apporter aux plus courageux, qui se sont exposez pour la conservation et augmentation de nostre Coronne ; et considerans les grands, notables, dignes et remarquables services que le sieur de Tavannes, chevalier de nostre Ordre, conseiller en nostre conseil privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances, et n'agueres nostre lieutenant general au gouvernement de Bourgongne, a depuis quarante-cinq ans faits et continuez avec tout honneur et loüange aux feuz rois, nos tres-honnorez ayeuls, pere et frere

d'heureuse memoire, et à nous, tant hors nostre royaume qu'au dedans iceluy, en plusieurs et importans affaires et voyages, assauts, defences de villes, rencontres et batailles, mesmes en celles de Pavie, Cerisolles, Ranty, et signamment des dernieres de Jarnac et de Montcontour, sous la charge de nostre tres-cher et tres-amé frere le duc d'Anjou et de Bourbonnois, nostre lieutenant general representant nostre personne par tout nostre royaume, avec telle reputation que nostre dict frere et tous les seigneurs, princes, capitaines et gens de guerre qui estoient le tesmoignent. Ayant aussi egard que dés le temps de notre seigneur et pere le roy Henry, et lors de ladicte journée de Ranty, où ledict sieur de Tavannes fit tres-grand devoir, ledict sieur Roy (pour memoire de sa vertu), en presence de l'armée, le voulut honnorer de son Ordre et luy donner celuy mesme qu'il portoit. Et depuis encores luy ont esté souventefois promis et asseurés de grands estats, selon qu'il a tres-bien merité;

« Sçavoir faisons que nous voulons de tres-bon cœur, et ainsi qu'il appartient, et que nous devons recognoistre et favoriser un si digne, rare, affectionné et ancien serviteur que ledit sieur de Tavannes, et user envers luy de la remuneration et grace extraordinaire qu'il s'est acquis par sa vertu et valeur, et par ses longs, laborieux et extraordinaires services, à fin qu'il serve d'exemple pour estre imité par tous chevaliers genereux, et le gratifier en cest endroit;

« A ces causes, et autres tres-grandes raisons et considerations à ce nous mouvans, par le bon et prudent advis de la Royne nostre tres-honnorée dame et mere, et de nostredict frere le duc d'Anjou, et de nostre

grace speciale, pleine puissance et autorité royale, avons (en faveur dudict sieur de Tavannes) fait, erigé, creé, ordonné et estably, faisons, erigeons, creons, ordonnons et establissons par ces presentes, et pour ceste fois tant seulement, un estat de mareschal de France, outre les quatre mareschaux de France qui ont accoustumé d'estre, et qui sont de present pourveuz. Et audit estat avons attribué et affecté, attribuons et affectons tels et semblables honneurs, prerogatives, franchises, libertez, gages, pensions, droicts, profits et emoluments, avec mesme pouvoir, puissance et faculté desquels lesdicts quatre mareschaux de France et chacun d'eux a joüy et usé bien et duement, joüyt et use, suivant l'ancienne creation et institution, sans qu'il soit besoin d'iceux cy specifier ny declarer, et lesquels nous tenons pour tous specifiez et declarez, et à plein confians des grands sens, suffisances, preud'hommie, vaillance, grande conduicte, experience au fait de la guerre et des armes, et diligence dudict sieur de Tavannes;

« Luy avons liberalement, et en recognoissance de ce que dessus, donné et octroyé, donnons et octroyons par cesdictes presentes, le susdit estat de mareschal de France, pour par luy le tenir, exercer, en joüyr et user, ausdits honneurs, prerogatives, preeminences, franchises, libertez, gages, pensions, droicts, pouvoir, puissance et faculté dessus dictes, et comme l'un des autres quatre mareschaux de France, tant qu'il nous plaira; à la charge expresse, et non autrement, que ledit present estat de mareschal de France demeurera suprimé, et le suprimons dés maintenant, apres le decez dudict sieur de Tavannes, ou apres l'avoir pourveu de

l'un des quatre autres estats de mareschal de France, si aucun vient à vacquer durant sa vie. Et toutesfois alors ledict sieur de Tavannes ne sera tenu prester autre serment que celuy qu'il fera en vertu des presentes, ny prendre autres lettres de provision.

« Si donnons en mandement à nostre dict tres-cher et tres-amé frere le duc d'Anjou et de Bourbonnois, nostre lieutenant general, representant nostre personne par tout nostre royaume, à tous nos lieutenants generaux, gouverneurs, capitaines et chefs de nos gens de guerre, et à tous nos justiciers, officiers et subjects, et chacun d'eux, ainsi qu'il appartiendra, que ledit sieur de Tavannes, duquel nous avons pris et receu le serment requis et accoustumé, et, iceluy mis et institué en possession et saisine dudit estat de mareschal de France, ils le facent, souffrent et laissent joüyr et user d'iceluy, ensemble de tout le contenu cy dessus, pleinement, et à luy obeïr et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, és choses touchants et concernants ledict estat et office de mareschal de France.

« Mandons en outre à nos amez et feaux conseillers et trésoriers de nostre espargne, presens et advenir, que les gages, pensions et droicts que nous attribuons audict estat, tels et semblables qu'à l'un des autres mareschaux de France, ils payent, baillent et delivrent audit sieur de Tavannes, par chacun an, aux termes et en la maniere accoustumée, et par eux rapportans le *vidimus* des presentes, collationné au present original par l'un de nos amez et feaux notaires et secretaires, avec quictance suffisante. Nous voulons tout ce que payé et delivré aura esté à l'occasion que dessus, estre passé et alloüé aux comptes desdits tresoriers par nos amez

et feaux les gens de nos comptes à Paris, ausquels nous mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est nostre plaisir; nonobstant la creation et institution desdicts quatre mareschaux de France, et quelconques edicts, ordonnances et coustumes à ce contraires, ausquelles, pour ceste fois seulement, et sans y prejudicier en autre chose, nous avons, pour les bonnes causes et considerations que dessus, desrogé et desrogeons par ces presentes, lesquelles nous avons voulu (en tesmoin de ce) signer de nostre propre main, et à icelle fait apposer nostre seel. Donné à Maizieres, le vint-huitiesme jour de novembre, l'an de grace mil cinq cens soixante et dix, et de nostre regne le dixiesme. Signé CHARLES. Et sur le reply :

« Aujourd'hui seizieme de Fevrier, l'an mil cinq cens soixante onze, le Roy estant au chasteau de Boulongne, Monsieur, duc d'Anjou, frere et lieutenant general de Sa Majesté, a presenté à Sadite Majesté le sieur de Tavannes, et luy a fait faire le serment de mareschal de France en tel cas requis et accoustumé, et luy a mis en main le baston de mareschal de France, moy conseiller et secretaire d'Estat de Sadicte Majesté present. Signé DE NEUFVILLE. »

« CHARLES, par la grace de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Combien que, dés le vint-huictieme jour de novembre mil cinq cens soixante et dix, en pourvoyant nostre cousin le sieur de Tavannes d'un estat de mareschal de France, lors par nous erigé en sa faveur, ayons declaré, et soit porté par les lettres de provision dudict sieur de Tavannes, que sondict estat de mareschal de France de-

meureroit suprimé apres son decez, ou apres l'avoir pourveu de l'un des quatre autres estats de mareschal de France, si aucun venoit à vaquer durant sa vie ; et toutesfois qu'alors ledict sieur de Tavannes ne seroit tenu nous prester autre serment que celuy qu'il feroit en vertu de cesdites lettres, ny en prendre autre provision ; et partant estant intervenu le decez de feu nostre cousin le sieur de Villeville, mareschal de France, nostredict cousin le sieur de Tavannes puisse et doive, sans aucune formalité, ny lettres de provision, entrer immediatement au lieu et place de mareschal de France dudit defunct ;

« Neantmoins nous avons (en tant que besoin seroit) bien voulu rendre plus ample tesmoignage de nostre intention en cest endroit. Pour ces causes et autres à ce nous mouvants, avons dict, declaré et ordonné, disons, declarons et ordonnons par ces presentes, voulons, et nous plaist, que nostredit cousin le sieur de Tavannes entre immediatement en l'estat, dignité, pouvoir, departement, gages, pensions et droicts de mareschal de France, qu'avoit et exerçoit nostredict cousin le mareschal de Villeville ; et lequel estat luy avons de nouveau donné, octroyé et confirmé, donnons, octroyons et confirmons par cesdites presentes, sans qu'il soit tenu prester autre serment que celuy qu'il a desja fait en vertu de ses premieres lettres, à la charge que ledict estat de mareschal de France qu'il tenoit, et qu'avions erigé en sa faveur, sera et demeurera suprimé : car tel est nostre plaisir. En tesmoin dequoy, nous avons fait mettre nostre seel à cesdictes presentes. Donné à Duretal, le dernier jour de novembre, l'an de grace mil cinq cens

soixante onze, et de nostre regne le onzieme. Et sur le reply, signé DE NEUFVILLE. Le Roy, la Royne presents. »

Soit que le Roy, à dessein, ne tint parole, ou que la haine inveterée des Catholiques causast les massacres en plusieurs lieux; sur les plaintes huguenottes le mareschal de Cossé est envoyé à La Rochelle, les deputez de l'Admiral à la Cour, les desseins differents. La Royne possede ses enfans par MM. de Rets et Villequier, ses creatures, dissimule, temporise jusques à ce qu'ils soient en aage avec les Huguenots, lesquels (sans prendre temps) resoulent forcer Leurs Majestez à la guerre d'Espagne, et les allier avec les Anglais leurs amis; practiquent guerre etrangere ou civile, cabalent en Cour par ceux de Montmorency, intimident, jalousent le Roy du credit et de l'honneur de son frere, proposent de le bannir de France par le mariage d'Angleterre, qu'un royaume ne peut souffrir deux Roys; que c'estoit marier la France à l'Angleterre, les Huguenots aux Catholiques, pour partager le monde : en effect, pretendent de chasser leurs ennemis, et, sous le nom du roy d'Angleterre, rendre M. d'Anjou captif, sçachant ne se pouvoir r'allier avec luy, parce que de leur honte procede son honneur.

Le jeune sang boüillant du roy Charles agrée ces discours : la Royne cognoist comme elle possede son fils, ses humeurs et gouverneurs, ne se donne peyne de ses opinions, s'asseure les pouvoir changer en un mouvement. Toutes resolutions sont remises à Blois, où la royne de Navarre et l'ambassadeur d'Angleterre devoient arriver. Le sieur de Tavannes, apres plusieurs reïterez advis envoyez par escrit à M. d'Anjou, est en-

voyé querir, sans nuls desseins arrestez, ny de la guerre d'Espagne, ni de la Sainct Barthelemy (quoy que les ignorants ayent escrit). Les Huguenots espreuvent leur credit en la Croix de Gastine, erigée des biens d'un Huguenot bruslé, qui est transportée de nuict de la maison razée, malgré les Parisiens, au cimitiere Sainct Innocent; joinct avec la faveur non dissimulée du Roy, qui, pour se defaire de son frere et de sa sœur en mesme temps, et acquerir reputation par les armes, estoit porté à eux. La Royne, voyant son inclination, fluctuoit : les desseins et esperances huguenottes estoient d'exalter leur party, d'abbaisser le roy d'Espagne et la religion catholique, bannir de France M. d'Anjou leur ennemy, gouverner la Cour par le mariage du prince de Navarre, jetter la guerre en Flandres, en recevoir le gain, et le Roy la perte, s'establir aux despens de tous. La vieillesse, la laideur, et les articles de la royne d'Angleterre, la haine, le soupçon des Huguenots, glacent M. d'Anjou, qui haste par courrier la venuë du sieur de Tavannes, luy demande advis qu'il reçoit. Luy l'admoneste de regarder ses mains sanglantes des Anglais et des Huguenots, les receptions, les affronts du roy Philippe marié à Marie, royne d'Angleterre, leurs Roys esleus plus prisonniers que Roys, luy propose de se descoudre sans deschirer, cognoissant la furie et ambition de son frere, l'inclination de la Royne et de Madame au mariage de Navarre, pour demeurer à la Cour. Roy, Royne, M. d'Anjou, royne de Navarre, millort Robert, ambassadeur d'Angleterre, le comte Ludovic de Flandres, le sieur de Tavannes, arrivent tous à Blois.

La Royne luy demande comment elle sçauroit le cœur de celle de Navarre ; il se rit, respond : « Entre « femmes, mettez-la la premiere en colère et ne vous « y mettez point; vous apprendrez d'elle, non elle de « vous. » Le sieur de Tavannes taste le nœud du mariage du roy de Navarre, essaye de le rompre (tant s'en faut que l'on pensast faire la Saint-Barthelemy à ces nopces, que, sans Madame, fille du Roy (1), qui y avoit inclination, il se deslioit). Enfin est consenty par M. d'Anjou, pour, par un petit mal, eviter le sien plus grand d'Angleterre. Le millort Robert fournit ses articles pareils à ceux du roy Philippe d'Espagne avec la royne Marie, excepté que la royne d'Angleterre vouloit estre mariée à l'huguenotte. M. d'Anjou, conseillé du sieur de Tavannes, le tranche court, dit au Roy son frere s'il luy commandoit qu'il s'y marieroit, mais qu'il sçavoit tres-bien qu'il n'y vivroit pas quatre mois; qu'il aymeroit mieux n'estre rien du tout en France, et y mourir pour son service, que d'aller en Angleterre. Ceste response, et l'intermission de la Royne, refroidit ce mariage. Le sieur de Tavannes le tourne en gausserie (2). L'ambassadeur couchoit

(1) *Madame, fille du Roy, qui y avoit inclination.* Marguerite de Valois étoit la sœur et non la fille de Charles IX. Tous les Mémoires du temps attestent que, fortement éprise du jeune duc de Guise, elle se décida bien malgré elle à épouser le prince de Béarn.

(2) *Le sieur de Tavannes le tourne en gausserie.* Milord Robert, dont il est ici question, étoit Robert Dudley, fils du duc de Northumberland, qu'Elisabeth créa comte de Leicester. Elle l'aima plus que tous ses autres favoris. Mademoiselle de Châteauneuf, dont parle ensuite Tavannes, étoit l'une des personnes les plus séduisantes de la cour de Catherine de Médicis. Deux ans auparavant elle avoit été chargée par cette reine de diriger, à son entrée dans le monde, le vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, âgé de treize ans. Elle étoit en

avec la Royne sa maistresse; il dit à Monsieur : « Le « millort Robert vous veut faire espouser son amie, « faites luy espouser Chasteauneuf qui est la vostre, « vous luy rendrez le pennache qu'il vous veut « donner. »

En ceste grande assemblée le Roy propose un tournois; le sieur de Tavannes en donne l'ordre et invention, icy escrit de son stil, qui estoit une grande bresche defenduë, et une retraicte derrier un retranchement, où les assaillans entrez eussent voulu estre dehors, feinte à l'imitation de l'aguerriment d'alors.

« A la grande porte, vingt arquebusiers commandez par le capitaine lesquels garderont quelque peu la porte avec arquebusades, apres se retireront tousjours en escarmouchant jusques au bout du pont du chasteau, où ils ne s'arresteront, ains couleront dans la porte de la vis pour monter audict chasteau.

« A l'autre, vingt arquebusiers, soustenus de dix corcelets, sous le capitaine partiront des cuisines, et feront une charge à ceux qui auront gagné la grande porte, pour essayer de la regagner : ayant failli à la regagner, se retireront en escarmouchant pas à pas de là où ils seront venus.

« Le Roy ayant gagné la grande porte entrera avec son camp, se logera devant et dessous les galleries, fera la premiere assiete de l'artillerie, assoira ses corps de garde et sentinelles. Cela faict, debandera une

même temps la maîtresse du duc d'Anjou. Lorsque ce prince, devenu roi sous le nom de Henri III, épousa Louise de Vaudemont, il voulut marier mademoiselle de Châteauneuf à François de Luxembourg qui la refusa. Elle épousa depuis Philippe Altovity, seigneur de Castellane, et l'on dit qu'elle le tua pour le punir d'une infidélité.

troupe d'arquebusiers de l'un des costez de la place, et par l'autre Sadicte Majesté, seul avec deux capitaines, ira recognoistre, soustenu neantmoins de quelques arquebusiers, qui ne tireront, si ce n'est que Sadicte Majesté fust pressée; apres se fera les approches, posera l'artillerie, et tirera en batterie.

« Une troupe de six corcelets et quinze arquebusiers, sous le capitaine qui gardera le faux-bourg, lequel sera assailly apres l'escarmouche devers les cuisines, se retirer en la place, laquelle recogneüe et la bresche faicte, et en l'assaillant, le capitaine du bout de la grande viz, qui sera en embuscade en la salle sous la chambre de Monsieur, fera une petite sortie pour favoriser la retraicte de ceux du faux-bourg; lesquels mettront le feu aux tonneaux, et se retireront au chasteau par le pont. Et ceux de ladite sortie (pour favoriser la retraicte) se retireront par ladicte viz à la terrasse audit chasteau, et ne demeurera sinon que six ou sept arquebusiers sur le milieu du pont, qui tireront tousjours.

« Alors ceux du dehors emporteront le faux-bourg, rompront leurs tonneaux, et iront donner un assaut au parapet de la muraille, duquel ils seront repoussez, et sonnera-on la retraicte pour donner à l'assaut general par le Roy et sa grosse troupe; lequel marchera avec son bataillon jusqu'au milieu de la cour, et là s'arresteront, et baiseront la terre pour aller à l'assaut. Sera envoyé devant la grosse troupe une petite troupe d'enfans perdus, de corcelets avec deux bandes d'arquebusiers pour gagner les deux coings de la bresche; lesquels corcelets seront repoussez, et demeureront les susdicts arquebusiers.

« Lors arrivera la grosse troupe du Roy, qui enfoncera ceux dudit parapet de pierre, et ira à l'assaut de toute sa force, lequel à la longue ne se pouvant soustenir, se pourront retirer ceux de dedans au retranchement. Sera envoyé sur les deux heures une bande d'arquebusiers, qui partira de dedans la grande salle, avec le tambour, et ira dedans le fort, où, apres y en avoir laissé douze ou quinze avec ledict tambour, se desroberont file à file pour revenir treuver mondict sieur, afin de l'accompagner; lequel apres partira avec ses deux enseignes et toutes ses troupes, pour aller secourir le chasteau, de quoy il sera empesché : pendant lequel temps le capitaine qui sera demeuré avec les dix ou douze fera remparer; et les pieces amenées sur la bresche pour battre le retranchement, la capitulation se fera, et se rendront les assiegez ».

Le comte Ludovic (1) asseure moitié des villes de Flandres estre à la devotion du roy Charles, qui n'avoit besoin de fiction pour faire croire aux Huguenots qu'il les favorisoit, desireux de guerre. Il estoit entierement à eux, soit ou parce que ceux de Guise y contrarioient, ou par la resolution prise avec le sieur de Tavannes d'esloigner ceux de Lorraine et de Montmorency des affaires, le Roy et ses freres estans assez grands pour les manier. Ce fut sans artifices, et par ces raisons, que le cardinal de Lorraine et ses nepveux s'esloignent de la Cour. Reste le seul sieur de Tavannes amateur de l'Estat, qui s'oppose aux desseins du sieur admiral de Chastillon pour la guerre d'Espagne; mons-

(1) *Le comte Ludovic.* Louis de Nassau, frère du prince d'Orange.

tre un royaume espuisé d'hommes et d'argent par les guerres civiles, opposé à un florissant Estat, fortifié de l'argent des Indes et d'une longue paix ; regrette, se plaint, et ne veut que les prisonniers et vaincus à Jarnac et Montcontour conduisent des victorieux selon leurs desseins.

Tous fluctuent, tous balancent, rien de resolu, contre l'opinion d'aucuns, croyans que Lignerolles avoit esté tué pour avoir decouvert l'entreprise de la Sainct-Barthelemy, qui n'estoit pas seulement pourpensée, et dont la naissance vint de l'imprudence huguenotte. La petite faveur de Lignerolles chassée par la plus grande de Villequier de chez M. d'Anjou, il se donne au roy Charles imprudemment, discourt aux despens de la Royne-mere, luy propose de sortir de tutelle. Sa Majesté, non capable de ce grand dessein, le redit à sa mere, laquelle, d'accord avec ses enfans, le fit tuer. Lignerolles mort, le sieur de Tavannes blasme cruellement cet acte, dict que l'on tuera les hommes jusques aux cabinets des Roys. La Royne luy impose silence, luy commande d'assister ceux qui alloient demander la grace des meurtriers; apres plusieurs refus, obeyt: tant peut la Cour sur les gens de bien. Il admonneste le Roy de ne se mesler point des querelles de ses serviteurs, leur commander accord ou combat promptement. En ce temps je fus malade à l'extremité : il dit que si je mourois qu'on sellast ses chevaux, qu'il s'en vouloit aller, qu'il estoit saoul d'honneurs, et ne travailloit que pour les siens.

[1572] Le legat du Pape arrive pour empescher le mariage du roy de Navarre, et faire celuy du roy de Portugal avec Madame sœur du Roy. Il est ren-

voyé avec paroles generales que Sa Majesté ne feroit rien au prejudice de l'obeïssance de Sa Saincteté. Le sieur de Tavannes, las des irresolutions de la Royne, prend congé: elle pleure et le prie, sçachant qu'il avoit des advis salutaires pour Leurs Majestez, qu'il laissoit sans aucune resolution. Les gentils-hommes de sa suitte le blasment de n'avoir pris garde aux larmes de la Royne. Il respond que les courtisans ne pleuroient leurs amis, mais un manteau qu'il leur restoit à engager ; que Leurs Majestez avoient ses meilleurs ans, qu'ils pleuroient pour en avoir encor quatre ou cinq qui luy restoient à vivre en repos.

En son absence, le Roy n'a cesse que l'Admiral avec grande asseurance ne soit aupres de luy. La guerre d'Espagne toute resolue à l'insceu de la Royne qui n'y estoit encor qu'à moitié, les ligues d'Angleterre et des Protestans d'Allemagne acheminées, le Roy, pour mieux gagner sa mere, employe Strosse son parent, qui, sous feinte d'aller aux Indes, devoit descendre en Flandres; l'Admiral desseigne son embarquement de six mil hommes à Bordeaux. Dieu se sert des desseins des hommes contre eux-mesmes miraculeusement : cest embarquement se fait par providence divine proche de La Rochelle, non premedité ny des uns ny des autres, et qui furent employez au siege de La Rochelle, au contraire de ce à quoy ils avoient esté destinez.

La Noüe, huguenot, fait levée pour se jetter dans les villes rebelles de Flandres. Le sieur de Tavannes ayant respondu, sur la proposition du comte Ludovic, qu'il ne tenoit pas une des douze principales places, que quand ils auroient sur la frontiere deux villes, Sa Ma-

jesté mettroit en deliberation la guerre : les Huguenots enyvrez de faveurs rendent leurs villes de seurté, levent la mesfiance. La royne de Navarre vient hastivement mourir à Paris ; la colere, le chaut, l'apprehension dans un esprit subtilisé, causent sa fin sans aucun poison, quoy que l'on ait voulu accuser un parfumeur du Roy, maistre René, de l'avoir empoisonné avec une paire de gans. Les desseins embarquez ne se retarderent, l'alliance d'Angleterre est faicte, celle des Protestans indubitable, le cardinal de Lorraine retiré à Rome. Monsieur, descheu de credit d'avec son frere joinct à la Royne, mande le sieur de Tavannes.

Le roy de Navarre, l'Admiral arrivent à Paris : le Roy feint de chasser, va au devant ; mais ledict Admiral venant au lever de Monsieur frere du Roy, le sieur de Tavannes luy conseille de le faire attendre une heure à sa porte, ce qu'il fit, monstrant la difference des grades et des victorieux aux vaincus. Les deux Gaspards de Tavannes et de Coligny marchent ensemble à l'entrée du Roy à Paris, donnent parler à qui tromperoit son compagnon. L'Admiral asseuré et attiré de ceux de Montmorency ne se sentans assez forts sans luy pour faire resoudre la guerre d'Espagne. Le Pape crée le duc de Florence grand duc de Toscane, au mescontentement des autres potentats d'Italie. Le Turc, lié par sa loy de ne toucher au tresor public qu'en guerre chrestienne, ambitieux, cherche querelle pour Cypre, qu'il maintient avoir esté aux empereurs grecs dont il se dit successeur. Les Venitiens, unis avec le Pape et l'Espagnol, par les incommoditez et longueurs accoustumées des ligues, laissent prendre ceste isle à Moustapha. Tost apres les Chrestiens ga-

gnent la bataille de l'Epante (1), pour avoir mis des grosses naves devant, dont la salve endommagea et estonna les Turcs avant qu'arriver au combat; la victoire non suivie fut infructueuse par division, au grand dommage de la Chrestienté. J'apris depuis à Constantinople que les soldanes passoient toutes leurs richesses à Scutari, de là le trajet de l'Ellespont, et que cinquante mil Grecs se fussent revoltez si la victoire eust esté suivie. Les cruautez, les trophées, les impositions, les statues erigées du duc d'Albe, joinct aux artifices et menées du sieur admiral de Chastillon, causent la prise de Monts et de Valentiennes par le comte Ludovic, assisté des Huguenots de France : Valentiennes est secouru par le chasteau du duc d'Albe, qui resout le siege de Monts.

C'est crime de prendre pension des estrangers, et moins s'en doit recevoir des princes français pour les servir, sans exception de ce qui se doit au Roy. Ceux qui tiennent rang n'en prennent sans consentement de Leurs Majestez; s'ils les acceptent il ne faut tromper ny l'estre : et si recevant la pension il n'est promis à ceux qui la donnent de les servir envers et contre tous, cela n'oblige contre nos souverains. Nostre naissance nous lie à leur service et de la France : qui n'y desroge par paroles expresses n'est tenu au contraire. Il n'est bien seant d'interpreter les intentions apres avoir receu les bien-faicts. Les pensions de princes estrangers ne requierent explications, elles ne se donnent ny reçoivent que pour mal faire; leurs pensions cachées sont dangereuses, se descouvrent et se sça-

(1) *La bataille de l'Epante.* Cette bataille, si glorieuse pour les Chrétiens, fut livrée en 1571.

vent; vaudroit mieux prendre ouvertement les armes que secrettement l'argent, tout se sçait : les comptes estrangers en sont revestus, perilleuse en est la descouverte, et honteuse la memoire. Qui reçoit pension estrangere se doit mettre en seurté, et puis apres se resoudre aux armes dans peu de temps, autrement il est en voye de se perdre. Et ne sert pas de demander congé à son souverain, à son maistre de prendre pension, ce qu'il concede pour ne vouloir offenser le serviteur qui en demande permission; mais dez ceste heure-là il ne les tient plus à luy, et en entre en soupçon; ce que le sieur d'Albigny esprouva à la perte de sa vie.

Les voluptez sont mesprisables, le commun les attache partie aux vivres et en l'amour; les plaisirs ne sont tels que les repentirs et incommoditez; les superfluitez de viandes engendrent les maladies; les exquises servent d'aiguillon pour en prendre outre mesure ; le plaisir n'est aux meilleures, ains à l'appetit; les pauvres treuvent le pain bis et l'eauë trouble aussi delicieux que les riches les massepains et malvoisies. Darius en sa fuitte treuva l'eauë de bouë meilleure qu'il ne treuva la sucrée en prosperité : les grands previennent l'appetit, et s'en desrobent le plaisir. Manger peu et de legeres viandes resjoüyt plus que les delicieuses et fumeuses, qui remplissent les cerveaux de pesanteurs, et les corps de descentes. Ceux qui sont saouls de pain, et ceux qui sont saoulez de friandises, la refection passée, ne reçoivent plus de plaisir; à l'un reste les pesanteurs et endormissement, à l'autre la disposition meilleure : c'est la ruyne des corps et plus des esprits.

Ceux qui ont prophetisé, descouvert des secrets,

ceux qui se sont rendus agreables à Dieu et au monde ont jeusné. Le prejudice des viandes se voit en ce que les conseils du matin sont beaucoup meilleurs que ceux de l'apresdinée ; le plaisir qui passe en un quart d'heure se doit peu priser : l'appetit desordonné est suivy de chastiment, de maladies, debilitations de sens, perte d'entendement, d'ame et de biens ; en la beauté, la quantité, la joüyssance estouffent les plaisirs. Si nous la constituons en masques, tournois, despenses superflues, s'en sçavoir passer et se commander aportent davantage de contentement , restant le fruict de l'espargne. Si en bastiments et meubles, les pauvres qui les voyent y peuvent prendre plaisir comme les riches. Il n'y a point d'architecture plus belle que l'univers, ny plus belle voute que celle du ciel, ny plus beaux habits que la couleur des fleurs, ny plus belles allées que les chemins, ny plus beaux vergers que les forets : toutes sortes de voluptez se treuvent en la pauvreté egales à l'opulence, les inventions des riches ne sont qu'imitations de nature. Celuy qui oyt le rossignol n'a que faire de celuy qui le contrefaict ; tout passe en un moment : le souvenir des plaisirs receuz n'est si grand que la memoire des malheurs evitez.

Le songe du mal apporte contentement au reveil, celuy du bien ennuye d'avoir perdu ce que l'on croyoit posseder : la volupté est un songe mal regretté. Miserable est le riche qui (par emplastres et breuvages cherchant accroissement de luxure) treuve la maladie et la mort : plaisir forcé pert son nom, et le chrestien ne doit prodiguer le bien qui serviroit aux pauvres ; en si peu de distance qu'il y a entre la vie et la mort, ils

sont desja à moitié poudre. En vain se cherche la joye si nos corps sont composez d'humeur melancolique : de là vient que plusieurs sont tristes au milieu des plaisirs, sans sçavoir dire pourquoy; la joye et la melancolie dedans nous alternativement agissent, l'artifice n'y sert de guieres; le vray plaisir est le bon esprit resolu à tous evenements, et asseuré de son salut.

Les jeunes doivent estre en garde et soupçon des voluptez; nature incline plus au mal qu'au bien; il faut combattre à la premiere barriere, resister aux premiers instincts ; les autres sont faciles à vaincre. La resolution à coucher sur la paille, à boire de l'eau et manger du pain bis, se convertit en habitude : qui ne resiste à la nature, elle n'est contente ny de licts de drap d'or, ny de viandes plus exquises, elle veut tousjours mieux; peu de gourmands deviennent capitaines, peu de sobres sont ignorans. Epaminondas avoit plus de plaisir se souvenant des batailles qu'il avoit gagnées, que les Epicuriens de leurs festins.

Les bastiments sont un honorable appauvrissement à une espece de maladie; à peine ceux qui ont commencé s'en peuvent tirer. Si c'est pour laisser memoire de nous, elle tourne plus à l'architecte ; cela est hors de nous, ainsi que si ceux qui ont des chevaux, des pierreries et de l'argent, devoient acquerir reputation pour les posseder. C'est plaisir d'estre bien logé, pourveu que ce soit avec mediocrité : apres qu'on a basti en un lieu bastir en un autre, cherchant des excuses de pluralité d'enfans pour couvrir la maladie, et le pis qu'il ne se bastit au gré de la posterité, qui font souvent les portes là où ont esté faictes les fenestres, et peu de gens verront ces bastiments sans y trouver à

dire. Que si nous cherchons la beauté, la cimmetrie, quelle voute plus belle que le ciel? quel jardinage, quelle allée plus belle que la campagne? Nous devons joüir de ce que Dieu nous a donné sans superfluité, ny incommodité, et sans s'endebter : termes dans lesquels il faut demeurer pour la construction des bastiments. Les meubles d'or, bastiments et jardins, sont autant à ceux qui les regardent qu'à ceux qui les possedent, y prenant autant de plaisir les uns que les autres. Si les yeux du possesseur s'y arrestent plus long temps, assouvis ils les mesprisent : le plaisir de les avoir construicts est balancé pour n'y avoir si bien fait qu'il ne s'y treuve à redire. Ceux qui ne les possedent peuvent dire qu'ils y auront autant, de là à cent ans, que les maistres, ausquels n'en reste que la despense.

Il ne se peut attaindre à la perfection, ce qui se cognoist par les bastiments du roy Henry IV; les seconds estages des Tuilleries trop bas, les bas obscurcis, la gallerie oste la veüe du Louvre qui est imparfaict; le bastiment de Sainct Germain ne correspond à l'escalier qui s'en va en ruyne. Fontainebleau est une confusion, et n'y a que la grande cour qui soit belle, la seconde sans architecture, la troisieme partie ovale, triangle et quarrée, du tout imparfaicte : il ne faut treuver estrange si les gentils-hommes, faute de moyens, font des fautes en leurs maisons, puisque celles des princes n'en sont exemptes; et quand bien on auroit construicts des grands et innombrables bastiments, les voyant tous les jours c'est une mesme chose qui enfin les rend mesprisables.

Si le roy Henry IV eust vescu, aymant les bastiments comme il faisoit, il pouvoit en faire un remar-

quable, achevant le corps de logis du Louvre, dont le grand escalier ne marque que la moitié, et au bout d'iceluy faire une mesme gallerie que celle qui est à la sortie de sa chambre en tirant vers Sainct Honoré, et depuis là faire une pareille gallerie que celle qui regarde sur la riviere, qui allast finir entre le pavillon des Tuilleries qui n'est pas faict, et l'escuyrie, et au lieu de gallerie s'y pouvoit construire des logis pour loger les ambassadeurs, et ruïnant toutes les maisons entre les deux galleries, le Louvre et les Tuilleries, se fust trouvée une grande cour admirable, et au regard de la cour du Louvre; l'autre moitié du corps de logis au costé de l'escalier estant faicte, faire un pareil corps de logis que celuy où loge la Royne, et au costé du portail proche du jeu de paume faire une grande terrasse, de laquelle pourroit descendre par degrez, comme d'un theatre, les degrez deçà que delà du portail qui seroit au mitan, qui contiendroit en longueur les deux tiers de la terrasse; oster la chappelle de Bourbon et tous les bastiments qui sont entre le Louvre et Sainct Germain de l'Auxerrois, qui seroit la bienseance de la chapelle des roys, et se pourroit laisser la salle de Bourbon sans y toucher, se contentant de ceste grande place qui seroit depuis le Louvre à Sainct Germain. Mais à la verité, pour faire de tels bastiments, il faudroit que le roy de France fust au moins seigneur de tous les Pays Bas, et bornast son Estat de la riviere du Rhein, occupant les comtez de Ferrette, de Bourgongne et Savoye, qui seroient les limites devers les montagnes d'Italie, et d'autre part le comté de Rossillon, et ce qui va jusques proche des Pyrenées.

Il s'est definy trois moyens de laisser memoire de

soy : par de grandes et genereuses actions, batailles, restauration d'un Estat corrompu, ou occupation d'iceluy par voye juste ; le second de reüssir grandement à composer des livres et escrits qui puissent durer à la posterité ; et le troisiesme par de pieuses fondations, quoy que tous ces moyens soient vains et non sans peché de chercher de perpetuer sa memoire, ce qui ne nous appartient point, ains à Dieu, auquel est deüe la gloire en toute éternité. Et entre ces trois moyens susnommez les bastiments sont fort à estimer, d'autant que c'est faire gagner le pauvre peuple, et leur rendre les tailles et rentes qui sortent d'eux ; et ce qui faict que ceux de princes et seigneurs sont imparfaicts, c'est que l'envie de bastir ne vient qu'en la vieillesse : tellement qu'avant que les bastiments soient parfaicts la mort advient. Ainsi est-il advenu à mon pere, lequel avoit seulement tracé le bastiment de Suilly, lorsqu'il estoit mareschal de France, gouverneur de Provence, et avoit cent mil francs d'Estat du Roy. Moy, sans avoir fort peu de bien fait de Leurs Majestez, et beaucoup de malvueillance d'eux, enveloppé dans les guerres civiles, plusieurs blesseures et prisons, j'ai quasi parachevé ce que mondict pere avoit desseigné, qui ne se feroit à Paris pour cent mil escus. Bien est-il vray qu'il avoit basti une autre maison nommée Le Pailly, à la forme d'Italie, toute voutée ; et si elle ne se peut dire des belles maisons, du moins la joliveté et commodité en est fort remarquable. En effect, ces bastiments et ces escrits, et ces fondations, tout perit par le temps ; et de mille belles maisons qu'il y a en France, on ne sçait plus le nom de leurs autheurs.

Les roys devroient vivre de leur domaine, payer la

gendarmerie des tailles, et faire la guerre des aydes; le peuple croit participer du gouvernement, si les levées se font par le consentement des Estats, qui accordent pour une juste guerre autant ou plus qu'il est necessaire, dont les sages roys se peuvent dispenser, pourveu qu'ils ne jettent sur leur peuple que ce qui est raisonnable. Les princes et leurs conseillers qui jettent des subsides pour des despences inutiles, en respondront en leurs consciences. Les roys sont creez des peuples pour administrer la justice et les defendre d'oppression, non pour les rançonner pour satisfaire à leurs plaisirs et à leurs mignons : il vaut mieux estre en la cour de chez soy, qu'en celle où l'on prostitue son ame aux mauvais desseins des princes. Les soldats vollent en guerre, les sergents en la paix, les pauvres et miserables payent. Les nobles, les officiers du Roy et plus riches citadins, se deschargent sur le plat pays; les oppressez sont les pauvres, ausquels ne reste que leurs justes plaintes pour deposseder les tyrans des sieges du ciel et de la terre.

Les finances avarement levées mettent l'ame et l'Estat des roys en peril; ils doivent les dispenser sans donner ny prodiguer plus qu'ils ne peuvent, et se reserver des tresors pour l'evenement des guerres. Les millions se dependent en festins, bastimens, dons immenses, amours, desquels huict jours apres la memoire est esteincte; les larmes, le sang et sueur des pauvres saccagez, et la vengeance en demeure eternelle. Ne vient-il point au devant de ces conseillers les licts, les meubles, les biens vendus par les sergens, les portes rompues, les pilleries sur les vefves, sur les enfans orphelins, ausquels on arrache le pain de la main, et

comme esponges qui succent le sang et la sueur du peuple?

A sçavoir si un general doit desirer d'estre plus craint qu'aymé. La ferme amitié procede des bienfaicts passez, la crainte des punitions presentes qui ont plus de force; l'inclination des hommes est plus au mal qu'au bien, à s'aymer plus qu'autruy. Il n'y a rien si commun que l'ingratitude; il se treuve plus de beaux actes faicts par les chefs redoutez que par les aymez : qui n'est craint est mesprisé. Se faire craindre sans cruauté, se garder sans soupçon, allier crainte et amour ensemble, s'ayder de l'une et de l'autre à son tour est necessaire; s'il en faut perdre une, vaut mieux pour le general que ce soit l'amour que la crainte.

La liberté ne se peut assez acheter; plusieurs peuples l'ont preposée à leur vie. Il se doit souhaitter d'estre sous un juste gouvernement, où le bien, la vie, punitions et recompenses soient asseurées. C'est estre en une tyrannie, si les richesses sont aux meilleurs chicaneurs, favorits et mignons, que les superieurs en disposent, et que les chastiments et recompenses ne soient données à ceux qui les meritent. Heureux ceux qui peuvent dire : J'auray du bien le bien, et du mal le mal, sans faveur ny misericorde. Ceux qui sont contraincts d'aller à la cour des roys pour conserver ce qu'ils possedent ne sont libres : qui entre en la maison d'un mauvais prince devient serf; si l'ambition nous y mene, les maux qui s'y endurent nous punissent. C'est se flater de croire que les affaires n'estans bien administrez, et nous presupposants capables d'y mettre ordre, que nous allions pour le public à la servitude de la Cour; nous sommes mauvais juges de

nostre capacité. Quand l'intention seroit bonne, c'est à sçavoir si Dieu benist nostre labeur, ou s'il veut chastier son peuple par les imperfections et fautes des princes qui ne veulent estre corrigez. Les conseillers de Galba ruynerent l'Empyre par precipitée reformation; ceux d'Othon et de Vitellius par licence effrenée. A la Cour on est contrainct suivre les vices du maistre, loüer ses meschans conseils; les blasmer est dangereux. Les princes sages n'ont besoin de nous, et nous n'avons que faire des mauvais: l'envie circuit les courtisans; ils n'ont point d'heure à eux, sont contraincts de rendre compte où ils ont esté, en perpetuelle crainte d'alteration de faveur; montez en grand credit, l'eschelle se rompt; pour en descendre il se faut rompre le col. Ils combattent en fin, non pour la faveur, mais pour leur vie, qui y est attachée : avant qu'y venir infinis affronts et rebuts sont preparez, les portes fermées, voir apeller et entrer les moindres et plus vicieux, prostitué à la mocquerie des regardans, se retirer plein de desdain et de vengeance, abstraint de courtiser, non les plus gens de bien, mais les plus favoris, qui ne parlent qu'en picque, quoy qu'ils soyent loüez et admirez de leurs mensonges et foibles inventions.

Les rebuts aux courageux sont autant de poignards: mentir, feindre, dissimuler, cacher sa religion, son courage, sa prudence, ses biens, ses amis, sont necessaires en plusieurs cours; obeïr aux femmes, contrarier ses semblables, estre garand des actions des maistres, se preparer pour ne tomber apres leur mort, faire contre eux pour son particulier, celer ce qui leur nuist, estre triste, joyeux, loüer, blasmer selon

l'appetit d'autruy ; ainsi monter de branche en branche, et à la derniere tomber en un precipice, apres avoir fomenté quelques desseins dangereux pour maintenir sa faveur. Credit et envie nuisent: faire pour plusieurs est se rendre importun au prince, ne faire pour personne est se perdre soy-mesme; se monstrer et ouvrir à tous, c'est estre importuné; s'enfermer, se cacher, c'est estre hay. Les ingrats treuvent d'autres ingrats: quelles ongles bien aigues seroient necessaires pour se tenir seul où tous aspirent! La faveur est si variable, qu'elle consiste en songes, en rapport, en l'esprit de l'homme; les affronts en chassent les vaillans, les violemens de loix les consciencieux, la servitude les francs, l'avarice les pauvres : peine intolerable qui ne se devroit souffrir que pour le salut des ames, laquelle en est la perdition.

Heureux qui ne cognoist les roys, plus ceux qu'ils ne cognoissent, tres-heureux ceux qui en sont esloignez et ne les virent jamais! Pourquoy aller pour servir les roys, puisque c'est à leurs favorits et vallets qu'il faut faire la cour, considerer si on leur attouche de parentage ou d'alliance, ou si l'on peut servir à leurs desseins, qui peut-estre sont preparatifs pour se maintenir contre leur maistre mesme? favorits armez d'espines et de pointes comme les herissons, ou bien plustost comme les porcs-epics, qui lancent leurs pointes de loing, et atteignent ceux qui veulent approcher; s'advançant d'un pas on est reculé de cent. Ce n'est que rapports et mauvais offices, blasmes et mocqueries, pour ne laisser personne approcher. Favorits qui imputent à crime l'esprit, la valeur, la vertu, l'illustre extraction de ceux qui se veulent approcher des roys,

craignant que ce soit à leur prejudice, disant que si les princes et les grands ont esté si mal habiles que de les laisser accroistre, qu'ils ne veulent pas faire le semblable, ny endurer qu'aucun les supplante ou depossede.

Il se doit rechercher pour espouser celles qui ont honneur, prudence, noblesse et richesse, parties lesquelles demeurent en vieillesse, non pour la beauté, bonne grace et mignardise, qui passent soudain. Les maledictions, maladies, querelles et vices s'espousent, et se transportent en la posterité par mariages; amour aveugle s'attache au corps et laisse l'esprit. Les mariages des roys doivent profiter à leurs Estats, qu'ils marient avec eux : plus de mal que de bien est venu des alliances estrangeres; ils ont plus allumé qu'estaint de guerres, et aucuns ont apporté enormes vices dans les familles royalles. Seroit honneur à la France d'y treuver des roynes sans qu'il en fallust chercher ailleurs; l'alliance d'Austriche en sa mesme race conserve les fruicts plus semblables à eux mesmes; les femmes en sont mieux cogneuës, l'amour plus certain, sans lequel les roys deviennent adulteres, peché par lequel Dieu a puni son peuple. Des timides et hardis naissent les mediocres, des braves et vaillans s'engendrent leurs semblables.

Le sieur de Tavannes fut heureux au choix qu'il fit de son gendre : le sieur de Mortemart (René de Rochechoüard), nay de maison ancienne et illustre, fut en tous les voyages militaires et entreprises de guerre de son temps : à Parpignan, au camp de Marolles, commandant à un regiment; au camp de Jallon assista M. le Dauphin, fut avec cent des siens à l'assaut et

prinse de Vulpian, et renversé sur la bresche en celuy de Cauny; estoit au camp d'Allemagne, aux sieges de Mets et de Hedin ; defendit le premier, et au second il y fut pris ; fut à la prise de Calais, vint treuver le Roy au tumulte d'Amboise, assista à la reprise des villes de Poictiers, Blois, Bourges et Roüan, qu'avoient prises les Huguenots, contre lesquels il fut aux quatre batailles de Dreux, Sainct Denys, Jarnac et Montcontour ; combatit le premier à la defaicte des Provençaux, fit une grande charge proche Chastelleraux, defendit Poictiers, chargea à Fontenay Sainct-Estienne qui avoit mis la compagnie de M. de Montpensier en route, et sauva la pluspart d'icelle ; assista aux sieges de Sainct Jean, La Rochelle et Broüage; fut capitaine de gensdarmes, et eust les ordres Sainct Michel et Sainct Esprit (legere recompense pour tant de beaux effects). Il servit cinq roys fidelement, vesquit et mourut avec honneur en la religion catholique.

Le sieur de Tavannes luy donna sa fille aisnée, Jeanne de Saulx, non tant pour l'antiquité de sa maison, ny pour les biens qu'il possedoit (estant appellé, à cause d'iceux, roy de Poictou), que pour une grande valeur qu'il avoit veüe et cogneüe en luy en tous les voyages cy-dessus mentionnez : femme digne d'un si valeureux mary, qui n'a degeneré, ains a tres-bien imité et suyvi la vertu paternelle et la chasteté de sa mere. Elle demeura jeune vefve, chargée de plusieurs petits enfans, lesquels, au milieu du fer, feu et sang qui couroit par la France, elle esleva et nourrit vertueusement; les garda des entreprises faictes sur eux, conservant leurs esprits, leurs corps et leurs biens de tout naufrage ; aymée, reverée et admirée

de tous pour sa pieté, preud'hommie et prudence.

Les traictez de mariages sous espoir de l'execution des promesses y contenuës à l'advenir, sont autant de repentirs, de querelles et procez; la moitié comptant vaut mieux que le tout à credit, non subjet aux interpretations et manquemens alleguez des grands, des procez suscitez des moindres, et impossibilitez: tout ce qui se peut promettre est incertain en ce temps.

Guillaume de Saulx, fils aisné du sieur mareschal de Tavannes, nourry enfant d'honneur du roy Charles IX, depuis gentilhomme de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier des deux ordres du Roy et son lieutenant general en Bourgongne, assista son pere au devant des reistres huguenots en l'an 1567, et en toute ceste année-là jusques à la paix qui se fit avec eux à Chartres; se signala à la bataille de Jarnac et en plusieurs autres lieux; observa les commandements que luy fit son pere au lict de la mort, de servir Dieu et obeïr au Roy. En ceste consideration, au temps que toute la France, sous MM. de Lorraine, s'esleva contre le feu roy Henry troisiesme, et que M. du Mayne se saisit des forteresses de son gouvernement de Bourgongne, sans estonnement ny sans places, encores qu'il fust prié, menacé et persuadé pour estre de la Ligue, n'y voulut adherer, demeura serviteur du Roy, et conserva la ville de Beaune, seule restée en la province, avec Chalon, sous l'obeïssance de Sa Majesté.

En l'an 1588, que la mort mal premeditée de MM. de Guise aux estats de Blois enflamma et jetta les armes en la main de tous les Français, n'estant au duché de Bourgongne une seule ville du party

du Roy qui s'estoit retiré à Tours, quasi seule à luy de toutes celles de son royaume, ledict sieur de Tavannes se mit en campagne avec vingt chevaux, prit les villes de Flavigny, Sainct Jean de l'Aosne, Semeur, Montcenys, Saulx-Lieu, toutes lesquelles places foibles, auparavant inutiles et sans nom, il fortifia, egala et opposa aux grandes villes du duché de Bourgongne; ce qui luy donna moyen d'estre tellement assisté, qu'il combatit par deux fois le sieur de Farvasque, lieutenant de la Ligue audit païs, accompagné de toute la noblesse, infanterie et forces dudit païs, qui n'emporta rien sur luy; et le mit ledit sieur de Tavannes en tel soupçon, que ceux de son mesme party le constituerent prisonnier dans le chasteau de Dijon.

Ledit sieur de Tavannes favorisa les passages des Suisses et des reistres, qui donnerent pouvoir au roy Henry troisieme de se remettre en campagne et assieger Paris, et au roy Henry quatriesme de se desgager du siege de Diepe avec l'aide d'iceux conduits par M. de Longueville; lesquels estrangers ne fussent entrez dans la France sans l'aide et assistance dudict sieur de Tavannes et places qu'il avoit reconquises en Bourgongne. Les belles actions, le bien faire, qui porte tousjours l'envie à ses costez, fit que ceux qui ne respiroient que par la faveur et ayde que ledict sieur de Tavannes leur avoit donné, les ayant eslevez de la poudre, tiré des cavernes où ils s'estoient mussez en ce grand mouvement, par trahison et meschanceté essayerent de le mettre en soupçon du roy Henry quatriesme, ce qu'ils n'eussent peu du vivant du roy Henry troisieme son maistre, et luy procurerent un successeur

au commandement de Bourgongne, qui fut le mareschal d'Aumont, lequel, apres n'avoir rien fait qui vaille, repoussé du siege d'Ostun, et avoir perdu l'argent et les serviteurs du Roy en une entreprise double sur la citadelle de Chalon, où il se laissa piper par le sieur de Lartuzie, augmenta et fomenta le soupçon et division qui estoient parmy les serviteurs du Roy en la Bourgongne, à fin de se former un party qui ne dependist que de luy; osta par envie Sainct Jean de l'Aosne au sieur de Tavannes, qui l'avoit conquis, pour le donner à Vaugrenant, conseiller gendarmé du parlement de Dijon; et donna hardiesse au marquis de Mirebeau de prendre Flavigny sur ledict sieur de Tavannes, qui estoit de son mesme party; puis se retira honteusement, laissant le païs en tel estat, qu'il y avoit plus de division entre les serviteurs du Roy qu'entre ceux de la Ligue : discorde qui fut cause qu'ils demeurerent long-temps sans pouvoir tenir la campagne.

Ny le successeur ny les places vollées par ceux de mesme party, ny les defaveurs du roy Henry quatrieme, qui ne recognoissoit pas si bien le sieur de Tavannes que son predecesseur, ne luy peurent jamais par mescontentement particulier faire offencer le bien general de son prince et de son party ; au contraire, s'employa tousjours à la conservation de ce qu'il avoit acquis au Roy en Bourgongne, secourant Verdun contre son frere qui estoit de la Ligue, et fit tout ce qu'il peut à son prejudice pour le service de Sa Majesté, non par inimitié qu'il luy portast, l'ayant assisté en son particulier en plusieurs traverses ausquelles ceux qui se meslent du mestier qu'il a exercé sont subjets.

A Fontaine Française, crise de la fortune du Roy, qui se treuva en extreme danger, ayant esté renversé sur Sa Majesté les premieres troupes; il assista le Roy, qui n'avoit que fort peu de gens, ayda à la victoire, qui apporta la paix en France, lors que la guerre faisoit son dernier effort pour se rendre immortelle. L'imitation de ses beaux effects se pourroit par quelques uns, mais non si facilement ceux qui suivent. Luy, ayant tenu ses ennemis entre ses mains, et se pouvant venger du sieur d'Aumont et Vaugrenant, il a pardonné à l'un et obey à l'autre; pouvant reprendre les places qui luy avoient esté vollées injustement, il a postposé la justice de telle entreprise, et son particulier au service de son maistre. Et ce qui est de plus, apres avoir tant peiné, tant despendu, et sué sang et eau, lors que le Roy vint en Bourgongne en l'an 1595, que tout s'en alloit paisible en France, qu'il pouvoit jouïr de son estat de lieutenant general en paix (seule recompense de tant de travaux), comme s'il se fust voulu sacrifier soy-mesme pour le bien et service de Sa Majesté, pour gagner le baron de Senecey, mais bien plustost la ville d'Auxonne, qui estoit de la Ligue, il offre sa lieutenance generale de Bourgongne au Roy, lequel honnestement le prit au mot, sans luy donner recompense vallable; demeure desnué de toutes charges, voyant posseder au baron de Senecey, qui meritoit punition pour avoir de longtemps desservy, les grades et estats dont il luy appartenoit non seulement la conservation, mais accroissement, ne luy restant pour recompense que la vertu, qui a accoustumé de satisfaire à soy-mesme, et les voix et souspirs des peuples qu'il a sauvez et assistez, qui en

son absence et presence se plaignent du tort que l'on luy a faict, publiant que les roys n'auroient un poulce de terre en la Bourgongne, si ce n'eust esté par son assistance, conduicte et valeur, et le tenoient pour un des hommes de bien du monde. Luy, contempteur de la vanité mondaine, parmy leur exclamation, dict estre assez recompensé estant parvenu au but qu'il desiroit, et pour lequel il travailloit, le bien de la religion, de l'Estat et du service du Roy.

Il est incertain quel langage les anciens Gaulois parloyent; leur science s'apprenoit plus par tradition que par lettres, et quand bien ils eussent escrit, les Chrestiens n'estoient moins soigneux de brusler leurs livres que leurs idoles. Les Romains portoient les loix et les langues en leurs conquestes, et n'y souffroient les anciennes, qu'ils nommoient barbares ; establissans escole de la leur partout, ils voulurent que la religion et la justice fust exercée en leur langue. Depuis les conquestes de Cesar il ne se parloit quasi que latin, mesmes il n'y a que cent ans que l'on contractoit en latin. Cesar, ayant conquis les Gaules, se contente de plier avec les Gaulois; ne les pouvant chasser du tout, de deux peuples en fit un, et my-partit la France. En fin se meslerent et meslangerent leurs langues; et y ayant autant de Gaulois et Romains qu'il y avoit de Français sortis de Franconie, la langue latine emporta la plüspart des dictions, et y demeura peu des autres. Les Flamans, Lorrains et autres, nomment romain le français, monstrant qu'il ne se parloit que latin és Gaules.

Entre plusieurs mots restez de la langue allemande, le nom de mareschal est demeuré, qui est composé de deux significations : *marck* en tudesque signifie fron-

tiere ; *child*, que le temps a corrompu en *chald*, est à dire defenseur; ainsi mareschal s'interprete defenseur de frontieres; et toutes places du nom de Marche sont volontiers limites : la haute et basse Marche estoient du royaume d'Arles ; la Marche qui est au duc de Boüillon de la Flandre; la Marche que je tiens sur la riviere de Saosne (dont j'ay herité de la maison de Grançon) est frontiere du comté de Bourgongne.

La lignée d'Huë Capet, sages par le trop de puissance et revolte des princes qui croissoient par la charge des armées qu'ils leurs commettoient, joints à la grandeur de leurs races qui les rendoient redoutables et pretendants à l'Estat, se resoulent prudemment de leur oster les grands commandements, les donner à des gentilshommes dont le peu de parentage et richesses leur ostoient le soupçon et les moyens d'attenter à l'Estat; creerent mareschaux de France des simples gentilshommes parvenuz par la valeur, les firent conducteurs de leurs armées, commandans aux princes. De nostre temps, en Piedmont, cinq ou six princes venoient au lever du sieur de Brissac, qui avoit ceste qualité. Les roys ont augmentez ces Estats, selon qu'ils accroissoient leurs royaumes, premierement de deux, puis trois; et demeurerent à quatre long-temps, qui est la meilleure forme, la France se pouvant commodement diviser en quatre parties. Il ne se treuve aux histoires que l'on ait augmenté ce nombre pour la suffisance et service d'un capitaine, ainsi que le roy Charles fit pour le sieur de Tavannes, qu'il crea cinquieme mareschal, et depuis fut du nombre des quatre, à quoy il fut reduict.

Le desordre est tel, qu'il y en a eu douze, et mesmes

jusques à quatorze; qui a esté un moyen inventé par les roys en soupçon, pour diminuer l'autorité d'icelles charges : Leurs Majestez les ont voulu abaisser par pluralité, ainsi que l'ordre de l'Estoile fut donné au chevalier du guet et à tous ses archers, pour le rendre contemptible; et celuy de Sainct Michel donné à si grande quantité, qu'il a fallu inventer celuy du Sainct Esprit, qui bien tost courra la mesme fortune, puisque l'on en a pourveu beaucoup de personnes de peu de merite : et ont rendu ces estats de mareschaux peu honorables, tant pour les raisons susdites que parce qu'ils disent les avoir donnez par contraincte à ceux de la Ligue, non par leurs merites, ains pour avoir les villes et les hommes qu'ils possedoient ; autres ont esté donnez purement par la faveur, autres pour faire lascher les places qu'aucuns possedoient.

En l'an 1595, que je traictay avec le Roy nouvellement catholique, l'estat de mareschal de France m'est promis, j'en ay des lettres patentes; je n'insistay à en joüyr, parce que plusieurs de peu de merite l'obtindrent par semblable capitulation, et desirois en prendre possession par service signalé, et me rendre different des autres qui l'avoient ainsi obtenu. Cest estat est tel, qu'il ne vaut si la personne qui le porte ne le fait valoir par suffisance; autrement c'est la honte de celuy qui le possede, lequel ne le sçait exercer, voyant employer leurs compagnons et ceux qui sont en pareils grades, ausquels il faut qu'ils obeissent. Et pour faire paroistre le manquement de foy et le tort que l'on m'a fait de n'estre pourveu dudit estat, icy sont inserez de mot à autre les brevets et patentes que j'en ay eu des roys, lesquelles sont esté manquées de foy et de parolle pour divers subjects.

« Aujourd'huy, douziesme de juin, l'an mil cinq cens quatre vingts quinze, le Roy estant à Dijon, ayant de long-temps desiré retirer à son service le sieur vicomte de Tavannes, et sceu par aucuns de ses plus fideles serviteurs l'affection qu'il avoit de ce faire ; Sa Majesté, voulant luy en donner toute occasion et moyen, luy a accordé dez à present de le tenir, comme de faict elle le retient pour estre cy-apres pourveu d'un estat de mareschal de France : quoy attendant, elle veut et entend qu'il en ait les gages et appointemens, avec la seance, presceance et voix deliberative en son conseil, qu'ont accoustumé d'avoir MM. les mareschaux de France, et qu'en leur absence il face et exerce ladicte charge par commission. Et d'autant que ledit sieur vicomte de Tavannes a desja porté le nom de mareschal, Sadicte Majesté luy a permis et accordé qu'il puisse en ses tiltres et passe-ports prendre et porter le nom de retenu mareschal de France. En tesmoin dequoy Sadicte Majesté m'a commandé luy en expedier le present acte et brevet, qu'elle a pource voulu signer de sa main, et fait contresigner par moy secretaire d'Estat et de ses commandements et finances. » HENRY.

DE NEUFVILLE.

« Aujourd'huy, quatriesme de mars mil six cents seize, le Roy estant à Tours, ayant veu le brevet octroyé au sieur vicomte de Tavannes par le feu Roy son pere, de glorieuse memoire, le douziesme de juin mil cinq cents quatre vingts quinze, signé de Neufville, par lequel Sa Majesté, recognoissant l'experience dudict sieur vicomte de Tavannes au faict des armes, luy auroit accordé de le pourvoir d'un estat et office de mareschal de France quand l'occasion s'en offriroit, et voulu

que dés lors il eust voix deliberative et seance en ses conseils, ainsi qu'ont accoustumé les mareschaux de France, et mesme qu'en leur absence il peust exercer ladite charge par commission, et jouïr pareillement des gages et appoinctements qui sont attribués audict office; Sa Majesté, ensuivant le jugement du feu Roy son pere, a confirmé ledit brevet, et, en attendant qu'elle face effectuer tout le contenu en iceluy, veut et ordonne que dés à present ledict sieur vicomte de Tavannes ait voix deliberative et seance en son conseil, immediatement apres les officiers de la Couronne, et qu'il soit aussi payé des estats et appointements attribuez audict office de mareschal de France, et en ceste qualité employé dans les estats pour la somme de dix mille livres y attribuées, dont il a jouy cy-devant par forme de pension; m'ayant, pour tesmoignage de ceste sienne volonté, commandé luy expedier le present brevet qu'elle a signé de sa main, et voulu estre contresigné par moy conseiller en son conseil d'Estat et secretaire de ses commandemens et finances. » LOUIS.

POTIER.

Le roy Henry quatriesme disoit que ce qu'il ne m'avoit tenu promesse estoit en vengeance des services faicts par le sieur de Tavannes mon pere aux batailles de Jarnac et Montcontour, mais le principal, parce qu'il l'accusoit d'avoir conseillé la Sainct Barthelemy; ce qu'il disoit à ses familiers, et à tort, parce que ledict sieur de Tavannes en ce temps-là fut cause qu'il ne courust la mesme fortune que le sieur admiral de Coligny, comme il se dira cy-apres. Et quant au manquement depuis advenu de la Royne et du Roy d'à present, a esté que le mareschal d'Ancre et les favoris qui

vouloient ce mesme estat, ne vouloient point de compagnon qui fust plus soldat qu'eux, et principalement ceux qui estoient alliez à MM. de Guise et du Mayne, estant en perpetuel soupçon de ceux qui avoient du pouvoir et de l'entendement : mauvais ingredients et crainte des favorits; non que je me veuille exempter qu'il n'y ait eu aucunement de ma faute, en ce que voyant tant de personnes incapables en estre pourveuz, j'en ay mesprisé et negligé la poursuitte, n'estant plus une marque d'honneur, ains de faveur.

Les roys par les charges et estats ne peuvent donner l'honneur; ainsi que les lettres latines ne sont sciences, et que ce n'est que l'eschelle pour y parvenir, semblablement les grades conferez par les roys donnent moyen d'acquerir de la reputation. La suffisance sans charge ne peut paroistre : si Leurs Majestez employent des ignorans aux estats de connestables ou chanceliers, ils leur donnent honte au lieu d'honneur; il vaut mieux n'avoir estats et les meriter, que de les posseder sans merite. Les faveurs et grades des mignons du temps d'Henry troisieme estoient en abomination; celles de dom Rigaume en Espagne, et de beaucoup en France, ne leur acquierent pas plus de louange; c'est nous qui nous pouvons donner l'honneur, et non autre. Il ne gist en l'amitié des princes, ny en la peine qu'ils prennent, de laquelle le public ne leur sait gré, parce qu'ils en reçoivent le loyer satisfaisant à leur ambition, et du service qu'ils font plusieurs pensent que, s'ils estoient employez, ils feroient mieux.

L'honneur s'acquiert en gagnant des batailles, des païs et des villes, restaurant des Estats perdus, aux grandes negociations et ambassades : ainsi que les Roys

n'ont puissance de faire plus grand un nain sur une montagne, ainsi ne peuvent-ils accroistre la vertu des hommes s'ils ne l'ont d'eux-mesmes ; et encores qu'aucuns n'ayent le moyen de le monstrer, ils ne laissent de demeurer en eux. J'ay fait ce mesme discours aux plus grands mignons du roy Henry troisieme, leur protestant que j'aimerois mieux surprendre une ville en guerre pour le service du Roy, que s'il m'estoit donné en plaine paix sans sujet le gouvernement d'une province. Les offices de la Coronne et autres seroient desirables s'ils estoient possedez par gens de valeur et de merite; voyant ceux qui les tiennent incapables, vitieux et inexperimentez, cela les doit faire refuser et mespriser aux braves, qui ne veulent assubjettir leur liberté pour y parvenir par moyens indirects. La multitude de ceux qui ont possedé ces grades au passé, et de ceux qui les tiennent maintenant en Perse, en Turquie, en Espagne, en la Chine et en tant d'autres lieux, les fait mespriser.

Les peres amateurs de leurs enfans doivent devant leur mort brusler les papiers qui nuisent; l'inclination naturelle est de les imiter, heriter de leurs amitiez et inimitiez, actions, passions et desseins. Plusieurs enfans se sont perdus pour avoir voulu suivre les opinions paternelles treuvées dans leurs escrits; aucuns y ont veü des entreprises toutes faictes, autres des harangues pour prononcer aux roys et aux peuples; et n'ayant les mesmes ressorts, experience et amys que leurs predecesseurs, les voulant imiter ils demeuroyent accablez sous le faix.

Il faut disposer de ses papiers comme de ses biens, brusler les faux sentiers s'il y en a, et ne laisser que

les grands chemins de la vertu. Les lettres patentes de plusieurs grades enflament la jeunesse au desir d'honneur, qu'il faut maintenir en ses limites, lesquelles passées changent leur nom à ambition, qui est blasmable parce qu'elle ne met difference de voyes pour parvenir à son but.

Mes enfans treuveront apres moy des lettres patentes des roys et des princes, et plusieurs promesses violées, qui peuvent servir comme les medecines, dont le mauvais usage hors temps tourne en poison. J'ay treuvé au cabinet de mon pere des lettres de gentilhomme de la chambre, lieutenant de fils de France, de mareschal de camp aux armées d'Allemagne et Italie, de gouverneur de Verdun, de lieutenant de Roy en Bourgongne, de commandement absolu en Dauphiné, de mareschal de France, d'admiral des mers de Levant, de gouverneur de Provence. Sa gloire est qu'il a receu tous ces grades par ses merites; sont lettres utiles à laisser aux siens, qui les peuvent exciter à suivre les roys. Ceux qui laissent des patentes et papiers à leurs enfans, faisans foy de divers desseins, est dangereux, s'ils ne sont vivants pour leur declarer le sujet qu'ils ont eu en la diversité des temps.

La maladie des princes et des Estats fait croire que si les sages eussent esté au temps que nous avons passé, peut-estre eussent-ils faict comme nous, ou pis. Un capitaine en reputation ne peut empescher d'estre recherché et persuadé, non plus que les belles filles : s'il falloit en cela chercher honneur, il se treuvera peu de gentilshommes en France qui laissent apres leur mort plus de diverses lettres et patentes que moy, de gentilhomme de la chambre du roy Charles IX, de

capitaine de gendarmes, de gouverneur des chasteaux, villes et vicomté d'Auxonne et Saulx le Duc; de lieutenant du roy Henry III en l'Auxerrois, de commandement sur la cavalerie legere en l'armée du Dauphiné; deux pouvoirs de general donnés de François de France duc d'Alençon, pour les entreprises du comté de Bourgongne et duché de Luxembourg; lettre du roy Henry IV, lors roy de Navarre, pour commander sur ce qui estoit de son party en France depuis Loire en Allemagne; au temps de la Ligue, lettres de mareschal de camp, deux patentes de gouverneur en chef de Normandie, interinées aux cours de parlement; deux lettres de lieutenant general en Bourgongne; lettres de mareschal de France de M. du Mayne, lieutenant general de l'Estat; ensemble l'interinement à la cour de parlement de Paris, brevets et promesses, escrites de la main du roy Henry IV, de l'estat de mareschal de France; autres brevets de la royne regente et du roy Louys XIII, confirmant la promesse de mareschal de France faicte par le roy Henry IV, et autres plusieurs abolitions, et beaucoup de lettres escrites de la main des roys et princes, encor que j'en aye bruslé les trois parts. Je concluds que si la vie ne me donne temps de faire entendre les occasions de tant de diversitez à mes enfans, qu'il vaut mieux leur laisser les cendres que les papiers, pour ne leur donner envie de suivre des voyes si perilleuses.

Graccus, voulant reformer la republique romayne, est tué par le peuple; son frere Caius, treuvant les memoires apres sa mort, fut occasionné de suivre mesme fortune, et s'y perdit. Le roy Henry IV et ses conseillers, qui maintenant blasment ces diversitez

qu'ils nomment broüilleries, qu'ils se souviennent qu'eux, agissans contre les roys Charles et Henry III et contre l'Estat, sont par là parvenus à la coronne et à la grandeur où ils sont maintenant, et ne doivent dire mal du mestier. Ils n'appellent pas broüilleries ce qu'ils ont faict pour se faire grands, mais bien ce que les autres font contre eux en les imitant. Et du regne d'Henry IV, les sieurs de Sully, de Jeannin et de Villeroy, dont le premier de faction huguenotte, le second des premiers à la revolte de la Ligue, et le troisiesme qui s'y jetta, incessamment ont exercé pour trouver la place où ils ont esté du depuis cesdites broüilleries qu'ils ont tant practiquées.

Vengeance qui n'appartient qu'à Dieu nuist au salut, et perd la fortune : de tant de changements fortuits il me reste pour satisfaction que sans coulpe j'en ay tirez plusieurs apres moy. Nostre Seigneur a mis en mes mains mes plus grands adversaires, des grands, des cours de parlement, des peuples et des particuliers, ainsi que je leur avois predit, ausquels j'ay pardonné, et souvent oublié mes propres injures pour le bien general du party où j'estois. Ceux qui avoient entrepris de m'oster la vie m'ont confié la leur, et leur armée en mes mains, lesquels je n'ay trompé. Les cours de parlement qui m'avoient, lors que j'estois gouverneur d'Auxonne, pour des citadins que j'avois emprisonnez, adjourné et fait crier à trois briefs jours, moy estant lieutenant de Roy en Bourgongne, les deux parts d'eux estans convaincus de l'entreprise de Verne sur Dijon, je leur ay sauvé la vie à tous. Trahy de mes serviteurs audit Auxonne, en la perte de la place, blesseure et danger de ma vie, hazard de l'honneur,

et mort de femme et d'enfans, j'ay tenu les autheurs de la conjuration prisonniers à genoux devant moy, je leur ay donné la vie.

Souvent pensant faire honte l'on donne l'honneur : sans la croix de Gastine il ne fust esté parlé de luy ; la pyramide de Chastel fera souvenir de son acte : la posterité jugera selon ses humeurs. La sentence d'oublier le nom du brusleur du temple ephesien estoit meilleure que l'arrest de Chastel eslevé devant le palais ; aussi, ayant recogneu la faute, la cour de parlement l'a fait abbattre. La memoire des hardis actes, quoy qu'ils soient ignominieux, excite à faire le semblable ; il les faut plus ensevelir qu'eriger, autrement plus on s'essaye d'oster la reputation, plus elle s'accroist.

Ceux qui ont voulu enterrer les faits heroïques les ont eslevez. Il se demandoit pourquoy n'avoit esté erigée une statue à Caton parmy tant d'autres ? il luy estoit plus honorable d'estre hors de ceste multitude et confusion. Les escrivains huguenots celent les faicts heroïques du sieur de Tavannes, jusques à en deguiser des batailles entieres, et les desrober à la France ; ils accroissent par leur silence son honneur : l'histoire de ce temps ne se peut escrire avec verité sans faire honorable mention de luy : les lecteurs voyent leur malignité ; et s'ils demandent, comme de Caton, pourquoy sa statue n'estoit erigée dans les histoires pardessus les autres, on respond que la grande multitude dont les escrivains partiaux par leur fard deguisent la valeur, luy donnent plus de lustre. Ce temps où ils ont tout credit se treuvera dementy par veritables historiens.

Les estrangers creés roys par mariage ou election ont peu d'authorité, sont subjects d'estre depossedez, leurs gens tuez, degradez et chassez : estre coronné par sa femme c'est estre serf d'elle et de ses subjects; par election, c'est l'estre du public. J'estois avec le roy Henry III en Pologne ; je sçay qu'il eust voulu avoir cinquante mil livres de rente en France, dechargé du diademe. Pour acquerir authorité en Pologne, si l'on se sent valeureux, il faut les jetter à la guerre; ils sont contraints de se servir d'estrangers, en garnir leurs bonnes places ; et, pourveu qu'il n'advienne fortune, et que tout prospere, on les peut maistriser, autrement leur peu de foy perd ceux qui les commandent. Dix ans de patience donnent temps de pourvoir à la plus grande partie des grades, establissent l'authorité des roys, qui font des creatures. De semer deux factions en cest Estat, c'est en perdre la moitié sur le champ, et avoir l'autre pour peu fidele. L'Empyre et le royaume de Pologne sont seuls en l'Europe où les princes peuvent aspirer par election, et les elections sont honorables aux pauvres princes valeureux : les grands font pour eux de s'en passer s'ils ne sont capitaines et courageux, pour s'en servir d'eschelle à monter en plus grande entreprise.

Tuer pour s'establir, suivant le proverbe que le mort ne mord point, ne vaut en France ny en Flandres, et est profitable en Angleterre, où il ne reste qu'une trentaine de millorts impuissans de se venger, et que les roys de ceste isle se sçavent ayder du peuple pour se maintenir par les supplices des grands : en France faudroit tuer mil seigneurs, ce qui ne se pourroit ; et ce qui reste offencé de l'injustice se joint

aux parens des justiciez et mal-contents, enflame la guerre, r'allume plus de feux que le sang des morts n'en a esteinct. Sylla et le triumvirat de Cesar, Antoine et Lepidus, tuant tous les grands, se maintindrent; et au contraire depuis, les souverains de France et de Flandres, faisant mourir huict ou dix des grands, ont esprouvé le mal qui en procede, qui a failly à perdre leurs Estats. Cela les doit faire resoudre à pardonner à beaucoup, et en punir peu par les cours de parlement et voyes ordinaires, plustost en confiner plusieurs, puis que le mort ne peut revivre, et l'offence ne peut mourir : qui n'espereroit à la misericorde du prince, les guerres civiles seroient perpetuelles et dangereuses. Par ceste misericorde regne Henry IV en France, qui autrement ne fust plus. Puis que douceur et cruauté font de semblables effects, la douceur sans mespris est preferable, tant envers Dieu qu'envers les hommes.

Il est necessaire de cognoistre son credit pour s'en servir utilement, ou pour s'en departir asseurément. Les voyages proposez, esloignements, affronts, se doivent entendre incontinent, et penetrer l'intention du maistre; soudain faire comme au lion d'Esope, mettre tout à ses pieds, places, grades et argent, n'en retenir que ce qui luy plaist, et se retirer où il veut. Se roidir, parler, se plaindre, se dire mal contant, est perilleux : il vaudroit mieux soudainement (si la precedente voye ne plaist) entreprendre, et s'esloigner pour eviter sa ruyne. Ceux qui sont en credit ne doivent perdre temps; le prince qui commence à donner donne et augmente tousjours, craignant de perdre ce qu'il y a mis.

Les mariages des filles (qui est la ruyne des maisons) devroient estre limitez en France, corrigeant les coustumes : puis que la loy salique exclut les femmes du gouvernement, la mesme loy les doit exclurre de manier les biens. Des grandes maisons devroient estre appelez les plus proches masles des decedez, tant pour le regime desdicts biens que pour la succession, en excluant toutes les filles; qui rendroit la loy salique plus authorisée, soustenue et tolerable, si la noblesse y estoit toute obligée pour son interest propre, et empescheroit que les vefves ne ruïnassent entierement les maisons des maris decedez, ainsi que la pluspart de celles de France font; lesquelles, ayant perdu leurs maris, vont à Paris en chercher d'autres sur des procez imaginaires, sans avoir egard à la quantité des enfans qu'elles destruisent.

Plusieurs travaillent pour la posterité, non pour eux; s'ils ne croyoient laisser honneur et richesse aux leurs, ils ne s'employeroient pour le public, et à cinquante ans se reposeroient, mesprisans les biens, cognoissans en avoir assez pour le reste de leur aage. Les princes sages recompensent les enfans des peres morts, à ce que les vivans les en servent de meilleur cœur : les lions, les aigles engendrent leurs semblables ; les courageux font des enfans pareils à eux; l'on aparie les chevaux et juments des bons harats pour en conserver la race. Les monarchies et republiques devroient marier les braves aux filles des vaillans, pour avoir des enfans genereux, exempts des meslanges et bigarrures des hommes, qui proportionnent les corps de capacité reglée : le temperament de la bonne nature fait que les esprits envoyez d'en haut exercent

leurs fonctions de jugement, memoire et ratiocination, selon la cimmetrie excellente des vaisseaux engendrez par les peres. Les Dieux s'acouplant avec les femmes mortelles engendrent des Centaures, comparez aux illustres qui s'allient aux bourgeois.

Les roys regnent par justice, sans laquelle ils ne sont en estime; ils se doivent garder de faire assassiner les hommes, ou ils s'obligent au mesme peril : le subjet peut attenter sur le prince, ainsi que luy sur le subject. S'il a des gardes, elles sont pareilles aux villes fortifiées en un endroict, qui sont foibles de l'autre; en son palais, en son lict, tout est plein d'icelles gardes; le lendemain luy troisiesme va à la chasse, ou battre le pavé, donne commodité aux entrepreneurs d'executer de mauvais desseins. C'est Dieu qui garde les roys, c'est luy qui les punit; eux doivent ouvertement faire chastier les criminels par la justice. Les sages princes ne cherchent moyens indirects pour punir leurs subjects, il ne leur faut secrets ny artifices, la preud'hommie suffit, et le parler franc : la justice est faicte en leur faveur, et jamais ne doivent consentir à la mort d'autruy indirectement. S'ils hayssent un homme de bien, ils se doivent vaincre eux mesmes par la raison; autrement les mesmes menées qu'ils feront pour faire assassiner les hommes à tort, justement par la vengeance divine le mesme se feroit contre eux.

Le nom d'ambitieux est une injure : quand il se vouloit obtenir des estats à Rome du peuple, l'on donnoit et courtisoit pour avoir par corruption ce qui estoit desnié par merites, d'où derive le mot latin *ambire*, qui est de tourner et courir à l'entour de

ceux qui ont puissance ; pratique qui est continuée à la cour des roys. La reputation est semée de parole, et la parole n'est que vent ; rien si muable que l'opinion des hommes. Il y a renommée en la vie, et reputation apres la mort : celle durant la vie chatoüille et profite de quelque chose ; ceux qui considerent qu'elle doit estre tost esteinte la mesprisent. Celle d'apres la mort sert de peu apres le decez ; pour laisser memoire de soy, il faudroit demeurer victorieux de cinquante batailles, ou, comme Cesar, avoir changé ou sauvé un Estat. A peine d'un million de vies en demeure cent illustres en la memoire : d'estre de ce petit nombre il est tres-mal-aisé ; et, quand se feroit les actes qui le meritassent, qui sçait si les escrivains diroient la verité ? Plusieurs oubliez ont aussi bien fait que ceux dont les histoires sont pleines ; ils n'ont rencontré les bons ou favorables escrivains, comme Achille fit Homere, ou les escrits qui faisoient mention d'eux ont esté bruslez ou submergez. Nous nous pouvons imaginer estre ceux mesmes dont l'on a tant escrit ; plusieurs noms sont semblables ; et, quand ainsi seroit que l'on auroit bien faict et bien escrit, les feux, guerres et deluges perdent les histoires. Combien d'honnorables mentions de capitaines se faisoient en ceste biblioteque de Ptolomée, où il y eut douze cens mil volumes bruslez ! A obtenir ce grand honneur les roys ont la mesme difficulté ; il faut de gentilshommes devenir roys par valeur, ou de roy monarque ; ce n'est beaucoup d'appaiser des troubles en un Estat qui appartient justement, plusieurs ont faict le semblable ; et n'est grande chose d'esmouvoir un royaume, comme l'admiral de Coligny ou M. de Guise, si l'on n'em-

porte la piece, ou si l'on ne le reforme entierement.

Il faut desirer non grande reputation, mais bonne, sans imiter le brusleur du temple de Diane d'Ephese, ny celle des tyrans. Combien y a-t-il des livres creuz veritables qui ne le sont point! Qui est ce qui nous empesche de faire escrire de nous des mensonges, et pour les certifier en faire escrire d'autres faisant mention des mesmes fables? Plusieurs livres sont conservez pour estre doctement dictez, non pour la verité, mais pour l'elegance. Ceste reputation d'avoir bien escrit ne demeure qu'entre ceux qui lisent; la pluspart des lettrez ayment mieux la theologie, philosophie, droit et la medecine, où il y a à gagner, que s'amuser à lire les histoires, lesquelles, si elles ne sont bien dites, quelque verité et beaux actes qu'elles contiennent, sont laissées et desdaignées. Les hommes ne se doivent considerer avec les charges, estats, pompes, robes qu'ils possedent durant leur vie, mais à ce qui demeure apres leur mort, qui est une poudre infecte restant au sepulchre. De ceste grande apparence ne reste souvent que des debtes et des ennemis à leurs enfans, ausquels, s'il reste du bien sans faveur, ils retournent de la condition du commun, et ont de pis le reproche de l'avoir soudainement ou mal acquis. Que si les peres sont si heureux d'avancer leurs enfans aux grades de leur vivant, iceux ne pouvans le semblable envers les leurs, la troisieme lignée n'en joüyt pas. Ces vanitez ne meritent perte de la liberté, puis que Cesar, vainqueur de cinquante batailles, vouloit aller combattre les Parthes lors qu'il fut occis, parce qu'il luy sembloit que ses genereux actes passez estoient ja oubliez. Que deviendront les petits

effects de ceux qui de nostre temps se donnent tant d'estime? Je conclus estre folie de chercher tant de reputation qui a si peu de durée; la pluspart des hommes ne sçavent ce qu'ils demandent. Il ne se devroit souhaiter de monter en un estat duquel on ne puisse descendre : desirer grande faveur et du repos, c'est desirer que les choses humaines changent leurs regles. Coustumierement ceux qui sont montez en faveur ont rompu l'eschelle pour en descendre : s'ils s'en retirent, les ennemis acquis leur courent sus, leurs maistres leur reprochent ce qu'ils ont fait pour eux, ne les laissent en paix chez eux. Le sieur de Tavannes avoit desiré le repos de sa maison avant la Sainct Barthelemy; ne s'estoit pris garde qu'il estoit monté en telle grandeur, qu'il n'y pouvoit retourner en paix : malheureux est l'Estat qui ne se peut changer. Il faut quitter l'une des deux voyes : l'ambition a ses plaisirs d'honneur, de gloire; le repos a les siens tous dissemblables, les plaisirs, les voluptez; il est impossible de gouster les deux ensemble. Que si à Paris et proche de la Cour aucuns les entremeslent, ils confesseront qu'ils ne joüissent ny de l'un ny de l'autre parfaictement.

Les sectes heretiques ont leur commencement de desobeïssance, presomption et ambition : Calvin et Luther estoient moines qui avoient juré obeissance, pauvreté et chasteté; presomptueux, croyans sçavoir plus que les conciles ny que les saincts Peres, ambitieux, ayant voulu s'opposer aux princes, prescher la rebellion pour s'en prevaloir. En suitte les ministres ont dressé un gouvernement aristocratique, à l'exemple des Israëlites gouvernez par les sacrificateurs et

juges : les anciens, les surveillans sont composez à leur imitation, et se veulent mesler des affaires d'Estat, ainsi qu'ils faisoient. Ils furent contraints de cacher leur intention par le bruit qui courut qu'ils entreprenoient sur la puissance des princes, seigneurs et gentilshommes; et encores la celent et conservent, tirant tousjours secrettement à ce mesme but.

J'en ay veu des memoires envoyez de Geneve aux villes de France, dattez de l'an 1563, enjoignants au peuple de n'employer ny se fier à la noblesse. Les denombrements des lignées, familles, des lieux où elles demeurent, les signals, facultez, eslections de chefs secrets, sont prins de la caballe judaïque; leur aristocratie fut avancée en France par la Royne jusques au colloque de Poissy. Eux, pensans en passer plus outre, esperoient, quand ils se fussent veuz grand nombre, d'usurper le gouvernement, du moins sur ceux qui avoient fait profession de leur nouvelle religion; surquoy advint le massacre de Vassy, et meurtre de plusieurs de leurs plus sçavants et seditieux ministres en divers lieux de France; et voyant que leur doctrine n'estoit receüe que des païsans, bourgeois, et d'un petit nombre de soldats, furent forcez de s'ayder et rechercher les grands des maisons de Bourbon et de Coligny, lesquels s'en servirent pour leur mescontentement et vengeance, et usurperent sur eux le commandement entier.

Lors ils imposerent silence à leur aristocratie, establirent un estat seigneurial d'un prince et des grands; bien s'ayderent ils de leurs enroollements, ordres et cueillettes de deniers de leur façon et invention, pour troubler l'Estat; mais ces seigneurs, malgré les minis-

tres, faisoient paix et guerre à leur volonté, selon le bien ou necessité de leurs affaires particuliers; par l'alarme qu'ils donnoient faisoient prendre les armes et les poser aussi-tost, sans que l'Admiral eust egard aux plaintes, conseils ny passions des ministres. Cependant les sinodes ne laissoyent de se tenir, contraincts de conclurre tousjours, et selon la resolution des chefs qui avoient usurpé l'autorité.

Apres la Sainct Barthelemy, où la pluspart de la noblesse huguenote mourut, se treuvant encores plusieurs villes de leur party en Languedoc, Guienne et ailleurs, encouragées secrettement de ceux de Montmorency, et de M. d'Alençon, fils de France, resoulent sans eux retourner à leur premier dessein populaire, prendre la puissance et le gouvernement, se dispenser du pouvoir de tous autres chefs; à quoy ils estoient confirmez, pour estre la pluspart de leurs gentilshommes morts, et n'y avoit plus guieres que des citadins entre les mains desquels estoit la principale puissance : et parce que la ville de La Rochelle, non par sa conduite, mais par la trahison des Catholiques qui estoient devant, a resisté à la guerre, et fait la paix, elle les fit resoudre du tout à l'estat populaire, meslé d'aristocratie et du pouvoir des ministres. La resolution des sinodes de maintenant depend de la voye des ministres anciens et maires des villes, n'y ayant pouvoir les gentilshommes huguenots que par acquit; bien dissimulerent-ils l'autorité du roy de Navarre, depuis Henry quatriesme, lequel, jusques à ce qu'il fust appelé du roy Henry III, n'avoit qu'une puissance fort limitée. Et lors qu'ils se joignirent à MM. les ducs d'Alençon et de Montmorency, ils avoient des

conseils secrets, se mesfiants de tous; ils mescontentoient et jalousoient les grands sous lesquels ils estoient, voulant penetrer jusques à leurs moindres actions; tellement que ces seigneurs, se pensants estre en servitude, les abandonnerent, se reunirent avec le Roy, et leur firent depuis la guerre.

Ils se sont maintenus par pillages en guerre, et en paix payent fort peu de tailles : ceux qui demeurent en leurs villes en sont quasi exempts, comme aux villes imperialles ; n'y estant le Roy obey qu'entant qu'il leur plaist, ils ont moyens d'amasser et lever de grands deniers sur eux pour tous evenements. Depuis que M. d'Alençon les eut abandonnez, ils eslurent un chef, le jeune prince de Condé, auquel ils donnoient pension, limitant son pouvoir, comme les estats de Flandres faisoient au duc Maurice; et despuis, pour l'espoir qu'ils avoient à la bonté du roy Henry quatriesme, qui leur estoit obligé, ils n'en ont plus, avec tant de presomption qu'ils se vantent parmy eux de faire les maires des villes, ou bourgeois plus factieux, generaux et conducteurs de leurs armées; c'est une republique dans une royauté, si les ministres et maires des villes ont tousjours pouvoir. Le roy Henry quatriesme ayant esté avec eux, a cogneu comme ils se sont maniez, et, de ce rendu plus advisé, gagnoit chaque capitaine en son particulier; faisant cognoistre aux maires des villes qu'ils ne profitoient à la guerre; leur donnoit pension, et à ceux qui ont le plus de credit, comme aussi aux ministres : à quoy il dependoit plus de cent mil escus annuellement; et n'y avoit jusqu'au moindre surveillant, eschevin, ou broüilleur, qui n'eust sa pension, ainsi que les Suisses ont de France.

Le Roy a permis liberté de conscience et l'exercice de leur religion, donne pension à quelques seigneurs huguenots particuliers, pour les separer de la cause generale. Iceux ny les ministres et principaux des villes pensionnaires en toute liberté, avec peu de tailles, ne desirent la guerre, et se preparent, se faisant riches par exemption de subsides, pour en temps recommencer les cueillettes d'argent, et renouvellement d'alliances estrangeres à la dissipation de l'Estat, s'ils peuvent, pretendans leur seurté en icelle, qui est tousjours menacée en un royaume où il y a diversité de religion.

Neantmoins leur zele est fort perdu, et leurs cueillettes de deniers abolies, y ayant apparence que malaisement y retomberont-ils, si la guerre n'est faicte qu'aux rebelles et non à ceux qui demeureront paisibles. Et cet entretenement de republique est tousjours fomenté au regne de Loys tresiesme, que, sous le nom d'un petit estat de finances pour eux, leurs ministres, leurs garnisons et plusieurs des factieux sont payez et pensionnaires : mauvais exemple de ceste republique establie dans une monarchie, et plus mauvais encores celuy d'Olande et Zelande, qui se font souverains. Les villes qui ne payent tailles ny de nouvelletez, parce qu'ils sont en ligue et s'entendent ensemble, donnent volonté et exemple aux Catholiques de s'allier par un party, pour joüir de ces franchises et immunitez ; ce qui est plus facile aux villes d'icy en avant, à cause de la mortalité et pauvreté des gentilshommes advenuë par les guerres passées ; et n'y a rien plus à craindre en France que la puissance des villes ne dissipe l'Estat. Avant la venuë de Cesar en Gaule, toute l'au-

torité estoit à icelles, qui leur peut bien encores retourner, si on n'y prend garde : et si elles n'ont acquis pouvoir en ces dernieres guerres, c'est parce qu'elles n'ont point gouverné absolument, et ne se sont armées d'elles mesmes, et qu'elles ne se sont entendues avec le peuple des champs : que si elles eussent suivy la metode et gouvernement usitez parmy ceux de Languedoc, La Rochelle et autres villes, qui ne se laissent gouverner, mais gouvernent l'estat de la guerre et de la paix, les choses ne fussent paisibles comme elles sont.

Je ne sçay comme nommer l'estat huguenot ; il n'est point du tout populaire, ny du tout aristocratique, ains est meslé de deux, puis qu'on ne les peut imposer, ny mettre garnison dans leurs villes, qu'ils recueillent des deniers sur eux, prenent les armes et les posent de leur auctorité, occupent les marques de puissance souveraine. Au temps des Grecs estoit la ligue des Acayens, qui souventefois eslisoient le roy Philippe pour general : de ce temps il y a eu des ligues de Suisses et de Chevaube sous les empereurs, et dessous le Turc les Symarriots et ceux du mont de Sinay : il n'y a rien à comparer avec les Huguenots, sinon les villes imperialles d'Allemagne ; La Rochelle, Montauban, Montpellier, Nismes, ne font que ce qu'ils veulent : les villes imperialles payent plus pour le Landfreid depuis que la guerre est en Ongrie, que les susdites villes ne payent au Roy.

C'est une democratie meslée d'aristocratie, une republique dans la monarchie, de laquelle elle fomentera la ruïne, parce que l'un de ces gouvernements ne peut subsister ny demeurer en seurté sans la

ruïne de l'autre, duquel, s'ils pouvoient, ils fomenteroient la perte. Et pour confirmer ce que dessus, se voit l'assemblée faicte à La Rochelle, en ceste année 1621, contre le commandement du roy Loys XIII, lequel les a declaré rebelles, et heureusement pris trente villes, places ou forteresses des leurs : ceste assemblée purement aristocratique, composée de ministres, a esleu les generaux d'armées, les gouverneurs des provinces, avec ordonnance expresse qu'ils dependront d'eux, en pouvoir de les creer et destituer à leur plaisir; et le bon heur de Sa Majesté veut qu'ayant pris en protection tous ceux de la religion, qu'il ne reste que deux ou trois villes declarées rebelles, dequoy il y a créance que Sa Majesté en sçaura bien venir à chef.

La liberté est de si grande estime, que les anciens l'ont achepté au prix de leurs sangs, biens et conscience : aucuns se sont tuez, plusieurs precipitez, desesperez de la pouvoir conserver. Infinis hommes sont morts pour la garder; beaucoup, par la jalousie et crainte de la perdre, se sont jettez dans des malheurs ausquels ils ne fussent tombez; pour eviter les maux incertains de l'advenir, se sont precipitez par soupçon dans les presens. Les hommes ne prisent ce qu'ils possedent; la santé, la liberté n'est estimée lorsque l'on en joüit; et quand elle est perduë l'on cognoist son prix et sa valeur, pour lesquels quelquefois on donneroit tous les biens que l'on possede.

Ceste liberté a differents degrez, il y en a beaucoup d'imaginaires. Le gouvernement populaire, là où le commun des hommes croyent vivre en plus de liberté, auquel un chacun d'eux a sa voix, puissance et au-

thorité en main, asseurez de pouvoir deposer leurs magistrats et ceux qui sont esleuz, déslors qu'ils verseront mal et contreviendront, en quelque sorte que ce soit, aux loix du païs. Tels sont les Suisses et les villes imperialles d'Allemagne, ne recognoissant les advoüer superieurs et maires qu'entant qu'ils sont gens de bien et observateurs des loix de leurs païs.

Il y a quelque apparence de liberté en ces grandes republiques alliées les unes avec les autres.

Les petites mal appuyées qui y pensent estre, sont en plus de servitude que de liberté, d'autant qu'ils sont en perpetuelle crainte et danger d'estre opprimez des grands roys, princes et republiques qui les environnent : tellement qu'ils sont forcez à de continuelles gardes, despense de pensionnaires dans les cours de ceux qu'ils craignent, soldoyement d'estrangers, entretenement d'armes, d'espions ; en veille continuelle, tousjours en peur, tousjours en crainte : tellement que ceste liberté est beaucoup moindre que celle de ceux qui sont sous un grand roy. Celles sont les villes de Geneve, de Lucques, de Ragouse, et mesmes de La Rochelle, dont la liberté est entierement imaginaire, pour les grands soupçons ausquels ils vivent.

C'est un grand contentement et satisfaction d'estre sous une monarchie, empyre, royauté ou republique, là où l'on peut estre certain qu'en vivant bien l'on ne peut estre opprimé ; que, suivant la vertu, et servant le public, il se peut atteindre aux grades et recompenses que l'on merite, et qu'en faisant mal injustement et meschamment, on est puny et chastié : tellement qu'il est en l'opinion d'un chacun de faire bien ou mal, son advancement ou sa perte. Au contraire, c'est vivre

en grand regret sous les dominations, quand on cognoist que, quelque preud'hommie, fidelité, prudence et sagesse que l'on ait, que nonobstant les superieurs ne laissent, par leur inclination, tyrannie, envie, avarice, calomnies et faux tesmoignages, de ruïner et perdre les plus gens de bien, et que l'on voit eslever aux estats des personnes indignes, scelerats, corrompus et meschans, ou d'obscures extractions, sans merite, que toutes les meschancetez les plus atroces demeurent impunies. La France est fort subjecte à ces malheurs; la Cathalongne en est aucunement exempte, et quelques provinces d'Espagne ausquels les roys n'osent faire injustice ny impositions extraordinaires, pour la crainte d'une rebellion; l'Angleterre aussi : le peuple y demeure en beaucoup de libertez, encor que les grands sont aucunement subjects à ce desordre par soupçon.

Les bourgeois des villes qui vivent sous la protection des potentats d'Allemagne sont en quelque liberté, neantmoins inferieurs aux villes imperialles; mais le peuple de la campagne est beaucoup oppressé. Semblablement en Pologne les palatins et gentilshommes sont en autorité, le peuple des champs est en servitude.

Aussi il y a differente liberté; et tel y pense estre, comme est dict cy dessus, qui est en grande subjection et incommodité. L'Italie, les Venitiens, par leurs loix, conservent en liberté les peuples de leur domination, neantmoins à la necessité les oppressent. Ceux qui sont dans les terres du Pape, quand la guerre n'est point en Italie, goustent de quelque franchise, et ont leurs incommoditez du changement des Papes, qui avancent leurs parens à leur prejudice. Ceux qui sont

sous un grand roy ont de l'advantage sur ceux qui sont sous des petits potentats : ceux-là sçavent le nombre des biens de leurs feodaux et subjects, leurs facultez et de leurs amis, desquels ils sont coustumierement en soupçon ou desir d'avoir ce qu'ils possedent et les abbaisser par inventions et accusations; et ceux qui sont sous le gouvernement aristocratique d'un petit nombre qui a la superiorité, ne sont en mesme liberté, ne participans ni aux conseils, ny aux grades, ny charges honorables. Telles sont les republiques de Venise et de Genes : en l'une les gentilshommes ont occupé les supremes conseils et dignitez ; en l'autre le roy d'Espagne maintient les gouvernements des nobles au mespris de la populace, qu'il tient en subjection par ses galleres et proficts qu'il fait en Italie, et par l'argent qu'il leur doit.

Tout favorise le dessein huguenot, tout est preparé à la ruine des Espagnols, le prince de Navarre accordé à la fille de France en faveur de l'Admiral qui en fait pivot pour son establissement, et c'est celui de sa perte : il assemble à Paris les Huguenots pour gouverner, ils y sont assemblez pour y estre tuez; il envoye Strosse à Bordeaux pour envahir la Flandre, il sert pour assieger La Rochelle ; de mesme Lorraine, France, Espagne, Italie, jurez à la ruïne de ceux de Bourbon et des Gascons favorits, les establirent par la guerre et par la paix. Ce que nous pensons faire pour nous fait contre nous ; Dieu se sert de nous contre nous mesmes, revoque les arrests de ses chastiments, arrache du trosne royal celuy qu'il y avoit desseigné, et, par l'offence nouvelle de celui là, il y remet le pecheur penitent qui a recogneu sa faute; se venge des ennemis par ses enne-

mis, ou suscite un tiers, jettant le battu et le batteur à ses pieds. M. du Mayne avoit toute la France, les roys fuyoient vers La Rochelle devant luy, les peuples l'adoroient, les estrangers le favorisoient : il irrite Dieu, sa gloire est renversée ; une poignée de gens, une tierce personne, qualifiée le prince de Bearn, a l'honneur et le profict de tout son labeur. Ce mouvement general miraculeux de toute la Ligue ne peut estre referé qu'à Dieu ; c'estoit celuy à qui il faloit recourir, et garder que les nouveaux pechez des entrepreneurs ne fissent oublier les vieux de ses adversaires : il faloit se vaincre, se purger d'ambition, chercher la coronne au ciel pour l'avoir en terre ; assembler les estats legitimes, se contenter de la qualité qu'ils eussent donné, les mettre en toute autorité ; du moins les ruines en fussent esté plus honorables, et les esperances divines.

Pour ruïner son ennemy il se faut rendre meilleur que luy. Dieu n'eust revoqué son arrest, n'eust permis qu'au lieu d'arracher l'yvroye elle eust esté rehaussée, n'eust laissé la mauvaise plante huguenotte pour la punition des bonnes, et n'eust donné des biens à ceux qui en avoient perdu l'esperance. Arrogance, ambition masquées de religion, source de l'ire de Dieu, perte des victoires et gehennes des consciences ; ce sont les autheurs des ruïnes du party de la Ligue, non ces raisons humaines qu'aucuns disent, que M. du Mayne se conseilloit à des escritoires, non à des capitaines ; voulant estre roy, qu'il devoit prendre l'advis de ceux qui desiroient estre ducs, non des longues robes, qui, ne voyans assez de grandeur en un Estat separé, desiroient la paix à son prejudice : leur ambition n'estoit que d'avoir des biens, estans sortis de petits lieux ; leurs

richesses ne pouvoient estre asseurées par la guerre. M. du Mayne vouloit l'estat royal entier, et ne se sentant assez de vertu par dessus les autres, contrarie les princes ses alliez et parens ; aymoit mieux que le party contraire prosperast qu'iceux, et il estoit en crainte, en jalousie de ses capitaines propres dés qu'ils possedoient deux forteresses ; craignoit la domination espagnolle et l'estat populaire : ainsi, en garde de tous, donnant coup à chacun l'un apres l'autre, chacun luy en rendoit à son tour ; il employoit une heure de temps contre ses ennemis, et vingt trois contre ses amis, parens et alliez en son mesme party.

Les zelez Ligueux luy disoient et proposoient qu'il ne falloit se soucier de la ruine de l'Estat, pourveu que ses ennemis le fussent, et que c'estoit assez de se conserver le lieu de superiorité ; qu'il devoit suivre Huë Capet, donner des duchez et comtez, sans reserve que la souveraineté ; permettant la division de l'Estat, il fust esté roy absolu ou ses successeurs ; qu'il ne devoit croire le sieur de Villeroy et Vydeville, de la vieille Cour, qui ne vouloient faillir de changer et reveler ses conseils à sa ruïne ; qu'il ne falloit croire ceux de ses conseillers qui aymoient mieux l'estat de la France que son particulier, et qu'ils vouloient sauver par la paix le gain qu'ils avoient obtenu par la guerre ; qu'il ne devoit s'amuser aux voluptez, donner l'argent d'Espagne à ses parentes et aux dames ; qu'il ne falloit user les selles des cabinets, pendant que ceux du party contraire usoient celles de leurs chevaux ; que les conseils des soldats se tiennent à cheval, et ceux des presidents en chambre ; qu'il ne faloit s'entretenir quatre ans en traicté avec le roy de Navarre, donnant soupçon à tous

ses partisants, mais prendre hardiement la coronne, et declarer ducs et comtes tous ses parens et gouverneurs de provinces qui avoient plus de credit; traicter avec les Catholiques qui estoient du costé du Roy, qui s'offroient volontairement de s'allier avec luy et de faire une grande entreprise, mesmes de mettre la main sur le Roy; que s'il ne pouvoit estre roy, il faloit adherer aux Espagnols et les laisser faire; qu'il ne faloit abbaisser la faction populaire qu'il n'avoit eslevé, n'abolir le conseil des Seize ny la confrairie du Cordon Blanc d'Orleans, pour se fier à La Chastre et à la faction contraire; ne punir ceux qui firent mourir Brisson; qu'il devoit laisser sur la fin le gouvernement entre les mains de la populace, et deserter Paris plustost que se mettre en danger de le perdre; qu'il n'estoit besoin de combattre qu'à son advantage, ou pis, faire des petites paix à l'exemple des Huguenots, et non des trefves, gardant les villes; et ne devoit traicter en Espagne par ses serviteurs, qui leur estoient ennemis; se resoudre promptement avec les Espagnols de prendre la coronne ou de la donner, parce qu'iceux Espagnols et autres n'eussent eu que le nom de la royauté, et l'effect en eust esté à M. du Mayne; qu'en donnant la coronne il se pouvoit reserver un quart de France en souveraineté; accoustumer de bonne heure les provinces à donner de l'argent et non à en demander; qu'il falloit acquerir le peuple des villes et s'en servir; que l'on leur eust tousjours bien levé l'authorité à la fin; que les chefs du conseil de M. du Mayne devoient estre du peuple et des Espagnols, qui estoient irreconciliables, et de ne craindre pas de prendre le nom de roy, puis que par une paix il y pouvoit demeurer en une partie

de France, veu que l'on dit que Henry III vouloit bien faire le duc d'Espernon roy de Mets, et celuy de Joyeuse roy d'Arles en Provence ; punir les delinquans sans crainte ; qu'il valoit mieux un petit nombre de bien ordonnez que beaucoup de desobeissans, et perdre tout par trop d'ambition et trop peu de courage ; qu'il devoit donner aux princes ses parens et principaux capitaines plus que le juste heretier ne leur promettoit ; au lieu d'office de la coronne et gouvernements, donner des duchez et comtez, se reservant seulement le baisemain ; qu'il ne faloit autres Suisses que les gens des villes aguerris; avec de bons capitaines, ils eussent fait comme ceux de Paris firent aux Barricades, non comme les Gautiers en Normandie, qui se perdirent à faute de chef; que c'estoit folie, avant que d'estre possesseur du royaume, de debattre avec ses parens à qui l'auroit; qu'il faloit premierement vaincre les ennemis, ainsi que Cesar, Anthoine et Lepidus firent avant que se battre ensemble ; que pour avoir voulu voir trop clair, ils n'ont veu goutte, et pour s'estre voulu asseurer de tout devant temps, ont tout perdu, et s'estre trop et trop tost preparez (pour estre absolus à l'advenir), ils ont pris ruyne pour regne ; que M. de Mayenne ne devoit mescontenter dom Diego d'Yvarra pour envoyer le president Jeanin traicter avec le roy d'Espagne son maistre, qui ne faisoit ny ne croyoit que ce que dom Diego offencé lui mandoit, et encore plus grande faute d'envoyer traicter en Espagne ce qui se pouvoit negocier en France par une personne qui s'aymoit mieux et l'Estat que son maistre, ce qui estoit des conseils des gens interessez qui s'aymoient mieux que le public.

L'Espagnol contrarioit M. du Mayne pour faire roy l'archiduc ; M. du Mayne le broüille pour le maintenir entier à soy ; ses parents y aspirent, il se bande contre eux : tellement que les six parts, qui estoient l'Espagnol, M. du Mayne, M. de Guise, les princes, le peuple et le Pape, se contrarioient incessamment, avec tant de peur de l'aggrandissement d'un d'eux, que tous ensemble font pour le roy de Navarre, disant qu'ils aymoient mieux qu'il fust roy qu'un de leurs compagnons : ignorance nottée par les Ligueurs en M. de Mayenne, qui ne devoit s'opposer aux Espagnols et à la pluspart de ses parents, qui ne se devoient soucier qui le fust, pourveu que ceux de Bourbon ne le fussent, veu que la division de l'Estat estoit leur salut.

Ceux qui ont voulu tout ont tout perdu, pronostic que je fis par une lettre que j'escrivis à M. du Mayne au premier mescontentement que j'eus de luy, là où je luy mandois : « Qui toute la veut toute la perd ; » ce qui estoit contraire à toutes ces fautes cy-dessus remarquées par ceux qui ont voulu parler contre mondict sieur du Mayne et contre l'Estat, dont nous devons desirer la conservation, et disoient que c'estoit grande sottise à M. du Mayne d'abandonner les Espagnols, veu ce qu'il avoit leu et ouy dire, que dés que le duc de Bourgongne laissa les Anglais ses associez, Louys XI le ruyna facilement apres. Ce ne sont pas tous ces manquements et ces fautes cy dessus remarquées, qui ont arraché l'esperance du sceptre des mains de M. du Mayne, et la conversion et ruyne entiere des heretiques ; c'est la seule hypocrysie, et convertissement de la religion en la seule am-

bition ; et vouloit circonvenir et illuder ce grand Dieu, lequel voit dans le cœur des personnes, et les juge et chastie, non seulement pour leurs mesfaicts apparents, ains pour leur plus secrette pensée et desseins cachez.

Le Roy n'est obligé à M. du Mayne de ce qu'il a fait pour luy, parce qu'il le faisoit pour soy-mesme ; il empescha la dissipation pensant tout garder pour luy : moins est-il obligé aux conseillers d'escritoire dudict sieur du Mayne, lesquels, ne pouvant estre ducs pour n'estre de la profession, ny n'estimant estre assez de grandeur d'estre chanceliers en un Estat divisé, ils ont adopté, et en apparence fait par conscience, ce que leur ambition et particulier leur a fait faire à la manutention de l'Estat et à la ruyne de leur maistre. C'est ce qu'aucuns de la Ligue disent, non moy qui abhorre ces raisons humaines et refere leur perte et ruyne à n'avoir suivy l'ordonnance de Dieu : ayant eu plus d'ambition que de religion, sa divinité a revoqué ses bienfaicts d'eux, et changé ses resolutions par leurs pechez, dirigeant leurs labeurs, contre leur intention, à l'exaltation d'un tiers qui y avoit peu d'esperance. Ils se vantoient que les croix de leurs espées defendoient celles de l'Eglise ; Dieu a monstré qu'il n'avoit besoin des forces humaines. Tres-reluisant miracle ! il a tiré la defence de l'Eglise de celuy qui en procuroit la ruyne, et a donné la puissance à celuy qui n'en avoit point. Ainsi se retournent les graces du souverain, quand il les a departies à ceux qui s'en rendent indignes. Tous ces deux feuillets cy-dessus ont esté colligez de ce que disent ceux de la Ligue, et n'est point blasphemer d'escrire ce que l'on entend dire, non que pour cela on l'advoüe.

Abbaisser l'Huguenot, retirer le secours de Flandres, rompre leur intelligence, estoit contraire à l'inclination du roy Henry IV: ce seroit l'exaltation des Espagnols ja trop formidables, quitter les vrays amis pour s'appuyer sur des conquis catholiques, les uns qui ont esté ennemis desclarez, et la pluspart encore amis simulez, sans asseurance certaine qu'il n'y ait de nouveaux mouvements de leur part, lesquels advenants, si les Huguenots estoient offencez, ils n'assisteroient Leurs Majestez, d'où naistroient differents partis; et seroit dangereux de tomber aux guerres huguenottes, qui en engendreroient une catholique contre l'Estat. D'autre part, maintenir l'Huguenot, la broüillerie de Flandres, l'alliance des Protestans d'Allemagne, est injuste : c'est secourir les rebelles des princes en mauvais exemple, c'est faire à autruy ce qu'on ne voudroit souffrir, et faire pour une religion contraire à celle dont Sa Majesté fait profession.

Il est estrange d'exalter un Estat aristocratique pour maintenir une royauté de laquelle il est ennemy. Diverses raisons fortifient ces conseils: de l'un le peril est present, de l'autre à l'advenir; l'un touche le Roy, l'autre le Dauphin. Il seroit mieux pour Sa Majesté s'opposer aux Huguenots, ruïner ou abbaisser les factions durant sa vie, que laisser son fils en peril d'icelles apres sa mort; mesmes, puis que la puissance des Catholiques ligués n'est plus à craindre, faudroit procurer la paix en Flandres, abaisser sourdement les Huguenots, obliger ses veritables amis pour maintenir la couronne à la posterité, sans craindre les mouvements heretiques, faciles à dompter de son vivant; nommement ne les forçant en leurs consciences, ny

ne leur donnant sujet de desespoir, leur oster insensiblement les places et les charges, ou faire catholiques ceux qui les possedent.

Les princes chrestiens ne doivent faire guerre sans defier leurs ennemis : la faute est pareille à celle des gentilshommes qui frappent leurs semblables avant que les avoir adverty de mettre l'espée à la main. L'artifice n'est esloigné de trahison de ceux qui font parler de paix à leurs ambassadeurs, et resoulent la guerre en leurs conseils secrets : c'est confesser son peu de courage ou sa tromperie; c'est se sentir inferieur d'hardiesse, de droict et de valeur, de surprendre en pleine paix ses voisins. Puis qu'il n'est permis de tromper les trompeurs, pour la meschanceté d'autruy il ne faut nous faire leurs semblables, quoy qu'ils nous ayent auparavant surpris. Les Turcs sont fideles en ce seul poinct, qu'ils denoncent la guerre premier que l'entreprendre. Dieu hayt les meschans aggresseurs, les punit en ce monde ou ailleurs: les subjects, les voisins secourent plustost la bonne querelle que la mauvaise. La conscience examinée, le droict approuvé par les ecclesiastiques et gens bien, s'il est juste d'assaillir et se defendre selon Dieu, en ce que la raison peut permettre, c'est l'acte d'un Chrestien.

Il est mal-aisé de voir de grands effects des ligues et confederations qui dependent de plusieurs ; chacun a un but particulier pour se prevaloir du profict et de l'honneur sur ses compagnons; les meffiances, mescontentemens, incommoditez que les uns souffrent plus que les autres, diminuë, change et pervertit leur intention; l'envie entre les capitaines, hayne entre les

nations, soupçons et trahisons ne manquent. Qui veut tirer profict de ligue, il faut que ce soit promptement, et dés le premier jour pourvoir et faire les provisions d'hommes, d'argent, de vivres, de capitaines, d'officiers generaux choisis pour tout le temps que dure l'entreprise, et que les deniers demeurent confisquez au prejudice de ceux qui rompront l'association avant terme : partager les conquestes à venir, et les dommages et despens, petits ou grands qu'ils puissent estre, pour les supporter egalement ; resoudre, avant que commencer, sur tous evenements qui peuvent rapporter jalousie et mescontentement ; s'oster tant qu'il se peut le pouvoir de se desdire ; ne destituer officiers ny pervertir les finances jusqu'au parachevement de l'entreprise. Grand advantage est à un seul souverain contre plusieurs liguez, qui par mauvaise intelligence et soupçon se defont eux-mesmes.

Les pauvres qui ne font guerre et n'exercent les cruautez, n'ont non plus de merites que les vieillards qui s'abstiennent de luxure par impuissance : cela ne les exempte de peché, pour n'avoir armes ny richesses ; qui prend un escu volleroit une province ; qui donne un coup d'espée ne s'abstiendroit de plusieurs meurtres s'il avoit le pouvoir ; il ne leur reste que les moyens de mal faire, s'ils ont la volonté mauvaise, laquelle Dieu juge dans leurs cœurs.

Le conseil huguenot, pour ruïner l'Eglise, a esté de luy oster les biens ; leur proverbe estoit qu'abattant le colombier les pigeons s'esgarent ; la marmite renversée met en desordre les marmitons et ceux qui en vivent : suyvant leurs preceptes et desseins, les cures sont ruïnées des decimes, par consequent les sacrements non

administrez, ny les parroissiens instruicts. Si la vente du bien d'Eglise continuë en France, avec l'augmentation des decimes, c'est faire pour les Huguenots et ruïner les Catholiques : si les ventes cessent, et qu'il soit ordonné aux ecclesiastiques de racheter les biens vendus, et pour cest effect, à leur defaut, y employer, par l'autorité du Roy, le quart de leurs revenus, l'Eglise se remettra en meilleur estat, pour avoir moyen à l'advenir d'ayder à la conversion des heretiques.

Les conciles prohibent que les laiz ne tiennent les biens d'Eglise, les papes l'endurent; iceux sont donnez pour le maintenir; ceux qui font la guerre contre les Heretiques semblent en pouvoir posseder, puis que Sa Saincteté le permet, et que tous sçavent qu'il en est bien adverty. Les abbayes sont données aux femmes, aux Huguenots et gens incapables; il vaut autant qu'un preud'homme laiz les tienne que telles gens. Ces pechez chargent les roys, qui, estant obligez des services que la noblesse fait, espargnent leurs bourses pour payer de celle de l'Eglise. Les papes sçavent les desordres, et n'y remedient, pour la crainte de la desobeissance des princes, qui causeroit un schisme; disent qu'il vaut mieux endurer des petites fautes que de donner lieu à de grandes, ainsi que l'on voit par experience au royaume d'Angleterre, qui s'est faict heretique pour n'avoir esté appreuvé un divorce. Et encores que l'on dise que les loix divines ne doivent rompre ny plier, il y a des exemples, au vieil et nouveau Testament, des prophetes et des saincts qui ont enduré beaucoup de choses des princes et des particuliers, pour les maintenir et r'amener au bon chemin. En effect, qui se peut passer des benefices c'est

le mieux ; et ceux qui en possedent par bien-faicts des roys et tollerance des papes, ont quelque consolation en leur conscience pour l'acquict de laquelle ils doivent obtenir pardon de Sa Saincteté ; à quoy sont encouragez par la consideration de tant d'incommiandes faites en Espagne, possedées par des gens mariez, sous ombre d'un ordre de Sainct Jaques ou autres : pretexte qui a esté refusé au roy Henry troisiesme à la creation de l'ordre du Sainct Esprit, et qu'il valoit mieux accorder par Sa Saincteté, pour eviter le peché que commet la noblesse de France joüissant desdits benefices.

Ceux qui ont eu charge et grandeur un an doivent avoir autant de contentement que ceux qui les conservent quinze ; il y a un bout, une fin à tous deux ; rien n'est permanent. Il fache plus de perdre les estats à celuy qui en a joüy quinze ans, qu'à celuy qui ne les a possedez que deux. La mort est aussi fascheuse aux vieilles gens qu'aux jeunes : celuy qui a eu des auctoritez et les a quittées gouste deux vies, l'active et la tranquille : en l'active il est à autruy recompensé de gloire, au repos c'est être à soy-mesme recompensé de plaisirs. Qui est en une de ces vies desire l'autre, parce qu'en celle dequoy on joüist on ne sent les incommoditez presentes de celles de laquelle on s'est privé. Un philosophe jugeoit le tyran de Syracuse indigne d'estre maistre d'escolle en liberté, et hors de tant de traverses, craintes et travaux dont sont accablez ceux qui possedent les souverainetez, mesmement illicites. Je me contente avec raison : j'ay eu mediocre faveur des roys, grande aupres de M. du Mayne et duc de Palme dominant la France ; j'ay commandé absolument dans trois armées, l'espace de deux ans,

apres le géneral, et suis esté general moy-mesme en d'autres; j'ay esté gouverneur és plus riches et fortes provinces de France, Normandie et Bourgongne, en puissance absolue de vie et de mort, avec plus d'autorité que ceux qui sont en faveur des roys maintenant, qui n'oseroient commettre ce que je pouvois faire, et que mon integrité et preud'hommie a empesché. Maintenant, graces à Dieu, cognoissant les tromperies et vanitez mondaines, que toute chose n'est que poudre, qu'il n'en reste que les pechez commis, je gouste l'autre vie en tranquillité, repos et liberté, qui m'est d'autant plus chere qu'elle est proche de salut, et que j'ay cogneu et gousté les incommoditez de l'autre vie.

L'arc tendu à la ruïne ou establissement des Huguenots, le roy Charles porté à la guerre d'Espagne par leur subtilité, ils luy proposent d'obscurcir les combats de son frere par nouvelles victoires. La Royne fluctue entre paix et guerre; crainte de civile la penche à l'estrangere; les vieux Italiens ambitieux, ses parens, esperans grandeur en ceste guerre, la suadent: comme femme, elle veut et ne veut pas, change d'advis et rechange en un instant. Les Huguenots cornent la guerre, le Roy avec eux, dont ses grandes faveurs leur sont suspectes. Telligny, huguenot, possesseur et favory de Sa Majesté, en creance de ceux de Montmorency, estaint autant de soupçon que les ministres en allument. Soit que la justice de Dieu, ou la mauvaise fortune de l'Admiral, ou la crainte qu'il avoit de retourner aux guerres civiles, fermassent ses yeux et ses sens aux advis de sa ruïne, croit qu'il n'y avoit point de milieu que posseder la Cour ou r'entrer en la guerre, aux incom-

moditez de laquelle il propose l'hazard de la perte de sa vie. Il ne voyoit ny ne prevoyoit ce qui n'estoit pour lors, d'autant plus qu'il n'y avoit encor rien de resolu contre luy, quoy que les ignorans des affaires d'Estat ayent escrit ou dit. Il s'eschauffe en ses desseins pour faire des malcontans et se preparer à tous evenemens, conseille la casserie des gens de guerre, pour (s'ils estoient contraincts de prendre les armes) s'ayder des mal contans: ceste casserie se fait à Madric. Le sieur de Tavannes reprend sa compagnie, qu'il avoit donné à ses enfans, contrarie la guerre d'Espagne, monstre la pauvreté de la France et puissance des Espagnols.

L'Admiral, memoratif de ses playes provenuës de la fidelité et service du sieur de Tavannes, le tient pour ennemy, entreprend sur sa vie. Leurs Majestez à Monceaux, le sieur de Tavannes à Paris se promene avec le sieur marquis de Villars et dix de leur suitte; l'Admiral de Chastillon le joinct sur le quay du Louvre, avec quatre vingts gentilshommes (partie premeditée): l'Admiral veut une querelle d'Allemand, conduit le sieur de Tavannes en discours hors la ville, dit: « Qui em-« pesche la guerre d'Espagne n'est bon Français, et a « une croix rouge dans le ventre. » Le sieur de Tavannes, cognoissant le peril où il est, s'ayde de sa surdité, fait semblant de n'ouyr que partie du discours, auquel il respond doucement qu'il ne se falloit pas prendre à luy, mais au Roy, qui recueilloit les opinions des capitaines de son royaume; qu'en ceste qualité il disoit la sienne, à laquelle il ne se vouloit point arrester si par raisons on luy en monstroit une meilleure. Sans les offencer ny se monstrer timide, avec prudence se descharge d'eux, qui sur le champ changent de reso-

lution de le tuer, et le laissent retourner en son logis, où arrivé, ses gens luy demanderent s'il n'avoit pas ouy ce que l'Admiral luy avoit dit : « Je serois, dit-il, bien « sourd, un jeune homme s'y fust perdu ; ils ne m'y « tiendront plus. »

Là dessus arrive l'advis de la prise de Monts ; les courtisans huguenots desbridez exclament contre la paix, criant guerre espagnolle ou civile. L'ambassadeur d'Espagne demande congé ; le sieur de Tavannes le retient par commandement du Roy et de la Royne ; fait donner à Gatey, gentilhomme du comté de Bourgongne, une chaisne de cinq cens escus par Sa Majesté, pour aller en Flandres asseurer son maistre qu'il n'avoit point de guerre : tant estoit tout en balance. Pour sortir de peine et de ces contrarietez, le Roy tenant conseil à Paris, le sieur de Tavannes propose que Sa Majesté devoit prendre le conseil de ses meilleurs capitaines par escrit ; ce qu'il fait pour sa surdité, et pour n'entrer en dispute dans le conseil : ceste resolution suivie, tous aportent leurs advis. Celuy de l'Admiral disoit que c'estoit le moyen d'estaindre les guerres civiles par la conqueste de Flandres ; que, pour gagner au passé deux villes d'icelle, une partie du sang de la France avoit esté espandu ; qu'aux derniers conseils M. d'Anjou avoit dit que, lors qu'il y auroit de bonnes villes sur la frontiere prises, l'on pourroit parler de se declarer : Monts et une douzaine d'autres l'estoient maintenant ; et se vente d'avoir telle intelligence, qu'il y auroit une revolte universelle contre le roy d'Espagne.

L'advis de M. d'Anjou, depuis Henri troisiesme, fut tel, dicté de mot à autre par le sieur de Tavannes :

« Monsieur, les occasions qui se presentent du costé de Flandres sont fort considerables, et y a apparence qu'icelles tentées avec vostre ayde, il s'en pourroit ensuivre quelques bons effects; et me grevera bien si, en quelque façon que ce soit, là ou ailleurs (estant en l'aage de travailler), je ne puis promptement vous faire paroistre l'envie que j'ay de vous faire service, mesme hors vostre royaume, et que telles occasions se passent sans courir le hazard et fortune qui en peut advenir. Mais, Monsieur, je m'estimerois bien mal fortuné, si, postposant toutes mes affections à la conservation de vostre royaume, où il vous a plu me faire lieutenant general, je ne vous faisois entendre l'estat auquel il est maintenant, me semblant estre une chose bien simple d'entreprendre porter un grand faiz sans premierement peser ses forces; je les dois cognoistre, pour s'estre adressez à moy toutes sortes de gens, à cause de mes estats. Or, Monsieur, la premiere et plus importante chose pour la guerre, et principalement dehors, sont les finances, dont vous estes, et de credit, si en arriere, et la puissance de vostre peuple si espuisée, que je ne vous la puis dire, sinon la larme à l'œil, et laisseray à messieurs qui les gouvernent à vous en rendre raison. Et quant aux hommes pour l'execution, je voy vostre gendarmerie à cause de son naturel courageuse, et neantmoins, pour avoir esté mal entretenue, avec une impression acquise sur tout depuis ces derniers troubles, qui est de souffrir peu de labeur de la guerre et abandonner les enseignes s'ils ne sont satisfaicts de leurs soldes; chose qui leur sera facile, se retreuvant pres du royaume. Et, à ce que j'entends, il y a moins de gentilshommes qu'il n'y eut onques, à cause du

mauvais traictement, ayant l'injure et pauvreté du temps empesché de la regler par vostre commandement, suivant ce que j'en avois bonne intention.

« Quant à vos gens de pied, Strosse a mené les principaux capitaines avec luy; par ainsy doit avoir la fleur des soldats : il en a passé un grand nombre en Italie qui aussi sont des meilleurs, et m'a on dit que plusieurs sont allez du costé du duc d'Albe. Vous sçavez les expeditions qui ont esté faictes pour la creüe des bandes par toutes les frontieres, qui, à mon advis, se treuveront gens nouveaux. Vostre Majesté a veu aussi les doleances que vous ont faictes tous les gouverneurs, pour les places, tant de Champagne, Picardie, Guyenne, Languedoc, Provence, que Piedmont, et generalement toutes vos frontieres, où il n'y a une seule ville en estat; d'autre part vostre peuple miserable, tant à cause des guerres passées que de la cherté du temps : de sorte qu'il est mal aisé de juger en beaucoup d'endroits de leur affection. Toutes ces pauvretez et necessitez me font conclurre que, sur le dire des gens desesperez et chassez hors de leurs biens, qui n'ont rien ou bien peu d'asseuré de ce qu'ils promettent que paroles, l'on ne doit rompre les choses promises, de faire de son amy son ennemy si grand, que votre Estat puisse courir fortune à cause de tant de necessitez. »

En ce mesme conseil du 26 juin 1572, le sieur de Tavannes donne son advis :

« Les gueux de Flandres se promettent qu'avec leurs alliez, tant d'Angleterre, princes protestans, Français huguenots, qu'autres, leurs forces seront de dix mil hommes de cheval, et grand nombre de gens de

pied à l'equipollent, tant arquebusiers allemands qu'anglais, les plus forts par la mer; le Pays Bas malcontent, plusieurs villes prestes à se rebeller, et que tout cela s'offre estre à la devotion du Roy; luy donnent advis qu'il doit declarer la guerre au roy d'Espagne ouvertement, d'autant que si ceste belle occasion se perd malaisement se pourra recouvrer. Outre ce qu'il est à presumer qu'estant, le roy d'Espagne et le duc d'Albe, en soupçon de Sa Majesté, comme ils sont à cause du voyage de Strosse, encores que pour ceste heure ils tiennent fort beau langage, que venant à estre victorieux avec la grande armée qu'il y aura, ils ne donnent à la France, en grand danger (la trouvant depourveüe) d'y faire un grand eschec.

« A la verité il y a quelque apparence en ce dire-là, à qui ne considereroit en quel estat est le Roy et son royaume, et celuy du susdict roy d'Espagne, les affaires duquel sont allez jusques icy comme chacun sçait. Par ainsi, sans se tromper, faut considerer que le duc d'Albe n'a pas si mal pourveu à son faict, qu'il n'ait bien tost une des plus grandes armées qui ait esté il y a long temps ensemble; et ores qu'elle n'excede point les susdictes forces de ses ennemis, la difference y est grande, dautant qu'il est sur la defensive et a l'argent pour continuer la guerre et mettre les choses à la longue, tient le pays de quoy il vivra, les autres en danger de mourir de faim, et n'aura que trois mois pour temporiser, que l'on sera en hyver, durant lequel ne se peut tenir la campagne en Flandres à cause des marescages et humidité dudit païs : et n'est vray-semblable qu'il puisse estre contrainct de combattre, luy qui est sage capitaine, ayant accoustumé d'estre re-

tenu, si ce n'est au grand desadvantage et hazard de ceux qui l iront assaillir.

« Et quant à ce peuple rebelle, sa puissance et bonne conduitte est ja monstrée par ceux qui sont descouverts; le reste, encores qu'ils eussent bonne volonté d'user de rebellion, ne le sçauroient ny oseroient descouvrir. L'exemple y est, ayant veu le prince d'Orange avec une si grande armée en leur païs, sinon que l'on eust contrainct ledit duc d'Albe à la bataille, et il l'eust perdue : aussi s'il la gagne ayant les forces du Roy joinctes avec celles desdicts Huguenots, voila le royaume en grand branle, et est le mettre sur le tablier au hazard contre la Flandre, mesmes y ayant si grand nombre de peuple en cedict royaume de l'ancienne religion, et la pluspart mal contents, qui est pour se desesperer, à cause que n'ayant point de finances pour ceste guerre, il est force d'en prendre sur luy; et est en somme porter la querelle d'une poignée de rebelles de dehors, pour en faire un grand nombre dedans.

« Lesdicts rebelles de Flandres ont ja preparé la cause de la rebellion de ceux de France, disant que ce qu'ils ont commencé est pour les subsides, desquels le susdict peuple français sçait bien à quoy s'en tenir; subsides de fraische mesmoire levez pour chastier le peuple eslevé pour la religion qui se dit reformée, et à ceste heure autres subsides pour la soustenir : chose tres-dangereuse pour les grands princes, qui se trompent s'ils cuident estre roys pour tenir des places fortes, maisons et autres choses; car il faut estre roy du peuple, et estre obey et aymé; autrement le mieux qui en peut advenir, c'est maistriser la religion, la rebellion, et sondict peuple par force avec les estrangers,

les enrichir de leurs depoüilles à la ruyne de leur royaume, et s'acquerir le nom de tyran, avec perpetuel doute de leurs personnes. Joinct que si Sa Majesté commence, il sera assailly du costé de Piedmont et Provence, Languedoc et autres lieux, facilement par le moyen des amis de la Ligue et de l'armée de mer : et d'y envoyer de grandes forces pour y dresser une armée et y faire teste, se fiant qu'il ne faudra pas beaucoup ayder aux susdicts gueux, attendu qu'ils sont ja forts, il n'y a homme qui ne doive conseiller de se devoir tousjours rendre le plus fort, se joignant avec eux pour leur faire la loy et s'attribuer les conquestes. Davantage faut avoir secondes forces, pour (si on venoit à la bataille, que tous conquerans doivent chercher,) avoir une ressource, d'autant qu'il est bien plus raisonnable de defendre le cœur du royaume que les membres.

« Ainsi, de mener une autre armée en Piedmont l'on sçait comme il est aisé; les places y sont en tres-mauvais estat, le pays, debile comme il est, perdu en un mois. Les forces d'Italie pourront tomber en Dauphiné ou Provence ; M. de Savoye baillera vivres ; l'entreprise du roy d'Espagne pour Alger se pourra remettre à une autre fois, et, à l'imitation du vieil empereur, s'ayder de l'argent levé pour cela. Et ores que ledict duc d'Albe eust perdu la bataille et la plus grande part des Pays Bas, la reputation et la force sera si grande à l'endroict des Huguenots, mesmes venant à mourir ou changer ceux qui les conduisent avec bonne intention, que le Roy et son royaume seront tousjours menez en laisse ; et vaudroit bien mieux n'avoir point de Flandres et autres conquestes, que

d'estre incessamment à maistre : par ainsi, en gagnant c'est se perdre du tout. Est aussi à considerer que les gueux grossiers trompent les Huguenots, subtils par leur mauvaise conduicte tant presente que passée.

« Je laisse la foy rompue d'un homme comme le Roy, qui fait profession de l'honneur, l'ingratitude d'avoir esté secouru en sa necessité, rendre mal pour bien : qui seroit entierement le contrepied du grand roy François, lequel, au lieu de recevoir ceux de Gand, donna passage à l'Empereur pour les chastier. Je laisse pareillement qu'on a veu les roys separer les peuples pour plus facilement les vaincre et mener à leur volonté, et qu'à ceste heure les peuples, ayans separé les roys, en pourront, s'ils veulent, faire de mesmes ; dautant que tout cela est assez evident. Et pour conclurre, jamais roy sortant de misere ne fut en si beau chemin ; ceux qui se sont eslevez dans le cœur de son royaume, qui tiennent une partie du peuple à leur devotion, y ont fait la loy, vont assaillir les ennemis, où il ne peut perdre sans gagner aux despens d'autruy, s'il faut lever le joug, qui sera tousjours sur le col de Sa Majesté (venant changer les chefs de bonne intention, comme dict est). Et de dire s'ils sont defaicts ils seront suivis jusques en France, et tombera la mine au duc d'Albe sur luy, l'exemple y est de la retraicte qu'il fit dernierement, les ayant chassez de Flandres ; et ores qu'il eust autre opinion, l'hyver l'y contraindra. Et pour remedier et prevenir à tout, faut lever ledit soupçon du roy d'Espagne contre Sadicte Majesté, en quelque façon que ce soit, voire plustost remettre ledit voyage de Strosse à une autre fois, et luy faire entendre que c'est pour le contenter. Et

pource que quand les voisins s'arment il est raisonnable de s'armer, soient disposées ces forces là aux frontieres, sans faire masse qu'il ne soit besoin. Le laufguelt et aureitguelt (1) se baillera à quelques reistres et lansquenets, sans les lever que l'on ne soit pressé; preparer doucement les Suisses aussi sans les lever; la gendarmerie tenuë en estat sans l'harasser; les gouverneurs à accommoder; munir les places et y renforcer les gardes. Cela sera suffisant pour, quand l'occasion se presentera qu'il y ait mauvaise volonté du costé dudit roy d'Espagne, se mettre en un camp fortifié pres d'une ville ou riviere que l'on sçaura choisir, et se conserver attendant les susdits reistres, Suisses et secours des alliez, et faire teste à ceux qui chasseront ou fuyront dedans le royaume à main armée : excuse bien raisonnable, sans mettre ledit roy d'Espagne en jalousie, remettant ceste belle occasion (si belle se doit appeler) à une autre fois qui ne se peut perdre, ny la volonté de ceux de Flandres, qui crieront tousjours à l'aide aux Français, tant et si longuement que les Espagnols les maistriseront.

« Et faut considerer que ces Païs Bas d'icy en avant ne peuvent plus de rien profiter au roy d'Espagne, et que pour les regir il est contrainct les ruïner du tout, et ne luy peut tourner qu'à grande despense, crainte et deplaisir; de sorte qu'il est à presumer qu'à la fin on y pourra mettre le pied par amour avec alliance, ou par force quand nostre foiblesse sera

(1) *Le laufguelt et aureitguelt.* En enrôlant les reistres et les lansquenets, on leur donnoit des arrhes, et cela s'appeloit le *laufguelt.* Quand on vouloit qu'ils marchassent, on leur payoit une autre somme qu'on nommoit *aureitguelt.*

passée. Et enfin vaudroit bien mieux n'avoir point de profict que l'avoir par le moyen de ceux qui tiennent tant d'hommes aguerris dedans les entrailles de la France, pour, à toutes les fois que leurs susdicts chefs faillis, eux ou ceux qui viendront apres voudront fonder une querelle sur subsides, religion ou autre chose, mettre en proye le Roy et son Estat. Laissons donques l'entreprise si injuste, mal fondée, et qui nous est si dangereuse ; maintenons nostre reputation envers Dieu et les hommes, et la paix avec un chacun, sur tout avec nostre peuple, leur tenant la parole pour la religion ; et reprenons haleine en nous laissant decharger par nos ennemis, car c'est toute la necessité de ceste coronne et de l'Estat. »

Tous les gens d'Estat qui vivoient de ce temps-là, et ceux qui du depuis ont veu cet advis, l'ont exalté et loüé sur tous autres qu'il eussent jamais veu ; et pour luy donner encore plus de lustre, j'en ay mis deux icy donnez par moy du vivant du roy Henry IV et de la regence de la Royne.

« Le Royne doit faire la guerre ; Dieu est offencé en la ruïne du peuple et en la rupture de la paix jurée : c'est donner des armes aux mal-contans ; les chemins d'Espagne et d'Angleterre sont trop frayez : la corruption du siecle nomme artifices ce que les anciens qualifioient trahisons. L'inclination des Français aux nouvelletez est redoublée par la pratique des guerres civiles, necessitez, manquement de solde et espargne de Sa Majesté, jointes à l'ambition, envie et hayne restées des partialitez. Le Roy (premier capitaine de ce siecle) doit empescher que ses armes n'en eslevent d'autres ; l'heur qui luy a esté favorable est soupçon-

neux : la fortune se plaist à defaire en un instant ce qu'elle avoit fait en plusieurs années. Si Sa Majesté va aux armées, les travaux, les dangers sont grands ; sinon il ne s'y fera rien : elles sont necessaires en Picardie, en Provence et en Guienne ; Sa Majesté n'a deux corps. Quel pleige, que l'employé ne s'en prevale ? quel general sans dessein, sans party, capable et fidele ? si ce sont des Huguenots generaux d'armées, plusieurs diront que c'est guerre de religion, non d'Espagne. Ceste republique huguenotte, dont les chefs sont obligez par un premier serment de religion, leur credit joinct à l'autorité royalle est dangereux.

« Donner la generalité à ceux de Lorraine, il y a peu d'apparence : ce qui a esté peut estre ; les flambeaux esteincts facilement se r'allument. Les Huguenots, qui ne manquent de couleur pour se mettre à port, feindront craindre les massacres, demeureront en gros, pour, sur l'evenement, prendre party et argent, qui ne sera le premier qu'aucuns d'eux ont receu, non seulement des Anglais, mais des Espagnols. Le meslange des Reformez et Catholiques pourra durer un mois ; apres il ne manquera de partialitez : l'ambition ne sauve les freres des freres, moins ceux qui sont en differents buts et partis. Les mareschaux de France n'ont les parties necessaires pour commander à vingt cinq mil hommes ; le gibier est trop gros, il y faut autre chose que vaillance et conduite commune. La gendarmerie cassée, les gentilshommes ne se sentent obligez ; la paye qui ne manquoit, la crainte de perdre leurs places de gendarmes, faisoit partir : maintenant que la solde finit avec la guerre, ils proposent le retour à une monstre qu'ils reçoivent.

« De payer ceux qui demeurent aux armées, cela sert pour les soldats de fortune, non qu'il puisse lier les gentilshommes, non plus que trois cens pensionnaires n'en contentent trois mil. La contraincte d'aller à l'arriereban, ou forcer ceux qui ont porté les armes de les reprendre, se peut pour un coup; le deuxieme porte revolte. Les effects contraires aux conquerans sont pratiquez depuis la paix; les gentilshommes, les soldats se sont precipitez en Flandres, en Ongrie, pour fuyr la necessité et severité attizée des vengeances, des guerres civiles. Les capitaines experimentez morts ou envieillis, quinze années des meilleures du Roy perdues, l'argent de la gendarmerie, sous couverture de justice, donné aux officiers et conseillers des cours de parlement, esperant qu'iceux contenans la populace l'on n'auroit que faire de la noblesse qu'il falloit desarmer pour eviter la guerre civile.

« Ceste forme de gouvernement, si esloignée d'un conquerant qui doit tenir les soldats pour citadelles des peuples, non les peuples pour forteresse contre les guerriers, sera malaisée à r'acommoder par l'argent de la Bastille espuisé des secours de Flandres. Les millions durent peu en deux grandes armées, non semblables aux civiles, qui grossissoient du peu de seurté que les Français avoient chez eux; maintenant ils veulent estre soldoyez. Si la monarchie fait desirer la guerre, les grands, les petits de l'Europe s'y opposent; ils assisteront les foibles : c'est un dessein que l'experience monstre ne pouvoir reüssir. Il y a difference de force de la cavalerie de France dans les plaines d'icelle, à la force de l'infanterie espagnole sur les canaux de Flandres et Alpes d'Italie. Il n'est si aisé

de conquerir le païs des estrangers que les chasser du nostre : ainsi la guerre n'est juste ny utile, et faut considerer si elle se peut eviter.

« Les Huguenots admonestent de prendre garde que, la pensant fuyr espagnole, nous ne la treuvions civile; que le travail des estrangers est le repos de la France; la vengeance juste, de favoriser les rebelles de celuy qui a suscité les nostres; qu'il est utile de contrarier ses desseins, à ce que sa foiblesse suppedite son ambition; qu'il ne faut perdre les vrays pour les feints amis, ny garder la paix à ceux qui nous l'ont ostée; que les Huguenots ont changé de qualité depuis la Sainct Barthelemy : leur ruïne fut preferée au danger de la guerre d'Espagne; ils estoient accusez d'avoir entrepris sur les roys François deuxiesme et Charles neufiéme, resisté au roy Henry troisiéme; maintenant viennent d'assister le roy Henry quatriéme, auquel ils disent avoir sauvé la coronne.

« Leurs ennemis disoient qu'il ne falloit quitter le Pape ny les Espagnols, secours des batailles de Dreux et Moncontour, pour se joindre à ceux qui les avoient données : le jeu est tourné; ils disent qu'il ne faut laisser les Huguenots qui ont aidé à celles de Coutras, d'Arc et d'Ivry, pour s'allier aux Ligueurs et Espagnols qui y sont esté vaincuz, et cause de la mort et blessure du roy Henry troisiéme. Huguenots qui se dient la citadelle de l'Estat, pour ne recognoistre autre puissance que la royalle, s'opposent à celle que Sa Saincteté (à l'ayde de Français plus espagnols que religieux) veut usurper; que le Roy seroit mal conseillé de sortir de sa faction pour entrer en celle de son ennemy, de ceux qui l'ont nourry pour ceux qui

l'ont trahy, du bras de ses amis victorieux à refuge vers ses ennemis vaincus, au regret des Huguenots, qui confessent ne se pouvoir perdre en Flandres sans l'interest general de leur religion, pour laquelle ils hazarderont, non seulement le respect et le devoir qu'ils doivent au Roy, mais leurs vies, leur sang et leurs biens; et ayment mieux se perdre avec leurs amis et confederez, qu'attendre les bras croisez que la defaicte des uns soit la ruïne des autres; disent qu'il ne restera à Sa Majesté pour toute seureté que ses adversaires les Espagnols reconciliez, ses ennemis conquis, peu de Catholiques royaux, une bonne partie desquels, les cognoissant pour le vray appuy de la coronne, les assisteront; qui sera une confusion universelle, où les peuples retourneront à leurs fautes, dont l'unique remede est la guerre contre l'Espagne.

« Les Catholiques respondent que les Huguenots ne peuvent oublier ce mot qui leur cousta si cher le vingt-quatriéme aoust 1572 : « Faictes la guerre aux Espa-« gnols, Sire, ou nous serons contraincts de vous la « faire; nous ne pouvons plus tenir nostre peuple; « Dieu menace les injustes d'asseoir en leurs trosnes « leurs serviteurs, d'un siecle de fer et terre d'airain. » La coronne celeste se doit preferer à la terrestre: faire profession de la religion catholique et ne garder l'autorité royalle, secourir les heretiques et rebelles, n'est estre Chrestien ny homme d'Estat. La parole des bons princes doit estre selon leur cœur, sans dissimulation; autrement il n'y a ny foy ny magnanimité: les bestes mordent de crainte, les genereux de courage. Ce brave Roy n'est pas necessité d'affoiblir ses ennemis par moyens illicites; ses pre-

decesseurs ont resisté aux forces de l'Europe, Sa Majesté les a chassez de France. Le cheval et le peuple veulent sentir qui les dompte; sans milieu il faut donner la loy ou la recevoir; la guerre estrangere n'est le repos de la France, elle engendre en ce temps son semblable par la civile fortifiant l'huguenotte; la vengeance des princes ne doit passer leur utilité.

«L'empereur Charles-Quint corrompit M. de Bourbon; le roy Henry deuxiéme secourut les Protestans d'Allemagne; le roy Henry troisiéme et M. d'Alençon ayderent les Flamands; le roy Philippe ceux de la Ligue: dix ans sont passez que le roy Henry quatriéme secourt les rebelles de Flandres. La vengeance, comme le reste, doit avoir fin, de tant plus qu'elle a ruïné les ames, les corps et les peuples des roys de France et d'Espagne, sans s'apercevoir que leurs subjects leur font jouer ces tragedies pour se soustraire de leur obeïssance. Trente cinq ans de guerre dans les entrailles de la France, l'attentat d'Amboise et de Meaux, ostent aux Huguenots ceste qualité d'amateurs de l'Estat: l'on n'advoüe qu'ils sont cause du gain de sept batailles, battuz en quatre; ont servy de pretextes aux trois autres contre la Ligue, qui sans eux ne se fussent eslevez. Les bons subjects ne jettent leurs superieurs, par menaces, dans une guerre perilleuse: subjets, ou plustost maistres estranges, dont le repos et seurté est une guerre cruelle, laquelle finie il la faudra recommencer avec eux. Ils offrent des armées, des villes, des alliances, intelligences, enroollements, levées de deniers: autant d'offre, autant de crime de de leze majesté, puissance extorquée de la souveraineté à la ruïne d'icelle. Presenter au Roy ce qui est

sien, se prevaloir de forces, de deniers levez sans sa permission; qui doute qu'ils ne s'en servent contre luy-mesme? quelle fiance à ceux qui n'en ont point à leurs souverains; qui tiennent des villes de seurté contre leur Roy, l'accusent d'impuissance de se faire obeïr à son peuple, ou d'infidelité; qui payent de menaces à l'acquit de leur foy? ils ont suivy le roy de Navarre comme partisant, et abandonné le roy de France comme souverain à Amiens; qui n'assistent qu'en tant qu'il leur est utile, cognoissant que la grandeur de la monarchie est la ruïne de leur republique.

« C'est par ces raisons que les Catholiques disent que trop de crainte de venir à la guerre contre les Huguenots nous la rendra espagnolle, et puis apres civile, en double danger qu'estant commencée contre les Espagnols, les Huguenots ne se declarent contre Sa Majesté, pour s'establir et tirer profict dans le trouble; s'entendans, comme au passé, avec les mal contans, voudront disposer des affaires en la vieillesse du Roy, et apres commander à M. le Daufin, auquel ils ne se fieront jamais, d'autant que le second mariage du Roy a esté advoüé et permis du Pape, allié des Lorrains et favorisé des Italiens, parties principales du corps des Catholiques, contre lequel ils se sont eslevez.

« Le Roy a envoyé pour une année neuf cens mil escus et cinq mil Français en Flandres, a favorisé le trouble du commerce des Indes, traicté en Italie et Allemagne contre les Espagnols, non pour s'acquitter de ce qu'il doit aux Huguenots et Flamands, mais de peur qu'iceux ne luy facent la guerre; pense que les

perdre pour amis est faire jour à plusieurs Catholiques mal contans, qui se joindroient avec eux. Sa Majesté appuye son regne sur eux, et au contraire celuy de son fils est appuyé sur les Catholiques, sans esgard que l'amitié qu'il se porte est l'abbaissement de M. le Daufin, pour ne suppediter de son vivant le party qui luy sera contraire ; en suitte de quoy de grandes pertes ou de grands gains adviendront : si perte, le Roy le sentira de son vivant ; si gain, c'est au profict des Huguenots, et à la defaveur de la posterité royalle.

« Le roy d'Espagne, craintif, outre la tardiveté (vice peculier de sa nation), cognoist son manquement de capitaines et de soldats; ayant luitté contre ce royaume et experimenté son desadvantage, veut assaillir la France par la France, et que l'intelligence d'une partie d'icelle soit l'ouverture de sa guerre ; croit que le temps fait pour luy, qu'il vient, et que le Roy s'en va ; ce qu'advenant, les portes de cest Estat luy sont ouvertes par nos confusions : cependant il bride les Grisons, s'affermit en Italie, s'establit en Flandres, et prepare les armes.

« Ces deux roys ennemis exercent tous mauvais offices l'un sur l'autre ; ont choisi une province où ils consomment leurs hommes et leur argent : cependant leurs royaumes sont en paix, remplis de negociations perilleuses, dont s'esclot journellement entreprises sur autres. C'est merveille qu'ils ayent tant duré en cest estat sans faire guerre ouverte. Il y auroit quelque apparence de secourir les Flamands s'ils presentoient la Flessingue, quatre citadelles aux meilleurs ports de Zelande et Olande, icelles garnies des serviteurs du Roy, non de partisans huguenots, et que la guerre

ne se fist par leurs maniements, parce que c'est perdre de conquerir par leurs armes : ils s'attribueront l'honneur, et rejetteront la perte au Roy ; dangereux que leur mauvaise fortune ne soit suivie en France.

« La conduite des affaires de France n'a pieté ny magnanimité ; les Catholiques ne doivent favoriser les heretiques, les souverains les rebelles ; c'est se perdre de peur de se perdre, changer l'apprehension de l'advenir au peril present ; c'est donner son bien à joüer à moitié perte, non à moitié gain ; acheter en vain un peu de paix pour une longue guerre, nourrir le party qui sappe l'Estat, à la ruïne de la posterité royalle, quitter le choix aux Espagnols de se declarer en heure opportune. De changer de conduite, retirer le secours de Flandres, les Huguenots feront la guerre en France : semble que soyons reduits à prendre, non le meilleur party, mais le moins perilleux, et de deux guerres en choisir une contre les estrangers, ou contre les nostres : l'estrangere est presente, il se peut remedier à l'huguenotte.

« La paix leur est gardée, ils ont des villes de seurté, possedent les premiers estats de France ; ils n'ont raison de declarer la guerre, pour ne pouvoir rendre leurs souverains leurs partisans et protecteurs du corps des rebelles estrangers dont ils sont les membres, qui seroit tourner son couteau contre soy-mesme. S'ils sont subjets, qu'ils obeïssent ; si comme souverains ils commandent la paix et la guerre à leur volonté, ils forcent l'autorité royalle, et la despoüillent de la souveraineté, la mettent en mespris. En ce cas, faire la guerre aux Espagnols seroit proprement laisser brusler sa maison sur l'espoir d'en conquerir

une autre : il vaut mieux estre roy obey de ses subjects, qu'en crainte d'iceux protecteur mal-asseuré des autres.

« Si injustement les Huguenots prennent les armes pour n'avoir peu forcer Sa Majesté à leur volonté, les estrangers ne les secourront : l'on bat facilement les reistres, les places se prennent en ce temps aisément, l'on cognoist celles des Huguenots et leurs forces; bloquant La Rochelle, le reste se peut prendre ; et là où elles resisteroient, les chasteaux d'alentour et le degast les affament en six mois. De plus les principaux Huguenots sont serviteurs de Roy, qui les abandonneront cognoissant leurs armes injustes, puis que leurs traictez sont observez, non par crainte, mais par obligation, si obligation peust estre à ceux qui ont assisté les autres pour leur propre peril : sur laquelle se voulant trop appuyer, et donner la loy à celuy duquel ils la doivent recevoir, qu'ils considerent que Manlius fut precipité de la roche du Capitol qu'il avoit conservée.

« La guerre du roy d'Espagne est de plus longue discution : il est maistre de son argent et de ses forces, l'experience a monstré comme il est mal-aisé d'occuper ses païs : il luy est plus facile de rendre sa guerre estrangere civile avec des doublons, qu'aux Huguenots de rendre leur guerre civile estrangere avec leurs paroles. Toutes deux sont fascheuses à l'Estat ; la vieillesse du Roy et la jeunesse de M. le Daufin doivent faire desirer la paix, à ce que l'espée ne traverse le changement de sceptre. Elles sont differentes en ce que la guerre du roy d'Espagne est un preparatif d'autre avec les Huguenots, qui agrandissent leur party

pour se preparer aux civiles ; et la guerre des Huguenots les reduisant à l'obeïssance, c'est la paix et la monarchie affermie, et les pretextes des rebellions assoupis.

« Le plus sain remede est que le traicté de la paix soit inviolablement gardé aux Huguenots, les villes de seurté continuées, les roys de France et d'Espagne unis, Sa Saincteté gardiateur de leur foy, dont les liens sont les bons offices que Leurs Majestez se feront, leur intelligence plustost concluë que sceuë, accorder les Flamands avec le roy d'Espagne, la paix sera universelle, ou une guerre tres-juste contre les heretiques, dont la fin sera la manutention de nostre religion, obeïssance des subjets et asseurance de l'Estat et du regne de M. le Dauphin. »

Ces raisons bien considerées et pesées, un an apres qu'elles furent escrites semble que le Roy prit le meilleur party et le plus salutaire conseil pour lors, de faire que par son moyen la paix du roy d'Espagne et des Flamands aye esté faicte ; que les Olandais soient demeurez hors de la puissance du roy catholique en forme de republique, en creance et fiance des Français, desquels ils prenent des garnisons et se servent d'eux. Merveilleux accomplissement de la perfection du bonheur du roy Henry quatriesme, d'estre sorty du choix moins perilleux de l'une des deux guerres, à quoy il sembloit estre necessité par l'establissement d'une bonne paix generalle, lors que moins elle s'esperoit! Reste neantmoins deux espines en icelle ; l'une, qu'à l'advenir l'on pourra qualifier l'argent qui se payera à entretenir ces garnisons, un tribut que l'on donne aux Olandais, pour la crainte que l'on a de la

guerre d'Espagne, ainsi que les pensions des Suisses sont desja qualifiées tribut.

« Il fust esté mieux à souhaiter que les cinq millions d'or que le Roy a despendu en Olande pour leur conservation, et qu'imprudemment il leur a quitté, que Sa Majesté eusse eu des places d'eux en depost jusques ils l'eussent r'emboursé, ainsi que les Anglais firent des villes qu'ils tenoient engagées. L'autre prejudice est que les Olandais veulent que tous les Français qui leur seront envoyez et payez du Roy soient de la religion huguenotte ; qui est un preparatif pour monstrer que toutes et quantes fois que Sa Majesté se voudra faire obeyr en son royaume de ses subjects huguenots, qu'ils luy seront contraires et les assisteront. Et le dernier, de tres-mauvais exemple pour la France, que des subjects se soient mis en souveraineté et republique : imitation tres-dangereuse que Dieu veuille destourner de ce royaume !

« La mort inopinée du Roy advenuë, a esté mis en deliberation par ceux qui ayment l'Estat s'il se devoit continuer le chemin tracé par Sa Majesté, de s'opposer au roy d'Espagne, lequel a pris le premier lieu, et s'est appuyé sur la religion catholique, apostolique et romaine, en premiere intelligence avec le Pape et toute l'Italie et plusieurs Catholiques en divers royaumes ; contre lequel le defunct Roy s'estoit associé avec le roy d'Angleterre, Ollandais, Suisses, Protestans d'Allemagne et Venitiens, ennemis ou en crainte de la maison d'Austriche.

« Ceux qui disent qu'il falloit unir les deux coronnes de France et d'Espagne, monstrent que c'est le party de la religion catholique qui est le plus juste, et par

raisons d'Estat; que, s'alliant avec le roy d'Espagne par mariage, l'on pouvoit chacun de son costé ruïner les rebelles et r'establir la religion catholique, et que tant qu'il y auroit deux religions il seroit impossible d'y avoir une paix de durée; qu'il estoit fort deshonneste et dommageable contre droict et raison aux souverains de secourir les rebelles de leurs semblables; que la faction des Huguenots par l'ayde de la France se faisoient si puissans, qu'apres que ceux d'Ollande se sont soustraicts de la subjection d'Espagne, les Protestans d'Allemagne veulent donner loy à l'Empire, mal-gré lequel ils pretendent faire des electeurs à leur profict, et continueront à opprimer tous les Catholiques, et leur puissance deviendra telle, qu'à l'ayde des rebelles de France ils pourroient entreprendre sur les Estats royaux, y ayant un dangereux exemple pour les villes de France, que celuy de Zelande et Ollande, qui mal-gré leur prince se sont mises en republique.

« Contre ceste opinion s'allegue que, quand ce dessein seroit veritable de pouvoir unir les deux coronnes et vaincre les rebelles, il n'est utile sous un roy enfant, parce que cela ne se peut sans guerre; et en minorité tous troubles sont dangereux, en peril de desunir au lieu d'unir; que les pechez sont moindres d'endurer deux religions, forcez par la necessité des affaires, et par raisons d'Estat; quand il y a deux puissances contraires, ou en soupçon de l'estre, qu'il faut secourir les plus foibles, d'autant qu'aydant les plus forts, il est dangereux que d'amis ils deviennent ennemis, et par une grande puissance oppriment ceux qui leur auront aydé. Ce qui est considerable

contre le roy d'Espagne, redoutable pour sa grandeur, que, venant au dessus de ses rebelles, il n'entreprist apres contre la France ; que, quand elle seroit venuë à bout des Huguenots, leur roy ne seroit davantage qu'il est ; et celuy d'Espagne venant au dessus des Ollandais, auroit reconquis un païs qu'il a du tout perdu. De plus, la France est fort opposée et proche des Anglais, Protestans et autres ; et que les conseils sont changez, parce que ce seroit s'allier avec ses ennemis, puisque les Espagnols ont esté tenus tels les derniers, à cause de la ligue de Lorraine contre les feufs roys, dont le Roy d'à present est heretier, non seulement des biens, mais des affections, et quitter ses vrays amis, les Anglais, Huguenots, Flamands et Allemands, avec lesquels son pere a reconquis son royaume, et sauvé des practiques espagnolles, pour s'allier aux Espagnols où il n'y a grande seurté ; que les princes proposent leur profit et utilité aux alliances qu'ils prennent, et que la guerre estant commencée nonobstant icelle alliance, il seroit dangereux que les Espagnols ne s'accordassent, et laissassent tous les confederez huguenots offensez sur les bras des Français.

« Et d'autant que le mesme conseil du roy defunct vit en puissance, il y a apparence qu'il se doit suivre ses mesmes maximes, maintenant les alliances avec les Olandais et Protestans, conservant sa trefve des Païs Bas, sans offenser le roy d'Espagne que le moins qu'il se pourra ; traictant avec les estrangers pour gagner la majorité du Roy, et eviter la guerre durant sa minorité : qui semble estre le meilleur advis, estant beaucoup faire de se maintenir sans guerre en une minorité. Pour à quoy parvenir, il ne faut point chan-

ger l'estat des affaires, et les maintenir sagement et sans mouvement, ainsi qu'elles sont esté trouvées à l'avenement d'une minorité à la coronne. »

L'advis du sieur mareschal de Tavannes, approuvé des non passionnez, n'estoit agreable au Roy, qui estoit enclin à la guerre, joinct à la vacillation de la Royne possedée d'esperance, de timidité, et de sa fille qui devoit estre royne de Navarre, de la terreur d'une guerre estrangere, et du desir de l'avancement de Strosse et de ses parens : cela embrouille toutes resolutions. L'Admiral, entre espoir et desespoir, violentoit les conseils, sans considerer que c'est un mauvais moyen de faire craindre son maistre avec lequel il tient des colloques secrets, offre dix mil hommes ; ce que le Roy ayant dit au sieur de Tavannes, il respond : « Sire, celuy de vos subjects qui vous porte telles pa-« roles, vous luy devez faire trencher la teste: comment « vous offre il ce qui est à vous ? C'est signe qu'il les a « gagnez et corrompus, et est chef de party à vostre « prejudice ; il a rendu ces dix mil vos subjects à luy « pour s'en ayder à un besoin contre vous.» Le Roy, passionné et aveuglé, le rèdit à l'Admiral, tournant sa generosité en imprudence, suivant laquelle il croyoit que MM. de Retz et le secretaire de Sauve ne reveleroient ses conseils à la Royne, sans considerer qu'elle avoit pourveu à ses desseins, luy ayant dés son enfance donné ses creatures : elle dissimule, feint de ne sçavoir les conseils secrets de son fils, tant qu'elle fut resoluë.

L'ambassadeur d'Espagne insistoit sur la revocation du voyage de Strosse, qui estoit à Bordeaux avec huict mil hommes : tous preparatifs maritimes soup-

çonnez des Espagnols, divers bruits courent de cest embarquement en effect preparé pour la Flandre, non pour le Peru, et moins pour La Rochelle, encores qu'aucuns Huguenots qui ont survescu l'Admiral l'ayent creu. Il n'y avoit resolution de la Sainct Barthelemy, que celle que l'Admiral et ses adherans par imprudence firent naistre. Ceste entreprise de Strosse faisoit desirer à la Royne la guerre d'Espagne, par lettres qu'elle recevoit de luy. C'est assez rompre un voyage que le retarder : la saison fort advancée en juillet rend le voyage douteux, joint que l'ambassadeur d'Espagne demande congé s'il n'est rompu. Le conseil assemblé, le sieur de Tavannes donne cest advis.

« Il ne peut estre que le voyage de Strosse n'ait esté entrepris sous bonnes et grandes considerations; mais, attendu le changement advenu depuis, et qu'il est raisonnable aller avec le temps, et, selon les occurences de la guerre, augmenter ou retracter ses deliberations, sans s'opiniastrer contre la raison, qui ne veut à la fin tout perdre, voire bien souvent ceder à l'ennemy, encores qu'il y aille quelque peu de reputation pour eviter le dommage, estant chose certaine qu'en fin qui a le profit avec les armes, il a l'honneur. Je dis donc (sauf l'advis de meilleur jugement) qu'il ne peut estre que tres-dommageable, et voicy la raison : premierement est à considerer l'estat du royaume, pour assaillir le roy d'Espagne et entrer en une longue guerre ; les raisons en ont esté amplement deduites par les autres advis ; reste de luy oster le soupçon, dont le premier et principal fondement est sur ledit voyage de Strosse, ainsi que Sa Majesté l'a entendu à la verité

par son ambassadeur, et que le revoquant est continuer et asseurer la ferme amitié d'entre Leurs deux Majestez. Voilà le point de ceder à son pareil ; mais s'il vous assaut, voicy le dommage fort apparent, de laisser aller les forces dehors, pour laisser perdre le dedans.

« D'autre part, pour ne pouvoir juger ce qui est dedans l'esprit des hommes, et que pour le droict il faut armer quand on voit armer, Strosse a des meilleurs capitaines et principales forces de ce royaume, et luy mesme qui a l'estat de colonnel, estimé des soldats avec beaucoup de gentilshommes, il est raisonnable de mettre cela à la frontiere, pour (s'il y avoit mauvaise volonté du costé dudit roy d'Espagne) se mettre avec la gendarmérie en lieu advantageux, pour faire teste attendant les Suisses, reistres et autres alliez, pour lesquels semble n'estre besoin se mettre en despence, que l'intention bonne ou mauvaise ne soit decouverte. Davantage ledict Strosse, estant la saison si advancée, ne sçauroit aller en lieu qu'il ne porte prejudice audict roy d'Espagne, ne pouvant faire conqueste loing de luy, encore qu'elle se fist sur le Turc ou More, estimant les Français plus rudes ennemis qu'eux : ainsi seroit tousjours ouvrir la guerre s'il entreprend quelque chose plus loing, comme du royaume de Fetz, où autrefois les Espagnols estans allez en gros y ont esté battus, et ores qu'ils y prinssent pied en se fortifiant sur le bord de la mer, les vivres manqueront s'ils ne sont secourus, et faut une autre armée pour cela. Le capitaine Piton avec le jeune Tardes y allerent aussi avec des forces du temps du grand roy François, qui y furent battus. Il ne va pas moins à conquerir ce royaume-là que celuy d'Angle-

terre, et sembleroit la perte evidente dudit Strosse et de ses gens.

« Par ainsi, sans parler de la despence de quelques particuliers faicte pour son voyage, qui ne vient à estre mise en consideration puis qu'il est question de l'Estat, je concluds que toutes les navires et l'equipage de ceste armée de M. de Strosse doit estre conservé, et les munitions renouvellées, s'il est besoin, pour (si ceste entreprise se treuve si avantageuse, et que les occasions qui escherront le permettent) l'entreprendre à la prime, et que ledict Strosse et ses gens soient revoquez et mis en la frontiere, aux places qu'il sera advisé, pour en faire selon les evenements, et tenir le royaume en seurté. »

Le franc conseil du sieur de Tavannes, fortifié des nouvelles de la grande armée du duc d'Albe, qui avoit chassé les Français de Valentiennes, assiegé Monts si à l'estroict qu'il estoit en voye de se perdre, estoit loüé de tous les bons Français, et neantmoins non encores bien gousté du Roy ny de la Royne, imbus des raisons susdictes; joinct que l'Admiral crie au roy Charles que le sieur de Tavannes est son contraire, partisan de M. d'Anjou son frere, que ses conseils tendent à son exaltation et abbaissement de Sa Majesté, et s'en faisant accroire.

L'Admiral leve jusques à trois mil hommes sous Genlis, qu'il envoye au secours de Monts : les Espagnols, bien advertis par les ennemis des Huguenots qui estoient en France, les rencontrent à trois lieuës de Monts, paroissant au bord d'une forest. La cavalerie de Genlis, imprudente, va à la charge, laquelle soustenuë de leurs ennemis avec les piques, faveur du

pays et deux mil mousquetades, elle plie, puis tourne et fuit. La cavalerie espagnolle tombe et charge sur eux en chaleur et soustenement des escadrons de piques en ordre; et, comme il advient à ceux qui ont peur, encores que ceste cavalerie française en fuitte se fust peu destourner de leur infanterie qui venoit au combat, ils se precipitent au milieu, y pensant plus de seurté; ayant du mesme party tiré les uns sur les autres de rage, par confusion se rompent, se desordonnent; et voila tous les Français en fuitte, suyvis en ordre des Espagnols tirans de pas à autre. Les retraictes par des chaussées estroictes causerent l'entiere perte et meurtre par les gens du païs.

Le travail de la nuict (ayant combattu tout le jour devant en païs marecageux) avoit osté aux Français la force comme le courage de se sauver, et demeurerent plus de deux mil, morts que pris; un petit nombre de despoüillez se sauvent par pitié en France, Genlis et plusieurs signalez pris. Ceste defaicte vole en Cour, change cœurs et conseils, apprend aux entrepreneurs ce qu'il importe de bien commencer, et se garder des accidents qui empeschent les resolutions du gros de la guerre. Ceste route jointe aux menaces et imprudence des Huguenots, sont autheurs de leur massacre. La peur saisit la Royne des armes espagnolles; le desdain, le despit, se conçoit dans l'Admiral, qui rejette ceste defaicte sur ceux qui avoient empesché le Roy de se declarer; l'audace augmente aux pacifiques; tout tonne dans la Cour. L'Admiral ne perd courage, possede le Roy, fait nouvelle levée de trois mil hommes de pied sous Villars et autres; emporté d'audace et du destin des prosperitez passées et

adversité presente, trouble son sang et ses yeux; ne considerant quel et où il est, sur l'asseurance du Roy, outrecuidé dit qu'il ne pouvoit plus tenir ses partisans, qu'il falloit une des guerres espagnolle ou civile. Chacun demeure en garde sur la pointe de la resolution; le sieur de Tavannes dicte un advis à M. d'Anjou, qui, comme lieutenant general, rend compte au Roy de ce qu'il avoit fait depuis la defaicte de Genlis, conseille faire levée sous les maistres de camp du Roy, à ce que les soldats ne prennent party sous ceux des Huguenots.

« Le conseil a esté assemblé à ce matin sur les affaires qui se presentent, et a esté parlé des finances, qui est le principal, dont MM. les intendans rendront raison. Et aussi a esté advisé, pour l'ordre de la frontiere, à ce qui avoit esté ordonné pour faire les creües des gens de pied, que l'on a entendu n'avoir esté executé. A ceste occasion, j'ay depesché pour faire la visite, et ay escrit à M. de Longueville, et suivant le rapport qu'en fera celuy que j'y ay envoyé, Sa Majesté y pourra encor r'envoyer un homme d'autorité, pour plus amplement faire effectuer ce qui aura esté deliberé. Et pour autant qu'il est venu nouvelle de la defaicte de Genlis, aussi qu'il est à presumer que le prince d'Orange, ayant passé la Meuze avec ses forces, viendra droit en Henault pour secourir son frere, et d'autre part l'armée du duc d'Albe pour y resister, toutes les deux armées sur le bord de la frontiere, l'on ne peut moins que douter les ennemis d'icelle, mesmes ladicte frontiere ainsi degarnie comme elle est.

« Le meilleur moyen qui se treuve pour le present pour avoir des hommes, est d'envoyer du costé de

Guienne recueillir des soldats, tant ceux qui sont demeurez de Strosse, qui, à ce qu'on a dit, montera à un fort grand nombre, aussi des autres du païs qui n'ont esté levez pour cest effect, et les amener, soit par mer ou par terre, le plus commodement que faire se pourra, en Picardie. Ils pourront estre venus pour le vingttiéme d'aoust, qui est le temps que la gendarmerie fait monstre, aussi le temps qu'il se cognoistra quelque chose de la fortune des susdictes deux armées, qui se pourront jetter de ville en ville selon les occurrences, ou bien adviser s'il y aura occasion ou moyen de les mettre en camp fortifié, tel qui sera choisi, pour empescher l'entrée du royaume tant que l'on pourroit, aussi pour (si on voyoit quelque mauvaise intention) avoir moyen d'attendre le surplus de la gendarmerie, pareillement les forces estrangeres. Et semble que Caussains, Gohas et autres capitaines de Gascongne, pourront faire ce voyage pour amener lesdicts soldats, lesquels ils pourront lever avec quelque argent, et les amener, par estapes ou par mer, ainsi qu'il se treuvera le plus brief, au soulagement du peuple par le costé de Piedmont. Se pourra aussi treuver des gens de pied en Dauphiné, Lyonnais, Vivarets, Provence et Languedoc, qui serviroit pareillement pour Marseille et autres lieux au long de la marine.

« Il est question en tout cela de lever en Guienne quatre mil hommes pour la Picardie, et deux mil pour le costé de Provence et Piedmont, outre ce qui y est. Le principal est l'argent pour les payer pour deux mois, à fin de se lever les doutes et soupçons qui se presentent; et mettant toutes choses à seurté, encores que le chemin de la mer soit le plus abregé pour

les gens de pied, il y a apparence que le plus seur seroit par estapes, aussi pour lever la jalousie que pourroit prendre le roy d'Espagne ; et à ceste occasion faudra faire les levées avec le moindre bruit que faire se pourra. Et pour eviter la despence pour la susdicte levée de quatre mil hommes pour la Picardie, semble qu'il suffit de faire douze capitaines nouveaux, tels que lesdits Caussains et Gohas adviseront dans le pays, et lesquels leur ayderont à mener les troupes (leurs deux compagnies deduictes), à remplir toutes les compagnies de pardeçà : et est necessaire que lesdits Caussains et Gohas amenent les troupes eux-mesmes par les estapes, qui pour ce seront dressez par les gouverneurs par le plus droict chemin qu'ils aviseront par ensemble. Pour le Piedmont et Provence, faut seulement remplir les compagnies pour eviter la despence, et (sauf meilleur advis) ne faut que l'argent des creües soit baillé aux capitaines, ains au maistre de camp qui ira lever lesdictes creües, et les menera pour remplir lesdictes compagnies : Provence et Languedoc se pourront favoriser de leurs forces selon les occurences; tout cela, entretenu pour deux mois, comme dict est, pourra eviter plus grand inconvenient. »

La defaicte, le doute de la Royne et faveur de M. d'Anjou, qui penchoit à la paix, fait parler le sieur de Tavannes plus librement, resolu, à quelque peril que ce fust, de ne celer ce qui estoit utile à la France.

« Il est à penser quel inconvenient peuvent apporter ceux qui vont lever des gens de pied sans commandement du Roy ; car, outre l'auctorité qu'ils s'accoustument dans le royaume, ils le mettront tousjours à la

guerre quand ils voudront, et contraindront à la fin par force et avec raison le roy d'Espagne d'aller chasser les bestes qui luy font mal dans les forests où elles naissent, et où elles se retirent, n'estant seulement la Flandre ruynée et perduë par les siens, mais la depence et ruyne de tous les autres pays. Et si une fois ceste guerre est commencée, elle est perpetuelle, ou du moins ne peut avoir fin sinon par la ruïne de l'un de ces deux roys, n'estant en la puissance du roy de France la paix, pour estre en la subjection de partie de son peuple qui veut la guerre, d'autant que ce n'est plus pour les villes que l'on combat, et qu'elles se peuvent rendre par la paix ; mais c'est pour ceste partie du peuple qui ne se peut livrer, et neantmoins est ce qui cuide commencer la susdicte ruyne de l'Estat d'Espagne, avec le hazard de celuy de France.

« Donques, soit que l'on veuille la guerre ou non, il est necessaire de desaccoustumer la grande authorité que prend ceste partie du peuple, de creer capitaines, envoyer enseignes, s'eslever quand il luy plaist: et faut que tout se leve par commission du Roy, tant pour reduire tout sous son obeyssance, que pour ne bigarrer un camp de deux forces, et pour autres inconvenients que toutes gens de bon jugement peuvent considerer. Or, puis qu'on voit que tout le dehors est armé, et que nul ne sait que Dieu quel evenement auront ces deux grandes armées, si faut-il, foible ou debile comme l'on est, penser que l'on pourra devenir. De dire qu'on veut la guerre avec ceste foiblesse, il n'y a point d'apparence, ny homme de si mauvais jugement qui le voulust conseiller; par ainsi est necessaire de ceder au temps, non en appa-

rence ains en effect, tout ce qui se peut pour avoir la paix.

« L'on n'ose plus parler de revoquer Strosse, qui toutefois en est le seul moyen, et qui ne sçauroit faire si petite chose contre le roy d'Espagne, que la guerre ne soit ouverte, estant advoüé d'autre façon que ceux qui la sont allez commencer en Flandres sans commandement. Et si on ne veut prendre ce chemin-là, qui est le plus prompt et le plus seur, et que les moyens que l'on tiendra d'ailleurs ne se treuvent suffisants pour la paix, à tout le moins soient les frontieres fournies de gens levez par commission du Roy, pour les preserver, et soit defendu à tous autres de prendre ceste authorité d'en lever sans commandement et commission de Sa Majesté, en luy laissant toute l'authorité qui luy appartient.

« Ayans quelques forces aux frontieres, à tout le moins on pourra plus seurement attendre les evenements qu'il plaira à nostre Seigneur envoyer. Et pour dire en un mot, la fortune de Genlis emporte avec soy tous les advantages par cy-devant presentez en Flandres, pour crainte qu'auront les villes ja paravant refroidies; de sorte que non seulement elles cesseroient de monstrer vouloir changer de party, au contraire pour s'asseurer viendront aux armes avec le prince d'Orange, en faisant demonstration de leur fidelité. Et parce que l'on cognoist evidemment les occasions promises, qui ont fait fermer les yeux au commencement de ceste guerre, perdues, et nostre foiblesse si evidente, soient sagement suivis et executez tous les moyens qui se peuvent pour la paix. »

L'Admiral maintient ses propositions, qu'on ne de-

voit treuver mauvais si ceux de la religion s'eslevent pour servir le Roy et luy conquerir la Flandre; il ne s'aperçoit que la Royne s'esloigne de ses advis, ne cognoist la legereté du roy Charles, la puissance que ladicte Royne a sur ses enfans par ses creatures qu'elle leur a donné pour serviteurs dez leur enfance; imprudemment essaye d'y mettre la division; remonstre au Roy qu'il ne fera jamais rien qui vaille, s'il ne limite le pouvoir de sa mere et qu'il ne chasse son frere hors du royaume; propose de l'envoyer en Pologne (siege vaquant par la mort de Sigismond), nation qui veut estre creüe belliqueuse, et tousjours veulent la paix, nommément avec les Turcs. Leur royaume est pauvre, excepté trois villes; le Turc ne les veut conquerir; leur pauvreté les defend; eslisent un estranger, parce qu'ils ne se veulent ceder les uns aux autres; se laissent corrompre par argent de leur election. La reputation de M. d'Anjou le fait desirer; l'alliance que les Français ont avec le Turc, auquel les Polonais sont dés long temps associez, joint aux belles harangues du sieur de Valence, avec la hayne qu'ils portoyent aux Allemands, commandement et defence du Turc qui empesche l'election du fils de l'Empereur, prepare celle de M. d'Anjou.

L'Admiral, en estant adverty, publie qu'il falloit que Monsieur declarast ne vouloir sortir de France, si, apres avoir refusé le royaume d'Angleterre par alliance, il rejette celuy de Pologne par élection : fondement aussi faux que sa conduite, voulant contraindre la France à deux extremitez dangereuses, ou la guerre d'Espagne ou la civile; ce n'est merveille si elle se tourne à sa perte.

MM. de Sauve et de Rets advertissent la Royne des secrets conseils, desseins et paroles du Roy; que si elle n'y entendoit les Huguenots le possederoient; qu'au moins, avant que penser à autre chose, ils luy conseilloyent de regagner la puissance de mere que l'Admiral luy avoit fait perdre. La jalousie du gouvernement de son fils et de l'Estat, ambition demesurée, enflamme, brusle la Royne dehors et dedans, et tient conseil de se defaire de l'Admiral.

Le Roy chasseur va à Montpipeau; la Royne y court; enfermée en un cabinet avec luy, elle fond en larmes, dit : « Je n'eusse pensé que, pour avoir pris « tant de peine à vous eslever, vous avoir conservé la « coronne que les Huguenots et Catholiques vous « vouloient oster, apres m'estre sacrifiée pour vous « et encouru tant d'hazard, que m'eussiez voulu don- « ner recompense si miserable. Vous vous cachez de « moy, qui suis votre mere, pour prendre conseil de « vos ennemis; vous vous ostez de mes bras qui vous « ont conservé, pour vous appuyer des leurs qui vous « ont voulu assassiner. Je sçay que vous tenez des « conseils secrets avec l'Admiral; vous desirez vous « plonger en la guerre d'Espagne inconsiderément, « pour mettre votre royaume, vous et nos personnes, « en proye de ceux de la religion. Si je suis si malheu- « reuse, avant que voir cela donnez moy congé de me « retirer au lieu de ma naissance, et esloignez de « vous vostre frere, qui se peut nommer infortuné « d'avoir employé sa vie pour conserver la vostre; « donnez luy au moins temps de se retirer hors du « danger et presence de ses ennemis acquis en vous « faisant service, huguenots qui ne veulent la guerre

« d'Espagne, mais celle de France, et la subversion « de tous Estats, pour s'establir. »

Ceste harangue artificielle esmeut, estonne, espouvante le Roy, non tant des Huguenots que de sa mere et de son frere, dont il sçait la finesse, ambition et puissance en son Estat; s'esmerveille de ses conseils revellez, les advoüe, demande pardon, promet obeïssance. Ceste meffiance semée, ce premier coup jetté, la Royne, continuant son mescontentement, se retire à Monceaux; le Roy tremblant la suit, la treuve avec son frere, les sieurs de Tavannes, de Rets et de Sauve, lequel de Sauve, secretaire d'Estat, se met à genoux, et reçoit pardon de Sa Majesté pour avoir revelé ses conseils à sa mere. L'infidelité, braverie, audace, menaces et entreprises huguenottes, sont magnifiées avec tant de verité et artifices, que d'amis les voila ennemis du Roy, lequel fluctuant ne pouvoit perdre le desir conceu d'obtenir gloire et reputation par la guerre espagnolle.

La Royne juge qu'il n'y alloit seulement de l'estat de la France, mais de ce qui luy estoit plus proche, du gouvernement d'icelle, de la renvoyer à Florence, et du danger de M. d'Anjou; se contente d'avoir disposé le Roy sans luy en dire davantage; resout avec deux conseillers et M. d'Anjou la mort de l'Admiral, croyant tout le party huguenot consister en sa teste, esperant par le mariage de sa fille avec le roy de Navarre r'abiller tout; resout l'execution, et de se couvrir du pretexte de ceux de Guise, dont l'Admiral avoit aidé à faire tuer le pere.

Le cardinal de Lorraine absent, le paquet s'adresse à M. d'Aumalle, qui le reçoit en joye. Morver, assas-

sinateur de Mouhy, est choisi, blasmé de ce premier coup par le sieur de Tavannes, maintenant par commandement de la Royne agreé par luy pour effect semblable; il promet de tuer l'Admiral d'une arquebusade. M. d'Aumalle le loge dans le logis de Chally, son maistre d'hostel; il s'affuste, il se couvre de drapeaux aux barreaux des fenestres, dispose sa fuite par une porte de derriere sur un cheval d'Espagne.

Cependant les nopces du roy de Navarre et de Marguerite de France se font, mariant les deux religions ensemble. Les Huguenots dans la nef de Nostre Dame, l'Admiral dit qu'il falloit oster les enseignes conquises sur les heretiques, marques de troubles; demande gaussant les cinquante mil escus promis pendant iceux à celuy qui aporteroit sa teste. Masques, bagues, ballets, ne s'espargnent; purgatoire, enfer, representez en Bourbon, où sont envoyez les Huguenots apres un combat de barriere, presage de leur malheur. L'Admiral, pressé, continue ses audaces, importune, se fasche, croit l'esprit de la Cour estre ensevely dans tournois et mascarades, menace de partir; qui estoit le premier son de trompette de la guerre civile. Il est pourveu, retournant du conseil, par une arquebusade dans les deux bras; la porte est rompue, pendant l'arquebusier se sauve.

L'Admiral porté en son logis, le Roy adverty s'offence, menace ceux de Guise, ne sçachant d'où venoit ce coup; et apres un peu r'adoucy par la Royne, à l'aide du sieur de Rets, mettent Sa Majesté en colere contre les Huguenots (vice peculier par Sa Majesté d'humeur colerique); ils luy font croire avoir sceu une entreprise des Huguenots contre luy; les desseins de

Meaux, d'Amboise luy sont representez ; soudain gagné, comme sa mere se l'estoit promis, il abandonne les Huguenots, demeure fasché avec les autres que la blessure n'estoit mortelle.

Les Huguenots, encores aveuglez du Roy, ne penetrent ce coup; passent à grandes troupes cuiracez devant le logis de MM. de Guise et d'Aumalle, menacent les attaquer : eux s'excusant, somment le Roy de prendre leur querelle; ce qui fait que lesdits Huguenots penetrent plus avant, soupçonnent M. d'Anjou, demandent justice ou qu'ils la feroient sur le champ; menacent Leurs Majestez.

Le conseil est tenu composé de six, le Roy present cognoissant que tout s'alloit descouvrant, et que ceux de Guise mesmes pour se laver accuseroient la Royne et M. d'Anjou, et que la guerre estoit infaillible, qu'il valoit mieux gagner une bataille dans Paris, où tous les chefs estoient, que la mettre en doute en la campagne et tomber en une dangereuse et incertaine guerre. Du peril present de Leurs Majestez et des conseillers tenus en crainte, naist la resolution de necessité, telle qu'elle fut, de tuer l'Admiral et tous les chefs de part : conseil nay de l'occasion par faute et imprudence des Huguenots, et qui ne se fust peu executer sans estre descouverte si elle eust esté premeditée.

La feinte du roy Charles n'eust peu estre telle que la verité; il ne luy estoit besoin de deguisement, puis qu'il estoit à eux et porté à la guerre : nul conseil de si longue haleine ne se cele dans la Cour. Le Roy jure, proteste son deplaisir, envoie visiter l'Admiral blecé, luy promet justice exemplaire. Toute la Cour est triste, aucuns du coup, et la plus grande part de la faute : les

Huguenots interpretent ce dueil à leur advantage. Les principaux s'assemblent chez l'Admiral; le chirurgien l'asseure. Deux advis sont debatus par eux, de sortir le blecé en armes, malgré Paris et la Cour: aucuns se mefient de tous, autres accusent ceux de Guise, decoulpent Leurs Majestez, qui avoient, disoient-ils, autre moyen de le faire mourir que d'une arquebusade. Telligny, beau fils de l'Admiral, le croit ainsi; pour s'estre premier trompé, il asseure, il emporte le conseil, jure que le Roy estoit pour eux, qu'ils verroient punition exemplaire. Le parentage, la suffisance, l'amitié de Telligny, l'incommodité de transporter le blecé, resout le sejour de deux jours; l'imprudence, les menaces continuent jusques à accuser M. d'Anjou que l'arquebuse treuvée en la maison de Chailly estoit recogneüe pour estre à un de ses gardes.

Le conseil du Roy r'assemblé, le peril present, la Royne en diverses craintes, la verification du coup que l'on doutoit s'esclaircir, la guerre ou l'execution presente pour l'empescher, luy tournent dans la teste. Si elle se fust peu parer de la source de l'arquebusade, malaisément eust elle achevé ce à quoy l'evenement la contrainct: l'accident de la blessure au lieu de mort, les menaces, forcent le conseil à la resolution de tuer tous les chefs, ce qui est proposé au Roy, l'esmeuvent et le colerent contre les Huguenots, luy remonstrent le danger commun, les moyens de l'eviter, se destrapant de ses compagnons et maistres. Le chancelier de Birague, M. de Nevers, avoient esté adjoincts à cest advis; la mort du roy de Navarre, du prince de Condé, des mareschaux de Montmorency et Damvile, est sur le tapis; l'opinion du sieur de Rets est indecise, si c'estoit

pour couper la source des guerres ou pour avoir leurs estats de mareschaux, est contredicte et rejettée par le sieur de Tavannes, lequel propose que l'innocence devoit exempter les uns, la jeunesse les autres; que le roy de Navarre et prince de Condé estoient du sang de France qu'il falloit espargner et respecter; qu'ils estoient jeunes et que l'on leur pouvoit donner des serviteurs qui leur feroient changer de religion et d'opinion. De ce seul advis et de ceste seule voix du sieur de Tavannes, ce grand roy Henry quatriesme, regnant aujourd'huy, et le feu prince de Condé tiennent la vie, et le malheur est pour la posterité du sieur de Tavannes que Sa Majesté n'en sçait la verité, et disoit davantage ledit sieur de Tavannes que ce coup de necessité devoit estre franc d'autre blasme.

La resolution prise, les Huguenots semblent ayder à leur ruïne; aveuglez demandent les gardes du Roy, qui leur furent accordées pour garder l'Admiral, autour duquel les principaux se logent, autres avec le Roy de Navarre dans le Louvre, pour le conserver, disoient-ils, de ceux de Guise. Ils facilitent leur massacre : le Roy voit l'Admiral le samedy, qui luy dit que Dieu l'avoit reservé pour son service, mesle requeste, crainte et menaces, essaye de parler au Roy particulierement; il en est empesché par la Royne. Les Huguenots se r'asseurent, se gardent seulement de ceux de Guise, demandent justice un matin au jardin des Thuilleries insolemment. La Royne craintive s'en retourne au Louvre, haste la resolution de tuer l'Admiral et les chefs huguenots, qui murmuroient contre M. d'Anjou. Eux abandonnez de Dieu, Pardillant, huguenot, veut battre Nambur, huissier du Roy à la

porte, qui ne le vouloit laisser entrer à son coucher.

Le Roy dissimule, entretient luy et La Rochefoucault de propos joyeux, leur donne congé, se couche et se leve soudain. La Royne et les conseillers appellez, elle (comme femme craintive) se fust volontiers dedicte sans le courage qui luy fut redonné des capitaines, luy presentans le peril où elle et ses enfans estoient. Deux compagnies des gardes mandées arrivent à mynuict : le logis de l'Admiral est investi de sentinelles ; de peu de Catholiques parisiens advertis il en manque la moitié, tant la crainte a de pouvoir, nonobstant l'autorité du Roy qui commandoit les armes. M. de Guise est envoyé querir, sous pretexte duquel est resoluë l'execution ; il luy est permis d'aller tuer l'Admiral, venger la mort de son pere : il y court, y arrive devant jour, enfonce les portes avec les gardes de Sa Majesté. L'Admiral cognoist sa mort ; adverty que c'estoient les gardes du Roy qui l'attaquoient, admoneste ses amis de se sauver, qui montent sur les toicts, quelques Suisses tuez à l'abordée. Besme, Haultefort, Hattain treuvent l'Admiral sur pied en l'apprehension de la mort; les admoneste d'avoir pitié de sa vieillesse ; se sentant leurs espées glacer dans son corps, il prolonge sa vie, embrasse la fenestre pour n'estre jetté en bas, où tombé, il assouvit les yeux du fils dont il avoit fait tuer le pere.

Le tocsain du palais point avec le jour, tout se croise, tout s'esmeut, tout s'excite, et cherchent colere : le sang et la mort courent les ruës en telle horreur, que Leurs Majestez mesmes, qui en estoient les auteurs, ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre : tous Huguenots indifferemment sont tuez, sans faire aucune

defence. Je sauvay La Neufville, Bethunes, Baignac, et ayday fort à La Verdin. Les gentilhommes et capitaines couchez en la chambre du Roy au Louvre en sont tirez et tuez ; deux Catholiques parmy eux, pour ne vouloir marcher à la mort, s'exemptent n'ayans perdu l'entendement. Le roy de Navarre et prince de Condé craintifs, apres avoir essayé de parler à moy, qui ne leur osay respondre, et dequoy Sa Majesté s'est bien souvenu depuis à mon prejudice, sont menez au Roy. Il leur propose la messe ou la mort, menace le prince de Condé, qui ne se pouvoit feindre. La resolution de tuer seulement les chefs est enfrainte : plusieurs femmes et enfans tuez à la furie populaire, il demeure deux mil massacrez (1).

Le sieur de Tavannes sauve le mareschal de Biron, soupçonné sans suject de favoriser les Huguenots, par l'advis qu'il luy donne de se sauver dans l'arsenac. MM. de Guise, en exemptant d'autres, sont calomniez de ne vouloir l'extinction du pretexte des armes. Le sang s'estanche, le sac s'augmente; le seul sieur de Tavannes a les mains nettes, ne souffre que ses gens prennent aucune chose. Ceux de M. d'Anjou pillent les perles des estrangers; Paris semble une ville conquise au regret des conseillers; n'ayant esté resolu que la mort des chefs et factieux, au contraire tous Huguenots, femmes et enfans, sont tuez indifferemment du peuple, ne pouvant le Roy ny lesdicts conseilliers retenir les armes qu'ils avoient debridées. M. de Guise suit en vain Montgommery, qui se sauve du fauxbourg Sainct Germain en Angleterre. Les mareschaux de

(1) *Il demeure deux mille massacrés.* Le nombre des morts fut évalué à quatre mille.

Montmorency et Dampville, estonnez, s'abaissent, recherchent leurs amis, evitent le peril; leur maison estoit soupçonnée des intelligences huguenottes. Plusieurs villes du royaume tuent non seulement les chefs et factieux, comme il leur avoit esté mandé, ains se gouvernent en ceste effrenée licence parisienne.

Ce coup faict, la colere refroidie, le peril passé, l'acte paroist plus grand, plus formidable aux esprits rassis; le sang espandu blece les consciences. L'execution de l'acte avoit occupé les entendements, tellement qu'ils vacilloient aux pretextes, plusieurs fois changez selon les occurrences; monstre qu'il n'y avoit rien de premedité, et descharge les Huguenots de l'accusation de l'entreprise à eux depuis imputée. Les premieres lettres du Roy contenoient aux princes estrangers et ambassadeurs, que la blesseure de l'Admiral avoit esté commise par ceux de Guise, ses ennemis; le stil en est changé apres le meurtre general des Huguenots, les mesmes villes et ambassadeurs advertis par le Roy que c'estoient ceux de Guise qui avoient faict ce massacre; bruit qui eust continué si lesdits sieurs de Guise, plus fins, cognoissans le temps, que leur refus ne pouvoit retarder l'execution ja acheminée, n'eussent dit et publié que ce n'estoit eux, ains Sa Majesté, qu'ils supplioient ne les vouloir mettre en bute à tous les heretiques de la chrestienté; que puis que Sa Majesté en avoit peur, par plus forte raison les devoient-ils craindre. Le conseil r'assemblé, la foy violée, l'himen arrousé de sang, contraint d'inventer un troisiesme mensonge. Les Huguenots sont accusez d'avoir voulu tuer Leurs Majestez, dont la force n'avoit donné temps ny moyen d'user de la formalité de

justice, avoit contraint de la superseder jusques aprés l'execution pour mieux prevenir la leur; qu'il n'y avoit danger de mentir en les accusant, puis qu'en l'entreprise de Meaux ils avoient feint que l'on eust entrepris sur eux pour prendre le Roy.

Sa Majesté advoüe l'acte assis en sa cour de parlement; l'Admiral traisné, pendu à Montfaucon par les pieds, sa teste envoyée à Rome, les processions generales se font. Le sieur de Tavannes separe les quartiers de la ville à plusieurs seigneurs, par le commandement du Roy, pour faire cesser le meurtre et le pillage. Briquemault et Cavagnes pris, liberté leur est promise s'ils advoüent avoir voulu entreprendre contre le Roy; eux bien advisez le nient, sçachans que puis qu'il falloit mourir, il valoit mieux que ce fust sans mentir, que essayer par artifices à sauver ce qu'il falloit perdre : ils sont pendus en Greve. C'est Dieu qu'il faut appaiser; esteignant des troubles, s'en allume d'autres. M. d'Alençon, offensé de n'avoir rien sceu de ce dessein, se lie davantage avec ceux de Montmorency; autre source de guerres civiles. Je vis partie des papiers de l'Admiral chez mon pere, le roolle de leurs hommes, leurs levées de deniers, les signals et menées de leur party, avec un discours de Francourt prevoyant de point à autre ce qui advint : que l'on tireroit l'Admiral d'une arquebusade; si failly, seroit cause du meurtre de tous les Huguenots et de leur party; tant les hommes d'Estat ont pouvoir de denier. L'aubespin fleurit (1), une estoille non remar-

(1) *L'aubespin fleurit.* Un aubespin du cimetière des Innocens poussa subitement des fleurs. Quoique ce phénomène ne fût pas sans exemple, les deux partis en firent un miracle, et l'expliquèrent suivant

quée par le passé nasquit : tout est attribué à miracles.

C'est la verité que les Huguenots furent seule cause de leurs massacres, mettant le Roy en necessité de la guerre d'Espagne ou de la leur. Sa Majesté, par le conseil du sieur de Tavannes, esleut la moins dommageable et salutaire, tant pour la religion catholique que pour l'Estat et rebellions suscitées par les Huguenots. Et puis que l'on accuse le sieur de Tavannes de ce conseil, il faut donc que tous ceux de la religion catholique l'en estiment et le loüent, en considerant que, s'il n'eust empesché par son bon advis le mariage d'Angleterre avec M. d'Anjou, celuy du roy de Navarre estant ja faict, et le roy Charles estant porté à la guerre d'Espagne, qu'infailliblement le royaume de France, et en suitte toute la chrestienté, hormis l'Italie et l'Espagne, estoit dans le party heretique. Et depuis ce coup de la Sainct Barthelemy ils se sont tousjours diminuez et affoiblis; tellement qu'au lieu qu'ils faisoient de grandes armées toutes de ceux de la religion, ils n'ont depuis peu tenir la campagne (1), en sorte que ce soit, qu'estans assistez des mal-contens et princes catholiques, des duc d'Alençon, mareschal de Montmorency et autres; et sans lesdicts mal-contents sont tousjours esté reduicts dans les villes, et sur la defensive. Que l'on rende donc l'honneur à ceux à

l'esprit qui les animoit. Les Catholiques soutinrent que Dieu marquoit par-là combien ce qu'ils avoient fait lui étoit agréable. Ce miracle, dirent les Protestans, signifie que si notre Eglise semble détruite par la plaie qu'on vient de lui faire, on la verra dans peu se relever, et refleurir de nouveau par des moyens aussi incompréhensibles qu'inattendus.

(1) *Ils n'ont depuis peu tenir la campagne.* Les Protestans devinrent au contraire plus redoutables, surtout lors qu'ils eurent à leur tête le roi de Navarre.

qui il appartient ; non que ces grands meurtres soient loüables, mais bien d'avoir evité et empesché que par les mariages et alliances les trois parts de l'Europe ne fussent du party heretique, et d'avoir destourné de la France une guerre d'Espagne tres-perilleuse lors que le royaume estoit affoibly : ce que le roy Henry IV a tellement jugé, que ceux d'Olande et Zelande se voulans donner à luy, il n'a point voulu faire la guerre aux Espagnols, cognoissant la difficulté de ce dessein et les maux qui en peuvent advenir, nommément à la religion catholique que le sieur de Tavannes a maintenuë, non seulement par les batailles de Jarnac et Montcontour, conservation et victoire obtenuë en Bourgongne et en Dauphiné, mais aussi par ce dernier empeschement des confederations prestes à reüssir au prejudice d'icelle.

Il est mal-aisé d'entreprendre sur un Estat sans la faveur de quelques uns de ceux qui gouvernent : ny les Huguenots ny ceux de la Ligue n'eussent peu rien faire sans l'assistance de la royne Catherine de Medicis, qui leur reveloit les desseins et conseils qui se resouloient en sa presence, et par conjecture les plus secrets. Elle a esté souvent trompée en ses projects, ne pensant que faire peur, ou quelque changement de faveur pour r'entrer au gouvernement; a plusieurs fois hazardée la coronne de ses enfans, ne considerant l'impossibilité de remettre la bride à ceux ausquels elle l'avoit ostée, qui, ayant divers buts non conformes aux siens, se dispensoient au contraire de ce qu'elle n'avoit esperé. Elle favorisa l'entreprise d'Amboise, esloignée du gouvernement par ceux de Lorraine, qui possedoient son fils sous le credit de la Royne leur

niepce, sa belle fille, sans considerer que si l'entreprise eust reüssi, ceux de Bourbon eussent peu passer outre s'ils eussent voulu, et se faire roys, contre lesquels ne luy restoient que ceux de Chastillon et de Montmorency, qui luy promettoient de l'empescher. Elle aida la prise des armes au commencement du regne du roy Charles, aucunement excusable; cognoissant la puissance de ceux de Guise, avec quelque raison elle doutoit de la conservation de la coronne pour ses enfans.

Sous Henry III elle favorise la Ligue, parce qu'elle estoit depossedée du gouvernement par les mignons; s'excusoit que voyant son fils sans enfans, qu'apres sa mort elle desiroit jetter la coronne au marquis du Pont, fils de sa fille; et en effect estoit jalouse du gouvernement : elle trompoit plusieurs et estoit trompée de beaucoup. Ny ceux de Chastillon ny de Guise n'eussent entrepris sans elle; les voyant affoiblis, elle se renoüoit avec ses enfans, et abandonnoit leurs ennemis. Que si son assistance aportoit asseurance aux prises des armes, aussi mit-elle en danger, et causa la mort (souvent sans y penser) aux entrepreneurs et chefs, lesquels, pensant qu'il ne se prendroit point de resolution sans Sa Majesté, s'y asseuroient: elle se trompoit avec eux et causoit leur perte. Son assistance apres l'entreprise d'Amboise faillie, fit tenir le prince de Condé à Blois, pendant que l'on justicioit ceux dont il estoit le chef. Sans s'estonner, pensant faire de mesme, il vint sur sa parole contrainte aux estats à Orleans, où, sans la mort du petit roy François, il laissoit la teste trois jours apres. Pareillement, elle fit venir MM. de Guise à Blois, les asseurant que le Roy

ne resoudroit rien sans son sceu : ils sont tuez et trompez avec elle, qui ne penetra ceste fois le conseil secret de son fils, qui se mesfioit d'elle : un sage entrepreneur ne se fie en sa mere propre.

Les opinions furent differentes à la Sainct Barthelemy sur la mort du roy de Navarre, prince de Condé, mareschaux de Montmorency, d'Amville, et generalement de tous les Huguenots et de ceux qui les favorisoient. L'advis du sieur de Tavannes fut que, puisque l'admiral de Chastillon forçoit d'entreprendre contre luy-mesme, et qu'il procuroit son malheur, voulant mettre imprudemment le Roy en necessité de deux guerres, qu'il falloit que Sa Majesté choisist la moins perilleuse, et mettre Dieu de son costé ; que ces rebelles estoient bien attrapez de quelque façon qu'on les peust avoir, qui avoient entrepris sur les roys à Amboise et Meaux; que s'ils eschappoient ils feroient mourir un million de pauvre peuple. Il est plus permis d'entreprendre contre les subjets par voyes extraordinaires, qu'à eux d'entreprendre contre leur roy. Conseilloit, puis que la blesseure de l'Admiral les mettoit infailliblement à la guerre (source de tant de maux), qu'au premier jour on verroit les chefs de part en armes; que puis que Dieu les avoit mis és mains du Roy, que l'on gagnast la bataille dans Paris; que ceste execution devoit estre nette de toutes reprehensions, ayant esté faicte par contraincte, enfilée d'un accident à l'autre; que les enfans, ces princes et mareschaux de France et pauvres personnes, en devoient estre exempts, et ne devoient patir pour les coulpables les jeunes princes innocens, parce qu'il y avoit espoir qu'estans instruits ils pourroient estre

r'amenez à la religion catholique et à l'obeissance des roys leurs parens, assistez des serviteurs de Leurs Majestez qu'on leur donneroit. Quant à ceux de Montmorency, bien qu'ils favorisassent les Huguenots, ils n'estoient point convaincus de trahison, et que ce seroit esteindre toute une maison, qui hausseroit trop celle de Guise, qui sans obstacles à l'advenir penseroit à l'Estat.

Le mareschal de Rets maintenoit le contraire : qu'il falloit tout tuer ; que ces jeunes princes nourris en la religion, cruellement offencez de la mort de leur oncle et de leurs amis, s'en ressentiroient ; qu'il n'y avoit faute d'hommes pour les y porter, et qu'il ne falloit point offenser à demy ; que Brutus faillit se mettant sur la preud'hommie, declarant seulement Cesar coulpable, ne voulant qu'on tuast Anthoine, qui depuis revolta le peuple contre luy, et fut cause de sa ruyne ; qu'en ces desseins extraordinaires il falloit considerer premierement s'il estoit necessaire, contrainct ou juste ; les ayant jugez tels, il ne falloit rien laisser qui peust causer la ruyne du but de paix où l'on tendoit ; que, s'il estoit juste en un chef, il l'estoit en tous ; puisque des parties joinctes dependoit l'effect principal de l'action, il les falloit couper, à ce que les racines ne restassent ; aussi, s'il n'estoit juste, il falloit s'en distraire du tout, et n'entreprendre rien au contraire ; que si on rompoit les loix, il falloit les violer entierement pour sa seurté, le peché estant aussi grand pour peu que pour beaucoup. L'opinion du sieur de Tavannes subsista pour estre plus juste, et que l'on croyoit celle du mareschal de Rets ambitieuse des estats qu'il vouloit faire vaquer à son profit.

Aucuns disent que les roys ne doivent proceder extraordinairement contre leurs subjects; qu'ils ont la justice en main pour les punir; et que, lors que l'execution precede les informations, c'est une marque que les souverains ne pourroient prouver ce de quoy ils accusent leurs subjects, et qu'ils manquent de courage, n'osant encourir de l'hazard et danger en leur capture; puisqu'on tourne le dos à l'equité et à la raison, il faut que ce soit du tout; puisque l'on quitte le ciel se bien asseurer en la terre. Et disent ces pernicieux que si ces princes et ceux de Montmorency fussent morts, quoy qu'injustement et avec perte, peut-estre n'y eust-il eu tant de guerre, ny le sieur de Tavannes tant d'honneur de leur salut qui dependoit de sa seule voix.

La mort de MM. de Guise advint aux estats à Blo , en l'an 1588; il ne tint qu'au Roy que M. de Mayenne et d'Aumalle n'y fussent tuez. Sa Majesté n'eust pareille loüange de les avoir espargnez, parce qu'il craignoit de faire venir M. de Mayenne aux estats, à ce qu'il ne descouvrist son intention; et s'enhardit de faire ce coup, parce que M. de Guise commandoit imperieusement sur ses freres et cousins, s'attribuant sur iceux une puissance absoluë, et luy sembloit qu'ils fussent faicts pour sa grandeur. Eux au contraire disoient que, s'il faloit obeyr à un maistre, ils vouloient que ce fust au Roy, et avoient une telle jalousie entre eux, que tous traictoient separément, et disoient que, si M. de Guise leur frere offençoit Sa Majesté, ils se departiroient d'avec luy, qui fit croire au Roy qu'ils ne se remueroient pour la mort de leur frere.

A l'exemple de la faute des Huguenots, de ne s'estre

saisis du Roy à Meaux et Amboise, aucuns disent que, quand les premiers projects de la Ligue commencerent, il se tint un conseil entre MM. de Guise, de Nevers et quelques autres. M. de Nevers conclud, ou qu'il ne faloit rien entreprendre, ou qu'il se faloit saisir du Roy. M. de Guise, intelligent de la Royne (qui n'avoit pour lors dessein qu'à la ruyne des mignons, et se remettre en credit), luy qui se fust contenté de regouverner la Cour et la France, ruynant ceux de Bourbon et de Montmorency, pour se preparer apres la mort du Roy à quelque plus grande chose, rejetta ceste opinion. M. de Nevers, qui avoit bon nez et estoit mal-content parce que le dessein du Roy estoit d'abbaisser tous les princes en general, se resolut de ne deceler point l'entreprise, de garder les gages, et voir à quoy il se pourroit jetter. Avec ceste prudente conduitte il faillit à se perdre; ce qui fait dire aux gens de peu de conscience qu'il ne faut que roys ny subjects facent entreprises injustes; que s'ils sortent de raison et de justice, il n'en faut pas sortir à demy, ains du tout, et asseurer l'entreprise, non seulement pour le present, mais à la posterité.

Beze respond au colloque de Poissy au cardinal de Lorraine, qui demandoit des miracles pour authoriser leur religion, que c'en est un grand de ce qu'il n'y avoit qu'un mois qu'ils estoient bruslez et chassez de la France, qu'alors ils preschoient à la Cour et par tout. Le roy Henry IV, nay de mere huguenotte, nourry en leur religion, chef de leur party, de leurs conseils et armées, leur esperance, leur appuy, s'est fait catholique, qui est un autre plus grand miracle, mesmes en ce temps qu'il se soupçonne d'eux pour sa posterité.

Il s'en est fait plusieurs de nostre temps, qui sont escrits ailleurs, dans lesquels se voit apparemment la puissance de Dieu.

La France, l'Angleterre et l'Espagne sont en paix et en guerre; paix en leur royaume et guerre en Flandres: les hommes des deux balancent les escus du tiers; la guerre, non declarée en leur pays, est ouverte en Flandres. Theatre de tragedies, sepulture de capitaines, source d'infidelitez, pointes des guerres entre les roys et villes, qui, sous pretexte de privileges, veulent des republiques, eslisent un capitaine general, comme les Grecs pour resister à Philippe de Macedoine, provinces desdaignées des Français pour leur legereté, sans citadelle ny secours; le peuple ingrat le plus fort en chasse ceux qui leur aydent; les roys les devroient recevoir comme Louys onziesme les Genevois, pour les donner au diable; le peril, la despence en demeure à ceux qui les secourent, et à eux le fruict. Ce qui empescha Henry IV de les recevoir, c'est le desespoir de les retenir, cognoissant qu'ils n'ont point de plus grand ennemy que leur maistre. Son inclination de ne faire la guerre est, non pour crainte des Espagnols, mais pour celle de ses subjects; il les assiste sous main pour affoiblir le roy d'Espagne, lequel, jeune, espuisé d'argent, d'hommes et de capitaines, dissimule, ne veut guerre ouverte, craint l'heur et reputation de son contraire, attend sa mort ou vieillesse, cognoissant le danger de ses pays escartez, et que l'Angleterre secourt tous les rebelles pour demeurer en paix. Secrets de Dieu admirables, que ces princes ne sont sautez aux armes parmy tant de mauvais offices qu'ils se font! L'Espagnol s'est

vengé par la Ligue; faillit ses derniers desseins sous le sieur de Biron et comte d'Auvergne; prend haleine, et en rebastit d'autres, pour rendre à l'advenir le change en France de ce qu'il reçoit en Flandres.

Les Olandais et Zelandais gagnent à la guerre, pour estre maistres de la mer; tirans argent de France et hommes d'Angleterre, tiennent le loup par les oreilles: cas estrange d'avoir tant duré en cest estat. Les roys de France et d'Angleterre n'ont raison de secourir les rebelles, estans souverains, ny les heretiques, estans catholiques; ils ne voudroient qu'il leur fust faict le semblable; la guerre ouverte seroit plus juste, plus genereuse : ils ont assez d'autres querelles; et si le roy d'Espagne par or esmeut le fer en France, il ne se doit trouver estrange : il est impossible que dans l'année 1608 il n'y ait paix, trefve en Flandres, ou guerre entre les roys. J'ay predit, dés l'année 1607, ce qui devoit advenir en l'année 1609; que je corrige cest œuvre, qui est la trefve qui s'est faicte (1), sur laquelle j'ay fait ce discours suivant :

Parce que la Sainct Barthelemy, la mort de l'admiral de Chastillon et de tant de chefs de la religion huguenotte advint, parce qu'ils vouloient forcer le roy Charles de faire la guerre aux Espagnols, en suitte de laquelle ils promettoient la souveraineté de Flandres, la reddition volontaire et expugnation de toutes les villes du pays, j'ay jugé devoir monstrer de combien ils se mescontoient, et le peu de profict qui en eust

(1) *Qui est la trefve qui s'est faicte.* Trève de douze ans, entre les Espagnols et les Provinces-Unies, par laquelle la république de Hollande fut reconnue. Cependant, dès l'année suivante, Henri IV fit de grands préparatifs de guerre à l'occasion de la succession de Clèves et de Juliers.

reüssi à la France. Puis que le roy Henry IV, plus belliqueux, à ce qu'il se dit, que tous ses predecesseurs, ayant chassé de son royaume les deux tiers de l'Europe, et nommément les Espagnols, apres avoir despendu en douze ans six millions d'or, et perdu la vie de cent mil Français, il a esté contrainct de desirer la paix, et d'apoincter les Olandais avec le roy d'Espagne, sans que pour cela il y ait seulement acquis un poulce de terre, sinon monstré de la foiblesse; qu'il soit besoin d'artifice, pour, par une revolte de ses voisins, affoiblir ses ennemis, comme si la France n'estoit assez puissante pour subsister d'elle mesme. Paix qui fait une evidente preuve de la prudence en l'advis du sieur de Tavannes, lequel a, trente cinq ans devant ceste trefve, preveu qu'il n'y avoit rien à gagner à l'entreprise de Flandres, et beaucoup à perdre.

La guerre de Flandres en fin l'eust fait en France; le Roy n'en veut point pour l'infidelité des peuples, sçachant ne pouvoir estre estrangere sans estre civile, les cœurs alienez par les divisions passées plus fins, et l'ardeur d'iceux plus mal-aisé à esteindre, les intelligences et les chemins d'Angleterre et d'Espagne battus et aisez à suivre, la multitude des mal contents que l'avarice des superieurs et l'ambition des subjects font naistre. Que Sa Majesté a interest à toutes reputations que pourront acquerir les chefs de guerre; desirant estre seul en ce temps, il estoit forcé de secourir plus ouvertement et grandement les Flamands, et falloit que les Espagnols perdissent honneur s'ils ne luy faisoient la guerre. Qu'estant vieux, à l'exemple du roy d'Espagne, qu'il faut pour sa posterité que sa mort advienne dans la paix du royaume; dangereux, si les

armes estoient à la main de quelque gros party, de perdre l'Estat. Il faloit plusieurs armées; qu'estant d'aage et goutteux il ne pouvoit plus faire ce qu'il avoit fait au passé : ayant plusieurs armées il faloit plusieurs chefs, lesquels acquerroient de la reputation, en danger de s'en prevaloir contre luy; là où il seroit qu'il auroit beaucoup de maux, et aux armées où il ne pourroit estre, du soupçon des feints amis qu'ils ne s'entendissent avec les ennemis. Qu'apres tant d'heur et de felicité quelque malheur estoit à craindre; que la guerre aguerrissoit son peuple, lequel tant plus il en sçavoit et plus de danger de revolte : qu'il avoit pour seurté les Suisses, et un autre bras aux estats pour contrecarrer les grandes puissances, royaumes et Indes espagnolles, estans ces pays entrez en ligue offensive et defensive contre luy. Que c'est tousjours bien faire, et selon Dieu, d'oster le feu et le sang d'entre les mains des hommes, et qu'ayant passé sa vie en travail, il est raisonnable qu'il ait sur ses vieux ans le repos avec l'honneur; qu'il est le seul arbitre de paix et de guerre en la chrestienté.

Il ne devoit ayder aux Heretiques, et pour le droict à des subjects rebelles contre leur roy, puis qu'il est souverain. L'exemple pernicieux que les villes, de droict et de raison subjectes à un roy, se dispensent de leur serment de fidelité, et à leur imitation toutes les villes qui seront en situation forte feront le semblable, mesme en la France quand l'occasion se presentera. Qu'en pensant affoiblir le roy d'Espagne, il fortifie les Huguenots par la manutention des estats de Flandres, lesquels tous ensemble feront un gros contre M. le Dauphin; que s'il vient à estre roy, ne le peu-

vent jamais aymer, ny luy eux, parce qu'il tiendra plustost du Pape, de l'Espagnol et du Lorrain, que d'autres.

Ce sont les raisons d'Estat qui ont faict que le roy Henry IV fut autheur et principal moteur de la trefve de Flandres, et c'est icy l'advis contraire de ceux qui y vouloient la guerre; qu'il valoit beaucoup mieux, pour asseurer son regne à la posterité, ruyner les Huguenots, les rebelles de France et de Flandres, et unir les deux coronnes par alliance, ayant semblable interest pour proteger leurs Estats et faire une ligue des souverains contre la ligue des rebelles, et affoiblir toute ceste puissance ; puis qu'il semble qu'il ne peut fuyr la guerre, il valoit mieux la prendre maintenant qu'il a encor cinq ou six ans de travail, que d'icy à cinq ou six ans qu'il ne pourra plus monter à cheval, accablé de maladie, et que l'Espagnol aura pris argent et haleine : aussi à ceste reputation qu'il veut si esclatante, il faloit tendre à des plus grands effects.

Quoy qu'il en soit, ainsi qu'il a fait, les deux puissances qui sont à craindre pour sa posterité et pour luy-mesme en sa vieillesse, demeurent en estat et en force, et sans doute sont toutes deux ennemies du Dauphin ; et valoit mieux de son vivant avec beaucoup d'honneur en abbaisser et en ruyner, que les laisser toutes deux en force. Celle des Huguenots estoit plus facile à ruyner ; la religion et le droict y estoit conservé ; et celle des Espagnols estoit la moins à craindre, parce que leur puissance n'est pas dans les entrailles de la France, et que les Espagnols ont leurs pays dispersez. Ils sont assez empeschez de garder ce qu'ils tiennent ; ils n'ont pas les peuples pour les garnisons

et pour entreprendre : comment en auront-ils pour subjuguer la moindre partie de la France?

Semble que de ces deux advis le Roy avoit choisi le meilleur, de faire la trefve de Flandres et demeurer en repos; mais les Espagnols, ayant tant dependu de sang et d'argent sans aucun fruict, sont esté portez à la trefve peu honorable, pour avoir jugé qu'il y a trente cinq ans qu'ils font la guerre, sans y pouvoir voir une fin; qu'ils ont tasté la France divisée, et n'y ont sceu que faire; maintenant qu'elle est unie, et sous un roy qui est capitaine, et leur pays si escarté, qu'il y avoit danger qu'ils n'y perdissent plus que d'y gagner. Que le roy de France, qui secourt les Estats ouvertement, s'en va, et que le leur vient; qu'ils sont fort espuisez de deniers, et qu'il est necessaire qu'ils payent leurs crediteurs, à ce que la grande depence qu'ils font ne fist faire banqueroute à leur roy. Que les Indes ne rapportent plus ce qu'elles faisoient; que le trouble que les Olandais commettent (lequel est apaisé par la trefve) traverse l'establissement de la religion, et du profict qui en vènoit. Que le roy de France estant vieux, et la coronne tombant à des enfans, ne peut-estre sans trouble, là où ils pourront faire leurs affaires, par la quantité de differents partis qui sont au royaume, du moins comme le roy d'Espagne fit au temps du duc de Palme; cependant qu'il mit la France en trouble par son argent, il prit Anvers par sa force; ce qui se peut encore faire en Ollande. Que durant la trefve il se peut faire des practiques dans les Provinces Unies, prenant exemple sur la trefve de la Ligue, qui engendra la paix et la ruïne d'icelle Ligue. Qu'à tous accidents du roy de France,

d'entreprises preparées ou d'argent recueilly, ils peuvent rompre la trefve, laquelle communement ne se tient qu'entant qu'elle apporte utilité; qu'ayant grande quantité d'argent et de moyens, ils peuvent regagner les principaux des Provinces Unies, dont une grande part des chefs sont bannis des villes de Flandres qu'ils tiennent encor maintenant, ausquelles estans r'appellez et receuz, c'est autant affoiblir les Estats, où ceux qui estoient exilez et retournez en leurs pays pourront faire des practiques.

L'Archiduc, n'estant capitaine, est forcé d'employer ceux qui le sont, lesquels acquierent de la reputation; et luy, demeurant aux villes, la pert. Il ayme le repos et la paix, et se veut faire chemin à l'Empyre si son frere mouroit; c'est pourquoy il se monstre n'estre pas contraire aux heretiques en favorisant la trefve. L'Infante, de grande despence, est plus contente de tourner l'argent à ses plaisirs qu'à la guerre, et craignoient tous deux que le peu d'effect, et la mauvaise fortune, les eusse revoquez pour aller en Portugal, comme ils en ont esté menacez : craignoient que la longueur de la guerre n'apportast des revoltes generales dans les villes de Flandres, ainsi qu'elle a fait cy-devant. Ils avoient tasté des incommoditez et perils de la guerre, et en craignoient davantage si la guerre de Flandres amenoit celle de France.

La cause principale de ceste trefve a esté du duc de Lermes, lequel prevoyant que continuant la guerre, il faudroit qu'elle fust avec les Français; que s'il demeuroit aupres du Roy son maistre, l'Espagne le tiendroit pour un faineant, et jetteroit l'œil sur les capitaines et generaux d'armées, acquerroient reputation,

dont leur naistroit le moyen de luy faire perdre sa faveur ; aussi que s'il vouloit estre general d'armée en Flandres ou à Milan, quelqu'un prendroit sa place et se feroit favory de son maistre : tellement qu'il valoit beaucoup mieux pour luy que les choses demeurent en l'estat qu'elles sont, estant luy seul qui gouverne le Roy, royaume et les finances. A quoy l'on respond :

Trois choses principales sont à objecter aux Espagnols contre la trefve qu'ils ont faict. Ce n'est pas tout d'avoir de l'argent et des forces, c'est le principal de maintenir la reputation des armes, et que, par traict, on ne fasse paroistre sa foiblesse, necessité et peu de courage. Autrement c'est enhardir toutes les puissances voisines à entreprendre, pour le mespris en quoy ils ont ceux qui ont commis une lascheté par leur traicté: et communement qui a la reputation des armes, il en a le dessus. Qu'il faille qu'une province de quarante lieües de circuit aye donné la loy à tant de royaumes, et en fin se soit soustraicte de l'obeïssance, injustement ayent acquis la souveraineté, estant autant subjets de la coronne d'Espagne que l'Espagne mesme. La couverture que le roy de France leur aydoit sous main est foible. Si les roys d'Espagne n'ont donné une seule ville aux Français par la paix, au contraire leur en ont osté plusieurs, comme est-ce qu'un roy des Espagnes, de Portugal et de toutes les Indes, aye esté forcé, par les armes couvertes des Français, de quitter et perdre cinquante villes qui de droict luy appartiennent du moins par la cession de souveraineté qu'en ont fait les Français, declarant si honteusement qu'il traicte avec elles comme ne pretendant rien sur eux?

Le second point est l'exemple de tous les Païs Bas, lesquels maintenant les Espagnols n'oseroient plus charger d'aucuns impots ny subsides, ny mesme faire payer les anciens : autrement ils peuvent dire qu'ils ne sont non plus au roy d'Espagne que l'Olande et la Zelande, et suivront leur exemple s'ils veulent; et ne faut plus faire estat de regner sur eux absolument, ains de les flatter honteusement.

Et pour le troisiéme, que dirons nous de ces gens qui avoient appuyé leur coronne sur la religion catholique et sur l'inquisition, qui maintenoient qu'il ne falloit jamais traicter avec les heretiques? Avoir rendu les heretiques en exercice de leur heresie, les avoir faicts souverains, planté et affermy leur religion par le traicté, c'est estre decheuz de ce poinct, vraiement catholiques. S'ils se couvrent de la necessité, quelle necessité a un roy de tant de royaumes? Et, quand ainsi seroit que la necessité fust vraye, la foy ny la religion ne reçoivent point d'excuses : faisons ce qu'elle nous commande, quand le monde et nous mesmes devrions perir ; il faut que les raisons d'Estat et les raisons humaines cedent à la religion, d'autant que l'ame est plus que le corps : il falloit faire son devoir, et remettre à Dieu le reste.

Conclusion, que les Espagnols n'ont rien faict qui vaille en ceste trefve, ny pour la religion, ny pour la reputation; et valoit mieux maintenir les armes perilleuses que les quitter honteusement, ayant fortifié la France des Ollandais ; à quoy ils ne peuvent trouver à dire, puisque par la souveraineté qu'ils leur ont abandonnée, ils peuvent, comme souverains, traicter avec ceux qu'il leur plaist.

Le roy d'Angleterre, sans impieté, sans despence, a obtenu ce qui luy estoit le plus necessaire : il avoit plus à craindre de la grandeur des Espagnols que le Roy, et en a faict paroistre moins de soucy, se reglant sur le droict, qu'il n'estoit raisonnable de secourir les subjects rebelles contre les souverains, et ne faire à autruy que ce que l'on voudroit qu'on luy fist ; a escouté les Espagnols et demeuré en paix avec eux ; cependant a gardé la Flexingue et autres villes, qu'il dit tenir par engagement, et a laissé faire la despence au Roy, ne s'en meslant que de bonne sorte, par patience et prudence, à ce qu'il desire. Les puissances mediocres doivent tenir la balance entre les souverains, à ce que l'un ne s'agrandisse plus que l'autre, et par sa puissance n'opprime les mediocres. Si le roy d'Espagne venoit à bout des Païs Bas, il importeroit à l'Angleterre : si les Français avoient supreme pouvoir dans la Flandre, encore plus ; il doit empescher que l'un des roys ne s'agrandisse excessivement au prejudice de l'autre. C'est pourquoy le roy d'Angleterre secourut les enfans de France quand le roy François estoit prisonnier : la trefve luy est utile, la guerre eust abaissé une des puissances sous l'autre. Les Flamands luy sont une barriere contre les deux roys ; et encores que le roy de France les aye secouru, si auront ils tousjours une plus estroicte amitié avec l'Anglais, qui tient et possede leurs cœurs ; et se sont les Anglais bien gouvernez, et à leur profit, en ceste trefve.

C'est beaucoup quand la moitié des hommes que l'on promet aux entreprises secrettes y arrive. Ceux qui donnent et prennent des esperances se trompent, ou leurs amis ; c'est faillir de s'asseurer sur ce qui n'est

à nous, et là dessus bastir un dessein hasardeux, pour l'execution duquel il faut estre entierement asseuré qu'il n'y aura manquement d'hommes ny d'argent.

Les procez faicts par commissaires, voye extraordinaire contre la justice : c'est pour perdre les gens de bien de leur donner des juges passionnez, leurs ennemis, sans conscience, qui dependent des superieurs, lesquels desirent leur mort, et leur commandent de respondre, à peine de conviction, contre les privileges des Français. Plusieurs (s'ils n'estoient abusez de l'esperance qui continuë jusques sur les eschafaux), ayans recogneu ces juges ennemis, feroient plus genereusement de n'y respondre, et empescheroient fort les commissaires. Puis que respondre ou non il faut mourir, ce seroit monstrer l'innocence et se venger, parce que, n'ayans point respondu, la voix commune seroit qu'on auroit esté condamné par contumace sur les formalitez et non par justice.

Il se doit prevoir et fuyr les occasions de recevoir un malheur : ceux qui vont chez leurs ennemis donnent temps et moyens d'entreprendre contre eux, font naistre leur mal qui ne fust advenu ny n'estoit premedité par leurs contraires, invitez de la commodité qui engendre l'occasion et facilite l'execution.

Plusieurs s'esmerveillent que l'admiral de Chastillon, qui avoit tant de finesse et artifice, assisté de tant de conseilliers habiles et de tant de ministres versez aux cabales hebraïques qu'ils disoient suivre, que celuy et eux se soient, non seulement venus perdre dans la Cour, ains parmy les Parisiens ses mortels ennemis. L'asseurance du roy Charles, qui, comblé d'ambition, veritablement estoit entierement porté à la

guerre contre l'Espagne, le persuada grandement, avec la conduite de Telligny, son beau fils, qui avoit negocié fermement dans la Cour. Et quelquesfois estant blasmé de ses amis de la resolution qu'il prenoit, respondoit ces paroles de remarque : « qu'il croyoit à la non feinte parole et serment de Sa Majesté, l'hazard du manquement de laquelle il aymoit mieux encourir que retomber au labeur des guerres civiles, travail, danger et incommodité d'amis, d'ennemis et de necessité ; qu'il aymoit mieux perir que d'y retomber.

Mais ce n'est pas cela seulement, ains que l'arrest de sa perte estoit desja minutté dans le ciel, et que nous ne pouvons eviter nos destinées, quoy que nous cognoissions nostre malheur apparemment. Il n'estoit pas seulement adverty des siens, ains d'une partie de ceux de la Cour, et de ceux qu'ils nomment de leur Eglise; coup sur coup l'advertissoient, et mesme Francourt, chancelier de la royne de Navarre, luy nottoit point par point ce qui luy adviendroit. Neantmoins, à deux cœurs et fluctuant, ne se peut empescher de s'acheminer à la mort : et puisque le destin a tant de force, c'est donc en vain que l'on reproche à ceux qui se sont perduz que c'est leur faute, et qu'ils estoient bien advertis. Nostre Seigneur advertit sainct Pierre que avant que le coq chantast deux fois, qu'il le renieroit trois; luy, qui estoit disciple et avoit tant veu de miracles, ne s'en peut empescher.

Beaucoup plus blasmables que cest Admiral sont ceux qui, à son exemple, devoient estre devenus sages pour eviter la fosse où ils s'estoient precipitez. MM. de Guise, sans y avoir esgard, apres avoir pris les armes contre le roy Henry troisiesme, l'avoir chassé honteu-

sement de Paris, ayant attiré tous les cœurs des peuples de France contre l'authorité de Sa Majesté, l'ayant forcé à declarer le roy de Navarre et prince de Condé ses ennemis, contrainct à faire la guerre contre les Huguenots, et ayant toute puissance dans les estats contre la volonté de Sadite Majesté; pour conclusion d'icelle, il est adverty de cinquante parts qu'il seroit tué; soit à table, en son cabinet, par tout il trouve des billets qui luy annoncent sa mort; presomption, audace et generosité hors de temps pratiquée, et contre laquelle se doit estre en garde, luy faict tout mespriser: en fin il entre dans les conseils et dans les cabinets, où il pert la vie.

J'avois porté les armes durant toute la Ligue, participé aux conseils des ducs de Palme et du Mayne des premiers, et aux effects militaires qui en ensuivirent; je ne m'estois empesché de parler du Roy aux prisonniers qu'avions pris à diverses fois; paroles dont les offenses ne s'oublient guieres. Je ne me ressouvenois estre fils du sieur mareschal de Tavannes, que le roy Henry quatriesme et tous les Huguenots accusoient de la Sainct Barthelemy et du massacre des leurs; que le jour d'icelle je ne voulus parler au roy Henry quatriesme, qui m'envoya par plusieurs fois querir lors que je me promenois en la cour du Louvre, où il estoit ja en sa chambre prisonnier; et que j'estois allié en la maison de Guise, ayant espousé une des belles filles de M. du Mayne; que je tenois Tallant et autres places; qu'avec ce qu'il restoit de Ligueurs je faisois trembler toute la Bourgongne et contraignois le sieur de Biron à quitter le siege d'Amiens, et venir pourvoir à son gouvernement, qui tenoit en hazard que j'y demeu-

rasse, ayant mandé au Roy que si je n'en sortois qu'il quitteroit le siege d'Amiens. Toutes ces considerations estoient tournées, retournées dans mon esprit; j'avois des advis de Paris, de la Cour, de l'ambassadeur de Savoye, accusé d'avoir traicté depuis la paix avec les Espagnols; et tout ne me servoit de rien, le destin m'entraisnoit. Et quatre autres advis en chemin furent mesprisez, me fiant en des lettres d'asseurance et promesses de la main du Roy, en caution du mareschal de Biron qui en escrivoit de semblables; asseurances et promesses qui furent toutes viollées, et moy mis prisonnier dans la Bastille : que s'il se fusse trouvé moyen de faire mon procez, ils n'y eussent point manqué : j'en sortis par la seule grace de Dieu, ce que n'ont peu faire encores tous ceux qui y ont esté prisonniers.

Le mareschal de Biron, qui avoit traicté avec les Espagnols, receu de l'argent d'eux, escrit infinis memoires contre l'estat du Roy, et accusé de luy avoir voulu faire perdre la vie devant le fort de Saincte Catherine, et d'avoir aydé et favorisé les entreprises sur sa personne, que Sa Majesté avoit eschappé miraculeusement: il sçait, il cognoist, et neantmoins se laisse persuader contre cinquante advis qu'il eut en chemin; il porte sa teste à Paris, qui luy fut couppée. Les dessusdits ne sont que borgnes, mais voicy les aveugles.

M. le prince qui sçavoit que l'inclination de la royne Marie de Medicis estoit de le hayr à mort, ce qui s'estoit dict et escrit d'elle durant l'elevation qu'il avoit faicte, les paroles aigres et dangereuses qu'il avoit eües avec Sa Majesté durant les estats, la puissance qu'il avoit monstrée à Loudun en l'assistance de tant de

grands du royaume, premier prince du sang, dont le credit et la puissance est assez de crime pour faire entreprendre sur luy par le souverain ; apres avoir pillé une partie de la France, avoir faict despendre vingt cinq millions de livres et tout l'argent de la Bastille pour luy resister, il se fie sur des paroles et des escrits, se resout d'aller à Paris ; qu'estant jeune comme il estoit luy est pardonnable, mais non pas au mareschal de Boüillon, lequel luy-mesme avoit desja eschappé tant d'hazards en semblables effects, et qu'il voyoit tant d'exemples devant luy, une partie cy-dessus mentionnez, qu'il aye conseillé de venir à Paris à M. le prince, ou, y estant, de n'avoir peu cognoistre en quel peril ils estoient, voir faire secrettement des nouveaux serments aux personnes signalées de la Cour contre eux, et enfin la prise de M. le prince, de laquelle ils sauverent leurs testes miraculeusement, qui ne leur fussent demeurées que l'espace qu'il y a de la prison à la Gréve ; et quoy d'autant plus honteusement, que les precedens ont esté circonvenus par les roys, et qu'eux se sont laissez affiner par une femme ignoramment, à quoy les plus basses et imprudentes personnes ne fussent tombées. Et voicy l'excuse de tout : confessons qu'il est un Dieu tout puissant, que c'est luy qui dirige toutes nos actions ; les advertissements et moins nos volontez n'ont puissance d'aller contre les siennes. C'est ce que les anciens ont nommé destin, et que nous nommons inevitable ordonnance de nostre Seigneur, que nous ne pouvons esquiver ny outrepasser pour nos pechez, parce qu'ainsi luy plaist. C'est à quoy il se faut conformer, en portant patiemment toutes les adversités qu'il luy plairra nous envoyer.

S'il se propose un dessein qui profite ayant des incommoditez, il ne faut debattre les contrarietez hors temps, à ce que, par ces difficultez du mal non encores present, le bien qui peut advenir ne se perde. Ainsi sagement firent MM. de Guise (1), ne contrariant la proposition de se charger du meurtre de l'Admiral au commencement; mais attendirent qu'il fust faict pour dire qu'il n'estoit raisonnable qu'ils fussent coulpables de ce que le Roy avoit fait faire pour son utilité.

Ce n'est dés cette heure que l'on adapte les prodiges aux actions humaines; plusieurs grands capitaines s'en sont aydez. De Beze rencontra, sur une estoile née ou non jamais veüe auparavant, la Sainct Barthelemy, pres du siege de Calciopé, disant qu'ainsi il nasquit une estoille lors qu'Herodes tua les Innocens. Les Catholiques respondoient au contraire que ceste estoille annonça le salut au temps d'Herodes, que ceste-cy apres la Sainct Barthelemy promettoit tout bon heur; que l'aubespin fleury à Sainct Innocent en automne denonçoit un siecle florissant. Les naturalistes respondent que les fleurs naissent en automne comme au printemps en plusieurs païs. Ainsi chacun fait des interpretations fantastiques à son advantage. Avec raison s'usoit de ces artifices entre les Huguenots, desquels la religion est remplie de pernicieuses subtilitez.

Au danger eminent que le sejour peut apporter prejudice, et le partement asseurance, il n'y a point de conseil; il se faut mettre en seurté, encores qu'il soit

(1) *Ainsi sagement firent MM. de Guise.* Ce sang-froid, en parlant du plus horrible assassinat, donne une idée des haines implacables qu'avoient fait naître les guerres civiles.

honteux de partir : c'est une espece de folie de conserver l'apparence de la reputation, et l'hazarder du tout en effect. L'Admiral, blessé imprudemment, met en deliberation son partement, qu'il devoit faire sans conseil.

Plusieurs disent que l'entreprise des Huguenots et de la Ligue sont injustes, pretextées et ambitieuses; disputent laquelle des deux causes estoit meilleure, ou moins mauvaise. Les Huguenots disent avoir treuvé de grands abus à l'Eglise, force idolatrie, les prestres depravez par paillardise et avarice, la redemption des ames en vente pour enrichir les courtisanes de Rome, le service de Dieu perverty, les creatures adorées au lieu du Createur; tout dissemblable à la primitive Eglise, à laquelle ils disent avoir recours, suivant les traditions des apostres, preschans l'Evangile selon leur doctrine, reputant toutes les ordonnances et decrets ecclesiastiques (excepté quelques conciles qu'ils appreuvent estre opinion d'hommes) hors de la vraye foy des sainctes Escritures, ausquelles il n'estoit licite d'adjouster ny diminuer, mesmes aux anges de paradis; qu'ils se sont assemblez et armez contre la defence des roys, parce qu'il faut plus obeïr à Dieu qu'aux hommes; que meritoirement ils se sont meslez de l'Estat, estans membres d'iceluy, et ayant un prince du sang de leur costé, en ce qui leur a semblé juste et utile pour sa manutention; favorisé les princes du sang contre ceux de Lorraine, qui avoient occupé et charmé par leur niepce d'Escosse le jeune roy François deuziesme, en danger de luy oster la coronne; dequoy ils ont esté advertis, et suscitez à son secours par la Royne sa propre mere, qui leur a com-

mandé ayder à l'entreprise d'Amboise ; qu'à l'advenement du regne du roy Charles ils se sont tenus de la part des princes du sang, ausquels appartenoit le gouvernement, veu la minorité de Sa Majesté ; n'ont rien fait ny entrepris en cela que par l'admonestement et commandement secret de la Royne mere ; qu'il s'est faict un triumvirat où le roy de Navarre circonvenu se jetta avec le connestable et M. de Guise, lequel sieur de Guise, plus fin qu'eux, s'en servoit en son ambition pour occuper l'Estat ; ils assisterent secrettement la Royne à s'y opposer ; et apres les estats d'Orleans, que par edit du Roy (interiné aux cours de parlements) il leur fut permis de prescher et vivre en leur religion, oüys et permis de disputer en presence de Leurs Majestez et de leur conseil au colloque de Poissy : leur intention n'estoit de prendre les armes ; mais qu'estans massacrez à Vassy par le duc de Guise en vengeance de ce qu'ils s'opposoient à son ambition, furent tuez au contraire des edits de Sa Majesté, interinez à la cour de parlement de Paris, et non revoquez. Et voyant la liberté de leur conscience empeschée, l'Estat en peril, le roy de Navarre trompé servant à l'ambition d'autruy, partie des princes du sang et officiers de la couronne esloignez du gouvernement, la Royne mere en peur, les priant de la recevoir, avec les enfans de France, entre leurs bras, dequoy elle est empeschée et tenue comme prisonniere par le Triumvirat, ils ont esté forcez, pour la delivrance de l'Estat, avoir recours aux armes, tenues justes quand il n'y a plus d'esperance qu'en icelles pour defendre leur religion, la couronne et leurs vies, et lesquelles ils ont posées aussi tost apres la bataille

de Dreux, et la mort de M. de Guise, qu'ils soupçonnoient vouloir envahir l'Estat, leur estant donné seurté de leurs personnes et exercice de leur religion à l'acquit de leurs consciences; cognoissant la crainte cessée que ceux de Guise ne se fissent roys, par la mort du plus puissant d'iceux, assisterent à chasser les Anglais, ennemis de la France, qui sous couverture de leur ayder s'estoient saisis du Havre. Depuis, advertis de la resolution de Bayonne entre les Espagnols et la Royne, laquelle, hors de crainte par la mort du duc de Guise, et changée de pour contre eux, resolue de les exterminer, eux s'assemblerent, ne pouvans estre autrement oüys pour presenter requeste au Roy à Meaux, et chasser les mauvais conseilliers qui luy donnoient advis de faire mourir ses subjets et ruïner son peuple. Empeschez par les Suisses de parler à luy, soupçonnez d'attentat, continuerent leurs plaintes; et les armes qu'ils poserent à Chartres, encores qu'ils eussent une florissante armée lors qu'on leur permit liberté de leurs consciences, furent forcez de les reprendre tost apres, quand on vouloit prendre le prince de Condé, l'Admiral et autres leurs chefs, à Noyers. Et apres la perte des batailles de Jarnac et Moncontour, où ils furent battus, et que leur perseverance eut fait cognoistre qu'ils ne pouvoient estre ruïnez, ils poserent les mesmes armes victorieuses à la rencontre d'Arnay-le-Duc contre le mareschal de Cossé, et defaicte de Puisgaillard en Poictou, sous la promesse de liberté de conscience; se sont tellement asseurez de leur innocence, abhorrant les guerres civiles, qu'ils s'estoient fiez en la foy du Roy à la Sainct Barthelemy, où sous pretexte de

mariage elle leur est violée, leurs chefs et peuple massacrez en la pluspart des bonnes villes de France. Que toutes et quantes fois qu'on leur a offert liberté de conscience, ils ont cessé la guerre, oublié les injures, et obey le Roy, contre lequel ils n'ont pris les armes, mais bien contre les mauvais conseilliers, ou contre ceux qui tenoient Leurs Majestez prisonnieres, abusans de son aage pour luy oster l'Estat et la coronne, et à eux leur religion. En foy dequoy ils ont posé les armes quand ils en ont esté requis, apres le siege de La Rochelle, et depuis sous M. d'Alençon, frere du Roy, qui s'estoit fait leur chef; et les reprindrent forcément apres les premiers estats de Blois, qu'ils furent declarez ennemis, et tost apres les abandonnerent quand on leur promit seurté; qu'ils se sont joints au vray et legitime heritier Henry quatriesme, empesché la dissipation de l'Estat; et à l'aide de leurs armes les Espagnols ont esté chassez, les ligues renversées, la couronne maintenüe, sous laquelle (preuve de leur integrité) ils vivent maintenant en obeïssance et en paix.

Au contraire, ceux de la Ligue disent que l'Eglise de Dieu, catholique, apostolique et romaine, durera eternellement; demandent où estoit celle des Huguenots depuis quinze cens ans; qu'ils se sont introduicts sans miracles, vocation ny imposition des mains, s'estans immis d'eux-mesmes aux ministeres et interpretations des sainctes Escritures par eux falsifiées; qu'ils sont cogneuz par leurs œuvres, estans source des meurtres, assassinats, volleries, forcements, et de tous autres pechez communs et inevitables aux guerres qu'ils ont suscitées, pour maintenir les mal-contents

et rebelles en Flandres, France, Allemagne et Angleterre, eslevans les puissances des peuples contre les superieurs, infracteurs de la vigne du Seigneur. Par la breche qu'ils y ont faicte, sont entrez Lutheriens, Calvinistes, Zuingliens, OEcolampades, Trinitaires, Nicolaïstes, Anabaptistes, et, le pis de tout, l'atheïsme : ont mis la moitié du monde en doute de son salut; ils ont voulu ouvrir les yeux, et ils les ont crevez, ainsi que le serpent fit à Adam au paradis terrestre. Docte et saincte ignorance qui nous estoit utile, puis qu'il faut prendre le royaume des cieux par bonté et innocence, ainsi que les enfans : pour reformer un abus ils en ont fait mil, pour oster une tache legere ils ont gasté le visage et la face de l'Eglise.

Ignorans par malice, disent que l'Eglise de Dieu ne repose sur les conciles et congregation universelle des fideles, et qu'ils peuvent errer : leur peuple a voulu changer le royaume de France en republique, leurs chefs se sont voulu faire roys. En Angleterre ils ont soustenu l'inceste et le divorce, en Allemagne la desobeyssance contre les superieurs d'Austriche; ont introduicts les Anglais et reistres, anciens ennemis de la France, dans icelle; leur ont donné le Havre, donné des batailles aux roys, entrepris sur leurs personnes, assassiné leurs generaux, fait enroollemens, levées d'hommes et de deniers, comme superieurs des Estats qui ne leur appartenoient point : liguez et associez avec les estrangers contre la couronne, ont fait paix quand ils n'en pouvoient plus, pour attraper les Catholiques. Estoient enfin devenus si puissans, qu'ils vouloient forcer le Roy à faire guerre et paix aux estrangers à leur volonté : devant la Sainct Barthelemy

sont cause de tous les maux de la France, peres de ceux de la Ligue, leurs imitateurs, sans lesquels et leurs pretextes ils ne se fussent peu eslever. Ont tourmenté les corps et les ames, dont il en est un million qui ne sont plus de leur secte ny de la catholique romaine, pour estre les sainctes lettres prophanées entre les mains des fols, femmes, enfans et chanteurs marcadans, qui les ont interpretées en autant de sectes et d'heresies que leur ignorante fantaisie leur en suggeroit. Si ceux qui ont outragé les corps et les biens sont punis de mort, combien plus grand supplice faut-il pour ceux qui perdent les ames eternelles, leur preschant par ambition la religion qu'eux-mesmes bien souvent ne croyent pas!

Ceux de la Ligue ont creu ne pouvoir avoir repos en la conscience ny en l'Estat tant qu'il y aura diversité de religions permises par les roys pour l'esperance du repos de leur Estat, non par les conciles, ny par les Papes, gardiateurs des decrets d'iceux. Que les roys ont usurpé la puissance qui ne leur appartient; qu'ils ne pouvoient accorder exercice de la nouvelle opinion que par la congregation de l'Eglise universelle de la chrestienté, de laquelle ils ne font qu'une partie : la recognoissance se doit à Dieu, à son Eglise, et aux successeurs de saint Pierre, qui lient et delient les ames. Que les roys, qui n'ont pouvoir que sur les corps, cognoissent que les diables, sous le masque de Lutherien et Huguenot, allument des ligues pour opprimer la verité chrestienne. Sa Saincteté, inspiré des anges, a commandé des ligues en Allemagne au temps de Charles-Quint, par Ferdinand et par les evesques electeurs, duc de Bronsvich et autres, pour

leur resister; les a commandé en France à ceux de Lorraine (estans ceux de Bourbon partie heretiques et partie parents d'iceux, non contre l'Estat ny contre les princes du sang, ains seulement contre les heretiques et fauteurs d'iceux : ligues faictes et approuvées au concile de Trente.

Le roy Henry III a approuvé et confirmé les ligues catholiques, et s'en est dit le chef, et declaré en pleins estats à Blois ne vouloir que la seule religion catholique en son royaume; ce qu'il jura sur le sainct Sacrement publier par edict les Huguenots ennemis. Depuis, leur ayant fait la guerre par maniere d'acquit, apres la prise de trois de leurs villes, change d'opinion, fait paix, accorde des presches heretiques, contre l'advis du Pape et des Catholiques qui avoient juré avec luy, lesquels entrent en soupçon de Sa Majesté, parce qu'elle donnoit toutes les places de son royaume à deux jeunes hommes, de Joyeuse et d'Espernon, dont l'un fut envoyé vers le roy de Navarre, pour lors huguenot, nouveau successeur de la couronne par la mort du frere du Roy. Les Catholiques romains, craignans de tomber en des mains heretiques, estre, comme les Anglais, contraincts de changer de religion et tuez, s'assemblent (en crainte que le roy Henry III ne le declarast son successeur), advertissent le Pape, qui leur commande de faire des remonstrances au Roy, et le supplier d'exclurre tous heretiques de la pretention de la couronne; requierent de la seurté à Sa Saincteté, qui leur conseille que par la force ils s'ostent la crainte en presentant leur requeste.

La Royne mere les suscite, les appelle aux armes, les advertit de la mauvaise volonté de son fils envers

eux, soit qu'elle voulust s'en ayder pour chasser les mignons de son fils qui luy avoient osté le gouvernement, ou qu'elle voulust faire planche au marquis du Pont, son petit fils, à la succession du royaume. Elle favorise ceste eslevation, qui ne se peut dire estre contre la personne du Roy, d'autant qu'ayant sa mere de leur party, et estant advouez du Pape, en armes en l'an 1585, ils requierent tres humblement le Roy de chasser l'heresie de son royaume, de nommer un successeur catholique; le Roy l'ayant promis, ils posent les armes à Nemours. M. de Guise entreprend contre les Huguenots de Sedan; M. de Mayenne est envoyé en Broüage; les deux jeunes hommes, mignons du Roy, de Joyeuse et d'Espernon, en Provence et Languedoc. Le Roy porte faveur aux Huguenots, veut rendre la guerre inutile et la paix necessaire, monstrant la pernicieuse contraincte de ceux de Lorraine, et que les Huguenots ne se peuvent ruïner par la force; s'entend avec leurs reistres et Suisses qu'il avoit fait lever secrettement; il appuye puissamment ses mignons, et donne des armées sans secours d'argent, avec des obstacles de ses serviteurs contre M. de Mayenne en Guyenne, qui nonobstant ne laisse d'y faire effect; commande au baron d'Aulne, et dix mil Suisses huguenots, de ruïner la Lorraine, esperant que les Lorrains crieroient autant la paix qu'ils avoient desiré la guerre, et que la France blasmeroit la contraincte qu'ils avoient faicte à Sa Majesté de prendre les armes contre les Huguenots.

Dieu en ordonna autrement: les reistres imprudents ne veulent demeurer en Lorraine, et moins s'aller joindre au roy de Navarre; entrent dans la France,

où ils sont defaicts par M. de Guise en deux nuicts, se retirant en desordre hors la frontiere. Cela donne une si grande reputation à M. de Guise, que le Roy est contrainct de continuer la guerre contre les Huguenots, là où M. de Joyeuse, qui eschapa au Roy par l'imprudence de luy avoir permis de s'allier à ceux de Guise, qui l'avoient gagné et avoient autre but, hazarde sans commandement le combat, et est defaict par le roy de Navarre. M. de Guise, desirant de se r'accommoder et mettre bien avec le roy Henry III, vint à Paris avec six chevaux : le peuple le favorise; le Roy, jaloux, fasché, en soupçon de ceste amitié, introduit douze cents Suisses en armes dans Paris, contraint M. de Guise (ne pouvant sortir pour estre les portes fermées), pour sauver sa vie, de faire des barricades sur le poinct qu'il demande accord avec le Roy, et à luy crier mercy de ce qu'il n'avoit voulu laisser perdre ses amis, et avoit servy de chef à ceux de Paris.

Sa Majesté, apres avoir demeuré trois jours audict Paris entre ses mains et du peuple, se defiant de sa mere qui negocioit le traicté, se retire en la ville de Chartres, où il se reconcilie avec M. de Guise, faict tenir les estats, jure la Ligue et la ruyne des Huguenots sur le corps de Notre Seigneur, commande à tous ses subjects d'en estre, et fait declarer le roy de Navarre et le comte de Soissons inhabiles à succeder à la couronne. Apres ces sermens solemnels, il fait mourir M. de Guise et le cardinal son frere. Ce que voyant, M. de Mayenne et tous les Catholiques, croyans ne pouvoir eviter semblable traictement, prennent les armes pour la defence de la religion et de leurs per-

sonnes, qu'ils continuerent jusqu'à ce que le Roy descouvre et fait voir l'intelligence et faveur qu'il portoit aux Huguenots, se joinct à eux, assiege Paris, où il est tué d'un moyne; dequoy les Catholiques se treuvent innocens, n'y ayant eloquence qui puisse persuader homme à faire un tel coup.

La guerre continue contre le roy Henry IV; quelque offre qu'il ait faicte, M. du Mayne ne voulut faire paix avec luy qu'il ne la fist avec Dieu : monstrant qu'il n'estoit en armes pour son particulier, requiert Sa Majesté de se faire catholique, se faire absoudre du Pape, auquel cas il luy offre obeissance. Le Roy obtempérant, et le Pape ne l'ayant absous, M. du Mayne ayme mieux se voir reduict à deux villes que de le recognoistre, encores qu'il luy presentast des provinces entieres.

Enfin, le Pape ayant benist le roy Henry IV, M. du Mayne, sans se soucier de faire sa condition bonne, quoy qu'il eust beaucoup de forces entieres en Gascongne sous le marquis de Villars, M. d'Espernon qui s'offroit à luy, les Espagnols en Picardie, Cambray repris d'eux, M. de Mercur en Bretagne, sans avoir esgard à tout cela, fait la paix, puisque le Pape l'avoit faite; perd son gouvernement, à la ruyne de tous ses amis, pour avoir trop attendu à traicter. Que si le Pape n'a adstrainct le Roy de faire la guerre aux Huguenots, de les chasser de son royaume, et que l'on ait fait depuis des edicts à leur faveur, ce n'est la faute de M. du Mayne ny des Catholiques, puisque le chef de l'Eglise l'a voulu ainsi, contraire à la resolution du defunct pape à la prise des armes : qui fait croire que Dieu, pour les pechez, ne nous

sentit dignes de coupper ceste racine heretique vivante, à la forme des Philistins parmy les enfans d'Israël, pour fleau et chastiment de leurs pechez. Qui doute qu'il n'ait esté en la puissance de M. du Mayne de diviser l'Estat, non seulement avec les estrangers et ceux de son party, mais avec les serviteurs et parens du Roy, qui promettoient de livrer Sa Majesté mesme? Il pouvoit prendre la couronne apres Henry III, ou la donner à l'archiduc d'Autriche ou à M. de Guise, la moitié des villes de France aux Espagnols pour conserver le reste, mettant feu et sang à perpetuité en France, ce qu'on luy disoit estre son seul salut. Pour la paix, pour le bien de tous, il apporte sa teste à ses ennemis, n'ayant seurté que celle que ceux de ceste condition peuvent donner, au contraire de Cesar passant le Rubicon : « Si je le passe, dit-il, c'est le com-« mencement des maux de tout le monde, mais si je ne « le passe, c'est le commencement des miens particu-« liers. » Il a mieux aymé ne passer ces limites, conserver l'Estat en son entier et la religion, sceu l'adveu du Pape, et se perdre cent fois soy mesme.

L'objection des Huguenots est que MM. de Guise se gouvernerent si insolemment en la faveur du petit roy François, obtenue par leur niepce, qu'ils desespererent les princes du sang et officiers de la coronne; qui furent source des entreprises d'Amboise et autres, imputées à leurs mauvais gouvernements : le Roy mort, leur faveur perdue, ils traictent avec l'Espagnol; qui se verifie par le regret et justice que lesdicts Espagnols demanderent de l'assassinat de M. de Guise, commis proche d'Orleans, lequel auparavant avoit abusé et s'estoit servy de la facilité du roy de Navarre,

auquel il avoit fait promettre le royaume de Sardaigne par les Espagnols et preud'hommie du connestable, pour ayder à son ambition.

Le cardinal de Lorraine, comme prince de l'Empyre, evesque de Mets, se ligue avec le Pape au concile de Trente, avec Ferdinand et autres princes allemands, promettant à Sa Saincteté le faire cognoistre superieur en France, au prejudice de l'authorité royalle, sous pretexte de la conservation de la religion catholique. L'ambition imperieuse apres le gain de la bataille de Dreux, où la liberté de France et le service du Roy ne furent disputez, mais seulement à qui seroit maistre, ainsi que Cesar et Pompée à Pharsalle, avidement M. de Guise engloutit l'authorité, fond la balle et allume la poudre, cause de sa mort, où les puissances superieures trempent, joinctes à l'artifice de l'Admiral. Les confrairies de Tholose et de Bourgongne favorisent ceux de Guise en intention de transporter la puissance royalle en l'ecclesiastique. Les vieux de Lorraine morts, les jeunes suivent leur trace, entreprenent, usurpent l'authorité à toutes mains. Les remedes d'Henry III accroissent la maladie; son mauvais gouvernement, l'insolence des mignons esleus, au lieu des vieux capitaines, pour abbaisser les deux maisons de Guise et de Montmorency, donne sujet à M. de Guise, mal contant de se les voir preferer, de continuer et d'entreprendre la Ligue, en doute si ce seroit sous pretexte du bien de l'Estat ou de la religion.

Favorisez de la Royne, prenant les armes s'aydent de l'argent estranger contre leurs souverains; accusez de n'avoir eu faute de volonté d'entreprendre sur le Roy, et qu'ils furent empechez de la Royne, laquelle

n'avoit but de r'entrer au gouvernement et credit que les mignons luy avoient osté, et apres sa mort porter la coronne à son petit fils de Lorraine. La paix fut faicte à Nemours, pour crainte d'estre decouverts et abandonnez; que lors des barricades ils avoient plus de volonté que d'hardiesse d'arrester le Roy, à quoy ils estoient resolus sans la Royne, et de luy changer de conseil, officiers et serviteurs domestiques; qu'ils entreprenoient sur le Roy, plustost religieux que souverain, lequel fut contraint de les prevenir à Blois pour n'estre prevenu; qu'ils estoient en mesme dessein pour exclurre ceux de Bourbon, joincts à la Royne et en but contraire, l'un de faire roy son petit fils de Lorraine, M. de Guise se faire roy soy-mesme; que le meurtre advint à Blois par la mauvaise intelligence des freres de Lorraine et advis de leurs cousins propres, qui fournit d'hardiesse à la resolution.

Les armes ne se prindrent de M. du Mayne par vengeance et generosité, ains pour crainte de n'avoir seurté; que leurs progrez heureux dependent de fortune, et mort d'Henry III de leurs persuasions et de leur sœur de Montpensier; que la coronne est laschée de crainte par M. du Mayne, non par devoir; qu'il recogneut que le roy Henry IV n'est tenu à l'amitié et bonne volonté dudict sieur du Mayne, mais bien à son irresolution et ambition; qu'il vouloit tout pour luy. Si l'Estat n'a esté dissipé et party entre les Espagnols et Français, c'est la mauvaise intelligence et desobeyssance de ses parens, et la discorde generale de la Ligue, et que M. du Mayne ne vouloit qu'aucun participast à la coronne, voulant en mesme temps et tout à un coup la conserver entiere, la mettre sur sa

teste, et se l'attacher absolue ; au lieu qu'il faloit se contenter de l'apparence, et remettre l'effect de la puissance royalle apres la defaicte de ses ennemis ; que la seule irresolution dudict sieur du Mayne fournit l'attente de l'absolution du Pape, le reduit à deux villes ; que les armes sont verifiées injustes par la paix, où il n'est parlé de la religion catholique ; qu'icelles armes prises, favorisées du Pape, ne pouvoient estre posées de son successeur sans l'assemblée du concile. Les traictez des particuliers à leur seurté, argent, estats donnez à leur profit, montrent quel zele, quelle religion ils ont eu ; la ruïne de la France le tesmoigne, la mort de tant de gens le preuve : au lieu de ruyner les Huguenots ils les ont establis ; trois ans de paix d'Henry III les perdoient, et huict ans de guerre les ont recouverts. Les roys de France, ennemis de la Ligue protestante huguenotte, sont par la Ligue (quoy que catholiques) forcez de faire leur pivot des Huguenots, s'obligent de parole et par bien-faicts receus à les maintenir. La Ligue a irrité Dieu, en ce qu'il luy sembloit que le pouvoir humain estoit la conservation de la religion, a prolongé le fleau des peuples, et enfin se sont honteusement soubmis, n'ayans pour salut et seurté que la verité et parole de leurs ennemis.

Sçavoir de ces deux causes qui ont des conformitez laquelle est plus juste. Toutes deux commencent par l'ambition et mescontentement pour le gouvernement de la Cour ; toutes deux favorisées des ecclesiastiques, ministres et des villes, par espoir de secoüer le joug et se mettre en republique ; toutes deux ont traicté avec les estrangers ; toutes deux ont eu la Royne mere pour eux ; toutes deux ont eu grande quantité de villes au

commencement, et les ont quitées sur la fin ; toutes deux ont perdu des batailles contre les roys, ont eu l'advantage aux rencontres. Les Huguenots, battus à Jarnac, Moncontour et Dreux, s'advantagent aux rencontres de La Roche-La-Belle et Arnay-le-Duc. Ceux de la Ligue, battus à Senlis, Ivry et en Auvergne, se maintiennent à Arques, et vainquent sous M. de Mercur. Les Huguenots faillent de prendre François II et Charles IX à Amboise et Meaux, assassinent M. de Guise, lieutenant general ; ceux de la Ligue tuent Henry III à Sainct Clou : les deux chefs sont attirez et tuez, l'admiral de Chastillon à Paris, M. de Guise à Blois sous la foy des Roys violée. Les successeurs de tous deux font la paix ; de tous deux est venuë la mort de plusieurs, la pillerie et ruyne de la France : differents en ce que les Huguenots ont traicté en corps, ceux de la Ligue en particulier ; differents, que la fortune a accordé aux Huguenots un roy de leur party, auquel directement appartenoit la coronne ; que ceux de la Ligue sont forcez de ceder au droict, vivent sous la foy et misericorde de leurs ennemis, leur intelligence morte, leur party dissipé et esteint : differents en ce que les Huguenots sont esté effigiez pour avoir pris les armes contre les roys, et Dieu m'a permis que ceux de la Ligue l'ayent esté, ne pouvant alleguer M. d'Aumalle, qui l'a esté depuis la paix pour estre avec les estrangers ; differents en ce que la revolte des Huguenots est source de celle de la Ligue : toutes deux blasmées en plusieurs poincts ; les Catholiques plus justes pour avoir pris les armes authorisées du Pape, les autres sans vocation ; les Huguenots pour introduire une nouvelle secte, les Catholiques pour l'assoupir et

maintenir l'ancienne ; les Huguenots pour obeyr aux nouveaux sinodes, les Catholiques pour obeyr aux anciens conciles.

Le destin ne se vainc, ne s'esvite par advis, prophetie ny divinations : l'Admiral ne peut esviter sa mort, ny M. du Mayne la ruine de son party, sans que l'exemple des anciens leur ait servy. J'ay monstré plusieurs fois à M. du Mayne que rien ne luy adviendroit qui ne fust advenu à d'autres. Les guerres de la Ligue et celles de Bourgongne comparées, l'une estoit par inimitié commencée aux maisons d'Orleans et de Bourgnogne, et ceste-cy une malveillance entre ceux de Guise et de Montmorency, toutes deux fondées sur l'ambition. Le duc d'Orleans fut assassiné d'une part, et le duc de Bourgongne, sur la foy du Daufin, de l'autre : M. de Guise est tué d'un costé, le roy Henry troisieme de l'autre ; les uns s'aiderent des Anglais, les autres des Espagnols : toutes ces deux nations estrangeres tindrent Paris, toutes deux en furent chassées par les Parisiens et par leurs partisans, auxquels elles se fioient. Le duc de Bourgongne en soupçon des Anglais, le duc du Mayne des Espagnols, tous deux les abandonnent et traictent sans eux avec les roys ; tous deux excluent de la paix les meurtriers de Jean de Bourgongne et d'Henry troisiesme, et de tous deux est advenuë la ruïne de leurs maisons par cet abandonnement, les uns des Anglais, les autres des Espagnols. Le duc Philippe cause la mort du duc Charles son fils, pour avoir quitté les Anglais, l'avoir laissé puissant et en defiance ; M. du Maine conserve sa vie pour s'estre mis en la puissance et au mespris de ses ennemis pour sa foiblesse et maladie : et tous deux disoient ne

se pouvoir fier aux Espagnols et Anglais, dont ils craignoient la domination et entreprise sur leurs propres vies, en doute qu'ils n'occupassent entierement l'Estat; et que s'il falloit n'estre roy et avoir des maistres, il valoit mieux choisir ceux à qui la coronne appartenoit; autrement seroit une guerre perpetuelle pour peu de chose en un Estat party entre plusieurs. Leurs amis leur remonstrent que c'est estre vaincu que d'estre sous leurs ennemis, leurs vies et honneur mal asseurez; que la dissipation de l'Estat estoit le seul salut; que les Espagnols ny Anglais ne pouvoient occuper toute la France, seroit assez d'y estre les plus puissans apres eux; que traicter avec les roys estoit le dernier remede qui ne peut manquer; qu'il valoit mieux commander absolument à la moitié d'une province qu'à une douzaine subjectes aux roys leurs ennemis. Ils ne creurent; les premiers moururent par la mort, et les derniers sont morts en vie.

Ces chefs de party, MM. du Mayne et de Chastillon, semblables en quelque chose, differens en beaucoup; et n'y a comparaison ny de leurs actions ny de leurs naturels, seulement des evenemens de leur fortune.

L'Admiral sous les roys n'a fait de grands effects; il garda Sainct Quantin jusques à ce que son oncle eust perdu la bataille; il fut colonnel de l'infanterie au camp d'Allemagne, emporta quelques villes d'assaut.

M. du Mayne, à dix huict ans, à la bataille de Moncontour, se mesle dans les reistres qu'il ayde à mettre en fuitte; soustient le siege de Poictiers avec son frere de Guise contre les Huguenots et estrangers; va en Levant contre les Turcs, sous dom Joüan; au jour du gain des cazemates à La Rochelle, où j'estois, de

quoy je fus tesmoin, reçoit une arquebusade estant dans le fossé. En l'an 1577, lieutenant general en Guienne sous le roy Henry troisieme, et maistre de la campagne, prend Tonne-Charante, Broüages et autres places; ayde à forcer les Huguenots à la paix. En l'an 1579, en Daufiné, là où je l'assistay, il prit La Mure et Beauvais la premiere année; la seconde, par la terreur de ses armes, il se rendit à luy deux cens places huguenottes, les chefs (dont estoit Les-Diguieres) contraincts de se mettre entre ses mains; et les menasmes en triomphe, comme vaincus, à Grenoble, rendant ledict païs paisible. En Guienne, contrarié de son propre maistre, prend Montegu, Chastillon, et tient la campagne malgré le roy de Navarre, depuis Henry quatriesme, qui ne paroist devant luy. L'an apres, charge de nuit avec sa cornette mil reistres à Vimory, dont suivit la victoire et ruïne totale de l'armée huguenotte, joint à l'effect que M. de Guise, son frere, fit à Auneau. Reputé grand capitaine sous les roys, prince de foy et de police, plus heureux, plus expert sous eux, que quand il commandoit souverainement aux guerres civiles.

L'Admiral perd la bataille de Dreux, depuis assiege le Roy dans Paris, a le meilleur de la bataille de Sainct Denis, perd celle de Jarnac et Moncontour. M. du Mayne leve le siege d'Orleans avec une poignée de gens, gagne les fauxbourgs de Tours en presence du Roy et en chasse toute son infanterie, assiege le roy Henry quatriesme à Diepe, a le meilleur de la rencontre d'Arques (1), perd la bataille de Senlis n'y

(1) *A le meilleur de la rencontre d'Arques.* Le duc de Mayenne fut au contraire complètement battu en cette occasion.

estant point, gagne celle de Cran par M. de Mercur, pert celle d'Ivry. Depuis, joinct au duc de Palme, fait lever le siege de Paris, et apres celuy de Roüan ; est auteur (apres Dieu) de la conversion du roy Henry quatriesme, n'ayant tenu qu'à luy de traicter lors que Sa Majesté n'estoit encores convertie, qui obtenant son royaume sans estre Catholique, ledict sieur du Mayne fust demeuré chef de part, et eust myparty l'autorité, à quoy il prefera le bien de la religion et la puissance du Pape.

Tous deux ont fait la guerre aux roys, tous deux ont fait la paix : de celle des Huguenots est advenuë la mort de l'Admiral et plusieurs guerres; de la paix de M. du Mayne est sortie celle de France. Ledict sieur du Mayne avoit besoin du naturel actif de l'Admiral, et l'Admiral de sa foy.

Pour respondre au blasme de la prise des armes de ceux de Lorraine aux premieres guerres, ils y sont portés par mescontentement et mauvais gouvernement des roys; aux secondes, pour le meurtre de M. de Guise. M. du Mayne paroist sans ambition, aymant mieux se perdre que de donner des villes aux Espagnols. Henry quatriesme estant huguenot luy offre des provinces en souveraineté; il ne les accepte, attend que Sa Majesté se convertisse; alors s'est contenté de rien. Quand les armes espagnolles, en Picardie et en Bretagne, luy donnoient moyen de ressource, les gentilshommes et villes de France sont tesmoings de sa douceur, qui s'est monstrée tousjours en sa grande fortune, en la mediocre et en sa ruïne. Le mauvais traictement de luy et des siens, le peu d'observation de foy par Leurs Majestez, est dangereux et pernitieux, et servira d'exem-

ple à ceux qui prendront les armes cy apres au dommage de la France, pour se sepulturer dans icelle.

MM. de Guise et de Chastillon furent tuez sous la foy des roys ausquels ils avoient fait la guerre : les livres fournissent assez d'inventions pour eviter pareil danger ; ny la lecture d'iceux, ny l'exemple recent n'empesche M. le duc du Mayne de se fier au roy Henry quatriéme, son ennemy. Les princes pardonnent les injures passées, oppriment, tuent et manquent de foy pour celles qu'ils prevoyent et craignent pouvoir advenir. Les deux susnommez, restez en puissance et en party, causerent leur mort : la pauvreté, la maladie, les gouttes, parent et gardent M. du Mayne, qui se couvre de mespris, de maladie, et impuissance de nuire pour avoir abandonné les Espagnols, de l'avoir esté de ceux de son party, avec telle offence que les parties coupées ne se peuvent rejoindre ; à ce aidé de la perte de son gouvernement par la paix, et dont la manutention de quelques serviteurs l'eust mis en soupçon et causé sa mort, plus heureuse que le reste de sa vie, puisqu'autant de souvenir du passé et du present luy suggere autant de coups de dagues au travers du cœur, se voyant marchepied de ses ennemis.

Les bastons du general de revolte doivent estre plustost brulez qu'eslevez : qui se charge contre les roys d'autorité, se charge de soucy et perils extremes ; il est trahy, environné de gardes, au lieu d'un maistre en a mil, se perd d'argent et de biens, pour en treuver se rend auteur de toutes meschancetez : le contemnement des feints amis qui l'abandonnent, vendent et advertissent ses ennemis, tousjours en crainte d'estre

assassinez ; inquietez, sans nul repos ; subjets à calomnies, inventions, artifices, ennuis, mesdisance ; autant d'estrangers, autant de seigneurs ; paix, guerre se font à leur mot ; faut estre preparé à toute ruïne. C'est pourquoy l'Admiral dit à ceux qui le dissuadoient d'aller à la Cour, qu'il alloit mourir une fois pour ne mourir tous les jours : incommoditez des guerres civiles, qui ne se vainquent que par un courage eslevé par dessus tous autres. N'ayant cogneu de mon temps que M. de Guise tué à Blois capable de telle charge, là où le moins de danger est du costé des ennemis declarez ; encores avoit-il de grandes imperfections d'amour et de Cour.

C'est imprudence, voulant persuader les roys d'estre favorables en nos desseins, de se faire ennemis de celuy qui les gouverne et conseille : qui a premierement pour but son particulier, puis celuy de son maistre, fait ce qu'il peut, non seulement pour contrarier, mais pour ruïner ceux qui veulent porter sondit maistre à leurs desseins, qui ne luy agréent, sçachant qu'eux estans ses ennemis et le maistre adherant à leur opinion, iceux entreroient facilement en sa place. Imprudemment M. l'Admiral attaque de paroles le sieur de Tavannes, luy donne occasion de joindre au conseil de l'Estat la conservation de sa personne, doublement à son prejudice : cela vient aysement sans y penser, parce que, differens en opinion, celuy qui cognoist estre le plus foible et avoir obstacles à ce qu'il desire, pensant mieux faire, s'attaque de paroles au particulier, l'accuse envers le maistre, devient ennemy, se rendant d'autant plus contraire le conseiller favory.

En la Ligue les Espagnols imprudens, voyans le

president Jeannin posseder M. du Mayne qui concluoit à la paix, leur faisant de mauvais offices, soit qu'il le fist pour l'Estat, ou que parmy la dissipation il ne vist place assez grande pour luy, estant peu que d'estre chancelier d'une partie divisée du general, ou, ne se pouvant faire souverain des villes à cause de sa robe, à quoy d'autres pretendoient, il desire le repos pour jouir de ses biens au prejudice de son maistre et de qui il appartiendroit; ce que cognoissans, les Espagnols l'hayssoient sans dissimuler; en font demonstration, qui redouble d'autant plus le conseil du president Jeannin de les mettre en defiance de son maistre. En pareille faute tombe M. du Mayne, qui se pique avecques dom Diego d'Yvarra, pretend le ruïner envers le roy d'Espagne; mais au contraire ledict d'Yvarra depesche, escrit soudainement, et, soustenu du conseil d'Espagne et de ses parents et amis, facilement est creu. Il ruïne M. du Mayne, qui estoit abusé de vouloir traicter en Espagne, et qui eust mieux fait de se reconcilier et traicter avec d'Yvarra : ce qu'il pouvoit cognoistre, ayant esté r'envoyé d'Espagne à luy, et que le roy Catholique ne voyoit que par ses yeux. Il faut traicter par les ministres des roys, il seroit plus facile d'entreprendre sur leurs vies que sur leurs conseillers : ce qui n'eust pas tant nuist à M. du Mayne s'il se fust resolu à guerre ouverte sans traicter, estans meritoirement les Espagnols en defiance de luy, parce qu'en six ans de guerre qu'il a faicte il n'a esté six mois sans negocier avec leurs ennemis.

Les conseillers qui hayssent ou veulent entreprendre sur l'estat de leurs maistres, les rendent odieux à leur peuple, par mauvais conseils d'imposts, sub-

sides, exactions, vengeances, cruauté, suppressions, casseries et innovations. L'Admiral conseille la casserie de Madric, pour se prevaloir en France du mescontentement des soldats : advis pretexté du profit du maistre, et en effect pour son dessein particulier.

La violence ou l'observation des loix differe le tyran du roy ; sous l'un il n'y a rien de seur, sous l'autre tout en seurté ; l'un est faict pour le peuple, l'autre tient que le peuple est faict pour luy : le bon obeït à la justice, sert pour punir les meschans ; le mauvais ne s'en sert que de pretexte : mesmes chastimens des perfides se peuvent mieux par justice ouverte que par voye indirecte sans calomnie. Si la qualité des personnes, si la crainte de leurs armes resout le chastiment avant la conviction, pourquoy ne resout-elle la prison ? qui peut tuer peut prendre. C'est se moquer de faire le procez aux morts : l'Admiral à Paris, M. de Guise à Blois, de nouveau Conchine, et leurs consors, pouvoient estre pris et jugez par les cours souveraines, par lesquelles fussent esté les roys hors de blasme de tyrannie et d'injustice ; Henry quatriesme, à la mort du sieur de Biron suivant ceste forme de justice, s'oste de blasme. Il s'objecte que le procez ne se pouvoit faire à ceux dont la prise des armes estoit advoüée et approuvée par la paix interinée aux cours de parlement. La declaration que le Roy eust faicte, d'avoir esté forcé aux edicts de paix, suffisoit : voye meilleure que celle qui fut inventée, de les charger de nouvelle conspiration. S'il leur avoit esté loisible d'enfraindre les premiers edicts par la prise des armes, il l'estoit au Roy de les rompre pour les faire punir par la justice : tout eust appreuvé cest acte : les femmes, les innocens n'y

eussent esté opprimez, les factieux utilement punis.

Quelle pusillanimité à un prince, quel tesmoignage d'impuissance, d'estre contrainct d'engager sa parole et sa foy aux sacrements pour tromper ses subjets ! s'ils ont violé leur foy et leur serment, le Roy, tout bon, tout vertueux, doit maintenir le sien, puis qu'il a assez de force en son autorité pour vaincre les meschans ; ses paroles doivent estre ouvertes, franches, sans dissimulation, hors de tous faux tesmoignages, accusations et corruptions. Ce fut malheur des trois freres de Valois, qui rompirent leur foy : Charles, à la Sainct Barthelemy, contre les Huguenots ; François, à Anvers, contre les Flamands ; Henry troisiéme, à Blois, aux personnes de MM. de Guise.

Ces trois manquements, suivis de meurtres, de ruïnes et de la mort des auteurs, privent la posterité des Valois de la Couronne ; qui sert d'exemple à tous que, nonobstant toutes injures receües, la foy doit demeurer inviolable. Les conseils de tous ces trois actes furent rompus et renoüez ; tous trois s'en repentirent, tous trois furent tragiques. C'est une offence irremissible qu'apeller Dieu à tesmoin, garand et caution des massacres conceuz. Malheureux ordre du Sainct Esprit, dont les freres (recevant Dieu) juroient fidelité aux roys pour les tromper trois jours apres ! A l'entreprise des armes de la Ligue, heureux moy, qui entray en ce dessein sans ce colier, quoy qu'il me fust offert, ny sans faire le serment, qui estoit, sans exception, mesme de la religion, fait immediatement à la conservation de l'autorité du Roy ; le violement duquel serment, fait par MM. de Guise et du Mayne, je croy avoir causé partie des malheurs qui sont advenus. Et

ne sert de faire des protestations et des excuses à Dieu tacitement au cœur contre ce que la bouche profere. C'est vanité de soustraire les ossements des saincts des reliquaires sur lesquels on jure : Dieu, scrutateur des cœurs, offensé de ces folles finesses, chastie les parjures qui preferent leur utilité à leur serment.

Je ne sçay qu'il pourra advenir de la pluspart des habitans des villes de France, qui juroient la Ligue la veille qu'ils s'en vouloient oster, tellement que le serment ne leur servoit que pour mieux frauder. Juste jugement divin trompant les trompeurs : celuy que je cognois avoir abusé le monde a esté trompé et laissé de tous. Combien sont ils esloignez de la vertu du payen Regulus, qui proposa l'observation de sa parole à sa mort ! Et quand il n'y auroit point peché, c'est mauvaise conduite d'estre jugé et tenu sans foy ; nul ne traicte avec eux qu'en doute, plusieurs se dispensent et tiennent pour justice de tromper un trompeur. La foy promise par force aux voleurs pour les attraper, la foy promise par circonvention, foy promise aux Turcs, doivent estre tenuës, bien que le violement en soit plus tolerable. Moins semble-t-il que Sa Saincteté puisse dispenser du serment presté ; et s'il y a quelque apparence pour la conscience, il n'y en a point pour l'honneur engagé. Aucuns tiennent que la foy promise à condition, manquant icelle, l'on est quitte de sa promesse, nommement en ce qui est de grande importance, comme de changement de party sous des esperances et promesses certaines de recevoir ce qui importe à la vie et à l'honneur ; et seroit licite de requerir, s'il se pouvoit, ou que l'on tinst parole, ou qu'on remist les choses en l'estat qu'elles estoient.

La crainte d'estre descouvert, de faillir, et la joye de vengeance en l'execution, empeschent les entrepreneurs de pourvoir à la suitte de leurs desseins; ne se preparent de forces pour s'en ayder apres l'effect; s'ils en ont ne sçavent s'en prevaloir; tellement qu'à faute de prevoyance ils demeurent estonnez apres l'execution : faute du roy Charles qui avoit huict mille hommes sous Strosse faisant la Sainct Barthelemy, du roy Henry III qui en avoit autant sous M. de Nevers à la mort de M. de Guise. Ils perdirent le temps en irresolutions et à deliberer comment et qui devoit estre employé à la ruyne du party qu'ils avoient attaqué; tellement qu'ils donnerent temps de se recognoistre et fortifier contre eux.

La prompte resolution est requise aux guerriers, qui se doit prendre à cheval sans perdre de temps, non assis dans les longs conseils inutiles, procurez des escritoires, qui ne sont bons qu'à iceux, ne pouvans qu'en ce lieu-là posseder leurs maistres; les vrays conseils sont proche et à la veüe des ennemis ou du danger.

Sur la resolution qui balance, celuy qui persuade doit eviter tous obstacles et evenements fortuits contraires à ce qu'il desire; autrement sur les moindres accidents les princes leur eschapent, et joignent leur deliberation avec leurs contraires.

Les meres, freres et enfans se reconcilient souvent au prejudice de ceux qui les ont voulu diviser; il est dangereux s'hazarder parmi eux indiscrettement.

La teste principale d'un party formé couppée ne l'esteint, il ne manque de successeur; celle du naissant qui n'a encores esclatté estant ostée, contient les

partisants, de tant plus qu'ils croyent n'estre descouverts, ainsi qu'estoient les adherans du sieur de Biron.

Les sciences, artifices et finesses mondaines sont vanitez ; les conseillers inventeurs d'entreprises, trompez de plus fins qu'eux, aveuglez de Dieu, tombent à l'envers; eux-mesmes se lient, se garrottent dans les mains des roys qu'ils avoient failli de prendre à Meaux, et dans celles de ceux de Paris qu'ils avoient assiegé auparavant, et dans les heritiers de ceux de Guise dont ils avoient tué le pere; manifestant les miracles et puissance de Dieu plus claire que le soleil.

La feinte ignorance est utile de sembler ne penetrer les conseils des roys, qui s'offencent quelquefois de la suffisance de leurs conseillers, s'en tiennent mesprisez; sçavoir leur secret est dangereux. Le peuple est un cheval debridé; qui luy donne les armes ne les luy oste à sa volonté; il les tourne contre les auteurs, contre leurs desseins; exerce toute avarice, cruauté et ingratitude.

L'aage, les adversitez, les grandeurs, les prosperitez, changent les hommes; le monde ne semble tel à trente ans qu'à vingt, à soixante qu'à quarante; le goust, l'amour se pert; les esprits, les contenances, les fortunes ne sont semblables: celuy qui commandoit il y a un an ne se recognoist sortant de prison; l'audace, la façon, le port des heureux ne ressemblent aux affligez.

Il ne faut se perdre d'entendement jusques au dernier souspir; il ne peut advenir pis que la mort, et si l'entendement se conserve, peut-estre se peut-elle eviter.

Ce dessein de la Sainct Barthelemy non premedité,

porté par les evenements et imprudence des massacrez, executé par femme negligente en prosperité contre rudes ennemis; le contre-coup, la grandeur de l'acte considerez à sang froid, estonne les superieurs, empesche les provisions necessaires à la suitte du dessein, qui estoit la ruïne du party huguenot, dont la premiere reprise d'haleine fut l'edict de seurté, leur permettant de demeurer en leurs maisons pour ne les jetter au desespoir. Les mesprisez, les mal-contents, les parens et amis des tuez, dissimulent et conspirent, il se fait des levées secrettes : Strosse n'obeit, mal contant de la rupture de son voyage de mer; partie de ses troupes se jettent dans La Rochelle; non la generosité huguenotte, ains la confusion catholique, leur sert de ressource. Les mareschaux, les conseillers partisants, offencez, entrent aux affaires, les sçavent, et advertissent les Rochelais des conseils, comme aussi les Sancerrois, qui, par leurs advis, evitent les entreprises qui estoient infaillibles sur eux.

Le seul sieur de Tavannes, timon de ce navire (en tourmente de trop de prosperité et de mauvais conseil), combat les bruits, artifices, advis du party renaissant de M. d'Alençon, troisiesme frere du Roy, des mareschaux de France partiaux (dont les creatures menacent que la descente des Suisses, que la Royne faisoit venir, seroit empeschée); surquoy, le 29 d'aoust 1572, le sieur de Tavannes respondit, par ses advis, au doute de l'empeschement du passage des Suisses, paix et repos de l'Estat.

« Geneve tient, et le pas de l'Ecluse peut pour empescher les Suisses de sortir de leurs païs du costé de Lyon, desbandez comme ils avoient accoustumé, et

leur est empeschée la main gauche par la Savoye. A la main droicte leur demeure entierement la Franche-Comté, qui est sous leur sauve-garde et tributaire, par laquelle ils peuvent entrer plus de trente lieües de long, depuis Sainct Claude jusques à la Lorraine, et n'y a rien qui les puisse empescher. Il est vray que par cy devant ils sortoient à leur aise debandez, payant leur escot par le Comté jusques au duché, et qui leur voudra empescher ils feront leur masse sur le bord de leur pays, et passeront par force, soit par Geneve ou par ladicte Franche-Comté, aux depens du pays où ils passeront, et se feront tousjours ouvrir le pas mal-gré ceux qui s'en voudront mesler. Si le duc de Savoye (foible comme il est) les veut empescher, il sera battu; s'il est soustenu du roy d'Espagne, les Suisses le seront du Roy; et faut envoyer M. de Bellievre, ou homme fort suffisant, pour les entretenir, afin que M. de Savoye, qui est dangereux, ne les gagne; car c'est l'importance et non pas la perte de Geneve, qui est et sera le germe de la nouvelle religion, ruïne de France. Bref, quoy qu'il couste, faut maintenir les Suisses, nos amis, par les vives raisons que l'on fera entendre, et, s'il est besoin, par quelque present particulier, laissant faire à ceux de Berne, qui sont contraires audict duc, pour soustenir Geneve: c'est le moyen de les faire parler plus clair pour nous qu'ils n'ont accoustumé. Soit doncques despeché l'homme qui ne peut estre trop suffisant, pourveu qu'il n'ait point d'affection à la religion huguenotte, ny autre dessein que ce qui regarde le Roy. »

Les contrarietez des conseillers favorisants les Huguenots, et ce qu'iceux estoient si estonnez, qu'au

commencement ils ne faisoient aucun acte d'hostilité, sembloit qu'il y auroit moyen qu'ils oubliassent les massacres passez, et qu'ils se continssent en l'obeyssance du Roy; c'est pourquoy le sieur de Tavannes commença à donner les advis suivants, pour, durant la paix, descharger le peuple, maintenir la justice, et garder les privileges de la noblesse.

« Quelque bon party que l'on puisse representer pour faire la guerre, soit par ceux de la religion ou autres, il ne se trouvera point que l'on soit en estat pour cela, et que la ruïne totale de ce royaume n'en depende, affligé comme il est.

« D'argent il n'y en a que ce qui s'exigera sur le peuple ja desesperé, en danger d'attirer l'ennemy, qui peut-estre avec ce desespoir en treuvera beaucoup à sa devotion.

« Et de se fier aux forces de la religion sans les Allemands, l'on sçait comme elles sont debiles, et que la pluspart sont à ceste heure des ordonnances, les autres marchands retournez en leurs maisons. Quant aux gens de pied, ils iront pour l'argent comme les autres; le pareil feront les Allemands, à l'endroict desquels ledict ennemy a le meilleur credit; et verra-on, si l'on commence, la premiere chose à venir, la paix avec le Turc, qui ne la refuse jamais, ayant le profit, comme il a, de l'isle de Cypre. Au partir de là, à fin de reduire la chrestienté en un, voila deux armées en France, l'une de la Ligue, l'autre du roy d'Espagne; les villes point fortifiées, gendarmerie necessiteuse et peuple mal-affectionné, la paix sera mendiée, et toute chose en extreme peril. Parquoy semble qu'il est plus necessaire continuer la paix avec le roy

d'Espagne, et envoyer vers luy. S'il requiert instamment qu'on entre en la Ligue, luy faire entendre le zele de la religion, l'occasion et necessité de la reconciliation avec les subjects, qui ne tend qu'à avoir moyen de sortir des affaires, pour se rendre à la plus seure et saincte partie ; ce qui se fera apres avoir respiré. Il est vray qu'on y pourroit entendre dés ceste heure avec la foule du peuple, qui est bon et loyal ; mais il ne se peut, qui ne le veut par trop appauvrir apres tant de pertes qu'il a eu, que pour la conservation du royaume il ne trouve rien ny trop chaud ny trop pesant; mais pour sortir dehors, il est pour ceste heure trop mal-aisé ; que le temps apportera tout ce qui se peut demander en ce faict, et que dés ceste heure l'on en feroit la declaration ouverte ; mais les remuements qui sont encores boüillants le retardent; ce qui se pourra faire avec le temps, comme dict est. Davantage, presenter une chose qui pour encore ne se peut executer, ce seroit abuser de la verité qui doit estre sincerement observée en cecy ; joinct qu'il n'est pas raisonnable (ores que les finances y fussent) de lever les forces fideles de ce royaume sans premierement avoir asseuré les autres, et oster la defiance qui est entre eux : chose dont l'on pense venir à bout par douceur, qui est la seule cause de la douce reconciliation de laquelle on commence à user envers eux. Le tout pour trouver plus court chemin pour venir à l'union et declaration generale que l'on demande ; et le mariage qui s'est fait est pour plus briefvement venir à oster ceste defiance, et reduire toutes choses à leur premier estat, estant à esperer que le marié et tout se tournera à la fin selon la volonté du Roy ; et

partant prie que l'on ait patience, l'asseurant de tout ce qui se pourra, non seulement pour le general, mais pour le particulier, envers tous et contre tous.

« Et les choses asseurées de ce costé là, semble que, pour sortir des affaires, remettre le Roy en son royaume, en sa splendeur, qu'il faut oster ceste coustume de lever des subsides et imposts extraordinaires, dont le peuple est desja tant en desespoir, et aussi pour oster le peril où Sa Majesté se met ayant l'indignation de ses subjects; outre ce, que ce mot de subside se nommera à la fin tyrannie, en danger (s'il se leve quelque prince, seigneur ou autre mutin, qui parle du bien public, assisté facilement par sous main, ou à descouvert des estrangers) de faire prendre les armes, le tout au grand hazard de l'Estat.

« Et parce qu'il semble chose mal aysée sans s'ayder avec quelque extraordinaire de son peuple (sauf meilleur advis), je ne voudrois en sortir qu'avec bon mesnage; qui ne se peut faire au contentement de ceux qui ont ordinairement les grands bien faicts et pensions. Mais il vaut bien mieux avec equité faire deplaisir au petit nombre, qu'avec iniquité mescontenter le plus grand, qui est le peuple, par les susdits subsides, au danger de l'Estat, comme dict est. Par ainsi ceux qui ont quelque amour au Roy et à leur patrie, avec sain jugement, doivent treuver bon pour quelque temps tous retranchements, et considerer que Sa Majesté, en asseurant son royaume, asseurera leurs biens quant et quant.

« Doncques faudroit, sauf meilleur advis, abolir generalement toutes les pensions, tant privées qu'estrangeres, soit à l'endroit des princes, seigneurs, femmes, gentilshommes et tous autres, pour trois ans.

La pluspart ont estat de quoy ils se doivent contenter, fors du costé d'Italie La Mirandolle, pour y avoir tousjours un pied, et les Suisses, où l'on ne peut toucher; de l'autre costé toutes celles qui sont deça le Rhein, fors Sedan; et entretenir celles de delà, plustost les augmenter, car c'est pour encores de là que viennent les hommes qui font la loy; oster tous les gens de pied, reservé ce qu'il faudra aux villes de frontiere, qui se pourront à la fin remettre à l'ordonnance du passé; faire petit à petit un magazin d'armes : il se trouvera tousjours des hommes; au demeurant, entretenir sa gendarmerie, gardes et gentils-hommes de la maison, et ceux qui sont en l'estat de Sa Majesté, toutesfois en les reglant au petit pied, à sçavoir les vieux qui ne sont plus de service, tant grands que petits sans en rien respecter, une partie de leurs gages en leurs maisons, et les trop jeunes aux ordonnances; qu'il pleust à Leurs Majestez regler le surplus de leur depence selon leur revenu, et qu'il plaise au Roy retenir à donner selon l'ordre qu'il deliberera, et dont il y a un petit advis cy attaché. Bref, la gendarmerie payée, les susdicts Suisses, pensions delà le Rhein, La Mirandolle, Sedan, les places de frontiere et reparations d'icelles, peu à peu lesdictes gardes et gentils-hommes; que Sa Majesté regle les susdicts estats et depence selon son revenu, comme dict est; qui est à dire dependre et espargner ce qu'on a du sien, sans, avec charge de conscience que le peuple doit respirer à ceste heure que l'on est en temps de paix, vivre de sa substance, avec le susdict danger de rebellion, remuement d'Estat. Les dons aussi reglez comme dessus, tout ne peut aller que bien et selon Dieu, en donnant

crainte à tout le reste de l'Europe, qui verra les forces entieres et ce bon mesnage.

« Et considerera Sa Majesté, s'il luy plaist, que son train sera assez grand lors qu'il y aura huict ou dix mil gentils-hommes de la gendarmerie : outre ce qu'ils tiendront la bride des mal contents et mutins, seront tousjours prests à la campagne, soit pour aller voir les voisins, ou les festoyer s'ils viennent.

« Et pour sortir de grands debtes, Sa Majesté peut prier l'Eglise, sans diminuer les decimes ordinaires ny les charger d'autres extraordinaires, et les faire joüir de leurs biens, de retirer son domaine et autres choses engagées en huict ou dix ans, et les en laisser convenir entre eux, sans qu'ils touchent au fonds de leurdicte Eglise : car, outre la charge de conscience, c'est la vache à laict; la mangeant on ne tettera plus. Quoy faisant, Sadicte Majesté r'entrera en une partie dudict domaine tous les ans, pourvoira, s'il luy plaist, à la justice et à tant d'officiers qui sont les oyseaux de proye qui mangent son pauvre peuple. »

Le sieur de Tavannes, mal-gré les tromperies et artifices des fins conseillers, negligence et imprudence de la Royne et du Roy, fait resoudre le partement du sieur de Biron pour le siege de La Rochelle, avec ces memoires faicts à Paris le penultiesme aoust 1572.

« Ceux de La Rochelle doivent estre tentez avec toutes les douceurs qui se peuvent, pour ne rien entreprendre qui puisse mettre en soupçon le Roy, pour l'obeïssance qu'ils luy doivent, et user en cela de moyens tels que sçaura tenir le sieur de Biron, selon son memoire : d'autant que, les avoir par douceur, c'est eviter la despence, ruïne du peuple et inconveniens qui peuvent

advenir, tant du dedans que dehors le royaume. Voila le premier moyen, l'execution duquel se peut promptement juger ; car il s'est semé des bruicts qu'ils avoient esté recherchez de prester l'oreille à ceux de la religion; ce qui se pourra verifier par leurs actions ; et s'il se cognoist que lesdictes actions tendent à remuement, voicy le second : de regarder s'il y aura moyen, avec les Catholiques qui y sont de reste et Huguenots royaux (comme il y en a qui s'en disent), d'user de stratagemes pour y entrer. Le troisiesme est, que si l'on voit qu'il y ait mauvaise intention, l'assaillir, le plus promptement que faire se pourra par mer et par terre, avec quinze canons qui sont par deçà, comme dira le sieur de Biron. Attendant lesquels, et premier que de faire demonstration de vouloir envoyer querir ladicte artillerie, les faut serrer du costé de la terre avec toutes les forces de Strosse, et du costé de la mer le baron de La Garde, avec toutes les galleres et vaisseaux ronds du voyage qu'ils vouloient faire, qui ne sont encore desarmés. Cela faict, luy prester dix mil coups de canon avant que l'hyver vienne ; n'ayant que les gens de la ville là dedans, il est à presumer qu'ils parleroient un autre langage. Le siege n'en peut estre levé par les estrangers non advertis, ny par ceux du dedans, la gendarmerie ayant fait monstre, et estans aux garnisons ordonnées pour estre en campagne à l'instant qu'il leur sera mandé. Et pour autant que les evenements de la guerre sont douteux, et que peut-estre elle ne se pourra prendre par force, qu'une armée cousteroit beaucoup, mal-aisée à entretenir l'hyver; semble qu'il sera necessaire, quand on commencera à desesperer de la forcer, de faire des forts à l'entour du

costé de la terre, sur les advenuës; l'on tient qu'il y a certains marests qui y pourront ayder : et du costé de la mer en faudra faire pareillement, pour tenir le port bridé par des gens qui les tiendront serrez.

« Le commerce, la liberté perdue, le peu de vivres et esperance de secours estrangers à cause de l'hyver, tout cela les fera peut-estre venir à la raison ; et sera necessaire de tenir tout l'hyver quelques gallaires et vaisseaux, pour (s'il y vient des pyrates desadvoüez d'Angleterre), par le moyen desdicts forts sur le port et les vaisseaux, les empescher. S'ils sont tenus de court jusques à Pasques, il y a apparence d'en avoir bonne issuë. Et parce que ledict Strosse a grande quantité d'hommes qu'il est besoin de retrancher, sera incontinent depesché le sieur de Biron, afin de voir s'il les pourra avoir par douceur, pour soudain, apres avoir sceu son opinion, licencier ce qui est de sur-plus, ou bien retenir tout pour venir aux prises ; et faut considerer que, par tout ce que dessus, soit l'amitié ou la force, est necessaire que ledict sieur de Biron donne advis audict sieur de Strosse pour approcher ou reculer ses forces. »

Le sieur de Biron proche La Rochelle, les Rochellais sont advertis des desseins, des entreprises, par MM. d'Alençon, de Navarre, de Condé, de Montmorency, lesquels les asseurent qu'ils ne manqueront de chef, les admonestant de gagner temps et tenir en longueur sur l'espoir de traicter. Le semblable est mandé à ceux de Languedoc et Guienne, tous lesquels infailliblement se rendoient sans l'asseurance de la Cour. Les entreprises de la Cour descouvertes, et les nouvelles venues que les Huguenots reprenoient courage pour l'espe-

rance des chefs secrets de la Cour qui entroient aux conseils et deliberations du Roy, et, encore pis, que souvent on concluoit à la pluralité de voix, les partisants huguenots semoient tant de difficultez, longueurs et propositions à deux ententes, toutes differentes, sous apparence du bien du Roy, pour tergiverser les conseils, qu'ils reduisoient en longueurs inutiles toutes les bonnes conclusions.

Et ne peut contre tant d'ennemis le sieur de Tavannes empescher qu'il ne s'y prist de mauvaises resolutions, qui fut le retardement des sieges de La Rochelle et de Sancerre jusques apres l'hyver; et estoient les propositions desdicts partisans huguenots de donner le commandement d'assieger Sancerre à M. d'Alençon, en esperance qu'il seroit leur chef, maintenant que La Rochelle (simple siege d'une ville) ne meritoit que Monsieur y allast. Le sieur de Tavannes s'oppose, crie, dit qu'il ne s'y feroit rien qui vaille sans M. d'Anjou; qu'il ne faloit envoyer à Sancerre M. d'Alençon, plus jeune des trois freres; lequel, n'osant dire qu'il s'entendoit avec les ennemis, allegue que, la ville n'estant forte, il l'auroit plustost prise que son frere n'auroit pris La Rochelle, et s'en prevaudroit au mespris de son frere; qui seroit pour les mettre mal ensemble. Et comme il est force en plusieurs propositions à un conseiller d'en quitter les unes pour obtenir les autres plus importantes, fut contrainct de consentir, à son regret, qu'allant M. d'Anjou à La Rochelle, M. d'Alençon et le roy de Navarre l'accompagneroient; au lieu qu'il luy sembloit (les soupçonnant) qu'on les tinst aupres du Roy, prevoyant qu'ils seroient en partie cause (comme ils furent) que La Rochelle ne seroit prise.

Il s'y adjoinct une plus grande faute, qui advint de l'apparence de prosperité des affaires, auquel cas les femmes et les enfans se veulent dispenser de la creance de ceux à qui ils se conseilloient. Le mareschal d'Amville demande d'estre envoyé en son gouvernement contre les Huguenots. Le roy Charles gagné, la Royne s'y accorde, contre l'advis du sieur de Tavannes : aussi son voyage fut la perte du Languedoc, parce qu'il favorisa entierement les Huguenots, et enfin se joint avec eux; et lors commença le Roy à cognoistre qu'ils ne faisoient les choses qu'à moitié, et leur imprudence de remettre aux conseils ceux qu'ils avoient offencez. Le sieur de Tavannes voit clair, cognoist le mal, et n'a assez d'authorité pour y remedier; n'abandonne et ne laisse de travailler; crie, donne advis, à ce que l'on creust qu'il n'ignoroit rien de ce qui devoit advenir. Si ses conseils eussent esté suivis, ou que sa maladie ou sa mort ne fust intervenue, il mettoit fin aux guerres et donnoit repos à la France, qu'il eust exemptée du pretexte de la ligue des Catholiques, et de tant de meurtres, bruslements, rançonnements et maux advenus du depuis. En ce mesme temps que les affaires multiplioient, il escrivit à la Royne, le 17 novembre 1572 :

« Madame, je ne vous puis parler de l'entreprise de Sancerre, ainsi que m'avez mandé, sans parler de tout, estant ceste entreprise (qui ne s'y prendra de bon pied) pour rompre les autres ja deliberées et acheminées, principalement celle de La Rochelle. Toutes les deux eussent esté avec raison jusques icy estimées les plus importantes; mais à ceste heure il y faut joindre celle du Languedoc pour la troisieme, à cause du

grand nombre de gens de guerre qui y sont, aisez à secourir par le costé de Geneve, où sont retirez la plus grande part des bannis, qui traictent, comme vous pouvez penser, avec Suisses et Allemands; et ne leur faudroit que deux ou trois mil chevaux avec ce qu'ils ont, et qu'ils ramasseront en allant; venir passer la Saosne, et par le Beaujollais, à l'entour de Lyon, se rendre en Vivarets. Voila l'armée dressée, et alors naistroit le chef, qui encores n'est descouvert, pour eslever le reste du dedans et plus grande force de dehors : je dits chef, parce qu'il est malaisé de croire qu'ils facent ce qu'ils font sans qu'ils en soyent resolus, la tardiveté des gouverneurs leur ayant donné loisir de se recognoistre. Or, pour mener les choses d'ordre, l'on a ja pris les affaires par le bon bout, qui est d'essayer d'esteindre ce feu par tout tout à la fois, sinon du tout, au moins garder de s'agrandir, et ce, par les expeditions faictes au sieur de Biron pour La Rochelle, M. l'Admiral pour Guienne, M. d'Amville (seulement hier pour l'avoir tard demandé) pour le Languedoc. Tout cela doit suivre son train, attendant qu'il y ait une armée royalle; il s'entend que les Suisses seront arrivez et que le Roy commandera à Monsieur s'en aller au camp, Sa Majesté favorisant, s'il luy plaist, son armée en s'en approchant, à fin de plus facilement recevoir ses commandements, et luy faire entendre ce qui se passera pour son service.

« J'ay nommé ceste armée royalle, d'autant qu'il n'en faut qu'une pour aller commencer au bout le plus pressé et important, soit de La Rochelle ou du Languedoc, celuy que Sadicte Majesté voudra choisir, et que les occasions le desireront lors de l'arrivée desdicts

Suisses en Bourgongne, pour leur faire prendre le chemin qui sera advisé. Ils pourront estre conduicts par eau en l'un aussi tost qu'en l'autre; mais si je ne voy autre chose, je serois d'advis que l'on commençast à La Rochelle, veu l'importance du lieu, aussi que l'equipage est ja si acheminé, et luy prester (apres que l'on sera logé) un mois de passe-temps, avec tout ce qui se pourra de vive force pour la forcer, durant lequel on ne laissera d'essayer les isles du costé de la mer, comme aussi celuy de la terre pour la longueur. Et si on la faut (ce n'est pas la premiere que les empereurs et roys ont faillie) il se pourra laisser un prince dans le païs, qui residera en la prochaine ville, pour estre par dessus tant de divisions de gouverneurs, et commander aux gens de guerre qui demeureront dans les forts de mer et à la terre de ces quartiers de delà. Si on la prend, il ne faut pas mieux; faict ou fally, Monsieur, par le commandement du Roy, se levera, prendra son chemin, avec l'armée et le plus d'artillerie qu'il pourra, droict en Guienne; nettoyera ledict chemin devant Sa Majesté, pour, s'il luy plaist, aller jusques à Bordeaux, à Tholose. Lors ne sera presque qu'un de toutes les armées de pardelà, et s'ils feront les executions necessaires, sadicte Majesté par douceur, et son armée par rigueur.

« Me reste à cest'heure de parler de Sancerre : l'artillerie s'en va preste; je loüerois, s'il plaist à Sa Majesté commettre un prince pour ceste entreprise, que ce fust M. de Longueville, avec les forces de Picardie, qui est le regiment de Serrioul, à neuf enseignes. Le païs de Champagne souldoyeroit quatre compagnies, à se r'embourser sur le bien des re-

belles fugitifs, et non d'autres; Nyvernais, une compagnie; les envirrons de Sancerre, tant delà que devers la Beausse et Orleans, quatre compagnies, y compris celle de Serrioul, et lever mil ou douze cents pionniers au lieu où sera advisé; j'estime que ledict sieur de Longueville en viendra à bout. Je l'ay nommé pour sa valeur, que ce sont les forces de son gouvernement, où il sera soudain de retour, estant necessaire qu'il y demeure durant l'absence du Roy, et consulte quelquesfois avec M. de Montpensier en ceste ville pour les affaires qui passeront : mesmes n'y pouvant venir, comme je pense, pour encores M. de Montmorency, à cause du peuple, si Sa Majesté n'y veut nommer un prince, le sieur de La Chastre, qui est gouverneur, le doit executer.

« Au demeurant, je serois d'advis que la Bourgongne fist aussi deux enseignes, à payer comme les autres, et ce pour estendre le long de la Saosne, et pour empescher le passage de ceux qui vont et qui viennent à Geneve, aussi pour garder la ville de Mascon de surprise. Sera aussi, s'il plaist à Vos Majestez, advisé si on empeschera le passage des rivieres ; car c'est ce qui les empesche plus de converser, et qui les fascha autant aux autres troubles. Cela est un peu preignant pour le commerce ; mais il ne grevera gueres aux marchands et autres de prendre des passeports des superieurs catholiques des lieux d'où ils partent. Il est vray qu'il y a beaucoup de despence, et de peuple foullé en tant d'armées ; mais le feu qu'on esteindroit à un bout se r'allumera à l'autre, comme dict est, et si ne laisseroit vostredict peuple à estre foullé par vos ennemis en les renforçant. Et est raisonnable, quoy

que l'on veuille dire, que les biens des rebelles fugitifs portent ceste despence; et y establissant bons commissaires, au prealable mettront à part la quotte d'un chacun pour le payement des reistres, et le surplus pour le payement des gens de guerre. Est necessaire de penser aux officiers, de quoy vous pouvez faire profit, sans admettre tant de resignations, dont la pluspart de ceux qui les demandent tirent profit sans que vous le sçachiez. J'estime, sauf meilleur advis, si chacun va droict en besongne pour l'execution de ce que dessus, vous sortirez d'affaires avant que vos ennemis puissent estre secourus, comme ils se promettent. »

Depuis il donna cest advis sur la nouvelle de l'entreprise faillie de La Rochelle et Sancerre, à Paris, le treizieme decembre 1572.

« Sancerre failly comme il est, il est à presumer qu'ils feront tous leurs efforts pour se fortifier, tant de munitions, reparations, que d'hommes, outre ce que deja ils le sont : aussi sont ils plus superbes et courageux ayans esté assaillis et faillis, de sorte qu'il est sans doute de la pouvoir emporter de plein saut. Toutesfois est à considerer que c'est une eschelle pour le secours qui peut venir d'Allemagne ; que la laisser derriere pourroit faire eslever, tant deça que delà l'eau, beaucoup de gens, et seroit bien à propos qui la pourroit emporter avec partie de l'artillerie et les bandes vieilles et de Beaumont qui s'en vont à La Rochelle. Les susdictes bandes vieilles sont l'esperance pour l'assaut dudict La Rochelle, laquelle prise et Sancerre retardera les entreprises du dehors, tant d'Angleterre que villes maritimes. Sancerre failly et les

susdictes bandes repoussées, touchera fort à la reputation, La Rochelle, par mesme moyen, en danger d'estre mal assaillie. Or, s'il en faloit faillir une d'assaut, j'aymerois mieux employer le courage des soldats à bonnes enseignes, et faillir La Rochelle que Sancerre; car il n'ira pas tant de reputation, et tousjours se pourra assieger avec des forts, tant par mer que par terre. Pour conclusion, si on veut essayer de forcer La Rochelle, je loüerois que l'entreprise tirast son train, et que l'on fist venir pres de Sancerre jusques à cent hommes d'armes, et huict ou dix enseignes de gens de pied, que l'on pourra prendre pour les garder de promener et leur faire manger leur vivre. Si celuy qui y commandera voit qu'il y face beaucoup, l'on fera aisement aller de l'artillerie d'icy pour ce faict; car de faire retarder les bandes ordonnées pour La Rochelle, encores qu'elles y soient, il n'y en aura pas assez pour la tenir de court, tant du costé de la mer que de la terre. Bref, que par tout où ils tiennent des villes, il les faut toutes resserrer, ou du moins se faire le plus fort en la province où elles sont, tant pour les garder de se mettre en campagne, que pour les affamer, et cependant s'attacher à la plus importante, qui peut appeller les ennemis du dehors; et n'y a remede, car il se faut faire forts, tant de gens estrangers que du dedans, et toutes choses cessantes y pourvoir et à l'argent, estant sur le point d'estre roy du tout et en repos, ou plus d'affaires et d'hazard que jamais.

« Si on veut assaillir Sancerre promptement, faut advertir incontinent pour l'artillerie, car ja une moitié est à Chastelleraux, ou bien pres; pareillement les

bandes de Beaumont qui sont bien advancées : les pionniers sont aussi advancez devers Nyort.

Semble qu'en toute diligence il faut mander à M. de Guise qu'il envoye M. de Barbezieux à Vezellet, ou y aller luy-mesme, pour y donner ordre qu'ils ne s'en saisissent. J'y passay il n'y a pas long temps; en quatre jours (s'ils la prenoient) ils la rendroient bien forte. C'est tout precipice à l'entour, et ne s'en faut pas cinquante pas; tous ou la pluspart y sont huguenots, et force gentilshommes du païs; c'est le chemin de venir d'Allemagne à Sancerre.

« Il n'y a celuy, parmy tant d'affaires survenus, qui ne fust bien empesché de donner son advis, auquel on doit courir : le premier, si on doit remedier separement à tout ensemble, ou l'un apres l'autre; ou bien si on doit commencer au plus fort, ou au plus foible, ou au plus important, qui est La Rochelle pour la venuë de la mer, et Sancerre pour celle d'Allemagne. Voicy les difficultez : assaillant tout ensemble par le moyen des gouverneurs, comme l'on a ja commencé, c'est ruïner le pauvre peuple, qui n'aura moyen de payer le Roy; et peut estre ne feront guieres. Mais l'on respond à cest article : Si vous ne tenez la campagne ils la tiendront, feront la mesme ruïne du peuple et pire, en fin auront armée aux champs, prendront des villes, croistront leurs forces de partie des hommes mesmes que vous auriez; leur reputation augmentera, tant dedans que dehors.

« Par ainsi je dis, sauf meilleur advis, que l'on doit essayer de pencer ceste maladie tout à la fois, pour eviter que, pençant un bras seulement, les autres membres vinssent à pourrir; et faut suivre ce qui est ja

commencé : aussi bien les hommes levez ne r'entreront en leurs maisons, ains chercheront party. Et semble estre necessaire commencer plus vivement aux plus dangereux, qui est La Rochelle, et en toute diligence y donner ordre, sur tout du costé de la mer, pour oster l'esperance du secours, lequel ne peut entreprendre de loing ; ains est necessaire qu'ils se saisissent des isles, lesquelles il faut garder et le costé de la terre, suyvant ce qui est deliberé, et tenter cela de tout ce que l'on pourra. Cependant sera accommodé le susdict costé, pour, si on venoit à la faillir, empescher le secours et l'emporter à la longue. Pour Sancerre, qui auroit moyen de l'assaillir sans incommoder ou rompre ladicte entreprise de La Rochelle, j'en serois bien d'opinion ; mais il faut mesurer ses forces, tant d'hommes que de munitions. Le moins qu'on sçauroit faire, c'est de mettre quelques forces pres d'eux, avec un chef pour leur faire manger leurs vivres. Somme que mon opinion est de pencer la maladie par tout, ainsi que l'on a deliberé, et faire le plus d'effort à La Rochelle, comme premiere et plus importante ; Sancerre le second, pour lequel entreprendre soyent mesurées ses forces et munitions, comme dit est : et seroit bon d'avoir l'opinion de tous ceux qui l'assaillirent l'autre fois, et qui depuis ont esté dedans. »

*Autre Advis pour le Languedoc, fait à Paris le quinziesme decembre* 1572.

« Vous avez sagement resolu les affaires de ces rebelles, estimant que vous serez servy par tout de bonne

foy, et que vos ministres iront de bon pied, comme il est à presumer qu'ils feront, toutesfois non pour estre soupçonneux, ny pour dire mal d'autruy (ne voulant mal à personne), mais pour vostre service, et se tenir sur ses gardes. Je dits que vous devez considerer les grands qui sont mal contents et qui mettent la main à la paste pour ceste execution, comme le mareschal d'Amville que j'estime homme de bien, neantmoins de la maison des susdits mal contents. Ses estats ont esté dernierement donnez au mescontentement du sieur de Joyeuse; il conduit le principal endroict de ce royaume où il y a plus d'hommes, et à propos, pour estre renforcez d'Allemagne par Geneve, où sont la pluspart des bannis; passant par la riviere de Saosne, passeroient à l'entour de Lyon en Vivarets deux mil chevaux venant de ce costé là, luy sa robe tournée, le Languedoc et Narbonne bien esbranlez, avec une armée et artillerie de bout, pour faire bien du mal.

« Je desirerois, sauf vostre meilleur advis, que vous depeschassiez deux gentilshommes; l'un devers ledit mareschal; l'autre, pour couverture, devers l'admiral de Villars, encore qu'il n'en soit besoin, pour entendre leurs deportements et necessitez; celuy devers ledit mareschal, accord et fort advisé, à fin de cognoistre si ces guerres-là se meuvent avec feinte ou à bon escient, et apprendre ce qu'il se peut de tels negoces; auquel sera baillé bonnes instructions, mesmes pour le contentement dudict Joyeuse. Cecy peut servir pour prevenir à voir votre cœur à repos, sçavoir comme tout va, un contentement à ceux qui sont bien de les envoyer visiter; et où vous descouvrirez quelque malheur, vostre armée sera debout pour y courir, comme

au feu le plus allumé, et remettre l'entreprise; apres l'avoir estaint il pourra passer par le Dauphiné, et vous sçaurez comme vos affaires vont par tout. »

Le sieur de Tavannes nomme MM. de Montpensier et de Longueville, pour estre serviteurs de roy non partisants, l'un gouverneur de Paris, et l'autre pour assieger Sancerre; que le Roy devoit venir à Poictiers et s'approcher de La Rochelle. Il n'est creu qu'à demy; Sa Majesté ne bouge de Paris, et ne se pouvant obtenir M. de Longueville pour Sancerre, obtint ceste charge pour La Chastre, gouverneur du païs: malgré luy fut fait planche au mareschal d'Amville d'aller en Languedoc, puis que les affaires des provinces estoient desparties aux gouverneurs. Ainsi, le conseil suivy par moitié, les affaires au semblable n'alloient bien qu'à demy; meslange des jeunes conseils, des vieux, des sages, des ignorans, des fideles et infideles; par le manquement des superieurs, differents memoires inutiles sont jettés aux conseils, pour traverser les bons advis du sieur de Tavannes contrainct d'y respondre.

Coconnas, poussé d'ailleurs, propose l'entreprise de Malte, citadelle de la Sicile, par les chevalliers français: moyens certains, disoit-il, d'occuper l'Italie; que ceste forteresse ne servoit qu'aux Espagnols, donnoit facilité de la surprendre. Le sieur de Tavannes respond qu'il falloit pacifier les troubles de France; qu'il n'estoit juste de destruire une si belle religion, importante à la chrestienté contre le Turc, pour l'interest d'un royaume particulier. Autres advis sont donnez pour endourmir et occuper le conseil, de vanité, reformation d'habits, de bastiments. Le sieur de Tavannes, contrainct perdre le temps à respondre, dit

que l'un estoit chastié par soy-mesme, l'autre de bastir ne se devoit defendre; que c'estoit la vie des pauvres, et moyen de rendre aux subjects ce qui s'exige d'eux. Les secretaires d'Estat, nommément Villeroy, travaillant sous luy en son logis, luy demandoient d'amples memoires; il s'en moquoit, disant qu'il auroit plustost fait des despesches entieres s'ils ne pouvoient comprendre ce qu'il leur faisoit entendre si clairement.

Le Roy le visite estant malade; semble qu'il ait tout le credit de la France; l'envie, jointe à la faveur, ne l'espargne: ses ennemis firent que Sainct Jean de Montgommery eut querelle à moy, comme j'ay dit ailleurs, lui ayant donné un soufflet; j'en sortis autrement que ses mal-veuillans n'esperoient : de mesme d'une querelle qui me fut suscitée contre Montagnac pour l'abbaye de Fontenay. La capitainerie du chasteau de Dijon vacque par la mort du sieur de Trestondam auquel le sieur de Tavannes l'avoit faict donner : ma mere luy en escrivit pour moy; les malheurs qui me sont advenus du depuis en la Ligue, ja predestinez, l'empeschent. Mon pere me commande de l'aller demander pour mon frere, me flattant qu'il ne faloit m'arrester en la province; j'obtins ceste charge du Roy pour mondict frere, à onze heures du soir.

Le Roy, la Royne, M. d'Anjou et le sieur de Tavannes, estans dans un carrosse au chemin de Monceaux, un courrier apporte la mort du comte de Tandes, gouverneur de Provence. Leurs Majestez disent: « Advisons à qui nous le donnerons; » demandent au sieur de Tavannes qui il en faloit pourvoir; il respond: « Donnez-le à un homme de bien, lequel ne depende « que de vous. » De retour à Paris le mandent, luy di-

sent : « Nous avons suivy vostre conseil, et donné le « gouvernement de Provence à un homme de la con- « dition que nous avez conseillé, qui est vous. » Luy, au lieu de les remercier, dict : « Je fais autant pour « vous de l'accepter, estant tel que je vous suis, que « vous faites pour moy de me le donner. » Revenu en son logis, il treuve sa femme et ses serviteurs en allegresse de ce gouvernement : sans esmotion, non plus que s'il en fust esté refusé, « ils me donnent, dit-il, du « pain quand je n'ay plus de dents. »

Adverty par le prince de Condé (esperant le mettre mal avec le sieur de Rets) qu'il n'avoit eu l'amirauté de Provence, il retourna au Roy, dit qu'il ne vouloit point de casaque sans manche, qu'il luy rendoit son gouvernement ; aussitost le sieur de Rets cede l'admirauté : et sembloit que le sieur de Tavannes ne pourchassast des estats, ains qu'il les acceptast par force.

Estant en pouvoir, à la Sainct Barthelemy, d'en demander, se contente de faire donner la compagnie du sieur de La Rochefoucaut au sieur de Montemart son beau fils ; bien est-il qu'y ayant cinq mareschaux de France, il les fit reduire à quatre. L'admirauté de France fut donnée au sieur marquis de Villars qui estoit supernumeraire, et ne demeurerent que quatre mareschaux de France, suyvant l'ancienne forme.

[1573] Le sieur de Biron, empesché à La Rochelle par les advertissements et artifices des traistres et mal contants, mande au Roy qu'il estoit besoin du sieur de Tavannes ; lequel (voyant qu'il ne s'y faisoit rien qui vaille) presse le partement de M. d'Anjou, se met à faire l'estat de la despence de l'armée de La Rochelle ; et ceux qui le dressent avec luy mettent cinquante

mil francs par mois pour le plat de M. d'Anjou, general, à quoy le sieur de Tavannes s'oppose, le reduict à dix mil ; ce qui estonne ceux qui estimoient qu'il dependist de M. d'Anjou, l'ayant assisté ez batailles de Jarnac et Montcontour ; ils se mescontoient. Le sieur de Tavannes disoit sçavoir une finesse pour tromper ses ennemis, qui estoit d'estre homme de bien, et y dresser toutes ses actions : tellement qu'ayant un roy en France il ne dependoit que de luy. Le roy Charles, joyeux de recognoistre en ceste action qu'il estoit plus à luy qu'à son frere, et luy en voulant parler, le sieur de Tavannes dit en presence de M. d'Anjou : « Sire, le plus grand honneur que sçau-« roit avoir Monsieur vostre frere est d'estre vostre tres-« humble serviteur et subjet. »

Il se faisoit des edicts pour oster le desespoir aux Huguenots, qui ne servoient qu'à leur donner courage, suggerez des malcontans princes et seigneurs, malgré le sieur de Tavannes, lesquels malcontans ne s'oserent declarer tant qu'il vescut. Apres que le mareschal d'Amville fut party pour le Languedoc, le comte de Rets desiroit asseurer un estat de mareschal de France ; fait courre le bruict de sa mort, et qu'il en estoit pourveu, pour accoustumer de ne treuver mauvais quand il vacqueroit, s'il le demandoit. Le bruict que le sieur de Rets estoit mareschal de France vint au sieur de Tavannes, qui le treuve mauvais, le reçoit à injure (comme si les personnes indignes, estans promeuz aux estats, rendoient ceux qui en possedent de pareils plus abaissez). Ce qui luy fit respondre : « Si le Roy donne « au sieur de Rets un estat de mareschal de France, je « donneray le mien à mon valet. » Au contraire, lors

qu'un homme de valeur n'est pourveu selon son merite, c'est faire à son honneur que les incapables et ignorans y soient pourveuz, parce qu'en ce temps tous ceux de valeur en sont exclus, desquels il se peut dire du nombre.

Les sauvages cognoissent le feu en se bruslant, les princes les affaires en les broüillant. Les roys François et Henry II causerent les troubles par le trop d'agrandissement de ceux de Guise et de Montmorency, qui proposerent leur manutention à celle de la posterité de Leurs Majestez. Le sieur de Tavannes, prevoyant, advise le roy Charles ne donner biens, charges ny honneurs à ces deux puissantes familles, les abbaisser sans les desesperer, eslever huict ou dix égaux à eux, non leurs parens ny amis, ains qui dependissent seulement de Sa Majesté, et ne donner rien à la faveur de personne, à ce que nul ne s'acquist des serviteurs à ses depens. Les princes de Navarre et de Condé rendent obeyssance à l'Eglise à Rome par ambassadeurs, et desobeyssent en France, secrettement favorisant les Huguenots.

Le sieur de Tavannes, en colere de tant d'imprudence et retardement, part pour La Rochelle, avec promesse d'estre suivy de M. d'Anjou; sa fortune, celle de la France, le rend malade à la premiere journée : Monsieur, qui ne voit que par ses yeux, s'arreste à Paris. J'avois preveu ce mal et essayé de m'ayder de sa faveur; mon aage et sa severité me furent contraires : il disoit ne faloir donner les charges aux jeunes gens. Sa maladie croist; par son commandement je cours à Paris demander ses estats pour mon frere et pour moy; l'espoir de sa santé rend tout facile : il n'y a point de

sergent pour adjourner les roys de tenir promesse. Le sieur de Tavannes respire un peu de son mal, presse, tout malade qu'il estoit, par lettres, le partement de M. d'Anjou. Enfin il passa par Chartres sous Montlhery vers luy ; il luy donne plusieurs preceptes, entre autres qu'il ne donnast assaut general s'il ne battoit en courtine.

Plusieurs pour éviter un danger se precipitent en un plus grand : l'Admiral veut sauver sa vie des guerres civiles, il la pert à la Cour.

La guerre, l'envie, la vengeance, seroient en l'autre monde, si ce n'estoit le purgatoire ; ceux qui voyent leurs meurtriers en paradis, sçachant qu'ils ont esté purgez et punis, cessent leurs indignations et plaintes.

La prosperité des meschants leur doit estre suspecte ; s'ils n'ont le siecle de fer et la terre d'airain en ce monde, selon la parole de Dieu ils les doivent attendre en l'autre. Ceux ausquels la paille devient or entre leurs mains, que la mort, blesseure, maladies, bien et mal des particuliers tournent à leur profit, grandeur et plaisir, que tout leur vient à souhait, que tout sert à leurs voluptez et commandements, doivent examiner leurs consciences et merites, et demeurer en suspens, parce que la maison tomba sur ceux qui n'eurent jamais que plaisir et volupté : Dieu est entre les pauvres, affligez, prisonniers ; plus de croix, plus de salut. Elizabeth d'Angleterre, née en double adultere, heretique, cruelle, secours des rebelles, cause de la mort d'un million de personnes, vesquit heureusement, est morte en son lict ; cela met en doute le chemin de son ame.

J'esperois salut en mes adversitez s'il eust pleu à

Dieu qu'elles fussent advenuës pour son service : plusieurs maladies desesperées, quatre prisons des peuples, des roys, des Turcs ; dix blesseures, la mort plusieurs fois presente, fortune en mer et en terre ; en mesme temps perdre charges, places, femme, enfans, biens, en doute d'honneur et de vie ; lors que je touchois à la supreme faveur, il ne m'en reste de bien que le presage des enfans chastiez par les peres, qui est signe qu'il ne les tient pour perdus. Les deux vies du monde et de paradis ne se rencontrent heureuses : le mal de l'une fait esperer le bien de l'autre.

L'Estat romain, le français et venitien ont duré longtemps : le venitien a tousjours esté en aristocratie ; le romain a changé de royauté en aristocratie et gouvernement populaire, puis en empyre ; le français n'estoit monarchique quand les roys ne pouvoient rien sans l'assemblée des estats ; Louys XI les mit hors de page. Les empyres ont commencement, periode et fin ; les premieres maladies les esmeuvent, les secondes les esbranlent, les troisiesmes les emportent. Gracus, Sertorius, Spartacus, donnerent coup ; suivis par Sylla, Marius, Pompée et Jule Cesar, ils firent chemin à Auguste Cesar, qui l'emporte et change l'Estat, rendu sage de la faute des premiers : ce qui se peut comparer aux premiers troubles des Huguenots sous l'Admiral, aux seconds sous les princes ses successeurs, en la Ligue sous MM. de Guise et de Mayenne, rafermy par la vertu du roy Henry IV, depuis esmeu par frequens mouvements, sur lesquels se doit prendre garde, à ce qu'ainsi que par le mauvais gouvernement Auguste changea l'Estat en monarchie, que l'authorité royalle ne se transporte en aristocratie ou democratie popu-

laire, à l'exemple des Olandais, Suisses et villes imperiales d'Allemagne. Le meilleur pronostic est celuy de l'Evangile : si les adulteres, diversité de religions, injustices et tromperies s'exercent, l'Estat changera comblé de mal-heur : au contraire, si les Français sont gens de bien, Dieu les maintiendra en paix.

Les cercles tirez également de plusieurs parts demeurent immobiles; la multitude des partis maintient la coronne de France; la division des familles, des alliances, des amitiez; la diversité des estats, de noblesse, peuple, ecclesiastique, officiers de justice, financiers, les plebeyens, villageois, riches et pauvres, sont necessaires en la conservation de l'Estat : en tant de divisions le plus grand nombre des parts demeure au Roy; et ne peuvent tant d'icelles s'accorder, estant une grande partie d'eux interessée à maintenir la puissance entiere du Roy, de laquelle ils profitent.

Si les massacres de la Sainct Barthelemy et de Blois fussent esté premeditez, ils ne fussent reüssis : pensant se couvrir souvent on se descouvre; aux grandes executions par fois le trop de dissimulation, d'artifices, inventions, faux bruicts, nuit et fait soupçonner. Si le roy Charles eust sceu la Sainct Barthelemy, la Royne mere l'execution de Blois, les Huguenots et ceux de Guise s'en fussent allez, parce qu'il n'y eust eu personne pour les asseurer, ne pouvant estre les simulations telles que le bon escient. Les asseurances non feintes du roy Charles aux Huguenots, celles de la Royne à ceux de Guise, les tromperent : les uns pensoient qu'il ne se peust rien resoudre sans le roy Charles, les autres qu'il ne se pouvoit rien faire que la Royne mere ne le sceust. Ils furent circonvenus, en ce que la

Royne et M. d'Anjou ne se declarerent audict roy Charles qu'apres la blesseure de l'Admiral, et que le roy Henri III se cacha de sa mere et de ses creatures. Pour en tromper un il en faut circonvenir deux, à sçavoir celui qui asseure et qui traicte, avec celuy que l'on veut attraper, parce que, quand bien il seroit fidele à celuy qui le fait negotier, si ne sçauroit-il si bien dissimuler que s'il croyoit estre veritable ce qu'il persuade et ce pourquoy on l'employe.

Huë Capet ne merite los de prevoyance d'avoir osté les maires du palais, ayant cogneu le mal qui en estoit advenu à ses predecesseurs, non plus que le roy Henry IV de n'aggrandir les illustres maisons, ny par le choix qu'il fait des gentils-hommes sans liaisons aux grandes races pour manier ses affaires, comme le sieur de Suilly, Villeroy et autres longues robbes, qui sont tousjours en puissance d'estre ruynez sans que personne s'en ressente ; et telles gens n'aspirent à la coronne. Il est aisé de suivre ceste prudence et gouvernement, de diviser les grands et ne rien faire pour eux, sentant et touchant encore le peril que leur aggrandissement nous a apporté : les espines des Estats sont les hommes puissants, riches et en credit.

*Pronostic que faisoient les mesdisans du temps du roy Henry quatriesme.*

« Abbaissera les princes et grands de tout son pouvoir, leur defendra de s'allier par mariage, empeschera qu'ils n'obtiennent de riches femmes ; les tiendra à la Cour à ce qu'ils ne broüillent ailleurs ; rompra leurs voyages estrangers, à ce que leur reputation

n'obscurcisse la sienne, et qu'ils ne s'en prevalent contre luy. Acquerant l'amitié des soldats, les divisera et mettra en querelle tant qu'il pourra. Entretiendra des espions des secretaires et de leurs serviteurs pensionnaires pres d'eux, pour sçavoir ce qu'ils font ; mesmes fera gagner leurs femmes et parentes, pour estre adverty de ce qu'ils disent. N'entretiendra leurs compagnies de gendarmes que miserablement, les conseillera de ne donner rien aux soldats, et d'employer toute la paye de leur compagnie en voluptez. Donnera toute la gendarmerie à commander à ses enfans et bastards, ausquels il pourvoira des membres de compagnies ses creatures nouvelles. Ne donnera rien que ce soit à la recommandation des princes, ny à ceux qu'il croira dependre d'eux ; les tiendra le plus qu'il pourra en necessité, à ce qu'ils ne puissent que penser à vivre.

« Nul officier de la couronne ne fera sa charge, et voudra le Roy tout faire. Empeschera les gouverneurs des provinces d'avoir authorité dans leurs gouvernements. Fera razer le plus de places qu'il pourra, nommement de ceux qui luy sont esté contraires. Opposera les lieutenants aux gouverneurs, les mettra en querelle à fin qu'ils n'ayent point d'intelligence. A l'huguenotte mettra dans les gouvernements et places trois ou quatre personnes de pareil commandement, capitaine du chasteau, gouverneur de la ville, sergent majour, capitaine de la garnison, afin qu'il en ait tousjours une partie à luy, et qu'ils ne s'entendent ensemble. Et au lieu d'un lieutenant general en une province, en mettra s'il peut quatre, et les tiendra en defiance l'un de l'autre. Les parents ou alliez des prin-

ces seront du costé du vent. Tous les officiers de judicature payez exactement de leurs gages en la place de la gendarmerie, interessez en l'authorité du Roy, et ayans grand credit dans les villes : tant plus le nombre d'iceux sera grand, plus d'asseurance dans icelles, un chacun d'iceux possedant quelque partie du peuple. Les subsides, imposts, tailles, tant vielles que innovées, ne seront diminuées, ainsi qu'elles se levoient du temps des guerres, et augmentées doucement sans qu'on s'en apperçoive. Gens de basse condition et non apparentez, comme Rosny, Villeroy, Cillery, Jeanin et autres, seront ses conseillers d'Estat, à ce que quand Sa Majesté les defera nul ne s'en ressente. Pourvoira aux eveschez de gens sçavans, non seulement pour la pieté, mais aussi pour la crainte qu'il a que l'on ne croye qu'il tient encores de l'huguenot. De son regne, les grands prieurs de Malthe et les chefs d'Ordre seront en seurté : lairra la libre eslection, pour raison que dessus. Les gouvernemens, les bons benefices, seront donnez à ses bastards ou à gens sans apuy.

« La noblesse sera apauvrie de tout ce qui se pourra, à ce qu'ils soient empeschez à trouver moyen de vivre, et non de penser à l'Estat; et d'autant que le sang boüillant d'icelle est prejudiciable à ceux qui veulent la paix, non seulement les duels seront permis, mais Sa Majesté excitera et suscitera les querelles, loüera les vaillans et blasmera les autres, à ce que la saignée profite à la paix. Souffrira et aura agreable que la justice soit exacte, tant sur ladite noblesse que sur tous les soldats, à ce que la punition d'iceux ou le bannissement en destrappe le païs. Favorisera

les gens du tiers estat, entant qu'il ne prejudicie à ses imposts. Les financiers, cognoissant la chicheté et peu de liberalité du Roy, en despit qu'il en ait, desroberont plus que jamais ils n'ont fait, et ce sans qu'il s'en aperçoive ny qu'il y puisse remedier. Entretiendra les deux religions, sans en mescontenter ny l'une ny l'autre, du moins jusques à ce qu'il se voye entierement absolu, qu'il craindra les broüilleries huguenottes dont il a esté. Tous gens de credit, de party ou d'entendement, n'auront ny places ny argent. Espions seront envoyez deguisez par les provinces, et en chacune d'icelles y aura gens stipendiez, pour advertir des deportements mesmes des particuliers. Le Roy donnera des pensions à quantité d'hommes qu'il aura cogneu estre du tout à luy, et donnera quelques unes par crainte. Quoy que Sa Majesté face le vaillant, il sera tousjours en peur et soupçon du mouvement et guerre civile. Sera bien aise que ceux qu'il n'ayme dependent leur argent sous l'esperance de ce qu'ils n'auront point. Entretiendra les Suisses, leur payera leurs pensions. Maintiendra la guerre en Flandres, en vengeance des Espagnols, jusques à ce qu'ils se puissent maintenir en republique, pour abbaisser et laisser ceste espine au pied du roy d'Espagne. Entretiendra les principaux ministres huguenots par bonnes pensions, et quelques uns des plus puissants des villes. Le sieur Des-Diguieres sera tenu contant, et de Boüillon en bonne esperance. Sera dependu tous les ans en Flandres jusques à huict cens mil escus, et jusques à neuf cens mil puis apres. Et quand les Estats feront paix avec le roy d'Espagne, imprudemment Sa Majesté leur fera don, et le Roy par icelle entretiendra

des garnisons et regiments qui seront en garnison. Fera Sa Majesté tout ce qu'il pourra pour n'avoir point de guerre, et neantmoins tant que sa manutention le pourra permettre. Toutes nouvelles fortifications du temps de la Ligue seront abolies, et ne permettra à personne de fortifier, d'autant que la force de France consiste en la noblesse et cavalerie, et non aux citadelles, qui se peuvent corrompre.

« Le Roy se plongera dans les amours de toutes voluptez et en la pluralité des femmes, lesquelles il ne forcera que par argent, et pourvoira à ce qu'il ait des enfans pour luy succeder. Réstablira les Jesuites, pour la crainte qu'il a de leurs couteaux, et par-là monstrer qu'il est vrayement catholique. Ne fera contre des soldats, qu'il abandonnera à la justice. Partira les Huguenots en trois, les royaux ses pensionnaires, les chefs qui ont des gouvernements, et les ministres, les opposant tacitement les uns aux autres, et employant son argent sans que l'un sçache ce que l'autre en reçoit. Tous les serviteurs affectionnez qui auront quelque valeur et seront aux princes, seront gagnez et retirez de leur service pour d'autres charges et pensions qu'il leur donnera. Fera entendre au Pape qu'estant catholique, ce qu'il laisse les Huguenots en puissance est en attendant qu'une commodité se trouve de les forcer d'aller à la messe, et cependant travailler par artifice à les convertir et degouster de leur religion, de laquelle il est ennemy; ce qu'il monstrera en ne faisant rien pour eux. Et d'autre part dit aux Huguenots qu'estant pour eux et leur estant tant obligé, ce qu'il ne les avance entierement est la crainte qu'il a qu'il ne se fasse une ligue contre eux et contre

Sa Majesté. Fera des grands appareils de guerre pour faire peur sans fruict, mettra tant qu'il pourra d'argent dans la Bastille, et quantité d'armes pour se preparer contre les desseins des oppressez (1). »

Les maistres sçavans donnent les sciences aux aprentifs, qui par oubliance, ou meslant du leur, tournent les medecines salutaires en poison. Le sieur de Tavannes donne au roy Charles, en presence de Monsieur, qui fut depuis Henry III, le moyen d'abbaisser insensiblement ceux de Guise et de Montmorency; qu'il ne faloit rien faire pour eux, et apres leur mort donner leurs charges à ceux qui n'estoient leurs amis, alliez ny parens; ne donner biens ny honneurs à leur recommandation, à ce que les subjects ne fussent obligez qu'à Sa Majesté; eslever des gentils-hommes bons capitaines, qui ne dependissent des maisons susdictes, et les égaller à eux.

J'ay dit que les disciples ayans perdu leurs maistres ne sçavent ce qu'ils font: le roy Henry III venu à la coronne, le sieur de Tavannes mort, vouloit practiquer ses preceptes grossierement, non de mesmes materiaux ny avec tel choix qui luy avoit esté prescrit; meslant moitié du sien et moitié de ce qu'il avoit retenu, fit pis que s'il n'eust rien fait du tout. Au lieu de capitaines choisit sept ou huict jeunes hommes, partie d'eux d'ancienne maison, pour les egaller aux princes, lesquels ne le pouvoient assister, pour n'avoir acquis la prudence, experience, credit et valeur

(1) *Contre les desseins des oppressés.* Ce pronostic est une satire exagérée du règne de Henri IV. On doit avouer qu'il s'y trouve quelques reproches fondés. La situation pénible de ce grand prince, l'humeur de son épouse, semblent suffire pour faire excuser bien des fautes.

necessaire : ils se rendent blasmables et à mespris, nottez ou calomniez d'enormes pechez. Sa Majesté esloigne les princes avec une telle timidité qu'il les enhardit; ne parle franchement ny en roy, dissimule ce qui ne doit estre caché, qui est la volonté juste des souverains; change les gouverneurs avec violence; ne descharge son peuple ; et, comme s'il eust oublié ce qui luy avoit esté appris (soit par amour ou pervertissement de sens) de ces jeunes hommes partie tuez ou chassez de leur mauvaise conduicte, il jette son amitié en deux, les sieurs de Joyeuse et d'Espernon, ausquels il donne des charges et des gouvernements autant qu'en avoient ceux de Guise et Montmorency, qui, au lieu d'estre abbaissez par ce moyen, sont exaltez, parce qu'imprudemment ces deux mignons restez s'allient et prenent party chacun en une de ces maisons de Guise et de Montmorency. L'un, qui fut le sieur de La Vallette, espouse l'heritiere de Candalle, niepce de ceux de Montmorency ; l'autre, le sieur de Joyeuse, celle de Vaudemont, niepce de ceux de Lorraine. Ainsi tant s'en faut qu'il esteignist le feu, qu'il le r'alluma plus grand : c'estoit tousjours partir le royaume en deux. Que si l'un des susdicts ne fusse mort en la bataille de Coutras, ils estoient pour se declarer les uns contre les autres, en faveur des deux maisons, au prejudice de Leurs Majestez sans enfans, pour apres sa mort s'en faire croire. Ces grandes maisons s'en servoient, entant qu'ils les cognoissoient estre utiles à leur dessein contre le maistre. Il advint que par ce mauvais manyment le roy Henry III s'employa à la ruyne d'un de ces deux restez, et depuis par guerre advint la mort de Sa Majesté, et les trou-

bles de France en partie de l'advancement de ces mignons mal choisis.

En ce temps la paix s'attribue aux gens d'Estat, qui se devroit referer à Dieu, et selon l'humanité aux advenements fortuits. Le roy Henry IV se gouverne par Villeroy catholique, et Rosny huguenot; versez aux factions desquelles ils ont esté, ils ne peuvent s'aider de leur faveur contre Sa Majesté, parce qu'ils n'ont appuy de grands parens, et sont hors des qualitez qui peuvent pretendre à l'Estat; n'ont que la paix, la manutention de leur maistre, de leur credit et richesse en commandation. Plusieurs autres petits conseillers sont oüys, leurs advis raportez; le Roy en sçait faire son profit, et de tous ensemble tire ces maximes, de ne rien faire à la recommandation d'aucuns princes, ne payer la gendarmerie, craignant d'entretenir les soldats qui estoient à la devotion des capitaines soupçonnez, et non du Roy, qui, ayant peur de la revolte, desaguerrit son peuple, defend les armes et exalte la justice; paye les officiers dans les villes, tient que c'est autant de pensionnaires; entretient et paye les Suisses et reistres estrangers, pour s'en ayder contre ses subjects; pour oster le pretexte de religion, en a permis l'exercice de deux; palie, dissimule avec l'estat huguenot, originaire de Sa Majesté, tenu d'aucuns plus certain que l'accessoire catholique; pour le maintenir, il le favorise en la crainte qu'il a d'eux, dont la puissance principale est aux ministres, maires et consuls de leur party, qui tendent à republique et gouvernement aristocratique. Les plus factieux sont pensionnaires du Roy; les maires et ministres, qui ne peuvent estre capitaines, maintiennent

la paix, participants ausdictes pensions. Sa Majesté cajolle les plus grands de leur party, sans rien faire pour eux, pour abaisser le roy d'Espagne, et pour contenter les Huguenots, qui ont interest à la conservation de ceux de Flandres. Sadicte Majesté secourt les Flamands d'argent et d'hommes, ne se soucie d'offencer la jeunesse du roy d'Espagne, dont les Estats sont endebtez et separez, lequel craint, ayant ses gens experimenté au passé, pour leur argent, la valeur de la France, partie des princes qui ont esté de la Ligue les remuans; leurs capitaines sont impuissans ou morts, le reste n'obtient ny grades ny argent, pour avoir espreuvé que la pauvreté oste le moyen d'entreprendre.

Pour eviter leur desespoir, Sa Majesté leur ayde de secours languides, pour avoir lesquels ils dependent plus qu'ils ne reçoivent. Generalement le Roy donne peu ou rien, met tant d'argent qu'il peut dans ses coffres, pour s'aider des estrangers au besoin; donne des pensions à quelques gentilshommes des plus factieux : les procez sont prolongez pour occuper les remuants; accroissent les subsides, tiennent que la pauvreté des nobles et du peuple est seurté au prince, divisent les grands, les mettent en querelle, empeschent toutes liaisons, tant d'eux que de tous estats, ecclesiastiques, nobles et populaire; mettent et maintiennent l'Estat par pieces separées : nul des grands ne fait sa charge, le Roy fait tout; s'entretient avec le Pape aisément, parce qu'il craint un schisme en France; se tient en garde des Huguenots, de ceux qui ont esté de la Ligue : et de tous costés rompent les citadelles et chasteaux, ayant apris qu'en guerres civiles ils font plus de mal que de bien; disent que le peuple a inte-

rest à la paix, pour avoir espreuvé la guerre; qu'il se portera au gros de l'Estat si les citadelles ne les empeschent. Parentage, habileté, vaillance, amour du peuple, sont de mauvais associez pour parvenir à la Cour. Quelques capitaineries sont données à gens sans credit, sans amis, sans pouvoir, sans pieté, nommez creatures royalles.

Vains esprits, qui attribuez à vostre prudence la paix, c'est Dieu, devant lequel les larmes de tant de pauvre peuple ont penetré, les morts qui prient pour les vivans. Et pour respondre humainement à vos presomptions, tout estoit si saoul de la guerre, source de tant de maux, que non seulement on eust obey à un roy genereux, comme est le nostre, mais à un stupide, à condition de paix conservée par la mort ou maladie des braves, des capitaines de valeur, de faction, joinct la mort du vieil roy d'Espagne, duc de Palme, division des princes de Lorraine, celle des Espagnols et de tous les chefs de leur party.

Ces accidents, non vos vaillances ny prevoyance, nous ont donné la paix; ces occurrences vous la conservent, et, pour mieux dire, l'offence envers Dieu des Ligueurs, qui ont eu plus d'ambition que de religion : la domination de tant de braves morts aux troubles, seroit plus estimée et à priser que celle de maintenant que vous possedez, où il y en a de si peu courageux. Vous n'estes si sçavans qu'il ne se puisse adjoindre à vos maximes, qui sont bonnes pour ne pouvoir estre mauvaises, les calamitez passées ayant fait hayr la guerre plus que votre domination.

Si diray-je que, si vous deschargiez le peuple, em-

peschiez l'injustice, il seroit plus à vous sans peril; casser la moitié des officiers, vous auriez plus d'argent et de bonne justice. Si vous entreteniez quatre mil hommes d'armes sous les plus fideles capitaines de vostre Estat, qui commanderoient par commission aux compagnies, sans en avoir pas une affectée à eux, vous ne demeureriez en proye à vos ennemis par faute d'aguerriment, et contenteriez plus de gentils-hommes, que de donner les quatre cens pensions que vous donnez. Si vous ne secouriez les rebelles voisins, les voisins ne secourroient ny corromproient les vostres: si vous pourvoyez à la pieté, service de Dieu, contraigniez chacun vivre exactement selon la religion, que ne souffrissiez l'introduction d'une tierce d'atheïsme, que le vice fust banny et puny, la preud'hommie estimée et recompensée, qu'entre tant de princes et de grands en obligeassiez un ou deux des plus gens de bien, sans les mescontenter generalement; que vous fissiez la paix en Flandres, les abandonnant, et recevoir la guerre des Huguenots de France, s'ils la faisoient injustement, pour les atterrer et fonder la base du regne de vostre successeur; vous feriez mieux, Dieu seroit plus content, et seriez hors de danger d'accumuler plusieurs pechez qui bouleversent, avec changement d'Estat, le bon-heur et repos de la France. Le roy d'Espagne est tenu en pareille offence qu'il estoit quand il commença de semer de l'argent par la France, où il y a plusieurs mal contans qui sçavent les moyens des guerres civiles, lesquelles Dieu seul peut divertir, non nos foibles moyens humains. Confessez doncques que c'est luy seul, et non vostre gouvernement qui n'a point de perfection puis qu'il n'a nulle resolution.

C'est imprudence qui soupçonne quelqu'un de luy donner une armée à conduire : tel demande un regiment, une charge, que c'est pour avoir meilleur moyen de lever des gens contre celuy qui luy donne : si c'est parce qu'on craint le mescontenter, et qu'il face mal, c'est luy donner les moyens d'avantage d'en faire ; si c'est pour le regagner, rarement s'oublient vieilles injures par nouveaux bien-faicts; il vaut mieux qu'il soit mal-content seul qu'avec quelque commandement en l'armée. A l'offencé, mal content et amy en doute, il faut plus luy oster que donner, autrement il tourne le bien-fait contre le bien-facteur; vaudroit mieux franchement le declarer ennemy. La seurté vient de son impuissance et non de sa volonté. Si c'est pour l'espoir de luy laisser des manquements que l'on l'employe aux sieges, pour luy faire perdre l'honneur, aussi tost recogneüe l'intention, il s'alliera avec les ennemis contre lesquels il estoit employé, ou sciemment laisse ruïner son armée pour les favoriser. Ainsi fit Maurice contre l'empereur Charles-Quint en Allemagne ; et le mareschal d'Amville perdit l'armée qu'on luy avoit donnée devant Sommieres, en fin se joignit avec les Huguenots. Le mareschal de Belle-Garde en l'an 1574 se saisit de Carmagnolle, parce que, luy ayant esté donné une armée à conduire, on luy fit faillir Livron par manquement d'argent, pour le ruïner de reputation.

La Sainct Barthelemy est blasmée à la verité avec raison ; il y avoit des moyens plus licites, et sans tant de meurtres, pour attaindre à semblable fin : si est-ce qu'elle apporta ce profict, qu'il y mourut tant de chefs et de factieux, qu'onques depuis les Huguenots

n'ont peu faire armée d'eux-mesmes : là où les malcontans catholiques leur ont manqué, c'a esté peu de chose d'eux (1), et auparavant ils avoient donné quatre batailles sans assistance d'aucun Catholique. Ce coup rompit leur intelligence, caballe et menée dedans et dehors le royaume ; et s'ils fussent esté vivement poursuivis (ainsi qu'il fust advenu si le sieur de Tavannes ne fust mort) infailliblement ils estoient perdus.

En ces derniers temps paroist la puissance de l'Eglise et du Pape, contre la creance de plusieurs. Il a mis le royaume en tel estat qu'il n'a peu treuver paix, jusques à ce que Sa Saincteté l'aye permise par la benediction du Roy. Encores que quelqu'un ait disputé que, nonobstant ceste reception, la paix eust esté, cela n'est croyable : la querelle fust esté tousjours juste pour beaucoup de Catholiques français enclins aux guerres civiles, et le roy d'Espagne, leur aydant de moyens, eust nourry la guerre de France plus long temps.

M. du Mayne me disoit, en l'an 1601, qu'il avoit esté à la guerre avec le Roy à Amiens, qu'il n'avoit pas veu ny luy, ny les capitaines en presence de ses ennemis, mieux conseillez, plus resolus, ny plus prudens que nous estions quand nous faisions la guerre à Sa Majesté ; les avoit veu prests et preparez à d'aussi grandes fautes que nous. Ne falloit attribuer ny à leur prudence, ny à leur vertu, la prosperité de leurs affaires, mais à Dieu qui avoit sentencié nostre ruïne et leur exaltation ; qu'il estoit resolu au ciel que le roy Henry IV demeureroit grand et paisible en France. A quoy j'eusse respondu, si n'eust esté crainte d'augmenter son ennuy, que les moyens

(1) *C'a esté peu de chose d'eux.* Voyez la note de la page 301.

de vraincre le ciel sont d'avoir juste querelle et les intentions bonnes, le cœur pareil à la bouche : qu'humainement, si de cinquante fautes qu'il a faictes remarquables, il se fust exempté d'une, il ne pouvoit estre à la mercy de ses ennemis : la prudence et generosité commandent aux astres.

Il ne faut attribuer beaucoup de gloire au Roy pour avoir regagné en peu de temps son royaume; il ne s'en peut prevaloir davantage que M. du Mayne apres la mort de ses freres, que la France se jetta entre ses bras, avec plus de loüanges pour luy, parce que ses amis et associez defaisoient de leur pouvoir leur faction propre ; et mesme ledit sieur du Mayne, pour la crainte qu'il avoit de ses parens, des amis du peuple et des Espagnols, abaissoit son party; luy-mesme aydoit à ses ennemis, broüillant ses partisans de toutes parts dans les villes, ostant et changeant le gouvernement de ses amis pour le jetter à ses traistres ennemis. Tant que les peuples eurent espoir de secoüer le joug, ils se precipiterent à la revolte, jettant gouverneurs, officiers, riches et magistrats dehors, et n'y avoit grand honneur de les recevoir. Eux descheus de ceste esperance, ayans senty le mal de la guerre, desirans une paix soudaine, tous se jettent du costé du Roy, qui n'eust pas plus de gloire à les reconquerir, parce que d'eux-mesmes ils se reprenoient, comme ils avoient esté pris. L'exemple, de fraiche memoire, du duc de Savoye, tesmoigne que rien ne pouvoit resister au Roy; il y avoit trois ans qu'il se preparoit, adverty de la guerre qu'on luy vouloit faire pour le marquisat de Saluces, contre laquelle il s'estoit fourny de munitions, d'argent, de

correspondance en Italie; avoit le roy d'Espagne resolu à son secours, pour y mettre le tout pour le tout, non seulement pour son interest, mais pour estre offencé du secours que le Roy donnoit aux Estats de Flandres; qu'avec tant de preparatifs il s'estoit perdu, avoit laissé prendre ses places, et fait une paix honteuse ; que toutes les conjurations sont descouvertes à Sa Majesté, qu'aussitost qu'un puissant est mal contant, resolu d'entreprendre, la mort, la maladie, le desastre luy adviennent.

Ceux qui suivent partie de leurs opinions et partie de celles de leurs bons serviteurs, entremeslent les evenements selon la folie et la sagesse des conseils. Le conseiller n'est garand du succez, pour n'avoir esté creu qu'à moitié: il vaudroit mieux croire entierement, ou suivre le conseil de soy-mesme : les advis traversez ne reussissent.

C'est folie de peiner pour avoir honneur et richesse, sans considerer que le monde est si changeant, qu'aussi tost qu'on les a ils se perdent par accident, ou la mort les termine comme une eslude: il y a peu d'occasion de se resjoüyr des prosperitez humaines.

Les medecins pour pourvoir à un petit mal en font un grand, persuadent malades ceux qui ne le sont point. Aux remedes faut regarder si la guerison d'une partie n'en infirme point une autre : semble meilleur à d'aucuns de patienter avec regime, et laisser faire à nature; s'ayder du medecin, comme Pericles des sourciers, quand on ne peut avoir autres remedes que les leurs, puis qu'il meurt autant de ceux que les medecins pencent que de ceux dont ils ne se meslent point;

il vaut mieux s'hazarder sans recevoir douleur, puis qu'ils ne peuvent guerir sans en faire.

Les edits faits en faveur des particuliers ennemis sont dangereux, semblablement de les recevoir parmy les amis, lesquels ils trahissent, et secourent leurs factions de leurs biens, dont la confiscation peut servir pour les esteindre.

Les avaritieux, ambitieux et insatiables ne goustent le présent pour l'espoir de l'advenir, mesprisant ce qu'ils ont, qui est souvent meilleur que ce qu'ils esperent et desirent; tant est imparfaict le goust de ceste vie aux foibles d'esprit qui ne sont conduits par prudence.

M. d'Anjou, estant arrivé devant La Rochelle, fait cognoistre que ce qu'il avoit gagné és batailles de Jarnac et Montcontour ne venoit de luy, mais du sieur de Tavannes, pour les infinies et reiterées fautes qu'il fit, tant à l'assiegement qu'aux negociations. L'entreprise estoit bien faicte ; c'estoit le moyen de finir la guerre, nonobstant toutes imprudences, contrarietez, trahisons et fautes extremes; La Rochelle estoit prise, et le party huguenot defaict si l'on eust eu de la prudence. Monsieur, ayant perdu le sieur de Tavannes, sur lequel reposoient tous ses conseils de guerre et de paix, ne sceut à qui se fier : les uns soupçonnez, les autres ignorans, tiennent le sieur de Biron pour intelligent des ennemis, qui n'estoit entré en credit que par ledict sieur de Tavannes; se conseille à MM. d'Aumalle et de Nevers, interessez au party, non des plus experts; pour les negociations à MM. de Villequier et Chiverny. La Noüe, plus fin qu'eux (1), obtient d'entrer à La Ro-

(1) *La Noüe, plus fin qu'eux.* L'Histoire a jugé tout autrement la

chelle, promet de la faire rendre, et, au defaut de ce, d'en sortir quand il seroit rappelé; imprudemment il luy est permis d'y r'entrer, là où il fait le contraire, et monstre aux habitans la resistance et l'ordre. Quelques advis que les Rochellais eussent que les princes et le tiers de ceux qui estoient au siege tenoient pour eux, il les trouva si desordonnez et estonnez, que, s'il ne leur eust remis courage, ordre et asseurance, ils traictoient; et fut cause ledict La Noüe de ce qu'ils tindrent. Apres y avoir mis bon ordre et demeuré dedans deux mois, revoqué il s'en revient effrontément, et fut receu plus sottement : il avoit Strosse et autres pour amis, qui, aveuglez d'amitié particuliere, le favorisoient inadvertemment, à la ruyne de la cause generale.

La Rochelle investie, Monsieur assiege, non du costé plus foible, ains du plus commode logis, qui estoit le plus fort : l'hyver empesche d'assieger du costé des marais, là où, l'esté venu, se devoit faire le principal effect; la ville n'estoit fortifiée de ce costé, il y avoit plusieurs remedes pour combler et aller par dessus les marests. M. d'Anjou, qui n'avoit plus personne d'authorité avec luy de qui il trouvast bonnes les corrections, et qui fust comme le sieur de Tavannes, lequel souvent aux guerres passées luy rompoit son rideau, le faisoit lever forcément, luy reprochant s'il n'avoit honte que six mil hommes à cheval l'attendissent devant son logis, le forçoit d'estre soldat contre son naturel.

Il se loge à une lieuë de La Rochelle, au lieu qu'il

conduite de La Noue, lorsque Charles IX lui confia le commandement de La Rochelle.

en devoit estre à une mousquetade, cause de grands inconvenients; la noblesse loge à l'entour de luy, esloignée d'une lieuë des trenchées. Les Rochellais sortoient forts en gros, y avoient fait de grands effects avant que la noblesse eust l'alarme; et quand il faloit faire quelque entreprise, les Rochellais les voyoient venir de loin. Tout se gouvernoit avec telle imprudence et mocquerie, qu'il sembloit n'estre là que pour perdre tous les capitaines et la noblesse de France. Trois cens capitaines y moururent, quatre maistres de camp et un prince (1). Ils pouvoient estre quatre mil hommes dans la ville, pour la quantité des proscripts qui s'y estoient refugiez. Il s'y fit des miracles : vingt mil hommes estoient en bataille pour donner l'assaut au bastion de l'Evangile : apres que les mines eurent joüé, l'alarme se donne à la teste; quatre hommes sortent pour querir un mort; en mesme temps l'alarme se prend à la queüe pour de la poudre bruslée : une terreur panique fut si vehemente, qu'il s'enfuit cinq mil hommes sans sçavoir pourquoy.

J'allay droict au fossé, et l'alarme estoit cessée que la queüe de nos troupes fuyoit dans les marests, tant il y avoit du desordre : presage de gens estonnez, gagnez ou mal affectionnez. Lors on cogneut la faute qu'on avoit faite de mener à ce siege M. d'Alençon, le roy de Navarre et le prince de Condé, mal contents, assistez de plusieurs de la noblesse. Ils advertissoient journellement ceux de La Rochelle de tout ce qui se deliberoit dans l'armée; mesmes les ingenieurs et soldats de la ville sortoient en habits deguisez, es-

(1) *Et un prince.* Le duc d'Aumale.

toient conduicts par eux en toutes les batteries, tranchées et mines; le soir retournoient dans la ville à seurté. Ces princes recogneurent ceux qui estoient mal contents en ceste armée, dont ils se treuverent un si grand nombre, qu'ils tindrent conseil s'ils changeroient le reste, et se retirer à La Rochelle. Ceux de la ville n'en furent d'advis, craignans qu'estans receux dedans, eux n'en fussent plus les maistres.

Il se fit plusieurs grandes escarmouches, sorties de deux et trois mil, qui leur estoit bien aisé pour les advis qu'ils avoient; souvent ceux qui estoient en garde les favorisoient. La confusion augmente depuis la mort de M. d'Aumalle, qui y fut tué : plusieurs parlements furent mis en avant pour tromper les uns et les autres. Enfin s'attaque le bastion de l'Evangile d'un costé; M. de Guise donne aux cazemates de l'autre : il reüssit ce jour-là, le logis fort incommodé au pied des ruynes du bastion. Nous gagnasmes, avec M. de Guise, quatre traverses ou cazemates du fossé, d'où il se retira, et nous laissa, Clairemont Tallard, Grillon et moy, pour la garder. A l'arrest de la nuict avec cinquante hommes nous soustinmes une sortie de cinq cents : Clairmont Tallard fut tué, pour ne m'avoir voulu croire et pour estre allé au devant des ennemis; nous fusmes contraincts d'y aller avec luy, quoy que nous devions attendre dans les cazemattes : eux repoussez, et nous sans secours, fusmes contraincts de quitter ce que nous avions gagné.

Montgommery vint avec une armée d'Anglais; mais, voyant la carraque enfoncée dans le port, flanquée de deux forts en terre, les vaisseaux ronds et leurs galleres bien ordonnées, il perdit courage, prenant

excuse sur une canonnade qui rompit le mas de son Admiralle, tirée des canons qui estoient en terre, et se retira. Je m'estois embarqué pour combattre dans la gallere royalle, et jugeay avec les autres leur peu de cœur. Sans l'asseurance, lettres, advis, prieres des broüillons du camp, les Rochellais eussent traicté vingt fois, et mesmement voyant ce secours s'en aller. Il se fit plusieurs mines; les enseignes furent portées à un assaut, avec tant d'imprudence et inconsideration, que tout ressortissoit à la perte. Et voyant que la maladie du sieur de Tavannes rengregeoit, le Roy envoya querir le sieur de Montluc, qu'on disoit avoir beaucoup de reputation; on n'y trouva pas ce qu'on en avoit esperé: et voulant user de la mesme liberté que le sieur de Tavannes usoit avec M. d'Anjou, blasmant ses delices et sa negligeance, il le trouva fort mauvais, parce qu'il n'avoit la mesme experience requise; tellement qu'il ne servit de rien, et s'en retourna.

La resistance de La Rochelle donne courage à tous les autres rebelles, qui accroissoient journellement; plusieurs blasment ce siege et le conseiller d'iceluy, duquel ce n'estoit la faute, ains de ceux qui n'avoient exactement suivy ses advis. Aucuns disoient que le sieur de Tavannes faisoit le malade pour avoir jugé l'entreprise mal aisée; les gens de bien et d'entendement, au contraire, que le conseil estoit tres bon, les executeurs mauvais et ignorans. J'escrivis au sieur de Tavannes depuis La Rochelle, qui me respondit briefvement que les bons et les mauvais parloient selon leurs cœurs, qu'il avoit conseillé ce qu'il devoit, qu'on ne luy pouvoit imputer les fautes d'autruy.

A la verité, s'il eust esté à ce siege, il eust bien fait sortir M. d'Alençon et le roy de Navarre de l'armée, à laquelle il eust mis un meilleur ordre; infaillablement la ville eust esté prise et le party huguenot ruyné. Il avoit esté creu trois fois mort, et prevoyoit bien qu'il ne la pouvoit faire longue. Le Roy et la Royne le vindrent voir à Chanteloup, sept lieuës de Paris, où il estoit malade; il leur donna plusieurs bons advis et conseils, entre autres qu'on poursuivist le siege de La Rochelle, qu'elle se prendroit enfin. Il fit courir une defence, icy inserée, contre ceux qui le blasmoient d'avoir donné advis d'attaquer La Rochelle.

« Pour autant que quelques uns treuvent à dire à la façon de laquelle a esté entreprise ceste guerre, pour ne s'estre treuvez aux premieres deliberations, apres que Sa Majesté eut evité les surprises de l'Admiral et ses adherens, disent qu'il n'estoit raisonnable d'entreprendre la guerre en tant de lieux dans le royaume; qu'il valloit mieux dresser une armée bonne et forte, la mener en Guienne ou Languedoc, sans se vouloir amuser à La Rochelle, qui tousjours se fust bien prise à l'exemple de Calais; que, les susdicts pays de Guienne et Languedoc reduits, l'on eust peu aller à Ladicte Rochelle en temps plus propre que l'hyver; tiennent le partement de Monsieur trop soudain, et enfin trouvent à dire à tout ce qui s'en est fait jusques icy; taxent quelques capitaines particulierement, comme si les choses eussent esté faites hors la presence de Sa Majesté, et qu'elle n'eust eu le jugement sain comme elle a, pour sçavoir prendre le meilleur party.

« A dire la verité, il y a quelque apparence en leurs

opinions, qu'une bonne et grosse armée dust faire beaucoup d'execution ; mais ils ne considerent pas que, laissant La Rochelle libre, c'est la teste par où les autres se gouvernent, c'estoit laisser les practiques d'Angleterre, de Flandres et autres lieux ouverts; de sorte que pendant que l'armée eust esté employée ailleurs, une descente de trois mil estrangers, Anglais ou Flamands, eust fait souslever les rebelles, tant de Bretagne que autres deça la Dordonne, et se pouvoient mettre en campagne, pour, avec huict canons qu'ils ont, reprendre toutes les villes de Poictou qui, pour le peu d'hommes qui se sont trouvez au commencement, ne pouvoient estre garnies d'autres. La susdicte armée estant en un seul lieu reduire la Guienne, comme dit est, ceux du Languedoc, d'où il s'est veu sortir vingt deux mil hommes de pied pour un coup, sous la charge du sieur d'Acier, avec les rebelles de Dauphiné, Provence, Bourgongne, Auvergne, Lyonnais et autres lieux circonvoisins, se pouvoient mettre en campagne.

« Ainsi voila deux armées debout pour faire un grand ravage, pendant que celle du Roy eust esté attachée à reprendre les villes de Guienne, lesquelles se defendent à ceste heure, comme chacun sçait: et de desemparer apres s'y estre attaché, cela n'eust peu apporter que du desordre et defaveur, outre ce que les princes protestans eussent plus hardiment deliberé (voyant lesdicts rebelles en campagne) de les secourir, et lesquels fussent seulement allé au devant du secours. L'on pourroit demander sous quel chef eussent marché ces forces-là ; mais l'on sçait comment l'union est parmy eux, laquelle engendre le conseil, et le conseil le chef, à l'exemple de

l'ordre qu'ils ont mis à La Rochelle et autres villes rebelles. Ainsi Sa Majesté sceut bien peser, comme clair voyant, tous ces inconvenients; occasion de quoy elle entreprit d'assaillir ses ennemis tout à un coup; et sçachant bien que les pays de Languedoc et Guienne seroient bien aisez de s'ayder et contribuer quelque argent dedans leur pays, pour ayder à se lever de la calamité où ils se voyent r'entrer par le moyen desdicts rebelles, à ceste occasion furent depeschez le mareschal d'Amville et Admiral, gouverneurs, aydez de leur argent, afin de tenir la campagne. Parquoy Sa Majesté s'est trouvée la plus forte, en tenant la campagne en ces deux endroicts, sans que cela ait incommodé de dresser son armée pour La Rochelle, où il estoit plus que necessaire de depescher promptement des forces, tant pour les garder d'envitailler et se saisir des isles, afin de refroidir l'esperance que les Anglais avoient de la secourir par la mer, mesme en temps d'hyver, où les entreprises de la marine reçoivent tant d'incommoditez. Et fut depesché le sieur de Biron avec les forces qu'avoit encor Strosse et le baron de La Garde, chef par la mer pour cest effect; ayant neantmoins commandé audict sieur de Biron, gouverneur de Ladicte Rochelle, chercher toutes voyes amiables avec ceux de la ville.

« Ceste expedition (encores qu'ils s'y trouvassent assez mal fournis d'hommes, et les isles saisies) refroidit tellement le cœur des Anglais, que, ny par Montgommery ny tous ceux qu'ils y ont envoyé, les Rochellais n'ont sceu obtenir aucun secours. Et de dire que Monsieur soit party trop tost, tant s'en faut, qu'il est party trop tard; car on sçait bien que le moyen d'assembler

une armée et tenir gens ensemble est la presence d'un tel prince ; et s'il ne fust party au temps mesme qu'il est party, ce peu d'hommes qui est là s'en alloit debander, les forts qui sont necessaires à la closture du port point achevez. Et pource qu'aucuns pensent la force de ladicte ville estre extreme, ils ne considerent pas la deliberation qui fut prise, qui est de la clorre avec les susdicts forts, tant par mer que par terre ; et neantmoins si mondit Sieur trouvoit qu'il y eust apparence de la forcer, pour abreger le temps menast l'artillerie pour en esprouver l'hazard ; et où cela ne reüssiroit, les faire serrer avec les susdicts forts, afin de pouvoir degager sa personne de là avec partie des forces pour aller ailleurs où le service du Roy le requerroit. Partant mondict Sieur sans attendre le prin-temps, c'estoit retarder les deliberations du dehors, tant des Protestans, Anglais, qu'autres.

« Ainsi je dits que ces trois endroicts de La Rochelle, Guienne et Languedoc assaillis tout en un coup, cela les a gardé se mettre en campagne, se secourir l'un l'autre, et à défaut, de favoriser leurs negoces et affaires d'avec les estrangers. Quant à Sancerre, il fut advisé que sans incommoder les entreprises il estoit aisé de l'assaillir, en empruntant les forces de Picardie pour lors peu empeschées, qui est le regiment de Serrioul, cinq enseignes de Mets des vieilles bandes, et quatre ou six enseignes des nouvelles, et de l'artillerie, dont il y en a assez dans l'arcenac pour oster ceste petite ville, qui semble vouloir servir d'eschelle pour le secours qui viendroit d'Allemagne, et aussi un brigandage ordinaire pour les grands chemins.

« Or je concluds que ces quatre entreprises de La Ro-

chelle, Guienne, Languedoc et Sancerre, pour les raisons que dessus, ont esté fort bien deliberées et pour le droict de la guerre, eu esgard aussi que le plus doit emporter le moins, qui est la force du Roy et sa bonne querelle, et que l'une des quatre ne doit estre levée ou retardée en façon que ce soit, si ce n'est par la force ou voye amiable, aussi pour eviter la defaveur que la moindre apporteroit si elle estoit abandonnée.

« Voila quant à l'entreprise qu'ils disent estre si mal considerée : et si cependant ceux de dehors (il s'entend les Protestans) vouloient envoyer quelque secours, Sa Majesté, avec ce qu'elle aura, peut faire arrester des forces en Allemagne ; aussi la gendarmerie qui repose, et quelque renfort de Suisses, et ce qui se pourra tirer des susdicts quatre endroits, se treuvera, au pis aller, une belle et grande armée de bonne heure debout pour les aller combattre jusques pres le Rhein, ou sur l'advenue qu'ils prendront : ensemble, sauf meilleur advis, que les choses sont peu à craindre, si ce n'est que le duc d'Albe vienne à faire la paix, d'autant que la faveur du prince d'Orange portera leurs forces en Flandres, lesquelles ne sont assez suffisantes pour les separer en France et Flandres, s'ils ne veulent estre battus. Si toutes leurs forces vont audict Flandres, comme il est à presumer, le duc d'Albe et le Pays Bas ne peuvent estre vaincus ny conquis en une saison durant laquelle Sa Majesté fera ses affaires : aussi s'il leur fait teste, et qu'il les contraigne, comme il a accoustumé, sortir dudict pays, et ils prenent le chemin de France, la susdicte armée du Roy les pourra aller rencontrer ; et les trouvant harassez, il y a grande apparence de leur ruyne. Ainsi est necessaire que Sa Majesté pour-

suive d'asseurer son Estat pendant qu'ils seront occupez ailleurs. Et si ledict duc d'Albe fait la paix, faudra aussi regarder de prendre party. Cependant l'on en peut tousjours bien parler, pour, si lesdicts rebelles vouloient venir à la raison, Sa Majesté demeurant le maistre, sans toutesfois perdre une seule heure de temps, s'ayder de la force, avec toutes les diligences extremes dont on se pourra adviser; car aussi bien est-ce tousjours tenir gens ensemble et prests, attendant les deportements du dehors, mesme de l'Allemagne, où neantmoins il ne faut oublier de negocier vivement, afin de leur oster leur impression, et divertir leurs mauvaises entreprises si faire se peut.

Ainsi que les medecins, ne sçachans les causes des maladies, les attribuent aux excez des malades qui n'en ont point fait; de mesme, quand il advient quelque malheur aux hommes, encores qu'ils se soient gouvernez avec prudence et prevoyance, amis et ennemis les blasment, nonobstant que s'ils fussent esté en leur place ils ne pouvoient faire mieux. Plusieurs ne se repentent de leur conduitte, encore que la fin d'icelle soit desastrée, parce qu'ils jugent n'aller point de leur faute, et qu'ils ne pouvoient faire mieux pour lors, qu'il y a des coups du ciel et des causes incogneuës ausquelles on ne peut resister, et en toutes les actions humaines divers chemins; que, quand ils eussent suivy celuy qu'ils ont laissé, il leur fust peut-estre advenu pis. »

Monsieur estoit esleu roy de Pologne, les ambassadeurs en France, au contentement du roy Charles, qui desiroit que son frere en sortist, luy estant resté ceste opinion que les Huguenots luy avoient gravée,

qu'il ne seroit absolu qu'il n'en fust dehors. Il sceut que MM. d'Anjou, d'Alençon et le roy de Navarre estoient à l'armée mal ensemble, parce que M. d'Anjou descouvrit les broüilleries de son frere d'Alençon pour les Huguenots et mal-contents, de quoy il avoit adverty Sa Majesté: le Roy, n'y penetrant, comme il estoit necessaire, les reconcilie. Quelque intelligence qu'il y eust, La Rochelle estoit reduicte en necessité sans une barque qui y entra : il n'y avoit plus de poudre ; nous avions attaqué par le plus fort, et du costé mesme que, s'il eust esté au choix des Rochellais, ils nous eussent marqué : un grand fossé taillé dans le roc en precipice, un bastion avec une platte-forme, un grand rampart de quatre vingts pieds de large ; nous avions surmonté les trahisons, les forteresses et le temps ; il estoit mort trois mil hommes dedans ; ils se fussent rendus vingt fois sans les intelligences du dehors : le fossé estoit percé en quatre lieux ; trois grandes breches faictes, estions à vingt pieds du dessus du rampart, en toutes trois couverts de mantelets et gallerie ; estions logez dans une tour, cinquante pas de courtine sur pilotis preste à renverser, deux ou trois mines en estat de joüer, les trois quarts du bastion de l'Evangile à nous ; ils ne pouvoient eviter leur perte quand il se propose une paix generalle ; le Roy la desire pour chasser son frere en Pologne, et n'eust voulu qu'il eust cest honneur de finir la guerre, au contraire qu'il perdist sa reputation.

La Royne, voyant son fils (sur qui elle s'estoit appuyée) en voye d'aller en Pologne, et qu'elle est forcée de se servir du duc d'Alençon dont les humeurs estoient contraires aux actions presentes ; qu'il y avoit

infinis mal-contents par la France; que M. d'Amville ne faisoit rien qui vaille en Languedoc; qu'elle estoit en soupçon de plusieurs, craignoit d'estre contrainte de retourner à ses premiers artifices; se souvient que, pour maintenir un gouvernement indirect, il faut nourrir les troubles et guerre civile: cela luy fait desirer la paix. M. d'Anjou, qui se fasche à La Rochelle, est aisé à persuader sur l'advis qu'il ne faloit ruiner les Huguenots entierement, à ce que s'il ne se trouvoit bien en Pologne, le roy Charles eust affaire de luy et eust subjet de le r'appeler; que, le royaume de Pologne composé de deux religions, ce seroit donner une mauvaise opinion aux Polonais de vouloir opprimer les Huguenots, veu que la moitié d'eux estoient Lutheriens; que pour estre bien venu en Pologne il faloit faire la paix en France; qu'il faloit quitter l'un ou l'autre, ou la coronne de Pologne, ou la gloire d'avoir ruyné les heretiques; à quoy il faudroit employer un grand temps; et que cependant n'allant point en Pologne, ils procederoient à autre eslection; que le roy Charles desiroit qu'il y allast, au defaut de quoy il le traverseroit et luy deviendroit ennemy. Ainsi de toutes parts se resout la paix honteuse au salut des Huguenots, que les evenements et malheurs de France favorisent.

J'allay, n'estant aagé que de dix huict ans, treuver M. d'Anjou, pour luy dire que le Roy ne perdoit qu'une ville, et que luy y perdoit son honneur et obscurcissoit toute la gloire qu'il avoit acquise au passé. Je le vis si resolu à ceste paix, que je ne luy en osay parler; elle fut faite pour tous les rebelles de Languedoc et de Guienne, d'où il y avoit des deputez, estant

promis seurté à tous les Huguenots, et exercice de leur religion aux villes qu'ils tenoient, à la charge qu'on n'entreroit point dans La Rochelle le plus fort. Ainsi d'un party ruyné, dissipé et du tout perdu, Dieu, pour nos pechez, permit miraculeusement qu'il fust restauré à la ruyne de ce royaume, pour servir de sujet aux troubles de la Ligue et punir nos pechez. M. d'Anjou s'en leva avec telle honte de ne l'avoir prise, qu'encores estoit-il plus honorable pour luy que de dire que les Rochelais l'avoient gagné et corrompu par argent.

La Ligue saincte presente la bataille à Lochelly, devenu general par la mort d'Ally; il la refuse pour avoir defence de combattre et estre son armée nouvellement refaicte et non encores bien exercitée. Apres le siege de Navarrin, qu'on ne print point, les Venitiens monstrerent le peu d'asseurance qu'il y a aux desseins composez de plusieurs chefs qui ne sçavent profiter de la victoire. La bataille de l'Epante avoit fait voir aux Turcs qu'ils pouvoient estre defaicts sur la mer, diminuant leur audace; seul fruict de ceste bataille, pour laquelle ne fut recouverte l'isle de Cypre, perduë l'année devant. Les Venitiens s'excusent de la paix sur la defiance des Espagnols, qui se couvrent des Français qu'ils croyoient leur vouloir faire la guerre, et furent contraincts faire mine d'entrer en Provence. Les Espagnols, de la mauvaise intelligence de la saincte Ligue, ont plus d'excuse que les Venitiens, parce qu'il est vray qu'il ne tint qu'à l'imprudence des Huguenots que la guerre ne leur fust ouverte.

Les mines mal-entenduës se renversent sur les entrepreneurs, servent quelquefois de peu d'effect; elles

laissent deux pointes sur lesquelles les assiegez se logent pour flanquer la bresche. Les peurs qui advienent sans sujet, et sans apparence qu'elles deussent estre, sont attribuées à la mauvaise affection des soldats ou à ce qu'ils sont mal ordonnez, ou en soupçon de la valeur de leur chef et de la leur, ou en doute de trahison ; estiment et craignent leurs ennemis, se mesprisent eux-mesmes. Il s'y peut pourvoir ainsi : les chefs, ou un homme à la valeur duquel ils se fient du tout, doivent tousjours se treuver à la teste, porter l'alarme aux soldats sans la recevoir d'eux ; leur faisant prendre les armes sans tumulte, tancent, injurient, frapent ceux qui se laissent prevenir de la peur, qui jettent de faux bruits et cris indecens; asseurent, enhardissent par paroles genereuses les tiedes ; les ordonnent bien, à ce qu'ils sçachent à l'alarme ce qu'ils ont à faire, où marcher, où se ranger, qui les doit soustenir, et comme ils doivent combattre ; prevenir leurs opinions, desraciner leur peur par harangues et propos communs entre les soldats ; parlant mal des ennemis, mespriser eux, leurs capitaines, leurs desseins, et exalter les siens, leur faire croire qu'un en vaut dix.

Le roy Henry IV en a monstré l'exemple qui luy a reüssi : disoit tousjours que les ennemis estoient defaicts ou qu'il les deferoit, avant qu'il y eust apparence ; disoit qu'ils demandoient paix, pardon et salut de vie : remplissant les soldats de si bonne opinion de luy et d'eux-mesmes, qu'il advenoit le plus souvent ce qu'il disoit, contre son esperance. Il ne se doit souffrir qu'aucuns prisent devant eux les ennemis en sorte que ce soit ; n'endurer que les peu vaillans et inexperimentez allent à la guerre. Des petits malheurs s'engen-

drent les grands, et premier que d'assaillir ny de courir, se mettre en estat de se defendre et soustenir. De l'ordre, de la bonne opinion et des remonstrances, depend le moyen d'eviter ces terreurs paniques, tres-dangereuses s'il n'y est pourveu à temps et prudemment. Il n'y a rien de si contagieux que la peur : elle oste le sens et l'entendement au premier mouvement quand on est surpris, et s'aggrave et augmente grandement, voyant la peur et la fuitte de ceux qui sont proches et en mesme desordre.

La paix est necessaire aux roys, dommageable aux rebelles; et d'autant que le roy Louys onzieme, les roys Charles et Henry IV l'ont bien entendu, s'en sont bien aydez, et de nouveau la royne Marie à l'endroit du prince de Condé et des princes ses adherans, d'autant y eust il d'ignorance aux maisons de Bourgongne, Bourbon, Coligny et de Lorraine, de faire la paix, se fier ou sousmettre à leurs ennemis, qui les ont abbaissé et ruïné apres. Il ne faut, s'il est possible, venir aux armes contre son prince; mais lors qu'on a mis l'espée au poing, faut jetter le fourreau au feu, et ne penser de jamais l'en pouvoir retirer; autrement, pour l'espoir de revenir au repos, il ne se fait rien qui vaille. La moins dommageable paix est celle qui laisse les armes en la main, et cantonne en lieu où l'on ne puisse estre opprimé, ou soudainement estre contrainct de recevoir commandements contraires à sa manutention, tant pour les finances que pour les armes : les roys recogneuz ont tant de pouvoir, que par la paix ils dissipent les factions. Qui a esté declaré ennemy de Leurs Majestez, puis les obeyr, c'est estre soumis à ses contraires, c'est presage de mort et de perte, laquelle

n'advenant, c'est vivre sans honneur, pouvoir, grades ny autorité, tousjours en danger, en mefiance, estant licite aux superieurs d'oster la vie quand ils veulent inventer nouvelles offences pour avoir pretexte de venger les vieilles injures. Demeurant fort en paix, l'on est asseuré, et foible, mesprisé; infinis affronts, hontes, reproches adviennent : voir ses amis, ses parens et ceux qui ont esté de son party aux prisons, aux gibets, sous de nouveaux pretextes journellement oppressez, la mort est plus douce que l'accord.

Plusieurs disent qu'il valoit mieux que M. du Mayne beust de poison que la paix, ayant survescu sa fortune, abandonné de tous, sans seurté qu'aux pieds de ses ennemis, et à leur misericorde. Il y a deux sortes de se soubmettre aux princes nos souverains : se jetter du tout entre leurs mains, ou que par la paix ils demeurent en creance de ne pouvoir ruïner le party contraire sans hazarder le leur. Deux exemples sont presents : l'un de ceux de la Ligue, qui se sont soubmis par la paix du roy Henry IV, d'autant plus durable qu'ils ont moins d'honneur et de pouvoir; et des Huguenots, qui subsistent en opinion du prince de ne les pouvoir aisement ruïner, non qu'ils laissent pourtant d'estre en peril; et si le Roy, pour avoir esté avec eux, ne les favorisoit, ils courroient à leur ruïne en l'estat auquel ils sont. Iceux font voir la faute de M. du Mayne, qui pouvoit demeurer avec son party entier, pour recommencer quand il luy eust pleu, au lieu qu'il a donné temps au Roy de traïcter avec tous les particuliers qui l'ont laissé seul; et le pis est qu'en traictant ils sont tellement offencez, qu'ils ne se peuvent rejoindre à luy. La paix est doncques profitable aux roys,

et dommageable aux rebelles; et si les Huguenots se sont bien treuvez de plusieurs paix, la mort des roys, les intelligences de la Cour, mauvais gouvernement des Catholiques en sont cause : ce n'a pas esté par faute de faire la paix que M. du Mayne s'est perdu, mais pour avoir pensé et esperé à icelle, qui l'a empesché de faire absolument la guerre, regardant tousjours trop comme il en pourroit sortir. Pour traicter avec les souverains offencez, faut s'esloigner de les plus voir, ou demeurer fort, ou se jetter à leurs pieds, toutes lesquelles conditions ne vallent guiere.

En guerre, qui entreprend a l'avantage : le premier coup en vaut deux; il estourdit et affoiblit les membres necessaires à ses ennemis; pour se defendre les empesche à se parer et les garde d'assaillir; l'agresseur fait les preparatifs et intelligences telles qu'il les veut : pareillement à la guerre, ceux qui viennent au combat et chargent les premiers ont l'avantage, portent plus de terreur et plus de valeur.

Les ennemis reconciliez sont dangereux : ce qui a esté peut estre; c'est imprudence d'employer celuy qui vient d'abandonner son party pour venir en un autre, sans bien considerer le sujet qu'il en a. Des enfans ny des fols n'eussent creu La Noüe qui promettoit de faire rendre La Rochelle; estant plein d'injures recentes, ayans esté massacrez tous ses amis, parens et chefs de party, sa trahison estoit excusable. Ceste fiance n'a nuist au roy Henry IV; par son extreme bonne fortune tournoit à son profit toutes les regles et maximes d'Estat, qui, estant violées, en eussent ruïné plusieurs autres; son bon heur a tourné les poisons en medicamens salutaires; et s'est treuvé bien peu de ceux de la

Ligue qui luy ayent manqué, quoy qu'imprudemment le lendemain qu'ils s'estoient mis avec luy il se commettoit dans leurs mains; mais Dieu avoit ordonné de sa conservation pour lors.

Ainsi que les petits modelles ne reüssissent en grands, ainsi il y a de la difference entre ceux qui ont commandé aux grandes armées, et à ceux qui en ont conduit des petites. Tel menera cent chevaux, qui n'en sçauroit mener mille; tel mil, qui ne pourra conduire une armée : aucuns ne sçauroient rien faire qu'en leur païs; tirez les en, ils se perdent en confusion; et ne faut penser qu'un homme qui fait bien en un gouvernement face bien par tout. J'ay cogneu en opinions contraires plusieurs princes qui y ont esté trompez. Ceux qui font bien dans les grandes armées reüssissent par tout. J'ay veu aux guerres huguenottes et de la Ligue les vicomtes Mouvant, Mombrun, Montluc, Viques, Les-Diguieres, Sainct Vidal et plusieurs autres, qui faisoient merveilles aux provinces, et demeuroient muets dans les grandes armées : le bien commander à icelles ne s'acquiert du tout par experience; il y faut du sens naturel beaucoup; et ceux qui reüssissent dans leurs petits gouvernements, et nommément dans les montagnes, comme Les-Diguieres, c'est parce qu'ils sçavent les chemins, les destours et les païs : ostez les de là, ils sont pareils aux escoliers, qui, pour avoir apris une partie d'un livre par cœur, pour le sçavoir bien reciter, et n'en sçachant point d'autres, ne peuvent estre dits sçavants.

Un general ou capitaine, pour haine qu'il porte à ses envieux, sous esperance de conduire quelque menée pour se venger d'eux, ne doit favoriser ses ennemis

par levée de siege, composer en une place ou ailleurs, faire durer la guerre, ne combattre point en dessein de se venger de ses malveuillans : c'est se venger de soy-mesme par la perte de son honneur; laisser le general pour offence particuliere, c'est ruyner son honneur, qui doit estre plus cher que toute autre passion. Qui se leve par paresse ou desir de repos de present, en espoir de faire en un autre temps meilleur effect, qu'il considere si la perte du present certain est plus prejudiciable que l'evenement fortuit : ce qui se pert presentement ne se peut recouvrer semblable. L'armée doit estre opposée à l'armée; et que la peur ou la vengeance contre ceux du mesme party ne nous forment des excuses pour s'esloigner. Tous ceux qui entreprendront contre l'Estat, et n'ont moyen de disputer la campagne, se perdront dez l'heure qu'ils seront reduits sur la defensive dans les villes; et ne faut croire qu'une d'icelles veuille souffrir la rigueur de la guerre pour le salut des autres : s'ils estoient possedez de grande quantité de gens de guerre, encore se rendroient-elles les unes apres les autres: les armées, quelque foibles qu'elles soient, si elles ne demeurent en presence de leurs contraires, les fortes font des extremes progrez à leur perte.

Il n'y a nulle ville imprenable sans secours; le plus emporte le moins : l'esperance que l'on avoit au passé aux frequens changemens de la France, faisoit tenir six et sept mois les assiegez, aussi que l'on n'entendoit pas alors le moyen de les prendre. Si les Rochelais n'eussent esté advertis par les intelligences du dehors, s'ils se fussent peu fier en la foy des roys, ils n'eussent resisté; ainsi leur incredulité les sauve. Que l'on ne se

precipite point ; qu'on marche pied à pied, faisant les tranchées fortes, flanquées et en bonne defense, l'on se rend maistre des dehors, de la contrescarpe, avec le temps du fossé et du rempart. Se contenter d'avancer trois et quatre pieds par jour; sur la fin tenant les gardes fortes, empescher les desastres et desordres ; n'envoyer plus de vingt ou trente hommes pour gagner un avantage, bien soustenus ; et faire le logis avec le pic et la palle, aidé, favorisé des canonnades, n'hazardant qu'à propos, conservant la reputation et le courage des siens : toutes forteresses sont prenables si elles ne sont secourues d'une armée entiere. Tous lesquels admonestemens pour la guerre j'escris pour servir à mes proches parens.

Henry troisieme, roy de France, et François duc d'Alençon son frere, ont eu les plus belles fortunes que prince pourroit souhaiter, s'ils s'en fussent sceu prevaloir. Le roy Henry, encores que voluptueux et addonné à ses plaisirs, avoit esté assisté de si bons capitaines estant jeune, qu'il avoit acquis grande reputation aux victoires de Jarnac et Montcontour : favorisé de tous les soldats et noblesse de France, aymé de sa mere, royne puissante, fut par sa bonne reputation esleu roy de Pologne ; s'il se fust opiniastré à La Rochelle, il l'eust prise, eust emporté en Pologne tout l'honneur de la France. Il treuvoit bonne son election au commencement, et s'en degousta tost apres, envoyé par la violence de son frere : les Huguenots ont voulu dire qu'il luy fut promis qu'il n'y demeureroit guieres, sous l'espoir de la mort du roy Charles, laquelle advenue, le voilà roy des deux royaumes. Il eust peu persuader aux Polonais de le laisser venir en

France, leur promettant de retourner, laissant le commandement aux palatins, chacun en sa province; et quand bien il eust esté contrainct de s'en venir, comme il fit, les Polonnais l'attendirent deux ans avant que proceder à la nouvelle election, luy donnerent moyen d'executer ce à quoy sa bonne fortune le convioit.

Arrivant en France, il devoit donner la paix aux Huguenots, se coronner, s'asseurer de ses freres, laisser sa mere regente, dresser une armée contre le Turc; en mesme temps l'empereur Maximilien mourut, et, ayant des forces sur pied, il eust donné un grand coup à l'election imperialle; faire courir le bruit qu'il alloit contre le Moscovite, entrer en armes en Allemagne pour s'en retourner en Pologne; les Allemands, voyant les forces pres d'eux, l'eussent esleu empereur, aydé de l'argent et conduite qu'on y eust employé. Mener ses freres, beaufreres, princes, et tous les remuans et capitaines, pour eviter les mouvements en son absence. Et quand il ne fust esté esleu empereur, joint aux Ongres et Allemands, il pouvoit entreprendre de donner une bataille aux Turcs; eust tiré cinq mil chevaux et vingt mille hommes de pied français, vingt mil Suisses, pour cest effect; du moins il eust maintenu les deux royaumes, ou fust esté empereur, et eust tanté le dessein de Turquie. Quand il se fust perdu en ces genereuses entreprises, c'eust esté plus honorablement que perdre son royaume et sa vie, comme il a fait despuis, s'amusant à se defendre au lieu d'assaillir. Tout aydoit à ceste entreprise: Selim mourut, laissa Amurat, son fils, ignorant; l'empereur Maximilien ensevely en ce mesme temps. Pour

embrasser ces hauts desseins les courages eslevez sont necessaires, lesquels Dieu ne donne qu'à ceux qu'il luy plaist, et quand il veut abaisser ou exalter les coronnes. Ce prince en portoit deux en sa devise, avec ces mots : *Ultima manet in cœlo*, temoignant ne vouloir rien entreprendre davantage ; perdit premierement la couronne de Pologne, apres celle de France, et mit en doute la troisiesme.

Les princes, generaux et conducteurs des armées qui demeurent plus en chambre qu'à cheval, ne font rien qui vaille ; il faut tenir les conseils armés, tousjours agir. Tel estoit M. de Guise, tel le roy Henry IV ; le roy Henry III et M. du Mayne, au contraire, tenans leurs conseils emplumez aux cabinets, armez en campagne. Pour conserver faut, cependant que leurs ennemis estoient, entreprendre ; entreprenant on est sur ses gardes, et celuy que l'on assaut n'entreprend, pour n'estre occupé qu'à se defendre, et qui assaut est souvent victorieux.

M. d'Alençon, ambitieux, inconstant, pour n'avoir participé à la Sainct Barthelemy favorisa le prince de Condé, ceux de Montmorency et les Huguenots : son frere estant en Pologne, il resout de prendre les armes avec les mal-contans et Huguenots, se declarer chef des Estats opprimez de la chrestienté. Son entreprise est descouverte, Mongommery pris en Normandie, et luy tenu au bois de Vincennes demy prisonnier du roy Charles, accusé d'avoir voulu entreprendre sur Sa Majesté à Sainct Germain, dequoy il y avoit apparence, par quatre cens chevaux huguenots qui donnerent jusques là aupres. En l'an 1574, le Roy malade, ceste descouverture donne moyen à la Royne

de faire mettre prisonniers, avant la mort de Sa Majesté, les mareschaux de Montmorency et de Cossé, retenir prisonniers M. d'Alençon et le roy de Navarre; faisant terreur à ceux qui voudroient entreprendre d'emmener des enfans de France, par l'execution de La Molle et Coconnas, qui l'avoient entrepris.

Le Roy mort, la Royne mene prisonniers lesdits sieurs d'Alençon et roy de Navarre au devant du roy Henry troisiesme, qui venoit de Pologne; depuis, faisant bonne mine, ils eurent liberté à son arrivée en France. Continuans leurs pratiques, M. d'Alençon s'en alla de la Cour, et les princes de Condé, la maison de Montmorency et tous les Huguenots prindrent les armes avec luy, descouvrant la pratique de long temps commencée; se joignent à Casimier, qui amene huict mil reistres, marche droict à Paris. Le roy Henry troisiesme, conseillé de faire la paix, accorde tout ce que son frere veut: les duchez d'Anjou et de Berry luy sont donnez pour augmentation d'apennage, seurté des Huguenots, et tenue des estats generaux en France. S'il ne fust point venu à la Cour, et se roidir contre les artifices de sa mere, patienter avec les Huguenots, mettre les estats generaux en toute force et liberté, qui eussent osté les imposts et subsides, lesdits estats n'eussent eu l'œil qu'à luy; infailliblement il se fust fait grand duc des Français, laissant le Roy son frere avec peu d'authorité; fust esté appellé des Estats de Flandres, et de tous les autres opressez par les princes d'Italie, eust eu toute puissance en la chrestienté, eust esté nommé le dompteur des tyrans, vray Hercules, selon son surnom, comme ayant vaincu les monstres.

Au lieu de cela, il se laisse gagner à la Royne, qui le menace que le Roy se jetteroit entre les bras de M. de Guise à son prejudice; se laisse vaincre aux voluptez, aux femmes que sa mere luy donne. L'imprudence huguenotte aide fort à rompre ce beau dessein, estant en telle defiance, qu'ils vouloient voir tout ce qu'il escrivoit et faisoit; et s'estoit picqué avec Bussy, mignon dudict sieur d'Alençon, taché du sang de son cousin, marquis de Resnel, qu'il tua à la Sainct Barthelemy, lequel Bussy, offencé des Huguenots, le divertit. Tellement que Monsieur, faisant le malade, eut la paix pour luy en augmentation d'apennage; promet secrettement la ruïne des Huguenots qu'il avoit assistez, et de rendre vaine l'assemblée des estats; luy ayant esté monstré qu'il y avoit interest, parce que le Roy n'avoit point d'enfans, il pouvoit obtenir la couronne; et luy faisoit-on peur de M. Guise, duquel le Roy disoit estre contrainct se servir au defaut de luy.

La paix faicte, les reistres renvoyez, les Estats furent convoquez à Blois, et pour les empescher de mettre quelque ordre, et de lier les mains au Roy, la guerre des Huguenots est resoluë, dont est declaré chef M. d'Alençon, assisté de gens qui l'induisoient à bruslemens et cruautez contre les Huguenots, pour le rendre irreconciliable avec eux. De là vint que la reformation qu'on pretendoit par les estats, et rabais des subsides, tourna en fumée, et le fruit de ceste entreprise fut l'origine de la ligue de Peronne. L'extinction d'une guerre est source d'une autre plus grande: laissant la querelle juste qu'il avoit de demander le bien et descharge du peuple du royaume, il monstre

n'avoir rien entrepris que pour son particulier; et ne fit rien qui vaille depuis.

Toutes les villes qui firent la Sainct Barthelemy et tuerent les Huguenots pour obeïr au Roy et chercher les moyens de paix, sont celles qui ont esté les premieres à commencer la Ligue; la raison y est apparente, parce qu'elles craignoient que le roy de Navarre, venant à la couronne estant huguenot, ne les recherchast pour ladicte Sainct Barthelemy; ainsi pensant en vain estouffer une guerre, s'en enflame une autre.

Dieu par les pechez destrone les roys, et assit souvent leurs vallets en leurs places; et quand apres il est satisfaict par repentance ou chastiment, il restablit Leurs Majestez en leurs royaumes; souvent, estant resolu de les ruïner revocque sa sentence, comme celle de ceux de Ninive. Il nous a donné liberal arbitre, sa bonté nous admonneste de nostre devoir : le prognostic de guerre sont les pechez des princes et des peuples, ainsi que le sang et les larmes respanduës, les maux soufferts, lamentations et prieres des affligez, sont avantcoureurs de la paix : humainement nous voyons plusieurs fautes, dont si nous en eussions evité une nous ne fussions esté ruynez; et y pensant, nous advoüons que quand nous les faisions nous estions possedez d'ailleurs que de nous, ou avions perdu l'entendement, parce que les idiots ny enfans n'en eussent faictes de pareilles, nos jugements rendus si infirmes que le blanc nous paroissoit noir; les raisons estoient cachées, le faux en evidence; prenions le mauvais chemin pour le salutaire.

Cela fait croire que le mal ne vient du tout de nous,

ains de la punition de Dieu qui nous sille yeux et oreilles, souvent conduits comme si nous songions. Nous recognoissons quelquesfois nos manquements, et voyons que nous ne sommes en bon estat ; mais nous y sommes tirez par secrets jugements de la divinité, et semble que nos pieds nous portent mal-gré nos intelligences, s'il est permis de referer aux conduittes humaines les fautes d'Estat, lesquelles non faictes eussent changé les evenements.

Aucuns disent qu'il fut facile aux Huguenots de faire la guerre, treuvant les roys pupiles, une royne ambitieuse favorable, le royaume en deux factions, deux grandes maisons ennemies, le pretexte de la religion specieux, les subjects aguerris mal contents de la paix et reddition des villes aux Espagnols. La mesme facilité fut d'abbaisser les Huguenots lors que chacun se faschoit de la guerre, que les roys furent majeurs. Il fut aussi aisé à ceux de la Ligue (ayant la Royne pour eux, les peuples ennuyez de subsides, un Roy fort timide et beaucoup de gens mal-contents, des mignons hays en credit) d'entreprendre, combien qu'ils y treuverent plus de difficulté que les Huguenots, pour estre le roy Henry III majeur. La facilité de ruyner la Ligue advint, parce que la chance fut tournée, les commandements sous M. de Guise genereux et actifs au commencement contre un roy craintif et aymant le repos, changez à la fin sous Henry IV, semblable en actions à M. de Guise, contre M. du Mayne, lequel estoit pareil au roy Henry III au desir de volupté, timidité et repos ; les peuples fort las de la guerre, les partisans en meffiance, practiquez par dons et promesses qu'ils estimoient seures parce

qu'elles estoient avec la paix, et celles de M. du Mayne par la continuation de la guerre (à quoy il estoit necessité) incertaines et perissables.

C'est cruauté de punir les enfans pour la faute des peres ; il ne faut se mesurer à Dieu, qui dit qu'il chastiera l'iniquité des peres sur les enfans jusques à la troisiéme generation ; ce qu'il fait pour exemple et terreur des pecheurs, parce qu'il a le moyen de recompenser les innocens qu'il fait souffrir au monde pour participer à la gloire eternelle, et que les offences envers la divinité sont tout autres qu'envers les hommes. Ainsi que l'on cherche le bien, les grades et honneurs pour agrandir ses enfans, de mesme se doit craindre de faillir, pour la honte et pauvreté dequoy ils heritent : il n'appartient aux hommes de punir les innocens pour les pechez des peres, n'ayans moyens de les recompenser de la vie eternelle.

Le roy Henry IV n'a laissé de practiquer ceste vengeance contre nous, enfans du sieur de Tavannes, qu'il accuse avoir esté conseiller de la Sainct Barthelemy. Je le ressens en particulier, soit à cause qu'il haïsse ce qui en est venu, ou que les Huguenots empeschent Sa Majesté (qui se veut maintenir avec eux) d'avancer ceux qui en sont descendus. Entre tous ceux de la Ligue le Roy ne m'a tenu promesse, tant de l'estat de mareschal de France que de vingt et deux articles de ma capitulation, cause de ma prison, sans sujet, en la Bastille. Et pour plus ample preuve, le sieur de Tavannes mon frere l'ayant aussi bien servy que je l'avois desservy, il luy a osté la lieutenance de Bourgongne : ces mesmes raisons luy ont fait assister les ennemis du sieur de Mortemart, fils d'une

fille du sieur de Tavannes, comme s'il en hayssoit la race. C'est injustement : quand ainsi seroit que mondict sieur de Tavannes fust seul cause de la Sainct Barthelemy, ce n'est à un roy de France de venger les injures d'un roy de Navarre ; et par raison d'Estat devoit faire pour nous, afin que, sans exception ny crainte de l'advenir, ses serviteurs le servissent et le conseillassent ainsi que le sieur de Tavannes avoit fait ses predecesseurs, à la manutention desquels il postposoit toutes choses ; aussi que ces petites actions tesmoignent qu'il se souvient du passé. De plus il est obligé de sa vie au sieur de Tavannes, qui ne voulut acquiescer à l'opinion de ceux qui concluoient sa mort et celle du prince de Condé.

Heureux qui supporte les injures par respect de Dieu, et pour ne vouloir mettre la guerre parmy le peuple, encor qu'il ait les moyens faciles de pourvoir à son mescontentement ! MM. de Bourbon, de Montmorency et les Huguenots, par la promotion du Roy victorieux à la coronne, sont advancez ; ceux de Guise, les Catholiques qui les ont suivis, et leurs partisants, sont vaincus et reculez par leurs fautes, malheur ou punition divine. Il ne faut trouver estrange ce qui nous advient de mal en nos estats et biens, et loüer Dieu de ce qu'il n'advient pis, sans que pour nostre particulier nous troublions le general du peuple sur divers pretextes, dont le chastiment et punition suit de pres l'offence.

La vertu est subjecte à fortune ; les plus gens de bien, nonobstant leur preud'hommie, foy et pieté et valeur, tombent en envie, disgrace et inconvenients : l'exemple en est de Caton, de Galba, et d'autres en

la France, qui ont plus de merite mil fois que ceux qui sont advancez par les roys et les princes.

La verité ne se peut assez loüer, ny le mensonge blasmer, sans lequel il ne se commettroit guieres de pechez. Si les hommes sçavoient estre forcez de leurs consciences à confesser leurs fautes publiquement, ils en feroient peu, tant par la crainte de la justice que pour la honte qu'ils auroient d'advoüer leurs vices.

Ceste verité est si forte, qu'elle se fait voir mal-gré tous artifices, tromperies, faux tesmoignages, bruicts et calomnies; et encor qu'elle demeure quelque temps cachée, enfin tout se descouvre. C'est par elle que les cieux nous sont ouverts, elle est la mesme divinité qui permet qu'au lieu de blasmer ceux que les meschans veulent atterrer, ils les exaltent : ainsi les diables sont contraincts de confesser par leur bouche le pouvoir du Seigneur ; les tromperies qu'ils employent à l'obscurcir sont autant de clartez qui l'illuminent : verité qui esclatte mal-gré les hommes parmy les hommes. Les Huguenots, ennemis du sieur de Tavannes, l'accusent qu'il estoit du conseil de leur massacre à la Sainct Barthelemy; qui fut une telle playe et ruyne pour eux, que non seulement ils essayerent de s'en venger par armes et cruautez, mais aussi par escrit et libelles. Ils firent un livre en l'an 1577, intitulé *le Tocxain des Français*, par lequel au son de la cloche ils appellent tous les princes chrestiens à venger leur injure : et pensant dire mal du sieur mareschal de Tavannes, ils sont contraincts d'en dire du bien, tant de sa valeur que de sa prudence, qu'ils font tesmoigner de la propre bouche du roy Charles; et en voicy les mots au feuillet 47 du livre intitulé *le Tocxain des Massacreurs.*

« Le sieur de Telligny, qui manioit en partie les negoces de Flandres, parlant un jour au Roy des moyens qu'il faudroit tenir en ceste guerre, et de l'esperance qu'il y avoit de la voir executer à son advantage, le supplia instamment qu'il tinst la chose secrette, sans en rien communiquer à la Royne sa mere, pour les raisons que dessus : ce que le Roy promit de faire, voire avec serment reïteré. Et sur ce, apres avoir entendu toutes les particularitez qui luy furent proposées, il commença à discourir sur la difficulté qu'il trouvoit sur l'execution, d'autant qu'il ne la pouvoit entreprendre seul; et s'il disoit n'avoir personne à qui il se peust fier, tant pour avoir conseil que pour servir de secretaire à faire les depesches qui seroient requises; « car, disoit-il, le mareschal de Tavannes « est homme de bon conseil; mais je crains qu'ayant « esté lieutenant de mon frere, et eu quasi l'honneur « des dernieres batailles, il ne soit jamais d'advis qu'on « entreprenne une nouvelle guerre, pour l'envie qu'il « a de demeurer le dernier victorieux : ce qui ne se- « roit, si quelqu'autre que luy faisoit nouvellement « un nouveau service qui fust de consequence comme « estuy-cy. »

Voulant dire du mal, il ne loüe seulement le bon conseil du sieur de Tavannes, mais aussi luy attribue les victoires de Jarnac et Moncontour. Semblablement le Plessis-Mornay, desirant blasmer M. de Guise apres sa mort, loüe sa vigilance et valeur, en son livre intitulé *Estat des affaires de France*, où il le compare à Cesar, un des grands capitaines qui ait esté. Ainsi la force de la verité est si puissante, qu'elle contraint les ennemis à la confesser.

Ceux qui ont prolongé leur inimitié jusques apres la mort ont esté empeschez à sçavoir comme ils se pourroient venger apres la mort de leurs ennemis; aucuns, faisant le procez aux trespassez, pendant ou bruslant leurs os, faisoient contre eux-mesmes: la punition d'un mort est de n'en faire mention et l'oublier. Si ce qu'il a fait a esté pour acquerir gloire, l'en punissant ou en faisant demonstration, c'est en augmenter la memoire, et laisser en dispute à la posterité la justice de l'entreprise du defunct. La pyramide de Chastel fait qu'il sera long temps parlé de luy, et, encores que son entreprise fust meschante et injuste, il laisse à penser à ceux qui nous succedent s'il avoit raison en ce qu'il entreprenoit en si bas aage: ce qu'ayant esté cogneu, depuis que j'escrits, par le Roy, il a fait abbattre ladicte pyramide pour en oster la memoire.

Ce qui nuit et ne sert se doit laisser; il y a eu couverture à l'alliance que le roy François avoit avec les Turcs (si couverture peut estre), de proposer le bien de son Estat à celuy de la religion chrestienne : Sa Majesté disoit estre contrainct à ceste alliance pour estre l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, l'Espagne et les Pays Bas, conjurez contre luy, à quoy il ne pouvoit resister sans l'assistance des Turcs; qu'il est loisible de s'ayder de toutes armes pour se garder des meschans par leurs semblables; que l'Empereur avoit recherché en vain ceste mesme alliance dont il le blasmoit: foible ayde des Turcs, qui apporte plus de blasme que de secours, plus de malediction que de benediction. L'armée venuë à Nice ne fit rien; si celle d'Hongrie divertit l'Empereur, il y mit soudain ordre, et

ne laissa d'attaquer la France. Maintenant ces pretextes sont cessez ; il n'est plus de grand Empereur ; l'Angleterre et la Flandre sont contre le roy d'Espagne ; il n'est necessaire à la France d'entretenir la paix avec le Turc, puis qu'elle ne sert qu'à provoquer l'ire de Dieu : que s'il la faloit maintenir, il faudroit que ce fust pour les tromper comme infideles, espier leurs ports, leurs actions ; donner les advis à tous les princes qui entreprennent contre eux, ou du moins en tirer plus grand profit, et que nul Chrestien ne peust trafiquer avec eux que sous la banniere de France ; qui seroit cause que toute la marchandise du Levant passeroit par les mains des Français ; autrement c'est estre meschant avec peu de fruict : il vaudroit mieux leur declarer la guerre et avoir cinquante galleres. Ils ne peuvent attaquer la France que par quarante lieuës de terre, aisées à defendre, pour la contrainte de passer par devant les forces d'Italie et d'Espagne. Les Français peuvent faire descente à leur prejudice depuis Ragouze jusques au destroit de Gilberta, pays maritime qui contient plus de quinze cents lieuës, et là, à la gloire de Dieu, sans peché, purger et guerir le mauvais sang qui engendre la guerre civile en France. Et seroit la guerre contre eux profitable, en ce qu'il va tous les ans plus de cinq cens mil escus dans leur pays pour des marchandises non necessaires, et lesquelles on pourroit trouver plus abondamment du costé des Indes et de la mer oceane au profit des Chrestiens, sans enrichir les infideles.

Les advis des offencez, bannis et interessez, ne doivent estre creuz ny rejetez du tout, ains les balancer avec raison. Ceux qui sont sans passion et ont de la

prudence, doivent estre juges, non ceux qui hayssent ou favorisent; et iceux sont fort aysez à cognoistre, tant pour leurs actions passées que pour les presentes, examinant l'interest qu'ils ont à ce qu'ils conseillent. Mais aussi ne faut-il pas, sous le soupçon que l'on a de leurs inclinations, rejetter leur conseil entierement; mais au contraire faut examiner avec la raison leurs propositions. Vray est-il que grandement leurs conseils et promesses sont suspectes, ne desirant qu'embarquer les personnes, et apres leur faire cognoistre par effect qu'ils y sont pour leur propre peril.

Le sieur de Tavannes, voyant ne pouvoir recouvrer santé, et qu'il estoit inutile, il va la chercher en sa maison, avec le moyen de servir encore une fois. Il blasmoit les fautes qui se faisoient à La Rochelle; sorty d'une maladie de six mois, demeure quinze jours sain au chasteau de Suilly, retombe d'une puresie; extenué de travaux et maladies, se defie de guerir, cognoist la Cour, craint de perdre ses estats pour ses enfans; envoye proposer au sieur de Retz le change du gouvernement de Provence à celuy de Metz, qu'il desiroit demeurer à son fils aisné. Ledict sieur de Retz s'y accorde soudainement, et promet douze mil escus de plus; de quoy le sieur de Tavannes adverty est d'advis d'y r'envoyer incontinant, pensant mourir; il ne manquoit que ses signatures, le sieur de Retz avoit envoyé les siennes. Madame de Tavannes ayme mieux le bien present et incertain pour elle, que l'advenir pour les siens : son mary, se portant mieux, se roidit contre l'eschange; elle l'emporte, dont advint la perte de gouvernement à ses enfans.

Un mois passé, plusieurs manquements de crises et accidents arrivent, qui menassent le sieur de Tavannes de mort. Ce fut à renvoyer en diligence à La Rochelle, où j'estois, pour employer le roy de Pologne pour nous. Le malheur veut qu'un medecin infidelle, nommé le Doux, advertit à la Cour que le sieur de Tavannes mourroit, tellement que, sur les lettres que le sieur de Retz escrivit depuis La Rochelle pour le change, la Royne luy respondit qu'il eust patience, et que la chandelle s'esteignoit; que sans argent ny change du gouvernement il auroit ce qu'il desiroit. Le sieur de Tavannes ne se doute de la trahison du medecin, resout de mourir en agissant, fait force blancs signés, dit à sa femme et à ses serviteurs : « Je cognois la « Cour, mes enfans perdront tous mes estats. Je vi- « vray huict jours; aussitost que je seray mort n'en- « voyez point querir de baume aux villes, pour n'estre « decouvert; sallez mon corps secrettement, et me « faites servir ainsi que si je vivois, jusques à ce que « l'eschange des gouvernements soit admis, et que mon « fils aisné ait le gouvernement de Metz, le jeune la « lieutenance de Bourgongne. » Le Roy, pour estre asseuré de la santé, à la sollicitation de la Royne et du sieur de Retz, envoye Charron, son vallet de chambre, voir comme il se portoit. Luy, à quatre jours de sa mort, prevoit à quel dessein Leurs Majestez envoyent vers luy, qui estoit pour ne rien donner à ses enfans si sa mort estoit inevitable; il se fait habiller et asseoir en son lict, prend du vin comme s'il se fust bien porté; discourt à ce vallet de chambre des affaires d'Estat et des siens si fermement, qu'il demeure en creance entiere qu'il se portoit bien,

le dit ainsi à la Cour; qui fit que les lettres du gouvernement de Provence furent depeschées pour le sieur de Retz, celles de Metz et de la lieutenance de Bourgongne pour mon frere et pour moy; n'estant ny l'un ny l'autre à la Cour, le chancelier retint nos lettres.

Le sieur de Tavannes empire, combat la mort; disoit qu'il avoit desiré estre compagnon des princes et premier en l'Estat; maintenant qu'il y avoit attaint, il n'en joüyssoit pas; toutesfois qu'il se conformoit à la volonté de Dieu, se preparoit chrestiennement. Demandé par un serviteur, le voyant tant resolu, s'il ne desiroit pas revenir en santé, « Non, dit-il, j'ay ja « eu beaucoup de peine de faire les deux tiers du « chemin, lequel, si je guerissois, pour r'approcher la « mort il faudroit encore refaire. » Il se confessa sans faire mention d'avoir adheré au conseil de la Sainct-Barthelemy, contre des rebelles qui s'estoient precipitez à leur malheur malgré que Leurs Majestez en eussent; ordonna qu'on rendist, ou que l'on ne prist rien d'une abbaye qu'il tenoit du Roy; forcé de manger, ne peut porter sa main à sa bouche, juge sa mort; respond à la demande de son enterrement, que ce fust sans pompe, aupres de son frere de Villefrancon, en l'eglise de Suilly; si pour la posterité on le pensoit utile, qu'ils le fissent enterrer en la Saincte Chappelle, où maintenant il est eslevé. Il fit appeller sa femme et son fils : dit à l'une : « Que te diray-je, « sinon que tu es des plus femmes de bien du monde? « ce n'est pour t'admonester, mais pour te dire adieu « que je t'appelle. » Dit à son fils : « Sers et crains « Dieu, qui m'a tiré de tant d'hazards et mis à hon- « neur; sois serviteur de Roy; obeys ta mere. Tu en

« diras autant à ton frere ; je vous donne ma benedic-
« tion à tous deux, que tu luy porteras de ma part. » Il sembloit, à le voir, que la mort ne le touschast : prest à rendre le dernier soupir ses serviteurs effrayez se retirans en pleurs, dit : « Ne bougez, ne me laissez mourir « ainsi » ; estend le bras vers la croix, la baise et meurt.

Nous levions le siege de La Rochelle quand je sceus sa mort, qu'il faloit celer jusques à ce que nous eussions les despesches des gouvernemens susdicts. J'obtins lettres de M. d'Anjou pour le change, comme si mon pere eust vescu. Arrivé à la Cour, j'y trouve mon frere avoir essayé en vain de retenir du chancelier les lettres du gouvernement de Metz, par un advis qu'un secretaire, nommé Guerin de Mascon, donna de la mort de son maistre, non tant par infidelité que pour le desir qu'il avoit de faire ses affaires. Nous demandons ces lettres des gouvernemens au Roy, que sçavions estre toutes scellées entre les mains du chancelier. Sa Majesté veut que soyons contents de six mil livres qu'il nous donne de pension ; dit que nostre pere n'estoit tant que nous en l'aage que nous avions lors. Je responds (jeune que j'estois) que nostre pere n'estoit fils du mareschal de Tavannes comme nous, auquel la Coronne estoit tant obligée. Nous n'obtinsmes rien d'avantage, tant les roys se souviennent peu des services des morts. Ce coup fut grief, nous perdismes cent mil francs de gages et d'estats annuels, dont nostre pere n'avoit jouy que six mois ; dependismes cinquante mil escus en voyages, maladies, larcins et toute sorte de perte ; je demeuray sans charge ny estats, aagé de dix huict ans.

Il est malaisé de celer un mort, pour les changements

qui adviennent : c'est lors que chacun croit estre quitte du serment qu'il a à la maison, vise et pense à nouvelle fortune, offencez de celle qu'ils n'ont trouvée telle qu'ils se figuroient ; le moindre changement est soupçonneux. Pour le celer, dés le commencement de la maladie il en faudroit avoir empesché la veuë : cela ne se peut parce que lors la santé n'est desesperée : les hommes sont enclins à sçavoir et dire des nouvelles, et profiter du mal d'autruy : par fois ce qui se veut le plus celer se descouvre davantage : plus d'artifices employez, plus de devins de ce que l'on veut cacher.

Les infortunes se suivent, non pas qu'il soit destiné que l'une amene l'autre, mais comme un cheval qui bronche s'esbranle, redouble et tombe, le malheur perd l'entendement de ceux qui ne sont rassis par les precedentes fortunes ; le regret, la negligence des affaires r'amene autre desastre : un homme en mauvaise fortune, les autres luy courent sus ; ceux qui se roidissent contre, et prenant garde à eux, empeschent ces accidents par patience et constance, sans vouloir forcer le malheur par violents remedes ; et faut considerer que l'on n'est plus ce que l'on estoit avant le malheur advenu. Joinct que, lors que l'on ne porte patiemment les malheurs et desastres, avec des paroles de desespoir, et que l'on ne conforme à la volonté de nostre Seigneur, il luy plaist de nous chastier reïterement par de plus grands malheurs que les precedents, qu'il faut vaincre par humilité, prieres et patience.

L'ame eternelle, par la prison du corps, est empeschée, et de ceux qui meurent la chair se disjoint de l'esprit ; c'est pourquoy les paroles au lict de la mort

sont souvent propheties, d'autant plus notables, que c'est le temps de verité, d'apparitions, de visions. La benediction est utile aux enfans, prisée en l'ancien Testament, et depuis practiquée par les bons Chrestiens.

Restitution de bien mal pris, payement de debtes, aumosnes, dons au lict de la mort, servent de peu aux ames : c'est donner ce qui ne se peut emporter, et dequoy on n'a plus à faire; monstrer que l'on s'ayme mieux que ses parens, les chargeant de ce qu'on ne se voudroit charger si on vivoit : ce qui ressemble à ceux qui, pour la punition de leurs pechez, ordonnent qu'on foüette et brusle leurs corps morts.

Pour se prevaloir des services paternels, faut rencontrer de bons et justes maistres ; l'amitié s'oublie plustost par la mort que l'injure. Le principal amour des hommes est fondé sur l'utilité qu'ils reçoivent des autres, laquelle cesse par la mort de celuy duquel ne se peut plus tirer service. Les bien-faicts recogneuz en la posterité souvent sont rares; au lieu de voir de bon œil les enfans des peres qui ont servy, ils sont tenus importuns, semblent reprocher le service de leurs parens. S'ils sont sortis de capitaines qui ayent fait de beaux actes, les roys et princes s'attribuent les avoir faicts eux mesmes, non du conseil du trespassé; et pour faire croire qu'ils ne tiennent leurs victoires des morts, expressement ils ne font rien pour leurs enfans, quelquesfois leur font trancher la teste. Plusieurs ont esté si heureux, qu'ils ont laissé les leurs en aage de recevoir le fruictde leurs labeurs : M. le connestable Anne de Montmorency laissa ses fils mareschaux de France; nous demeurasmes si jeunes, et principalement moy, que (joint à ce que le sieur de Tavannes avoit opi-

niastré de ne pourvoir aux charges les jeunes gens) il ne me demeura rien de tous ses estats, et tous ceux que j'euz du depuis je les acquis, non que ce ne soit un acheminement à iceux d'estre nay d'un pere de merite; mais cela ne sert aux endormis et ignorants. Si j'ay perdu des estats, je le pouvois sans reproches, les ayant conquestez et n'estant l'aisné de la maison, que le sieur de Tavannes laissa pourveu de charges honnorables apres sa mort, sans compter la lieutenance du gouvernement de Bourgongne, qu'il avoit donné au comte de Charny pour le marier.

Le christianisme fondé sur la pauvreté et douleur, est la maxime qu'observent les fideles et le chemin éternel; les miseres nous sont envoyées pour nos pechez ou pour la gloire de Dieu; l'une et l'autre doivent estre agreables; plus d'innocence, plus de merite. Dieu est proche du deüil, plus recogneu en adversité qu'en prosperité: les voyes, les afflictions passées ne se ressentent; la souvenance du mal est plus plaisante quand on en est dehors, que celle du bien qui s'est perdu; c'est braver la fortune de ne pouvoir estre pis; c'est cesser de craindre quand on est au bas de la roüe, qui tourne ou nous estouffe; c'est liberté de sortir de la vie, un acquitement de debtes et affranchissement de malheurs.

Il ne devroit estre permis s'eslever en sepulture, à ceux qui n'ont fait de bons effects pour la republique; la multitude d'icelles engendre le mespris: les banquiers, les femmes et enfans en ont de somptueuses et magnifiques. Il y en a des roys à Sainct Germain des Prez de mauvaise pierre et de peu de valeur: plusieurs de ces beaux tombeaux ne durent non plus que

ceux des mignons ont fait à Sainct Paul. C'est imprudence et moquerie à ceux qui n'ont rien fait de s'ordonner de somptueux monuments; la manufacture s'estime, non celuy pourqui elle est faicte; ce sont les belles actions qui honorent les sepulchres, non les tiltres et grades que les Roys donnent. Le duc de Palme n'a voulu que ces quatre mots sur la sienne : *Cy gist Alexandre Farnaise;* les histoires doivent dire le reste. Ainsi s'intitulent les grands capitaines; les statuës ne font les vaillances nobles, non plus que la poussiere n'obscurcit les actes genereux; et pour laisser memoire de soy, faudroit orner des chappelles au lieu de sepultures. J'ay le plus aydé à faciliter le dessein de celle du sieur le mareschal de Tavannes : ne me souciant de telle vanité, j'ay enduré que ma mere et mon frere y ayent mis leur nom sans y mettre le mien. Sepulture du sieur de Tavannes honnorable pour estre en la sainte chappelle des roys à Dijon, vis à vis de la saincte hostie, erigée par lettres patentes du Roy, et consentement de tout le peuple de Bourgongne, tesmoignage de sa valeur. Si ces permissions estoient mesnagées, sans estre concedées qu'à ceux qui sont de grand merite, ils tiendroient le mesme lieu que les statuës romaines qui s'erigeoient au passé, inviteroient à bien faire, si cest honneur n'estoit accordé qu'aux genereux et bien meritans du public.

Sont deux regrets, sont deux plainctes qu'il ne faut faire en mesme temps, de la mauvaise fortune et de la mort, parce que la mort assoupit et rend nuls tous les malheurs. Les esprits bien disposez ne se faschent jamais de ce qui advient au monde, hormis des pechez commis, sçachant que tout s'ensevelit et se doit perdre

dans peu de temps; tout le reste est plus digne de risée que d'ennuy. Les prosperitez mondaines sont si vaines, qu'Herode ayant tout à souhait, et apres avoir gousté tous ses plaisirs, un grand royaume, obeyssance, voluptez, femmes, palais royaux et meubles, est troublé de ses enfans en sa propre maison; plein de maladie, faut enfin à se tuer d'un cousteau si on ne l'en eust empesché : et ceux qui ont tout ce qu'on pourroit desirer, perdent tout en un moment par la mort; et lors de la prosperité, c'est le temps que l'on la perd. Les Italiens ont raison de dire : « Qui est bien « qu'il s'y tienne, » pour tant d'accidents qui surviennent; encores que de repos il n'en faut point chercher icy, si ce n'est un peu en la tranquillité d'esprit; c'est le mal de la mer qui ne se change avec les vaisseaux, et se porte toujours avec soy-mesme.

Craindrons nous la mort que les filles et enfans endurent constamment? Combien y a-il eu d'hommes qui l'ont cherchée pour de legers sujets! Souvenons nous de l'avoir plusieurs fois desirée. Si la crainte procede de la douleur, elle est tantost passée; plus nous approchons de la mort, plus les sentimens s'assoupissent : demie heure de mal passe sans retour; en six fois autant se treuve la fin. J'en suis esté plusieurs fois assez proche pour la recognoistre. Rien n'est à regretter du monde que les pechez que l'on y a commis. Les femmes oublient le dueil, changent d'amitié; les enfans se rejouissent de posseder le bien. Si c'est pour le regret des voluptez que nous laissons, les bestes en goustent de semblables; si pour les belles terres et bastiments, ils sont de peu de durée, parce qu'il les faloit laisser. Plus de vie, plus de pechez : nous sommes as-

seurez n'estre punis que de ceux que nous avons commis jusques à l'heure de nostre mort. La peur qui se reçoit est vaine d'aller dans la fosse noire estre nourriture des vers : ce n'est pas nous qui ne sommes plus là, c'est moins que nostre habit. Si ces reliques estoient en estime aux esprits, combien en reviendroit-il les querir, et r'assembler leurs os qui sont en derision! il ne s'est jamais veu qu'aucun les ait dependus du gibet. Folie estrange et extraordinaire, de penser que deviendront nos corps apres nostre mort, et qu'il y ait encore sous le tombeau quelque chose de nous quand nous sommes passez! Je loüerois volontiers les anciens qui brusloient les corps, lesquels en estoient le soing, et detournoient les esprits des monuments. Mais, ce disent-ils, la creance est la resurrection de la chair : pauvres gens! comme si Dieu avoit besoin, pour nous rendre de la mesme estoffe, du levain de ces poudres; luy qui a suspendu la terre au milieu des cieux, qui donne le cours aux astres, fait les hommes de crachats et de terre, mais plustost de sa seule parole; comme si par là mesme il ne pouvoit r'entourner nos esprits de chair, d'os, nerfs et veines nouvelles. Considerons que nous n'allons vers un tyran, ains vers Dieu misericordieux, qui à bras ouverts est prest pour nous recevoir. Que s'il faut satisfaire aux debtes par purgatoire, combien de joye de sçavoir qu'icelles finies nous serons sauvez! et quand il adviendroit pis, la multitude des pareils apporte reconfort. Et si n'avons ce bien d'estre en la gloire perdurable, seroit assez de punition de n'estre point, et si nous n'estions, nous serions comme nous estions il y a un million d'ans. Ce qui se doit perdre n'est à re-

gretter : plustost la besongne qu'il faut faire est faicte, c'est tant mieux puisqu'il la faut achever ; combien tost est coulé de vingt à soixante ans ! La mort a ses biaiz et lustres, ainsi que la plupart des choses mondaines : d'un costé elle semble d'une couleur, et de l'autre d'une autre ; si elle est prise de mauvais biaiz et à regret, quand ce seroit le salut on s'en degousteroit. Un esprit bien sain se mocque en soy-mesme de ceste comedie d'allumemens de torches, fenestres fermées, sonnements de cloches, qui ne sont qu'apparences et fantasies. Ainsi qu'il s'est veu des patients plus asseurez que ceux qui les conduisoient à la mort, ainsi ceux qui meurent resolus se rient de ceux qui les plaignent, et des lamentations de Jeremie. Adieu beau soleil, vous n'esclairerez plus pour moy ; adieu tant de plaisirs, de voluptez, d'amis ; disons plustost : Je vous laisse douleurs, catherres, maladies, chaud, froid, amis feints, traistres, trahisons, ingratitudes, vengeance, ambition, tyrannie, defauts, imperfections corporelles, crainte de mort, souspirs, tristes souvenirs des fautes commises, riottes, coleres, querelles, ambitions poignantes, avarice, envie, procez, rancunes. Je vay estre pareil à Alexandre, aux Cesars, et à tant de roys et empereurs qui sont morts, et plus grand qu'iceux par la grace de Nostre Seigneur Jesus-Christ ; dans quatre heures je verray que c'est (si Dieu m'en fait la grace), combien de monarques me sont inferieurs ; je recognoistray mes amis trespassez, pere, mère, enfans, parens, attendant ceux que je laisse au monde. Qui vit long temps voit beaucoup de malheurs en son esprit, en son corps et en ses biens, perte d'enfans, d'amis, et quelquefois d'hon-

neur. Arrivée l'heure tant crainte et premeditée, il ne faut faire le sot comme le jour de ses nopces : autant de gain de se monstrer courageux que timide; l'un est plus honorable que l'autre, et non plus difficile. Il estoit aisé d'escrire contre la mort quand nous ne sentions son aiguillon; plus pres d'icelle, faut se preparer à plus de resolution : tant avons cheminé que l'effect est arrivé; nous en parlions comme si elle eust esté loing; maintenant monstrons que nous sommes en sa presence : apres estre preparez ce sera bien tost faict, il ne faut que serrer les dents et nous voila passez : plusieurs choses semblent grandes de loing, qui proches sont à mespris. Nous dirons : je pensois avoir plus de peur, je pensois qu'il y avoit plus d'affaires, plus de mal. Marc-Aurele veut que celuy qui le reconforte soit à l'article de la mort comme luy : cela est, car trente ans au prix de l'eternité ne sont qu'un mouvement, si peu de temps fait les choses semblables. Les cruelles douleurs sont signe de salut; autant de poincts, autant de pechez effacez : qui meurt fortuitement meurt en doute. Resjouy toy de ce que Dieu t'y a conduit en bon sens pour le prier et recognoistre, ce qu'il ne fait à beaucoup; et si tu es en bon sens tu ne crains rien; remercie le que tu ne meurs honteusement sur un eschafaut, au deshonneur de ta posterité. J'ay veu plusieurs meschans mourir de canonnades : la bonne fin presage paradis. On ne peut estre trois heures en mesme estat : joye, tristesse, plaisir, douleurs, se suivent; nul sans envie, nul sans regret : plusieurs ne voudroient estre au commencement de leur vie pour passer le mesme chemin qu'ils ont fait.

Pour prevenir la peur de la mort, il y faut avoir pensé. Aucuns tiennent le pensement plus grief que le trespas, qu'en mourant il n'y a qu'un jour de mauvais, et en y pensant, plusieurs, sera assez temps de penser au mal quand il adviendra. Je le croirois ainsi, n'estoit le christianisme et le salut de l'ame, pour lequel la meditation de la mort est necessaire. Il ne faut douter qu'elle ne se presente terrible des terribles à ceux qui ne sont preparez. Ceux qui ont fait leur paquet, préparé leur antidote contre la peur, contre le mal, contre l'heure du trespas, disent aux douleurs : « Je vous attendois, je sçavois bien que j'en devois « avoir; si me laisserez vous. » Et aux pleurs, criailleries et importunitez : « C'est la coustume qui passe soudain, « et qui ne dure que quinze jours. » Se resoudre à la separation de la mort, regarder constamment ceste division de l'ame et du corps, comme le centenier qui disoit aux ministres de Neron : « Frappe aussi asseurement que j'at- « tends le coup. » Il n'y a qu'un saut à faire; l'espoir de la vie eternelle, par la misericorde de Dieu, nous asseure. Qui a fait souffrir mort ne la doit craindre, pensant qu'en ce mesme estat qu'il est il a reduit les autres. La mort a esté quelquefois desirée par ambition et envie, considerant un moins sage que nous et moins vaillant avoir tant de bonne fortune, qu'il commande aux hommes ainsi qu'aux esclaves. Combien de fois a-t-on souffert des regrets et des douleurs pires que la mort invoquée à secours ! Les saincts, les monarques sont morts, et tant de gens de bien qui valoient un million de fois plus que nous; pourquoy ne mourrons nous constamment? Differons des faquins et poltrons par constance. La recompense du genereux est se mo-

quer de ses propres plaintes sans s'estonner; aucuns font les vaillants, et meurent delicats, ainsi que les femmes et les enfans. Il faut respondre aux mourans sur ce qu'ils disent: « Je m'en vay mourir. — Pensiez-vous toujours vivre? — J'ay grande douleur. — Vous n'en aurez plus. — J'ay regret de vous laisser. — Nous en laisserons d'autres. — Que deviendront les miens? — Dieu est pere de tous. — Je pleure de laisser mes enfans. — Eux rient peut-estre de ce que vous vous en allez. — Je crains mes pechez. — Dieu est misericordieux. — Dans deux heures je seray sous terre. — Ce ne sera pas vous. — Je crains pour mon esprit. — Il treuvera repos où plusieurs semblables sont. » En effect, les saincts ont desiré la mort; les esprits, dans les oracles, la qualifioient le souverain bien; enfin, c'est estre affranchi d'une esclavitude ennuyeuse. Seneque et autres ont remply des livres de ces preceptes; j'en dirois d'avantage sans la crainte d'escrire ce que j'ay leu dans iceux.

Auguste Cesar, chef du monde, vainqueur de ses ennemis, qui joüyt trente ans de paix universelle, sous lequel Nostre Seigneur voulut naistre, nommé tres-heureux, souhaitte plusieurs fois la mort; l'ayant presente, tient ceste vie une farce ou commedie, et s'en mocque, requiert un applaudissement de ses amis, comme ayant bien joüé son personnage.

La mort inopinée est redoutable pour le salut de l'ame, et douce parce que c'est une confusion de sens qui ne donne temps à la peur, esteint toutes pensées temporelles et spirituelles; celle qui donne le loisir de se resoudre aux habiles hommes amoindrit le mal. Ce nom de mort est mal adapté, puisque nous croyons que nous ne mourrons point; le nom de passage ou

trespas seroit plus propre. A ceste heure-là il faut avoir preveu à tout, sans avoir plus d'affaires qu'à prier Dieu, se mettre et tenir en bon estat; cela faict, il n'y a rien à regretter ny à craindre. Dieu ne nous a pas créez pour nous damner; nous avons pesché en desobeyssance, à ne l'avoir servy, en ingratitude, incredulité : esperons en sa misericorde, puisque Nostre Seigneur Jesus-Christ a satisfait à sa justice pour nous. Il ne faut s'assoupir ny s'endormir à ceste heure si dangereuse; tant de gens gehénez, roüez et martyrisez innocemment ont souffert patiemment : plus la douleur est grande, plustost elle finit; celle qui est passée ne retourne plus, elle passe en chemin faisant. Les coliques, les pierres, les maux d'enfans, se supportent des sexes plus infirmes, qui sont plus acerbes que le trespas. Contez les coups de cloche de la passion, la douleur s'en va avec le nombre. Ceste ame, cest esprit en sa perfection separé du corps, de substance eternelle, est creé à la gloire de Dieu. De quoy auroit servy ce soleil, ceste voute admirable des cieux, ceste terre suspendue, ceste mer limitée, si les ames n'estoient eternelles, pour se souvenir et dire à jamais les loüanges du Tout Puissant, et magnifier ses œuvres? Pouvions-nous estre deux fois? acquittons nous liberalement de ce à quoy la necessité nous force. Tu peux avoir gousté toute sorte de biens et d'honneurs, une longue vie; ce ne sont que redittes. N'y a-il pas dequoy se rejoüir grandement d'estre en un estat certain, et non comme l'oyseau sur la branche, subject à tous perils? Regardons les malheurs passez, et nous serons comme ceux qui ont franchy un grand vallon ou fossé remply de feu, de fer et de tourment, ou

comme ceux qui, ayant passé un perilleux naufrage, regardent à seurté ceux qui sont en tourmente; nous cesserons de plaindre, puisque tout le mal est advenu. Le tas de nos pechez accumulez est representé par les malins esprits, par les anges la misericorde de Dieu, qui nous oste le desespoir et la mefiance; c'est là où il faut r'appeller toute sa force et tous ses sens pour se fortifier en la foy. Comment se peut-il faire cas de ce qu'il faut si promptement perdre? est-ce chose nouvelle? ne mourions nous pas tous les jours? Ces douleurs se perdront par la privation des sentimens; l'oüye, la veuë, tout defaut; et ce qui est à demy-mort ne sent que demy douleur, laquelle entiere a fait souhaitter la mort à plusieurs pour s'en delivrer. Aucuns ayans veu les escrits des sages et sçavants sur la preuve de l'immortalité de l'ame, l'ont tellement creüe et cogneüe, que volontairement ils ont avancé leurs jours. Imitez par les filles milesiennes et par l'hostesse d'Alexandre, qui la receurent et se la donnerent en prosperité et en bon sens; pour ne la recevoir en temps calamiteux, et par icelle mettre en sauveté leur honneur et bonne reputation des autres femmes, se sont daguées et precipitées. Herode et les Payens se sont voulus donner la mort; plusieurs pour un regret, pour braver les miseres du monde; aucuns apres la perte d'honneur; autres pour la gloire, ou pour la mort de leurs princes; autres n'ont voulu demander la vie à leurs ennemis, ny la recevoir en don d'eux, et Caton se deschira les entrailles pour la terminer. Ceste debte payée, on en est quitte, on perd la crainte et l'apprehension d'icelle; la honte, le deshonneur pire que la mort, apres icelle

ne peuvent estre; c'est emporter à main salve ce que l'on a acquis de reputation, qui n'est plus subject à fortune. Qu'il te souvienne de l'avoir plusieurs fois appellée et desirée, et maintenant c'est pusillanimité de luy tourner le doz. Quels jours se passent sans quelque douleur et fascherie? le plaisir, un rare accident, est tost passé; les hommes composez de quatre humeurs, la melancholie y a la meilleure part. Ceste mort ne merite tant de precautions; elle vient en masque, en espouvente, chambres obscures, torches allumées, familles espleurées, prevoyance et pilleries de ceux qui demeurent. Pipeuse mort, espouvente veillaque, qui ne te cognoistroit? N'est-ce pas toy que l'on ne craindra plus apres ton effect, et qui n'as que ce coup à faire, qui guerit toute maladie, oste toute douleur, desespoir et fascheries, qui enchaisne la fortune de telle sorte qu'elle n'a plus de puissance? O que ceux qui ont esté proche de la mort, et l'ont envisagée en desespoir de s'en sauver, ont un grand advantage! ils ont passé par là, ceste crainte est une mesme chose; trois heures avant ce passage la douleur ne se sent plus. Il se faut apprivoiser à ceste mort pour ne la trouver aigre; c'est ce que disent les vieillards, qu'il faut aller apprendre à mourir. En perdant tout l'on gagne tout : et quoy perdre? Des basteleries d'enfans : il n'y a difference en leurs bastiments et plaisirs qu'en la capacité de l'un et de l'autre. Dirons-nous, comme Neron, que c'est grand dommage que tels comediens meurent? Combien de jeunes capitaines qui en sçavaient autant que nous, sont morts à trente et quarante ans! Parlez à la pluspart des hommes : enquis, diront qu'ils en voudroient desja estre quittes,

ils seroient exempts d'un grand labeur. Les poignantes douleurs nous portent hors de nous; il faut avoir un mot, une enseigne en la memoire, pour appeller à revoquer toutes les raisons tant premeditées par invocation du nom de Dieu; allons où l'heure destinée nous tire. Les regrets de plusieurs sont attachez aux biens et non aux corps, et les larmes espanchées sont bientost desseichées; l'amour de soy-mesme et l'interest gouvernent le monde. Pourquoy regretter ceux dont le regret a tantost passé? Combien de parents et mesme d'enfans ont desiré la mort de leurs peres! Pourquoy compassion de ceux qui n'en auront que pour huict jours? Aucuns ont dit qu'il y a encore du plaisir en la douleur et à la mort par cession de mal : tant plus on est vieux, moins la mort est regrettable, parce qu'on n'a plus guieres à perdre. Mort qui rend tous les mutilez, boiteux, aveugles, mal habituez, pareils aux plus sains; il n'y a perte au monde qu'en la grace de Dieu. Si nous considerons attentivement les adversitez du monde ausquelles sommes subjects, nous nous fascherions d'estre immortels. Il faut croire en la misericorde de Dieu, au salut, ou estre privé de tout sentiment, comme nous estions il y a mil ans. Combien de poignants regrets de n'avoir finy ses procez, achevé ses bastimens, colloqué ses enfans, finy ses escrits, payé ses debtes! Vraye vanité de ceux qui demandent la santé! à quel propos la demander, puis que dans six mois nous serions en la mesme peine? Et puisque la douleur a fait une partie du chemin, achevons le reste : c'est à faire aux roys et bien heureux, ou aux atheistes, de craindre la mort. Delivrez de ce corps qui peut estre emprisonné dans

des barreaux, cachots et prisons obscures, nous serons dans nous-mesmes, ame, esprit, qui peut passer au travers des murailles d'acier, non subjects aux infirmitez corporelles, ny aux loix de la nature, ains tous reduicts à la volonté de Dieu. Nous plaindrons nous d'estre hors de ceste esclavitude corporelle, entournez de tant de malheurs? et faut-il tant de façon pour en sortir, puis que les enfans, les ignorans, et plusieurs sages l'ont soufferte sans estonnement? Soyons bien avec Dieu, croyons et nous repentons, nous treuverons ce passage facile.

---

Universite

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

## DANS LE VINGT-CINQUIÈME VOLUME.

---

### GASPARD DE SAULX, SEIGNEUR DE TAVANNES.


Suite du règne de Charles IX. *Page* 1
Advis pour le Languedoc, etc. 368
Pronostic que faisoient les médisans du temps de Henry IV. 378


FIN DU VINGT-CINQUIÈME VOLUME.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

DEC 07 2001

MAY
MAI 22 2001

Interv. pers
25 249
374
medecins
392-393
429

a39003 001440691b

DC 3 .C62 1819 V25

COLLECTION COMPLETE DE

DC CE
0003
.C62 1819 V0025

COLLECTION COMPLETE DES ME

1486287

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 04 02 10 10 6